



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.

TOME II.

(ANNÉE 1854.)

GENÈVE,

CHEZ KESSMANN, ÉDITEUR, LIBRAIRE DE L'INSTITUT GENEVOIS, RUE DU RHONE, 171.

—

1854

EXTRAIT

du Règlement général de l'Institut National Genevois.

« Art. 33. L'Institut publie un *Bulletin* et des *Mémoires*.

« Art. 34. Le Bulletin paraît à des époques indéterminées qui n'excèdent cependant pas trois mois; les Mémoires formeront chaque année un volume.

« Art. 35. Ces publications sont signées par le Secrétaire général.

« Art. 36. Le Bulletin renferme le sommaire des travaux intérieurs des cinq Sections. La publication en est confiée au Secrétaire général, qui le rédige avec la coopération des Secrétaires de chaque Section.

« Art. 37. Les Mémoires *in-extenso*, destinés au Recueil annuel, sont fournis par les Sections.

« Les Mémoires des trois catégories de membres de l'Institut (effectifs, honoraires, correspondants) sont admis dans le Recueil.

« Art. 38. A ce Recueil pourront être jointes les gravures, lithographies, morceaux de musique, etc., dont la publication aura été approuvée par la Section des Beaux-Arts.

« Art. 39. Le Recueil des Mémoires sera classé en séries, correspondantes aux cinq sections de l'Institut, de manière à pouvoir être détachées au besoin et être acquises séparément.

« Art. 40. La publication du Recueil des Mémoires est confiée au Comité de gestion. »

Le Secrétaire général de l'Institut National Genevois,
E.-H. GAULLIEUR, professeur.

BUREAUX DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.

Président de l'Institut, M. le professeur Chenevière, recteur de l'Académie de Genève.
Secrétaire général, M. E.-H. Gaullieur, professeur d'histoire à l'Académie de Genève.

Section des Sciences naturelles et mathématiques, Président, M. Mayor père, docteur. — Vice-Président, M Vogt, professeur. — Secrétaire, M. Th. Lissignol. — Secrétaire adjoint, M. Moulinié fils.

Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire, Président, M. Chenevière, professeur. — Vice-Président, M. James Fazy. — Secrétaire, M. Gaullieur, professeur. — Vice-Secrétaire, M. Grivel, archiviste.

Section de Littérature, Président, M. Cherbuliez-Bourrit, professeur à l'Académie de Genève. — Vice-Président, M. Bétant, profes. — Secrétaire, M. Fréd. Amiel, profes. — Vice-Secrétaire, M. Vuy, avocat.

Section des Beaux-Arts, Président, M. Franç. Diday. — Secrétaire, M. Franç. Grast.

Section d'Industrie et d'Agriculture, Président, M. Hector Galland. — Secrétaire, M. Olivet fils, docteur en médecine. — Secrétaire adjoint, M. Bouffier aîné.

DESCRIPTIONS

DE QUELQUES

COQUILLES NOUVELLES D'ARMÉNIE,

ET

CONSIDÉRATIONS MALACOSTATIQUES,

Par Gabriel Mortillet.

M. Huet du Pavillon, au commencement de l'année passée, 1853, partait pour l'Arménie dans le but de récolter des plantes pour M. Ed. Boissier. Il avait aussi l'intention de recueillir les coquilles terrestres et fluviatiles de ce pays. Malheureusement les événements politiques sont venus entraver ses projets. La nouvelle du conflit élevé entre la Turquie et la Russie avait précédé notre voyageur, aussi trouva-t-il toute l'Arménie dans une agitation extrême, et fut-il bientôt forcé de revenir sur ses pas sans avoir pu faire, comme il en avait l'intention, des excursions dans l'intérieur et surtout dans les montagnes. Ses recherches ont donc forcément été concentrées autour de trois ou quatre villes. Les résultats importants qu'elles ont amenés nous font doublement regretter qu'elles n'aient pas pu être plus étendues. Sur vingt-trois espèces de coquilles terrestres, il y en a sept de complétement nouvelles. Ceci ne doit point surprendre, M. Huet, partant de Trébisonde au bord de la mer Noire, est allé jusqu'à Erzéroum, dans le cœur de l'Arménie, vers le Haut-Euphrate, partie de l'Asie que les naturalistes n'ont presque pas visitée. Nous allons décrire ces espèces nouvelles et exposer divers faits intéressants de malacostatique, fruits du voyage.

Dans une courte relâche que le bateau à vapeur a fait à Smyrne, M. Huet a recueilli en abondance la *Melania buccinoidea* Fer. qui y est très-commune.

A Constantinople, il a retrouvé une faune conchiliologique terrestre, à peu près semblable à celle du midi de la France. Il a ramassé l'*Helix vermiculata* Mull., si répandue sur le littoral de la Méditerranée. Le *Pomatias* (*Ciclostoma*) *obscurum* Drap. contre les troncs d'arbres, comme aux environs de Montpellier et vers les Pyrénées. Le *Pupa avena* Drap. contre les pierres, comme chez nous où cette espèce abonde. Enfin, l'*Helix lucorum* Lin. qui représente notre *H. pomatia* Lin. Belle espèce qui monte le long de l'Adriatique jusqu'en Lombardie. Généralement plus grande dans le nord de l'Italie qu'à Constantinople. M. Huet a rapporté parmi un grand nombre d'échantillons moyens quelques-uns très-petits. L'un d'eux, entre autres, n'a que grand diamètre 32^{mm}, petit diamètre 28, tandis que Pfeiffer, dans sa *Monographia heliceorum,* assigne à l'espèce grand diamètre 50, petit 42.

En arrivant en Arménie, la physionomie européenne s'efface en grande partie pour faire place à une physionomie spéciale. Sur les vingt-trois espèces terrestres rapportées par M. Huet, dix seulement appartiennent à la vraie faune d'Europe, et, sur ce nombre, deux ont été recueillies à Trébisonde, sur les bords de la mer Noire. Ce sont :

1° *Helix aspersa* Mull. à Trébisonde. Cette espèce a un habitat des plus étendus, parce qu'elle s'accommode facilement de toute espèce de climat. Elle se trouve naturellement dans toute l'Europe méridionale, à partir de l'Angleterre et de Paris jusqu'en Algérie. Elle a en outre été importée dans un grand nombre de lieux. C'est ainsi que le conchiliologue suisse Studer l'a naturalisée à Berne, où elle fait maintenant la désolation des jardiniers. M. de Charpentier l'a également acclimatée aux Devens, près de Bex. Une autre personne en a doté les jardins de Lausanne. Mais ce qui a le plus contribué à propager cette *Hélix*, c'est qu'elle était autrefois très-estimée comme aliment. Les ordres monastiques qui, au désir d'observer les commandements de l'Église, joignaient celui de bien vivre, réunissaient autour de leurs couvents tout ce qui pouvait varier agréablement la nourriture des jours maigres : réservoirs pour les poissons, parcs aux écrevisses, escargotières, etc., rien n'était négligé. Ainsi, comme nous l'apprend M. Puton, c'est à l'escargotière

des chartreux de Metz qu'est due la naturalisation dans cette ville de l'*Helix aspersa*. Les Espagnols et les Portugais sont également très-friands des escargots, aussi les ont-ils transportés avec eux et introduits dans les diverses parties de l'Amérique. C'est ce qui fait que l'*Helix aspersa* est actuellement très-répandue à Cuba, au Brésil et dans plusieurs autres parties du nouveau continent.

2° *Helix pomatia* Linné, plus haut que Trébisonde, à cinq ou six heures de la ville toujours en montant. Dans les haies. Il est curieux de retrouver en Arménie cette espèce qui habite le nord et le centre de l'Europe, et qui ne descend au midi qu'à condition que de hautes montagnes lui rendront son climat septentrional. C'est ainsi qu'on la rencontre dans les montagnes de l'Italie et de l'Espagne.

Près de Trébisonde l'*H. pomatia* est très-grosse. Elle est garnie de nombreuses stries spirales, bien visibles à l'œil nu, qui, coupant les stries d'accroissement, donnent à la coquille un aspect chagriné. Du reste, en tout semblable aux individus des environs de Genève. C'est une simple variété que nous désignerons sous le nom de *Helix pomatia* v. *decussata*.

3° *Helix carthusiana* Drap. Baibout entre Trébisonde et Erzéroum. La véritable *Carthusiana* de Draparnaud qui se trouve dans le midi de la France, en Italie et jusqu'à Brousse en Asie-Mineure. Il n'est donc pas étonnant de la retrouver en Arménie. Ce n'est point la *Cantiana* d'Angleterre. Avec les individus de grosseur moyenne et même de forte taille, il s'en trouve quelques-uns d'extrêmement petits. Grand diamètre 6^{mm} et petit $5\ ^1/_4$; c'est la variété *minima*. La variété analogue existe dans l'*Helix carthusianella* Drap. Je l'ai vue dans la collection de M. de Charpentier venant de Sicile et d'Égypte, c'est l'*Helix incolata* Ziegler.

4° *Helix striata* Drap. Baibout. Espèce encore plus répandue que la précédente.

5° *Helix variabilis* Drap. Ispir en Arménie. Sur tout le littoral de la Méditerranée en abondance.

6° *Helix candida* Ziegler. A Baibout. Cette espèce est commune en Illyrie. On voit que c'est une espèce presque orientale.

7° *Helix Gussoneana* Shuttleworth Tortum, pachalick d'Erzéroum. Espèce qui, jusqu'à présent, n'est connue que de Naples. Il est intéressant de la retrouver à une pareille distance.

8° *Bulimus* (*Pupa*) *seductilis* Ziegler. Ispir, pachalick d'Erzéroum, sur les débris de

la citadelle. Espèce assez variable, répandue dans plusieurs parties de l'Europe. Les individus d'Ispir ont le péristome plus tranchant et la dent columellaire un peu plus basse que dans le type. Nous en ferons *Bulimus seductilis* v. *Armeniaca*.

9° *Bulimus* (*Pupa*) *quinquedentatus* Muhlfeldt. Ispir, au bord des chemins, au pied des touffes d'herbes. Se trouve en Dalmatie, a été indiqué du Caucase par Krynicky ; il n'est donc pas étonnant de le voir en Arménie.

10° *Clausilia biplicata* Montagu, à Tortum. Répandue en Allemagne.

Deux espèces appartiennent à la faune intermédiaire de l'Europe et de l'Asie ; c'est-à-dire, se trouvent dans les provinces sud-est de l'Europe et dans la partie de l'Asie qui les avoisine. Ce sont :

1° *Helix atrolabiata* Krynicky. Dans les buissons à Baibout.

2° *Bulimus Hohenackeri* Krynicky. Baibout, sur les Astragales des collines sèches. Très-abondants. Varie beaucoup de forme et de grosseur. Les divers individus sont plus ou moins allongés ou raccourcis, renflés ou effilés. Les deux variétés extrêmes constituent les types *B. Hohenackeri* et *B. Dardanus* Frivaldsky, mais les intermédiaires existent, et le tout vit ensemble sur les mêmes plantes, dans la même localité, ce qui prouve que ces deux espèces ne doivent être considérées que comme des variétés. Avec les individus de couleur blanche, on trouve en grand nombre des individus colorés de fauve ; nous en faisons la variété *Bulimus Hohenackeri* v. *flavescens*. Dans cette variété de couleur on retrouve aussi les deux formes citées précédemment. Le *B. Hohenackeri* est en Orient le représentant de notre *Bulimus* (*Helix*) *detritus* Mull.

Enfin, quatre espèces peuvent être dites asiatiques, bien que l'une ait été primitivement trouvée en Afrique.

1° *Helix Cipria* Pfeif. à Baibout. Découverte dans l'île de Chypre dont elle a tiré son nom.

2° *Bulimus* (*Pupa*) *ovularis* Olivier. Au pied des touffes d'herbes à Ispir. Rapportée d'Égypte par Olivier lui-même.

3° *Ciclostoma costullatum* Ziegler. Sur le sol à Tortum. Très-abondant en Syrie et allant jusqu'au Caucase.

4° *Clausilia serrulata* Mus. Petropol. Pachalick d'Erzéroum. Indiquée déjà comme du Taurus et de l'Asie-Mineure. Cette espèce est si curieuse que nous

l'avons fait figurer et que nous la décrivons immédiatement après les espèces nouvelles.

Quant à ces espèces nouvelles, deux appartiennent au genre *Helix*, deux au genre *Bulimus* et trois au genre *Clausilia*. Voici leur description :

Helix translucida Mort.

Fig. 4.

Coquille presque discoïde, à peu près plane dessus, un peu convexe en dessous, légèrement striée des deux côtés ; stries plus marquées vers la suture ; ombilic moyen ; suture assez profonde ; cinq tours de spire, le dernier un peu plus grand à proportion, deux fois aussi large en dessous qu'en dessus ; bouche semi-lunaire, très-obliquement échancrée par l'avant-dernier tour dans un quart à peu près de sa circonférence ; bord supérieur très-court, bord inférieur très-développé et arrondi, bord columellaire allant se perdre pour ainsi dire dans l'ombilic ; péristome droit, simple et tranchant ; test mince, pellucide, luisant, d'un fauve clair, de même teinte des deux côtés ; grand diamètre 8^{mm}, petit 7.

Cet *Helix*, de la famille des luisantes, se distingue surtout par la largeur inférieure de son dernier tour et par la manière dont le bord columellaire va se perdre dans l'ombilic. Elle a une assez grande ressemblance avec les jeunes individus de l'*Helix glabra* Studer. Mais ceux-ci ont moins de tours de spire, sont un peu plus bombés et surtout se reconnaissent immédiatement par l'absence de stries. Les stries de l'*H. pellucida* sont très-caractéristiques.

Trébisonde, sous les pierres dans les pâturages. M. Huet n'en a rapporté que très-peu d'exemplaires qui sont dans les collections de MM. Boissier, Huet, Mallet et Mortillet, à Genève, de Charpentier, à Bex (Vaud), et Shuttleworth, à Berne.

Helix Joannis Mort.

Fig. 5 et 10.

Coquille déprimée, légèrement convexe en dessus, obliquement et très-visiblement striée ; ombilic grand, laissant parfaitement voir l'avant-dernier tour presque dans son entier ; sommet de la spire déprimé, comme aplati ; suture moyenne ; cinq tours de spire croissant assez progressivement, le dernier fortement infléchi à son

extrémité ; bouche très-oblique, ovoïde, légèrement échancrée par l'avant-dernier tour, dans un cinquième environ de son pourtour, le gros côté de l'ovale est à la partie extérieure, le plus étroit à la partie intérieure vers l'échancrure ; péristome droit à l'insertion du bord extérieur, se réfléchissant progressivement et devenant vers le bord columellaire tout à fait renversé vers l'ombilic dont il masque une partie, bordé intérieurement d'un bourrelet blanc ; les deux extrémités du pourtour de la bouche très-rapprochées, parfois réunies par une légère callosité ; test demi-calcaire, légèrement translucide, blanc grisâtre, orné de deux fascies brunes, larges, continues, dont l'une se prolonge sur tous les tours de spire et l'autre rentre dans la bouche, ces fascies se distinguent parfaitement à travers le test de la coquille ; grand diamètre 25^{mm}, petit 22.

M. de Charpentier place cette nouvelle espèce entre l'*Helix narzanensis* Krynicki, qu'il regarde comme une v. *major* de l'*H. pratensis* Pfeif. et l'*H. Eichwaldi* Pfeif. La description de l'*H. pratensis* dans la *Monographia heliceorum* de Pfeiffer peut s'appliquer, assez exactement, à l'espèce d'Arménie, mais la coquille est bien différente : la bouche dans la *Pratensis* est beaucoup plus ronde, le bourrelet est beaucoup plus fort, la coquille est plus globuleuse, les stries sont plus fines et les fascies moins nettement dessinées, surtout l'inférieure.

J'avais d'abord donné à cette coquille le nom d'*Helix Dumont*, et c'est sous ce nom que sa diagnose sommaire a paru dans le *Bulletin de l'Institut Genevois*, n° 1, décembre 1853, p. 36. Mais comme il y a déjà un *Helix Dumonti*, j'ai changé le nom, et j'ai dédié cette nouvelle espèce à M. Jean de Charpentier qui a mis à ma disposition, pour la rédaction de ce travail, avec la plus grande obligeance, son savoir, ses collections et sa bibliothèque.

Se trouve parmi les ruines du château d'Ispir, pachalick d'Erzéroum. Outre les collections précédemment citées de MM. Boissier, Huet, Mallet, Mortillet, de Charpentier, Shuttleworth, on peut voir cette coquille chez MM. Moricand, Brot et de Loriol, à Genève ; Mousson, à Zurich, Dumont, à Bonneville (Savoie), Morelet, à Dijon, Mauduit, à Poitiers, Cabrit, Gassies, Grateloup et deux ou trois autres naturalistes à Bordeaux.

L'espèce est assez variable dans le détail des caractères ; quelques individus ont le sommet de la spire un peu proéminent, d'autres la bouche en ovale arrondi, l'in-

flexion de l'extrémité du dernier tour est plus ou moins forte, etc., mais l'ensemble rentre toujours dans la description que j'ai donnée, et tous les individus ont entre eux le plus grand air de famille, impossible même d'y trouver des caractères suffisants pour établir des variétés. Il n'en est pas de même de la taille, elle varie d'une manière générale suivant les stations, ainsi entre Ispir et Koblat, à 500 mètres d'élévation environ au-dessus du point précédent, M. Huet a trouvé la même espèce de taille moitié moindre, grand diamètre 17^{mm}, petit 15. J'en fait la v. *minor* (fig. 5). Dans une espèce très-voisine et tout à fait analogue, l'*Helix cingulata* Studer, nous voyons le même phénomène se produire. Dans la vallée du Nom en Tyrol, cette *Helix* est moitié moins grosse que dans la Lombardie et à Saorgie près Nice.

La v. *minor* se trouve dans les mêmes collections que l'*H. pellucida*.

Bulimus tetrodon Mort.

Fig. 3.

Coquille dextre, ovale-allongée, irrégulièrement striée; fente ombilicale bien marquée; bouche semi-ovale, largement échancrée par l'avant-dernier tour, garnie de quatre dents : deux au bord columellaire, une en bas du bord extérieur, et la dernière très-forte, allongée, au milieu de la portion à découvert de l'avant-dernier tour; péristome épaissi, sub-réfléchi, blanc; petite callosité blanche sur l'avant-dernier tour au point d'insertion du bord extérieur; sept et demi à huit tours de spire, assez arrondis, surtout les premiers; suture bien marquée; luisante, de couleur fauve clair au sommet, passant insensiblement au gris blanchâtre, et finissant par devenir blanche vers la bouche; très-solide à la base et pellucide vers le milieu, ainsi qu'au sommet; hauteur 14^{mm}, plus grande largeur 6^{mm}.

La description précédente a été faite sur les individus parfaitement adultes. Mais il s'en rencontre souvent qui, bien que complet comme péristome, ne le sont pas encore comme dents, celles du bord columellaire et du bord extérieur sont encore nulles ou simplement indiquées par de légères callosités.

Ispir, parmi les touffes de gazon, se trouve dans les mêmes collections que l'*Helix Joannis*, moins celle de MM. de Loriol, Cabrit, Brot et Moricand.

Bulimus cespitum Mort.

Fig. 2.

Coquille les deux tiers des exemplaires dextre, un tiers senestre. Ovale, très-atténuée au sommet; si finement striée qu'elle paraît lisse à l'œil nu; fente ombilicale bien marquée; bouche sub-triangulaire, échancrure de l'avant-dernier tour formant un des côtés, cinq dents: une extérieure, arrondie, en bas du bord columellaire, une sur ce même bord, allongée, placée à l'intérieur, derrière et un peu au-dessus de la première, une grosse, allongée, oblique, au milieu du bord extérieur, une en avant sur l'avant-dernier tour, au point d'insertion du bord extérieur, et une derrière la précédente à l'intérieur, donc deux des dents sont intérieures et trois extérieures; péristome réfléchi, blanchâtre; sept tours de spire, assez arrondis; suture profonde; transparent, de couleur de corne claire; hauteur 9^{mm}, plus grande largeur 4^{mm}.

Ispir, parmi les touffes d'herbes. Existe dans les collections de MM. Boissier, Huet, Mallet, Mortillet, de Charpentier, Shuttleworth, Morelet, Mauduit, Gassies, Mousson, etc.

Clausilia Huet Mort. [1]

Fig. 9.

Coquille fusiforme, très-atténuée au sommet, couleur de corne foncée, finement striée, stries beaucoup plus fortes et beaucoup plus apparentes sur le dernier tour; trou ombilical nul ou à peine indiqué; bouche ovalaire, très-fortement canaliculée à la base; lamelle supérieure fine, tranchante, lamelle inférieure petite, immergée, nettement bifurquée en s'enfonçant; péristome continu, détaché, épaissi, légère-

[1] Lorsqu'on dédie une espèce à quelqu'un, c'est un hommage qu'on lui rend; je ne comprends pas dès lors pourquoi on défigure son nom. Les noms propres dans les langues modernes sont créés indéclinables, ils doivent rester indéclinables bien qu'employés dans une langue qui a des déclinaisons. Partant de ces principes, si je donne à une espèce un nom tiré des dénominations de famille, comme dans le cas actuel, je ne fais subir aucun changement à cette dénomination. Si au contraire le nom, comme dans l'*Helix Joannis*, est tiré des prénoms qui existent dans la langue latine, je suis rigoureusement les règles du latin.

Quant aux noms déjà donnés, comme *Bulimus Hohennacheri*, je les respecte, et pour ne pas compliquer inutilement la sinonymie, je les emploie tels qu'il a plu aux auteurs de les créer.

Du reste, je pose ces principes plus au long dans l'*Histoire des mollusques de la Savoie et du bassin du Léman*, que je publie avec le concours de mon ami François Dumont.

ment dilaté en dehors au bord inférieur, et largement réfléchi au bord columellaire, blanc jaunâtre ; quatorze à quinze tours de spire ; suture bien marquée ; longueur 28^{mm}, grande largeur 5^{mm}.

Cette belle espèce, une des plus grandes du genre, se rapproche de quelques espèces de la Chine et du Japon.

Parmi les ruines du château d'Ispir, abondante après la pluie. Dans les mêmes collections que l'*Helix Joannis*.

Clausilia rupicola Mort.

Fig. 7.

Coquille mince et effilée, cornée, translucide, striée régulièrement ; trou ombilical peu apparent ; bouche ovalaire, légèrement piriforme, arrondie à la base, resserrée au sommet ; lamelle supérieure très en avant, lamelle inférieure proéminente, enfoncée, dirigée perpendiculairement à la précédente ; péristome blanc, continu, presque détaché, fixé seulement par le bord supérieur, réfléchi dans tout son pourtour, sauf vers ce bord, à partir de la lamelle supérieure le bord s'incline vers l'avant-dernier tour et va s'y fixer ; sans lunule ; douze à treize tours de spire, assez aplatis ; suture moyenne, ornée de loin en loin de petites papilles blanches épidermales ; longueur 18^{mm}, grande largeur 3^{mm}.

Dans les fentes des roches à Tortum, se trouve dans les collections de MM. Boissier, Huet, Mallet, Mortillet, de Charpentier, Shuttleworth, Morelet, Mauduit, Gassies.

Clausilia disjuncta Mort.

Fig. 1.

Coquille en cône allongé, cornée clair, translucide, lisse ; trou ombilical assez apparent ; bouche en ovale arrondi, canaliculée à la base ; lamelle supérieure peu proéminente, lamelle inférieure extrêmement immergée et comme barré sur le devant par un pli qui suit le bord columellaire ; péristome blanc, continu, détaché, réfléchi dans tout son pourtour, sauf au bord supérieur ; lunule se montrant presque en entier par l'ouverture de la bouche ; dix à onze tours de spire, peu proéminents ; suture moyenne ; l'extrémité du dernier tour ne s'appuie pas sur le

précédent et s'éloigne de l'axe de la coquille, ce qui donne à l'ensemble un air bossu ; longueur 13 à 14^{mm}, grande largeur 4^{mm}.

Baibout. Dans les mêmes collections que le *Bulimus cespitum*.

CLAUSILIA SERRULATA Mus. Petrop.

Fig. 8.

Coquille fusiforme, roussâtre avec son épiderme, blanchâtre quand elle le perd, un peu translucide, régulièrement striée-côtelée ; trou ombilical nul ; bouche subtriangulaire ; lamelle supérieure forte, longue, sinueuse, se recourbant vers le bord extérieur, lamelle inférieure presque nulle ; péristome blanc, continu, détaché, réfléchi, uni et lisse au-dessus de la lamelle supérieure des deux côtés, tout le reste du pourtour garni de dents alternativement grandes et petites, toutes ces dents se continuent en dehors sur la partie réfléchie, les grandes s'allongent en dedans de la bouche, tout à fait à la base de la bouche l'alternance régulière est interrompue et le péristome porte quatre petites dents qui se suivent ; deux plis au fond de la bouche sur le côté columellaire ; onze tours de spire, assez aplatis ; suture profonde ; longueur 13^{mm}, grande largeur 3^{mm}.

Je n'ai vu qu'un seul individu de cette intéressante espèce venant d'Arménie, et je le possède dans ma collection. Il était au milieu des *Clausilia rupicola*, et probablement il a été pris dans la même localité.

Coquilles aquatiques.

Il nous reste à examiner la population aquatique de l'Arménie. Les coquilles recueillies par M. Huet dans le Haut-Euphrate sont en tout semblables ou analogues à celles qui peuplent les eaux de nos pays. Ce sont :

Limnea stagnalis Drap., si commune dans le lac de Genève. Seulement les échantillons sont plus régulièrement striés dans le sens de la spire, stries qui, coupant celles d'accroissement, donnent à la coquille un aspect légèrement chagriné.

Limnea auricularia Drap., qui abonde dans les ports des environs de Genève et dans les fossés.

Paludina achatina Lam. de France, des lacs d'Italie, et que M. Boissier a naturalisé dans le lac de Genève.

Une autre *Paludina* très-voisine, sinon identique avec la *Paludina impura* Lam. de notre lac et de tous nos marais.

Une *Valvata* semblable à la *Valvata piscinalis* Fer. qui peuplait les fossés de Genève, et dont les dépouilles abondent dans les dépôts du lac. Ces deux espèces n'ont pu être déterminées avec la rigueur désirable, tous les individus rapportés étant morts.

Enfin, un *Unio* affectant une des formes européennes. Je n'ose le déterminer, manquant pour cela des matériaux et documents nécessaires. Tous nos *Unio* sont si voisins, qu'on ne peut les étudier qu'avec une collection de types certains. Les ouvrages, même avec d'excellentes planches, ne suffisent plus.

En résumé, les récoltes en coquilles, faites par M. Huet, nous montrent que la faune malacologique de l'Arménie est pour les coquilles aquatiques analogue et presque semblable à celle de Genève. Pour les coquilles terrestres, elle prend un caractère plus particulier. Cependant elle est encore en partie européenne, et les espèces spéciales ont une physionomie plus voisine des espèces d'Europe que de celles qui caractérisent la faune vraiment asiatique. En Arménie, les Clausilies et les Bulimes pupoides sont surtout abondants, c'est ce qui s'observe aussi dans la faune du sud-est de l'Europe.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig. 1. Clausilia disjuncta Mort. *a*) Grandeur naturelle ; *b*) bouche grossie.

Fig. 2. Bulimus cespitum Mort. *a*) Grandeur naturelle ; *b*) bouche grossie.

Fig. 3. Bulimus tetrodon Mort. *a*) Grandeur naturelle ; *b*) bouche grossie.

Fig. 4. Helix translucida Mort. *a*) Grandeur naturelle vue dessus : *b*) vue dessous ; *c*) vue de côté.

Fig. 5. Helix Joannis Mort. v. *minor*. *a*) Grandeur naturelle vue dessus ; *b*) vue dessous ; *c*) vue de côté.

Fig. 6. Unio du Haut-Euphrate.

Fig. 7. Clausilia rupicola Mort. *a*) Grandeur naturelle ; *b*) bouche grossie.

Fig. 8. Clausilia serrulata Mus. Petrop. *a*) Grandeur naturelle ; *b*) bouche grossie.

Fig. 9. Clausilia Huet Mort. *a*) Bouche grossie ; *b*) grandeur naturelle.

Fig. 10. Helix Joannis Mort. v. *major*. *a*) Grandeur naturelle vue dessus ; *b*) vue dessous ; *c*) vue de côté.

MÉMOIRE

SUR

LA NÉCROSE

Par M. Mayor père,

DOCTEUR-MÉDECIN, PRÉSIDENT DE LA SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES DE L'INSTITUT GENEVOIS.

MÉMOIRE

SUR

LA NÉCROSE.

En publiant ce Mémoire, j'ai le désir de prouver que quelques-uns des préceptes que l'on enseigne pour le traitement des nécroses, ne sont fondés sur aucun raisonnement valable; j'en suis convaincu depuis plusieurs années, et si je n'ai pas publié mon opinion plus tôt, c'est parce que j'ai toujours pensé que pour infirmer un ou plusieurs préceptes enseignés depuis longtemps, il fallait pouvoir leur opposer un bon nombre de faits et des faits positifs.

Lorsqu'un chirurgien a le bonheur d'être à la tête d'un hôpital, il peut, dans un court espace de temps, rassembler assez de faits, soit pour éclairer un point indécis de la science chirurgicale, soit pour combattre une opinion ou un enseignement erroné; grâce à cette circonstance, il peut faire marcher plus ou moins promptement la science; mais, au praticien qui n'a de ressource que dans sa clientèle, il faut des années pour obtenir le même résultat.

Depuis 1800, où j'ai commencé à pratiquer, ce n'est qu'en 1818 que j'ai eu des doutes sur la bonté de quelques-uns des préceptes enseignés pour le traitement des nécroses; dès lors, j'ai recueilli un assez bon nombre de faits; aujourd'hui, ils me paraissent suffisants pour établir solidement des préceptes opposés à ceux que je combats. Je livre mon travail à la publicité; les maîtres de l'art pourront le contrôler et, s'ils me donnent raison, j'aurai la satisfaction d'avoir été utile à mes confrères et surtout aux malades. Mais en voilà assez comme introduction, j'entre en matière.

Depuis les publications de Louis, qui le premier a donné le nom de *nécrose* à la gangrène de l'os, et depuis les travaux de Troja, de Widman, tous les chirurgiens ont une idée claire de cette maladie, et ils ont renoncé à l'amputation depuis que Brun de Toulouse, le dernier défenseur de ce moyen de guérison, a été victorieusement réfuté par David ; tous conviennent, à l'heure qu'il est, que pour guérir cette maladie il faut extraire le sequestre nécrosé avec les instruments, si les phénomènes vitaux de l'élimination ne suffisent pas pour cela ; mais ils attendent que le sequestre soit *mobile*, et, s'il est invaginé, *que le nouvel os soit formé* pour procéder à son extraction.

Ce sont ces deux préceptes que je combats, parce que je les tiens pour erronés. J'espère que les observations qui vont suivre démontreront qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la formation du nouvel os et la mobilité du sequestre pour procéder à son extraction.

Les phénomènes physiologiques et pathologiques de la séparation de l'os mort de l'os vivant ont été parfaitement et clairement exposés par M. Nélaton ; je ne les répéterai pas ici, l'ouvrage de cet auteur estimable étant généralement connu, mais je ferai observer qu'en le lisant avec attention on doit inférer que le sequestre est complétement séparé dès le moment où l'inflammation a déterminé l'absorbtion des parties enlevées de l'os sur la ligne qui sert de limite à l'os nécrosé, qu'elle a provoqué la formation des bourgeons charnus et que la lymphe plastique s'est épanchée de ces bourgeons entre l'os vivant et l'os mort ou le sequestre.

Ces phénomènes doivent être les mêmes, soit qu'ils se passent à la surface d'un os pour y produire une exfoliation, soit qu'ils aient lieu dans son corps, de quelque forme qu'il soit, long, court, plat ; le tissu des os est toujours le même, seulement les éléments intimes de ce tissu varient en quantité ; c'est en partie ce qui explique le plus ou moins de temps qui est nécessaire pour cette opération de la nature, dans les différents âges et dans les différents os ; elle est bien plus prompte dans l'enfance que dans la vieillesse, dans le calcaneum que dans le tibia. Ces phénomènes peuvent aussi être retardés et même provoqués par des applications intempestives de médicaments irritants ou spiritueux comme Tenon l'a fort bien fait remarquer ; c'est ainsi qu'à l'hôpital de l'Ile, à Berne, où j'ai commencé ma carrière en 1793, j'ai vu une nécrose du tibia être produite et devenir totale à la suite d'un

pareil traitement pour un simple décollement des téguments, décollement que de nos jours on s'empresserait de réunir par première intention; mais alors on me faisait panser cette plaie avec le baume d'Arcéus, après avoir lavé avec la teinture d'aloës, l'os qui plusieurs fois, en outre, fut échaudé avec un cautère actuel. Tenon, dis-je, a démontré que les émollients, etc., convenaient bien mieux pour ce traitement, et, sous leur empire, il a obtenu une exfoliation complète vingt-sept jours après la dénudation du crâne d'un chien.

J'en ai obtenu une de la face externe du pariétal droit (Pl. I[re] fig. 1, *a*, *b*). Le vingt-neuvième jour après l'ablation d'un kyste ouvert et d'apparence cancereuse que portait une dame de 72 ans.

Je possède trois petits sequestres formés sur l'extrémité du fémur d'un amputé âgé de 40 ans, amputation faite à la suite d'un accident (la rupture d'une ankylose du genou); ce malade était d'une constitution lymphatique et très-faible, aussi ce ne fut que le trente-cinquième jour de l'amputation que je pus enlever ces petites nécroses.

Voici une observation de mon fils, à l'appui de mon opinion, la prompte séparation du sequestre de l'os vivant. Je cite :

« M. Velin, souffrant d'une odontalgie attribuée à une dent cariée, fut, le 2 octobre 1848, chez M. X, dentiste, qui cautérisa la dent avec un liquide inconnu: le jour même apparurent des douleurs très-vives qui persistèrent; la branche horizontale du maxillaire inférieur du côté correspondant à la dent cautérisée devient le siége d'un gonflement considérable; des abcès successifs se forment et s'ouvrent le long des gencives. »

« Le 13 novembre, il vient nous consulter, mon père et moi; nous reconnaissons une nécrose dont le sequestre est immobile; malgré cette immobilité, le nombre de jours écoulés depuis la cautérisation étant suffisant pour faire présumer que le sequestre est, en réalité, parfaitement détaché, je fais, le lendemain 14 novembre, avec l'aide du docteur Chanal, l'extirpation de l'os nécrosé (Fig. 2, *a*, *b*). Une incision le long du bord alvéolaire et un débridement en dehors du périoste épaissi et cartilagineux suffirent pour permettre facilement l'extraction du sequestre. A partir de ce moment le gonflement de la machoire diminue promptement, le nouvel os prend de la consistance et M. Velin fut bientôt guéri. »

Ce sequestre fut donc enlevé quarante-trois jours après le début de la maladie.

La figure 3 fait voir un sequestre de l'extrémité sternale de la clavicule, qui a été enlevé quarante-huit jours après une contusion violente, qui détermina un dépôt considérable, lequel fut largement ouvert, ce qui permit, après quelques légers efforts, de faire l'extraction de cette portion d'os nécrosé.

Quant à la figure 4, on la reconnaîtra bientôt pour une phalange nécrosée par l'effet d'un panaris; je ne l'ai fait figurer ici que pour affirmer qu'elle a été extraite, il est vrai avec un peu d'effort, dès le vingt-neuvième jour du début de la maladie.

Tous les praticiens savent combien promptement, après le début d'un panaris, ces sortes de nécroses peuvent être enlevées. Les phalanges ne diffèrent des os longs que par leur taille; leur organisation est la même, dès lors on doit comprendre que l'inflammation, que l'absorbtion du phosphate calcaire et la séparation du sequestre de l'os vivant doivent se faire de la même manière et dans le même temps chez les uns comme chez les autres. La jeune Ducommun de Cruseilles, en Savoie, fille de 19 ans, laisse tomber sur son pied droit une pièce de bois assez pesante; la douleur, vive d'abord, se calma assez pour lui permettre de reprendre ses travaux d'agriculture, qu'elle continua pendant quelques jours en supportant une douleur sourde mais tolérable d'abord; au bout de quelques jours, elle ne peut plus mettre son soulier, la douleur augmente rapidement, elle doit garder le lit; sa mère lui fait appliquer des mauves bouillies; le médecin appelé continue l'application des émollients, fait plusieurs saignées générales et locales, il ordonne la diète, le repos, en un mot, un bon traitement; l'inflammation se termine par la suppuration; deux ouvertures sont faites pour donner issue au pus, l'une sur le premier métatarsien, l'autre sur la phalange suivante. Cette malade me fut amenée par mon confrère le docteur Bouchet, de Cruseilles, trente-cinq jours après l'accident; je reconnus l'existence de la nécrose du premier métatarsien et de la phalange suivante que l'on aurait pu enlever immédiatement, mais ce ne fut que huit jours après que les parents de la malade se décidèrent à me laisser faire le nécessaire.

Par une incision parallèle à la longueur du gros orteil, je réunis les deux plaies que mon confrère y avait déjà faites, et je pus très-facilement faire l'extraction des

deux os frappés de mort dans presque toute leur étendüe (Fig. 5, *a*, *b*). Sur l'un et l'autre, on peut très-facilement juger que seulement quelques petites portions sont restées vivantes ; je pus m'assurer que tout leur périoste était resté vivant, ainsi que les cartilages articulaires ; car j'ai extrait ces os de deux cavités séparées par un septum régulier.

Après cette opération, je fis un pansement fort simple ; j'employais la charpie recouverte du cérat de Galien, placée de manière à empêcher le rapprochement des bords de la plaie, du moins pendant les premiers jours. Les douleurs, le gonflement disparurent bientôt ; dès lors je fis l'extension continuelle de ce gros orteil en le liant mollement au suivant avec une bandelette d'emplâtre aglutinatif.

Un mois après l'opération, la cicatrisation était complète, et la malade retourna chez elle, où elle eut soin, suivant mes recommandations, de tenir le gros orteil lié à son voisin encore pendant un mois.

Je l'ai revue quatre mois après l'opération. A la place des deux os enlevés il s'était formé une substance osseuse d'une seule pièce, qui donne un point d'appui à la partie restante du gros orteil, un peu raccourci, il est vrai, mais qui incontestablement facilite la marche, facilité que cette personne n'aurait pas si on avait amputé les parties malades comme on l'avait proposé.

Voici une observation de M. le docteur Senn qu'il a bien voulu me communiquer.

« Une jeune fille de dix ans fut prise, le 15 mars 1850, à la suite de l'usage d'une « chaussure trop étroite, d'une inflammation sur aiguë et profonde, située vis-à-vis « le premier métartasien gauche, avec douleur comme dans les panaris ; l'abcès, « ouvert le douzième jour, la suppuration a continué ; j'ai reconnu la nécrose et sa « mobilité le 22 avril, ce qui me permit de l'enlever sans aucune difficulté le trente-« huitième jour de la maladie (Fig. 6, *a*, *b*). »

La jeune Wagner, enfant de 12 ans, se foula le pied en jouant, assez pour provoquer de la douleur, mais non pas pour lui faire tout à fait cesser ses jeux ; le lendemain sa mère, ignorant cela, lui fit faire une commission a plus d'une demi-lieue de sa demeure ; elle en revint boitant et dut se mettre au lit ; ses parents firent appeler un rebouteur, dont les manœuvres augmentèrent prodigieusement la douleur ; ce ne fut qu'après le développement d'accidents inflammatoires très-graves

qu'on appela, enfin, un de mes confrères, qui mit en usage un traitement anti-inflammatoire énergique ; mais, l'impulsion était donnée, rien ne put prévenir la formation de plusieurs abcès dans la région du tarse ; ceux-ci, après de violentes douleurs, s'ouvrirent ou furent successivement ouverts, et autant de fistules en furent la suite ; les douleurs et l'indocilité de la petite malade ne permettaient aucun mouvement, de sorte que les pansements devinrent de plus en plus difficiles.

Deux mois après le début de la maladie, l'amputation fut proposée ; c'est alors que je fus appelé pour décider si cette opération était nécessaire. Un examen attentif me fit présumer et reconnaître les nécroses, dont je proposai l'extraction; elle fut immédiatement opérée par mon confrère ; après des incisions et des débridements convenables, quoique fort peu étendus, quatre des os du tarse et un sequestre du métatarse (fig. 7) furent extraits d'autant de loges que l'on reconnaissait parfaitement en y promenant l'extrémité de l'index.

Les douleurs cessèrent d'abord, la fièvre disparut, l'état de la malade s'améliora rapidement et l'enfant reprit de l'embonpoint, mais son pied était difforme et son genou fléchi à demi ankylosé ; je la remis aux soins de mon fils, qui, après quelques mois de traitement et de patience, finit par la mettre en état de marcher.

La figure 8 est celle d'un sequestre de l'humérus qui m'a été donné par un confrère ; il provient du bras d'un homme mort le cinquantième jour de sa maladie ; il avait été soigné pour des douleurs de rhumatisme, compliquées, dit-on, d'un énorme dépôt au bras, ouvert spontanément à la partie supérieure et un peu interne de ce membre. Comme j'avais parlé à ce confrère de mes idées sur le traitement des nécroses, il voulut voir ce qui était arrivé à l'os dont il avait aperçu la dénudation pendant la vie du malade ; après une incision, il trouva le sequestre libre, et il a pu facilement l'enlever ; le périoste n'était point encore ossifié, aussi le bras était mou et flexible dans tous les sens.

Cet honorable confrère, en me remettant ce sequestre, me dit combien en faisant cette découverte, il avait été peiné de s'être trompé, puisque cette autopsie lui avait démontré qu'il n'avait pas eu à faire à un rhumatisme, mais bien à une inflammation de l'os. Par les questions qu'il a faites aux parents, après sa découverte, il n'a pu découvrir la cause de cette maladie.

Comme je l'ai dit plus haut, dès 1818, j'avais des doutes sur la valeur du traite-

ment qui était employé pour les nécroses ; c'était donc avec plaisir que je voyais arriver à ma consultation des cas nouveaux de cette maladie ; dès lors, jusqu'en 1821, j'en eus plusieurs à soigner, dont je parlerai plus tard ; ce ne fut qu'en 1830 qu'enfin il s'en présenta un presque dans le début de la maladie, et tel que je pouvais le désirer pour résoudre toutes les questions que je m'étais faites sur le meilleur traitement à employer en pareil cas.

Le docteur M., qui venait souvent d'une petite ville voisine me consulter, m'annonça un jour qu'il avait réduit une fracture du fémur, dont le fragment supérieur faisait saillie à travers une plaie située à la partie inférieure et interne de la cuisse, fracture qu'il n'avait pu réduire, me dit-il, qu'en faisant la résection d'une partie de ce fragment, et, en même temps, il me montra la portion qu'il en avait séparée, dans laquelle j'eus bien vite reconnu une portion de nécrose.

Françoise Delécraux était ce malade; à l'âge de 11 ans, dans la fin du mois d'octobre 1830 ; elle fit une chute qui, d'abord, ne l'obligea pas à garder le lit ; mais, quinze jours après, les douleurs qui s'étaient graduellement augmentées, ainsi que la tuméfaction, furent assez intenses pour obliger la malade à garder complétement le lit.

Pendant deux mois, cette enfant fut presque entièrement abandonnée à la nature, à cause de l'éloignement de tous secours et de l'extrême misère de ses parents.

A la fin de décembre, un abcès s'ouvrit spontanément à la partie interne et inférieure de la cuisse, et, dans le milieu du mois de janvier, l'extrémité de la nécrose se montra à la plaie ; ce fut alors que mon confrère vit pour la première fois cette malade, occasionnellement et par charité, sans que les parents l'eussent appelé ; ce fut aussi alors que, par une fausse manœuvre, il fit la résection et refoula le sequestre dans sa gaîne,

Cette enfant me fut amenée, le 25 février 1831, dans un état de dépérissement assez prononcé, soit à cause de la suppuration fort abondante, soit à cause d'une alimentation insuffisante; des soins convenables, pendant une quinzaine de jours, suffirent pour la mettre en état de supporter une opération fort simple, sans doute, mais que je n'aurais osé lui faire, dès son arrivée, à cause de son état de faiblesse.

Je fis une incision d'un pouce et demi de longueur pour prolonger l'ouverture

de la fistule du côté du haut de la cuisse; cette ouverture fut faite à la peau, au périoste et aux parties intermédiaires; la plaie fut assez grande pour me permettre d'aller dans son fond, avec une pince, saisir le sequestre (fig. 9) et l'extraire, en faisant porter par un aide le genou en dehors de l'axe de la cuisse, ce qui se fit facilement, le nouvel os n'étant point encore ossifié.

L'opération terminée, je pansai la plaie avec la charpie recouverte de cérat, des compresses en suffisante quantité, retenues par le bandage de Scultet, puis l'appareil à extension et contre-extension de M. Fine, modification de celui de Boyer. L'emploi de cet appareil était de toute nécessité, car l'extraction faite du sequestre, la cuisse était sans consistance et flexible dans tous les sens; l'action musculaire aurait raccourci ce membre, outre mesure, si l'on n'y avait pas opposé une action contraire.

Des soins continus et une bonne alimentation rétablirent la santé de cette enfant; cependant, ce ne fut que trois mois après l'opération que la suppuration cessa et que la plaie fut guérie sans qu'il fût survenu d'accidents capables d'entraver la marche de la guérison. L'appareil d'extension et contre-extension fut employé pendant tout ce temps, mais irrégulièrement, parce que la petite malade trouvait souvent le moyen de s'en défaire; aussi, le raccourcissement de ce membre fut plus prononcé que je n'eusse désiré. Enfin, je n'osai laisser marcher la malade qu'à la fin de juillet, c'est-à-dire, après cinq mois révolus du moment où l'opération avait été faite. Quatre ans après ce traitement, j'ai constaté que la cuisse anciennement malade était à peu près d'un pouce plus courte que l'autre et un peu arquée, la concavité en dedans; que le fémur nouveau n'était pas rond, mais aplati d'avant en arrière, et la circonférence de la cuisse moindre que celle du côté droit; d'ailleurs, depuis sa guérison, cette jeune fille a toujours joui d'une bonne santé.

Les figures 10 et 10 *bis* représentent un sequestre du fémur extrait deux ans et six mois après l'invasion de la maladie, à un enfant (Joseph Menou, âgé de 12 ans) très-chétif et mal nourri, habitant les montagnes des environs de Samoëns, en Savoie. Depuis plus d'un an, les parents voyaient l'extrémité de cet os dans la plaie, et plusieurs rebouteurs avaient agi, dans ce cas, comme s'ils eussent eu une fracture sous les yeux; enfin, mon honorable confrère M. le doc-

teur Gavillet fut appelé, et, au moyen d'une incision sur la fistule, placée à la partie inférieure et interne de la cuisse, suivie de quelques coups de gonges sur le nouvel os, il put facilement extraire ce sequestre que la nature aurait, sans doute, expulsé depuis longtemps, comme elle avait déjà fait en partie, si le cloaque du nouvel os avait eu assez d'ouverture.

Les figures 11 *a* et 11 *b* sont celles d'un sequestre aussi du fémur. En 1833, on m'amena des Bornes, en Savoie, un jeune garçon, âgé de 16 ans, qui avait été pris, après une courbature, me dirent les parents, de douleurs vives dans toute la cuisse droite; il avait horriblement souffert pendant un mois, jusqu'au moment où le dépôt qui s'était formé avait été ouvert à la partie inférieure et interne de la cuisse, dans l'endroit où la fluctuation était la plus apparente. Ce fut un mois après l'ouverture de ce dépôt et deux mois après le début de la maladie, que ses parents, qui avaient eu connaissance du résultat du traitement de la jeune Delécraux, vinrent me consulter, et ce ne fut encore qu'un mois après qu'ils se décidèrent à m'amener ce jeune homme, comme je le leur avais conseillé.

Lorsque j'eus reconnu la nécrose, qui alors présentait un sequestre mobile, j'incisai suffisamment les parties molles pour agrandir la fistule ; ensuite, je fus obligé, le nouvel os ayant commencé à prendre de la consistance, d'agrandir le cloaque avec un bistouri très-fort et recourbé sur son plat ; lorsque cette ouverture fut suffisante pour me permettre d'enlever le sequestre, je le saisis avec une forte pince, et j'en fis l'extraction. Cette partie de l'opération fut assez laborieuse, quoique le nouvel os fût encore assez mou ; cette opération aurait été impossible si le nouvel os eût acquis toute sa consistance.

Cette opération finie, je m'aperçus alors que la cuisse était un peu flexible, par conséquent, je dus mettre en usage le bandage à extension et contre-extension; puis, je fis les pansements que j'ai déjà indiqués.

La guérison fut complète sans aucun raccourcissement, dès le troisième mois révolu ; dès lors, je n'ai pas revu ce malade.

En 1834, Pellegrin, de Satigny, garçon de 14 ans, fit une chute sur la glace, se froissa le bras gauche ; tous les moyens convenables pour prévenir l'inflammation furent employés par M. Mazel, mon confrère ; il éprouva de très-vives douleurs; puis, il lui survint du gonflement dans tout le membre, ensuite de la

suppuration ; puis, un abcès se manifesta vis-à-vis de la partie inférieure et interne du deltoïde, c'est-à-dire, à la partie supérieure et interne du bras ; cet abcès fut ouvert le vingt-cinquième jour de la maladie, et mon confrère reconnut immédiatement l'existence d'une nécrose ; alors, se rappelant mes idées que je lui avais communiquées sur le traitement des nécroses, il me fit appeler. Arrivé auprès du malade, je le trouvai dans un état de bien-être, comparé à celui où il avait été ; les douleurs avaient presque disparu et le sommeil était revenu ; cependant, la suppuration était abondante, son foyer s'étendait jusqu'au tiers inférieur du bras ; la fièvre était encore assez prononcée, et la faiblesse générale se manifestait d'autant plus que la réaction vitale s'était affaiblie.

Comme je m'étais assuré que le sequestre comprenait tout le cylindre de l'os, et que le temps écoulé, dès le début de la maladie, ne pouvait me donner l'assurance que l'os mort était séparé du vivant, puisque, dans tous les cas précédents que j'avais eu à traiter, je n'avais pu assigner moins de 30 à 35 jours pour que ce phénomène eût parcouru toutes ses phases ; la prudence voulait que je renvoyasse l'opération qu'il y avait à faire pour l'extraction de ce sequestre.

Il fut donc convenu, entre M. Mazel et moi, que l'on continuerait le même traitement que l'on avait employé jusqu'à présent ; quinze jours après, nous nous décidâmes à opérer, c'est-à-dire, quarante-cinq jours après le début de la maladie.

J'avais remarqué sur toutes les figures de sequestre de l'humerus et du fémur qui m'ont été données et dans la collection de ceux qui existent au musée de Strasbourg, que constamment, dans le premier de ces os, la coupe en est plus franche à sa partie supérieure et plus dentelée à sa partie inférieure, tandis que c'est tout le contraire pour le fémur.

Je ferai observer en passant que, dans la plupart des cas de nécrose de tout le cylindre de ces os, qui ont été rapportés avec détail, les abcès se sont ouverts ou ont été ouverts pour le bras aux environs de la partie inférieure du deltoïde, et pour la cuisse à sa partie inférieure et interne. Cette circonstance, avec la coïncidence d'une coupe plus régulière du sequestre dans ce point de l'os, me fit espérer que j'arriverais plus facilement à désagréger, à sa partie supérieure, la nécrose à laquelle j'avais à faire.

Après avoir placé convenablement ce malade sur une chaise, je me bornai à

faire une incision qui prolongeait de deux pouces la plaie qui avait été faite pour donner issue au pus; je la fis parallèlement à la longueur du bras, en la dirigeant un peu en avant; cela fait, je saisis avec une forte pince le sequestre dans sa partie supérieure, en cherchant d'abord à le refouler vers la partie inférieure du bras, tandis que deux aides faisaient l'extension et la contre-extension du membre; pendant ce temps-là, je cherchai à attirer à moi le sequestre: je m'aperçus bientôt que son extrémité supérieure était libre; alors, le périoste n'étant point encore ossifié, me permit de faire porter le coude fortement en dehors en le relevant vers l'épaule, ce qui fit faire au bras un angle fortement prononcé dans sa continuité et saillir, à travers la plaie que je venais de faire, la tête du sequestre que je n'eus plus qu'à extraire, comme l'on arrache une dent incisive, mais sans aucun effort à faire; j'obtins ainsi un sequestre très-complet et très-découpé à sa partie inférieure et sans aucune brisure de ses dentelures (fig. 12).

Lorsque celui-ci fut extrait, le bras se trouva sans consistance, de manière que j'aurais pu faire toucher l'épaule par le coude, si je n'avais pas craint de provoquer des douleurs inutiles au malade.

Le pansement fut simple, il consista dans une bande roulée, légèrement appliquée depuis la main jusqu'à la plaie du bras, qui fut pansée à plat, excepté un léger tampon de charpie enduit de cérat simple; trois attelles furent placées: l'une à la face interne du membre, l'autre à sa face postérieure, et la troisième à sa face externe, toutes trois fixées en place par une seconde bande roulée; je n'en plaçai aucune en avant, afin de pouvoir quelquefois faire les pansements et nettoyer la plaie sans déranger tout l'appareil.

Les premiers jours passés, je recommandai au malade de rester levé le plus possible, afin que l'avant-bras, à peine soutenu par une écharpe, fît par son poids l'office de l'aide chargé de l'extension; enfin, dès que l'irritation eût disparu, la première bande roulée, appliquée sur tout le membre, fut un peu plus serrée pour empêcher le pus de séjourner au fond du sac, précédemment occupé par le sequestre.

Depuis le jour de l'opération, tout marcha au mieux jusqu'à la guérison complète, qui eut lieu avant la fin de la septième semaine, à dater du jour de l'opération. Je dois aussi faire remarquer qu'au fur et à mesure que la suppuration était

moins abondante et, par conséquent, que les pansements pouvaient être faits plus rarements, l'appareil de contention a été appliqué plus régulièrement et de manière à mieux remplir son but ; ce ne fut que trois mois après l'opération qu'on en cessa l'usage, et c'est alors que l'on put s'assurer d'une manière positive que les muscles du bras s'étaient amoindris. Au reste, cet appareil, en comprimant les muscles et en paralysant leurs contractions, avait été favorable au traitement en s'opposant à leur contraction, qui aurait pu produire le raccourcissement du membre, comme chez la jeune Delécraux.

Bientôt, l'exercice leur redonna toute leur vigueur, et aujourd'hui, 1854, ce bras est égal en longueur à celui du côté droit, et mon malade est un homme fait, très-bon et très-fort agriculteur, enfin, artilleur dans nos milices.

Le jeune Chuit, de Veigy, en Savoie, après onze semaines de maladie, portait sur le tibia de la jambe droite deux fistules avec une suppuration très-modérée. Les parents me dirent que la maladie était arrivée sans causes connues ; et, comme toujours, au début de la maladie, les douleurs et la fièvre avaient été très-violentes, mais s'étaient calmées dès qu'on eut ouvert deux collections de pus qui s'étaient formées, à quelques jours de distance, l'une plus haut, l'autre plus bas, sur la région du tibia. En faisant une incision pour joindre les deux fistules, je trouvai le périoste déjà assez résistant au bistouri ; l'incision faite, je me servis d'un levier pour détacher, à sa partie supérieure, le sequestre (fig. 13), qui, avant cela, était complétement immobile ; cela fait, son extraction fut aussi facile que possible ; ensuite, des pansements pareils à ceux dont j'ai parlé furent faits, mais sans employer d'appareil à extension, le péroné étant là pour servir d'attelle. Six semaines après l'opération, la guérison était complète.

Lorsque Eugénie Poincet, d'Ugine, en Savoie, âgée de 15 ans, me fut amenée en mars 1829, je reconnus une nécrose au tibia droit, survenue, me dit-on, à la suite d'un typhus qui avait disparu au fur et à mesure que la maladie de la jambe se manifestait. Le début de ce prétendu typhus ne datait que de huit semaines, et je trouvai cette enfant dans un état assez satisfaisant pour me décider à l'opérer dès le lendemain ; en effet, une incision fut pratiquée parallèlement au tibia sur sa face antérieure, au moyen d'un bistouri et d'une sonde cannelée, passée d'une fistule inférieure à une fistule supérieure ; cette incision comprenait la peau et le périoste,

qui ne m'avait présenté aucune résistance ; dès lors, l'extraction du sequestre (fig. 14 *a* et 14 *b*) se fit avec la plus grande facilité, et un pansement pareil à celui de l'observation précédente fut employé ; la guérison ne se fit pas attendre.

Pierre Salomon, âgé de 18 ans, d'Annecy, en Savoie, eut, dès son enfance, jusqu'à l'âge de 15 ans, des boutons dans la région des cheveux ; les parents suivirent alors un conseil qu'on leur avait donné, en lavant cette partie malade, matin et soir, avec de l'eau froide ; les boutons ne furent point longs à disparaître.

Le 30 janvier 1835, il se coucha bien portant et sans avoir éprouvé aucun accident les jours auparavant ; il se réveilla avec de la douleur à l'avant-bras droit, accompagnée de fièvre, de malaise, et, dès l'après-midi, il fut fort souffrant. Quinze jours après le début de sa maladie, on ouvrit un abcès ; puis, quelque temps après, un second, dans la région du corps du radius. Ce ne fut qu'à la fin d'avril qu'on reconnut la maladie de l'os, et, dès les premiers jours de mai, mon bon ami et ancien camarade, le docteur d'Espine le père, l'envoya à Aix, où il me le fit examiner, à mon arrivée à ces eaux, dans le mois de juin ; la nécrose n'était pas douteuse, le sequestre n'était pas mobile, et le nouvel os formait un pont solide entre les deux fistules.

L'opération fut décidée et pratiquée le lendemain par une incision qui réunit les deux fistules, et le pont de nouvel os fut mis à nu par une dissection ; puis, je fis au nouvel os deux incisions parallèles, circonscrivant une ouverture suffisante pour le passage du sequestre ; ensuite, avec le levier de ma spatule, je fis sauter le pont du nouvel os, et je détachai ensuite le sequestre (fig. 15), à sa partie supérieure ; dès lors, je pus l'extraire avec la plus grande facilité ; dans les premiers jours du mois d'août, je fis encore l'extraction d'un petit fragment de nécrose, et, dans le mois d'octobre, mon ami le docteur d'Espine m'annonça la guérison complète de ce malade.

L'enfant Chappuis, de Logras, âgé de 2 ans, sans cause connue des parents, fut pris, suivant eux, dans le mois d'avril 1821, d'une douleur violente à la jambe gauche, avec beaucoup de fièvre ; dès le second jour, il survint de la rougeur et du gonflement tout le long du péroné ; les parents se contentèrent de faire des applications de mauves bouillies, sans appeler de médecin ; ce ne fut que le sixième jour qu'ils eurent recours à celui du voisinage ; il ordonna une application

de sangsues, mais elle ne fut pas faite; dès le douzième jour, il y avait une collection de pus avec une fluctuation très-marquée dans le tiers inférieur et externe de la jambe; dès que l'abcès fut ouvert, les accidents se calmèrent. Cependant, on continua les pansements avec des cataplasmes de farine de graine de lin, jusqu'à la fin de la cinquième semaine; pendant ce temps, une seconde ouverture se fit spontanément un peu plus haut que la première. Celle-ci laissa apercevoir à nu une partie de l'os; c'est ce qui détermina les parents à conduire leur enfant à Genève pour savoir ce qu'il y avait à faire; ils s'adressèrent successivement à deux de mes confrères, qui, tous deux, conseillèrent d'attendre que le nouvel os fût formé et que le sequestre fût mobile pour faire l'extraction de ce dernier; les parents de l'enfant voulurent encore avoir un autre avis, et ils vinrent chez moi.

Après qu'ils m'eurent fait l'histoire de ce petit malade et que la sonde m'eut fait reconnaître une nécrose du péroné, je n'hésitai pas à leur conseiller une opération.

Comme je l'ai dit en commençant cet opuscule, à cette époque, j'étais tout préoccupé, depuis quelque temps, de la possibilité d'enlever un sequestre dès les premiers temps de sa formation, parce que, suivant moi, il devait être séparé de l'os vivant, quoiqu'il ne fût pas mobile; c'est donc avec plaisir que je procédai, à l'instant même, à l'opération proposée et acceptée par ces braves gens.

Six semaines après le début de la maladie, je fis la section de l'intervalle d'une fistule à l'autre, qui n'étaient éloignées que de huit à neuf lignes, puis une incision de demi-pouce pour prolonger la plaie dans la direction inférieure du côté du pied, où j'avais reconnu avec la sonde l'extrémité inférieure du sequestre; la plaie qui résulta des incisions et des fistules avait environ un pouce et demi de longueur; je passai derrière la partie inférieure de la nécrose le levier de ma spatule, et, à ma grande satisfaction, parce que *c'était la première fois, je détachai le sequestre de l'os vivant dans lequel il était enchatonné;* puis, en le tirant de haut en bas, je le fis sortir de sa gaîne, et je pus m'assurer, comme on peut le voir fig. 16, que, dans sa partie supérieure, la nécrose n'avait atteint que la paroi externe de l'os.

Le pansement fut fort simple: de la charpie recouverte de cérat, des compresses et une bande roulée pour les maintenir; six jours après, ces pauvres gens qui ne pouvaient pas faire grande dépense, retournèrent très-contents chez eux, à cinq

lieues de distance ; un mois après, je vis cet enfant dans son village, je le trouvai complétement guéri ; je l'ai revu huit ans après, il marchait un peu sur le côté interne du pied, ce dont ses parents ne se doutaient pas, si peu apparent cela était et si peu cela le gênait pour la marche ; je leur dis que cette circonstance pourrait être un cas d'exemption à la conscription, et ils me remercièrent encore comme si je leur rendais un nouveau service ; mais, en voyant ce résultat, je me promis bien si un pareil cas se présentait à moi, d'employer un appareil comme celui de Dupuytren ou analogue, capable de maintenir le pied dans l'adduction pendant tout le période d'ossification du périoste ou plutôt du nouvel os.

Les figures 17 et 17 *bis* représentent un sequestre du radius droit de l'enfant Bel, âgé de 10 ans ; ce sequestre m'a été donné par un confrère dont j'ai déjà parlé, M. le docteur Gavillet, de Samoens en Savoie, lequel l'a extrait sept mois et demi après l'invasion de la maladie ; en l'examinant, la sonde ne faisait apercevoir aucune espèce de mobilité : ce sont les seuls détails que je puisse donner à l'occasion de ce sequestre.

En 1833, Favre, d'une constitution lymphatique, manœuvre terrassier, âgé de 35 ans, en travaillant à une sablière, à la suite d'une fausse manœuvre, fut renversé par un éboulement de terre, et eut les jambes prises dans le sable ; il s'en tira sans fractures, mais non pas sans contusions. La jambe droite reçut le premier choc ; engourdie d'abord, puis douloureuse, elle se tuméfia, malgré les sangsues, les cataplasmes et la diète ; au bout de trois semaines, son médecin ouvrit successivement deux abcès dans la région du péroné.

Deux mois après le début de la maladie, on vint me consulter, me disant que l'on sentait l'os à nu ; je me transportai chez ce malade, à Lamure en Savoie, où après avoir reconnu une nécrose du péroné, je proposai l'extraction du sequestre, ce qui fut accepté. Alors, je disposai immédiatement tout pour l'opération ; je mis cet os à nu par une incision ; elle commençait à la fistule la plus élevée pour finir un pouce et demi plus bas à la seconde fistule, par conséquent, le *périoste non encore ossifié* fut compris dans cette plaie, assez grande pour me permettre de passer le levier de ma spatule au-dessus de l'extrémité inférieure du sequestre, *très-immobile* et un peu recouvert par les bourgeons charnus développés sur l'extrémité de l'os vivant. Cependant, sans trop d'efforts, je la détachai et la soulevai ; dès lors,

tout le sequestre (fig. 18) fut facilement extrait de sa gaîne, située au-dessus de la plaie, en le tirant en bas du côté du pied.

Je mis en usage le pansement que j'ai déjà décrit, et j'y ajoutai un appareil capable de maintenir le pied en adduction, comme je me l'étais promis à l'occasion du jeune enfant de Logras. Plusieurs années après, j'ai revu ce malade parfaitement guéri et sans aucune difformité à ce membre.

Voilà encore une nécrose du péroné qui m'a été donnée, avec la note suivante, par mon confrère le docteur Gavillet.

« Sequestre du péroné droit (fig. 19) chez Claude Vidonne, âgé de 3 ans et 9 mois; opération trois mois après l'invasion de la maladie; guérison complète un mois après. »

A la suite de ces observations où les opérations ont été simples et l'extraction des sequestres facile, je vais en rapporter quelques-unes d'une nature toute différente, à cause de l'ancienneté de la nécrose et de la formation plus complète du nouvel os.

Le jeune Perrin, de Collonge-sous-Salève, âgé de 11 ans, à la suite d'une fièvre bilieuse, me dit-on, eut, en janvier 1847, une inflammation de la jambe droite, qui se termina par trois abcès successifs, formés sur la région antérieure du tibia. A l'ouverture des deux premiers, il y eut une amélioration qui fit espérer aux parents la guérison de leur enfant; ce ne fut qu'à l'ouverture du troisième que le médecin connut l'existence de la nécrose, et, ne trouvant point le sequestre mobile, il annonça qu'il fallait attendre cette mobilité pour en faire l'extraction; enfin, l'année suivante, par une circonstance fortuite, j'appris, par l'un des parents de ce malade, l'existence de cette nécrose; je l'engageai à nous réunir mon fils et moi au médecin ordinaire, qu'à notre première entrevue, je n'eus pas de peine à convaincre de la nécessité d'opérer le plus tôt possible.

Le jour de cette opération fixé, mon fils y procéda en réunissant les trois fistules par deux incisions partant de la supérieure pour se réunir à l'inférieure. Ces incisions, éloignées l'une de l'autre de demi-pouce dans le milieu de leur longueur, traçaient sur la peau une ellipse, qui fut enlevée par le bistouri; puis, avec la scie, la gouge et les bistouris recourbés de Dupuytren, mon fils enleva les parois antérieures du nouvel os, sous lesquelles étaient enfermés les deux sequestres, fig. 20

et 21. Ces sequestres se trouvèrent, dans le fait, n'être que deux exfoliations très-minces de la face antérieure du tibia.

Des pansements simples amenèrent une guérison complète, au bout de deux mois environ.

Jacques Charbon, âgé de 16 ans, eut, dans son enfance, quelque chose d'analogue à une tumeur blanche au genou gauche, qui fut traitée et bien guérie par M. le docteur Peschier; il en était résulté deux cicatrices, dont l'une adhérente à la tubérosité du tibia.

Dans les premiers jours de janvier 1835, il reçut un coup à ce même genou; peu de jours après, il ressentit une vive douleur le long du tibia, accompagnée de chaleur et de gonflement; puis, il se forma successivement trois abcès sur la longueur de cet os, qui furent ouverts l'un après l'autre.

M. le docteur Butini fils s'intéressait à ce jeune garçon qui habitait l'établissement de Carra, école pour les pauvres agriculteurs; il me pria, dans le mois de juillet de lui donner des soins.

Il était alors très-maigre, faible; son pouls accéléré était petit; d'ailleurs, les fonctions de la digestion se faisaient bien; il avait une petite toux, mais l'auscultation de la poitrine ne me dénonça aucunement l'existence de tubercules. Pendant le courant du mois de juillet, avec un régime convenable, je lui fis prendre du lait de vache, et, les premiers jours du mois d'août, il était assez bien pour me permettre de l'opérer, ce qui eut lieu le 12 du même mois.

Une longue incision sur le tibia qui réunit les trois fistules, et la dissection des lèvres de la plaie pour les séparer de l'os, mirent suffisamment ce dernier à nu; celui-ci fut largement ouvert, mais avec la scie, la gouge et le marteau, j'employai ce dernier le moins possible; cependant, cette opération fut pénible pour le malade, qui, malgré cela, supporta la douleur avec courage, tant il avait envie de se guérir; cette première partie de l'opération terminée, j'enlevai facilement le sequestre (fig. 22 *a* et 22 *b*), qui était la conséquence d'une nécrose de la face antérieure du cylindre du corps du tibia; à sa partie supérieure et interne, on y voit une portion du diploé; dans le courant de septembre et d'octobre, quelques petites esquilles de la nécrose furent encore spontanément expulsées, et, dans les premiers jours de novembre, sa guérison était complète.

J'ai revu ce jeune homme douze ans plus tard ; sa guérison est restée parfaite ; cependant, avec la jambe arquée à sa partie supérieure, la concavité en dedans ; il était tailleur, ayant dû renoncer à l'agriculture.

En mai 1830, je fus appelé, à Bonneville, auprès du jeune Revillod, âgé de 16 ans ; dans son enfance, il avait eu des maux d'yeux assez prolongés, mais guéris depuis deux ans ; dès lors, il avait joui d'une bonne santé. Neuf mois avant ma visite, sans cause connue, il fut pris de vives douleurs à la jambe ; la rougeur, le gonflement survinrent bientôt aussi ; puis, un abcès s'ouvrit spontanément ; son évacuation fut suivie de bien-être pour le malade. Cela ne dura pas ; trois nouveaux abcès se formèrent successivement avec les mêmes phénomènes, quoique moins intenses ; enfin, on s'aperçut de la présence d'un sequestre dont on attendait la mobilité, lorsque le tuteur du jeune homme me fit appeler. Il n'y avait pas de doute sur la nécessité de faire l'extraction de ce sequestre, qui était encore parfaitement immobile, et qui serait resté encore longtemps dans le même état, comme on va le voir.

L'opération décidée, je fis sur le tibia deux incisions, qui comprenaient entre elles les quatre fistules et toute la peau voisine, trop mince pour faire une bonne cicatrice ; celle-ci enlevée, j'employai la gouge et le maillet pour faire sauter la paroi antérieure du nouvel os ; le sequestre ayant été, en grande partie, mis à nu, je croyais pouvoir facilement l'enlever, mais mon attente fut trompée. Il était formé par tout le corps du tibia, et sa cavité était complétement remplie par une cheville d'os nouveau, réuni aux deux extrémités aux parties vivantes et saines de l'os voisin ; la conformation de cette cheville était telle que, moulée sur la cavité du sequestre, elle le maintenait dans une immobilité parfaite ; et, comme malgré la grande ouverture que j'avais faite au nouvel os, je n'avais pu mettre complétement à nu les extrémités du sequestre, il me fut, dans ce moment, impossible de me rendre un compte exact des choses ; je ne vis d'autre moyen à employer que la force pour briser le sequestre ou le nouvel os qui le retenait ; c'est ce que je fis en saisissant ce dernier avec une forte pince, et, par mes efforts, je déchirai le sequestre à sa paroi antérieure, comme on le voit au trait de la figure 23 *b*. Cette portion du sequestre enlevée, c'est alors que j'aperçus, dans toute son étendue, la cheville dont je viens de parler ; je la détachai avec la gouge à ses deux extrémités ;

puis, je l'enlevai rapidement, ainsi que le reste du sequestre : la figure 23 fait voir ces deux parties réunies.

Le traitement fut celui que j'ai déjà décrit, et la guérison ne fut complète que deux mois et demi après l'opération.

Enfin, les figures 24 *a* et 24 *b* montrent un sequestre aussi du tibia de Grivel, que j'ai extrait, à fort peu de chose près, par les mêmes procédés que pour le jeune Revillod, seulement la cheville et le nouvel os étaient moins consistants : six semaines après l'opération le malade était complétement guéri. En examinant ce sequestre on voit que sa surface est rugueuse, ce n'est point celle du tibia qui est lisse ; il est évident, pour moi, qu'ici la surface de cet os n'a point été frappée de mort, et qu'il n'y a eu que sa partie interne de nécrosée.

En finissant de rapporter ces observations je ferai observer que les figures 15, 17, 19 et 23 démontrent que les os doubles d'un membre souvent ne se nécrosent pas sur la ligne où s'attachent les ligaments intérosseux, endroit abondamment pourvu de vaisseaux sanguins, dès lors une grande quantité de bourgeons charnus doivent se développer là, et ce sont vraisemblablement eux qui contribuent à former la cheville que j'ai signalée dans l'observation Revillod, et qui a déjà été souvent observée par les auteurs.

J'ai voulu joindre à ce Mémoire ces quatre dernières observations, malgré qu'elles n'apprendront rien de neuf à mes confrères, parce que les opérations graves que j'ai dû faire pour guérir ces malades font un contraste parfait avec les opérations plus ou moins simples que j'ai mises en usage pour les malades des observations précédentes.

Je crois devoir conclure de ce qui précède, qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la formation du nouvel os et la mobilité du sequeste pour extraire ce dernier.

Si l'on veut bien se rappeler les phénomènes qui se passent sur l'os vivant dans le voisinage de celui qui a été frappé de mort à la suite d'une cause quelconque, on aura une explication suffisante de leur séparation, c'est-à-dire la discontinuité de la

fibre osseuse vivante de celle qui a été frappée de mort. Cette dernière n'étant plus soumise aux phénomènes vitaux, tous ses éléments restent immobiles et identiquement les mêmes soit sous le rapport de la composition, soit sous celui du volume; tandis que dans le premier, l'os vivant, la vie se manifeste par l'inflammation, l'absorbtion des parties salines, le ramollissement de son tissu, son augmentation de volume ou la formation des bourgeons charnus, enfin, par l'épanchement de la lymphe plastique qui se fait à la surface de ces derniers. Dans l'un, l'immobilité de ses parties constituantes, dans l'autre, les phénomènes vitaux que je viens d'énumérer doivent nécessairement établir une solution de continuité entre les parties vivantes de la fibre osseuse et celles qui ont été frappées de mort.

Cette séparation, suivant moi, est plus prompte qu'on ne le pense ordinairement. Le tableau suivant, tiré des faits que je viens de rapporter, démontre ce que j'avance.

3	fois le sequestre a pu être extrait	avant le	30me	jour de l'origine de la maladie
2	id.	id.	40me	
4	id.	id.	50me	
2	id.	id.	60me	
2	id.	id.	70me	
1	id.	id.	80me	
2	id.	id.	90me	

Dans neuf de ces cas il n'y avait aucune apparence de mobilité du sequestre. Dans trois elle était douteuse; enfin, elle n'était manifeste que dans quatre d'entr'eux, et toujours, dans ces neuf premiers cas, j'ai pu, sans trop d'efforts, opérer la séparation du sequestre de l'os vivant, et cela sans jamais avoir éprouvé aucun inconvénient à la suite des manœuvres que j'ai été obligé d'employer.

Si l'os mort, quoique séparé de l'os vivant, n'est pas mobile, cela dépend de l'irrégularité des extrémités du sequestre, qui se trouvent enchassées dans des irrégularités pareilles de l'os qui a survécu, et non pas de la continuation de leur tissu. Je le répète, elles n'ont plus aucune continuité entr'elles, par conséquent il n'y a aucun inconvénient à employer un peu de force pour les disjoindre.

Je puis donc dire qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la mobilité du sequestre pour en faire l'extraction.

Quant à la nécessité d'attendre la formation du nouvel os pour extraire le sequestre, je ne la comprends pas davantage ; au contraire, cette formation rend très-compliquée et douloureuse l'opération nécessaire pour cette extraction, et je puis dire même impossible dans la plupart des cas de nécrose de l'humérus et du fémur, tandis qu'elle est très-facile, très-simple et peu douloureuse à faire, même sur ces deux derniers os, lorsqu'on opère au plus tard dès le troisième mois de la maladie, avant l'ossification du périoste ; elle peut même être faite plus tôt, comme le cas de Pellegrin l'a démontré.

Quelle est la nécessité d'attendre la formation du nouvel os pour extraire le sequestre ? ce dernier doit-il servir de moule au premier pour lui conserver la forme primitive de l'os ? cela n'est pas nécessaire. Le cas de l'enfant Delécraux où le nouvel os, le fémur, s'est solidifié sous une forme plate, démontre que, malgré cela, les muscles y ont trouvé des points d'appuis convenables pour faire exécuter à la cuisse tous les mouvements nécessaires à ce membre. Ou bien le sequestre est-il indispensable pour servir comme attelle pendant l'ossification du périoste, afin de combattre l'action musculaire qui tend à raccourcir le membre? cela n'est pas plus nécessaire.

Un appareil à extension et contr'extension, en contrebalançant l'action musculaire, remplit suffisamment les indications nécessaires pour conserver au membre sa longueur et sa direction naturelle ; les exemples des jeunes Delécraux et Pellegrin sont là pour confirmer cette assertion. Si j'ai eu, après la guérison du premier, un raccourcissement assez prononcé, c'est parce que je n'employai pas assez tôt l'appareil indiqué.

Plusieurs des cas d'extraction de sequestre que j'ai rapportés démontrent, comme je l'ai déjà fait observer, tous les avantages qu'il y a à ne pas attendre la formation du nouvel os pour faire cette opération, car l'emploi d'un simple bistouri pour inciser les parties molles et le périoste d'une consistance plus ou moins cartilagineuse, un levier pour séparer le sequestre de l'os vivant et une pince pour l'extraire ont suffi pour cela ; tandis que la scie à rotation, à chaînette, le trépan, la gouge, le maillet et diverses formes de tenailles deviennent nécessaires pour cette opération lorsqu'on a attendu la mobilité du sequestre et la formation du nouvel os.

Tous ces instruments seront, sans aucun doute, encore longtemps employés; car,

simple praticien, je n'espère pas avoir assez d'influence sur mes confrères pour leur faire adopter ma manière de voir à cet égard. Cependant, si j'ai le bonheur de convaincre quelques-uns de nos célèbres professeurs, mes idées se répandront et les praticiens qui assisteront au début de cette maladie pourront conduire leur malade à une guérison prompte au lieu de les envoyer, après plusieurs années de maladie, dans les hôpitaux pour y subir des opérations graves et même des amputations.

Je ne terminerai pas sans faire observer que les sequestres du corps de l'humérus ont, en général, des dentelures moins prononcées à leur extrémité supérieure qu'à l'inférieure et que le contraire a lieu pour ceux du fémur ; d'où il résulte que c'est sur ces extrémités là qu'il faut faire les efforts nécessaires pour les désunir d'avec l'os vivant ; ce qui est facile, car j'ai déjà fait observer que dans ces nécroses l'ouverture des dépôts purulents qu'elles déterminent se fait toujours spontanément ou est indiquée par la fluctuation devoir être faite vis-à-vis cette extrémité du sequestre; ce qui est une circonstance très-favorable pour faciliter l'opération nécessaire à son extraction.

EXPLICATION DES FIGURES.

Figure 1re. Lame nécrosée d'une demi-ligne d'épaisseur de la table externe du pariétal droit ; *a*) face externe ; *b*) face interne.

Fig. 2. Portion du corps de la branche horizontale du maxillaire inférieur droit nécrosée ; *a*) sa face externe, comprenant tout le bord inférieur et presque toute la largeur de l'os ; *b*) face interne, dont une partie seulement a été nécrosée.

Fig. 3. Extrémité sternale de la clavicule nécrosée, comprenant tout le cylindre de cet os jusqu'au milieu de sa longueur.

Fig. 4. Phalange nécrosée dans les deux tiers de sa longueur.

Fig. 5. Le premier métatarsien et sa phalange voisine de l'orteil du pied droit nécrosés ; *a*) à l'extrémité tarsienne de ce premier os on voit la trace de la séparation de sa seule portion qui soit restée vivante ; *b*) presque toute la face supérieure de la phalange a conservé sa vitalité et, en se séparant, a rendu cette nécrose rugeuse dans cet endroit.

Fig. 6. Nécrose partielle du premier métatarsien gauche ; *a*) face supérieure ; *b*) face inférieure.

Fig. 7, *a*, *b*, *c*, *d*, *e* nécroses ; *a*, celle de l'extrémité du métatarsien ; *b*, *c*, *d*, *e* quatre os du tarse portant tous les traces de leurs parties restées vivantes et séparées de l'os mort.

Fig. 8. Sequestre du cylindre complet d'un humérus ; la séparation de la nécrose à la partie supérieure de l'os est bien plus régulière qu'à la partie inférieure où l'on voit les traces de longues dentelures.

Fig. 9. Sequestre de tout le cylindre du fémur gauche ; à son extrémité inférieure on voit l'action de la scie avec laquelle mon confrère avait fait la résection d'une pointe de l'os ; on y voit aussi que les dentelures ont plus d'uniformité entr'elles qu'à l'extrémité supérieure où elles sont plus prolongées et plus inégales.

Fig. 10, a, b représentant sous deux faces une nécrose partielle du cylindre du fémur ; ici encore les dentelures de l'extrémité inférieure de l'os sont bien moins prononcées que celles de son extrémité supérieure.

Les *Fig. 11 a* et *11 b* représentent aussi sous deux faces une autre nécrose du fémur ; dans la figure 11 *b* on voit la trace d'une longue dentelure restée vivante, elle se prolonge presque jusqu'à l'extrémité inférieure de l'os. Je ferai observer que, dans l'arrangement des figures 10 et 11 pour organiser la planche, on a tourné les extrémités inférieures des sequestres en haut et les extrémités supérieures en bas.

Fig. 12. Sequestre de tout le cylindre d'un humérus ; comme dans tous les sequestres pareils que j'ai vus, les dentelures inférieures sont plus prononcées que les supérieures.

Ce que la figure ne représente pas, c'est l'apparence graisseuse et jaunâtre que cette nécrose a conservée, prouve que la couleur blanc mat, qui est le résultat du séjour prolongé du sequestre dans le nouvel os, n'est pas nécessaire pour indiquer le moment propre à en débarrasser le malade.

La *Fig. 13* est un sequestre complet de la circonférence du tibia droit, extrait au bout de trois mois de maladie ; il était complétement immobile au moment de l'opération.

Fig. 14. Sequestre de la partie antérieure du tibia vu par ses deux faces en *a* et *b*.

Fig. 15. Sequestre de presque toute la circonférence du corps du radius ; la portion de cet os qui donne attache au ligament interosseux avait conservé sa vitalité, aussi voit-on une fissure sur toute la longueur du sequestre, lequel s'est là séparé de l'os vivant comme à ses deux extrémités.

Fig. 16. Sequestre de tout le cylindre du péroné (d'un enfant de deux ans) dans sa partie inférieure et seulement d'une face dans les deux tiers supérieurs.

Fig. 17. Sequestre d'une portion du corps du radius droit vu de deux côtés en *a* et *b* ; cette dernière figure fait voir la fissure produite par la séparation de l'os, qui a conservé sa vie dans la partie qui donnait attache au ligament interosseux.

Fig. 18. Sequestre de tout le cylindre du péroné, remarquable parce qu'il ne présente point de fissure au point d'attache du ligament interosseux, qui, par conséquent, a été frappé de mort comme le reste du corps de l'os, ce qui est rare.

Fig. *19*. Sequestre du péroné d'un enfant de trois ans et trois mois, dans lequel on remarque la fissure habituelle au point d'attache du ligament interosseux.

Fig. *20* et *21*. Deux sequestres ou exfoliation de la face antérieure du même tibia, extrait laborieusement au bout d'une année.

Fig. *22*. Sequestre du tibia que l'on voit en *a* et *b*, très-rugueux sur ses deux faces, parce que la surface de l'os n'a pas été nécrosée, dont l'extraction a été laborieuse parce qu'elle a été faite sept mois après le début de la maladie.

Fig. *23*, *a b*. Sequestre du tibia ; en *a* on voit la fissure au point d'attache du ligament interosseux, et en *b* on voit la ligne de la déchirure du sequestre faite dans le cours de l'opération, comme je l'ai dit.

Les *Fig.* *24 a* et *24 b* montrent sous deux faces une nécrose du tibia dont la surface n'a pas été nécrosée, mais qui contenait aussi une cheville ou nouvel os.

RECHERCHES

SUR

LES ANIMAUX INFÉRIEURS

DE LA MÉDITERRANÉE,

Par C. Vogt.

SECOND MÉMOIRE,

SUR LES TUNICIERS NAGEANTS DE LA MER DE NICE.

RECHERCHES

SUR

LES ANIMAUX INFÉRIEURS

DE LA MÉDITERRANÉE,

SECOND MÉMOIRE,

SUR LES TUNICIERS NAGEANTS DE LA MER DE NICE.

La classe des Tuniciers, inconnue dans les eaux douces, forme une partie importante de la population maritime. Tous les corps sous-marins se couvrent des espèces, qui s'attachent au sol dans leur âge mûr. Les Ascidies simples et composées abondent partout où il s'offre un point propre à leur fixation. Dans les eaux tourbillonnent des essaims innombrables de têtards d'Ascidiens sessiles en compagnie des Salpes et des Pyrosomes, qui sont essentiellement nageurs. C'est de ces animaux et de quelques autres genres moins généralement connus que je traiterai dans ce mémoire.

C'est encore Forskal qui, dans son voyage en Égypte, a trouvé et décrit pour la première fois les Pyrosomes et les Salpes, dont il a fort bien distingué plusieurs espèces. En me réservant, pour la fin de ce mémoire, un résumé historique des travaux sur les Tuniciers nageurs, je me borne ici à rappeler au lecteur les observations de Cuvier et de Savigny sur leur anatomie. Mais on peut dire que ce n'est que par les travaux de Chamisso, dont l'Allemagne est fière sous le double titre de poëte et de naturaliste, que l'histoire de ces animaux a été véritablement éclairée.

Chamisso ayant prouvé que les Salpes jouissent d'une propagation double et alternante, par laquelle deux formes différentes étaient produites, l'une isolée et non sexuelle, l'autre agrégée et sexuelle, Chamisso, dis-je, renversait par cette observation tout édifice zoologique, qui aurait voulu définir les espèces sans tenir compte de cette disposition fondamentale. Les descriptions d'espèces données par les différents auteurs jusque dans ces derniers temps ne peuvent donc servir qu'à distinguer une des formes sous lesquelles se montre l'espèce, soit la forme agrégée, soit la forme isolée, et il faut des observations spéciales pour reconnaître quelles formes se rattachent ensemble.

Les observations de Chamisso, combattues ou ignorées pendant quelque temps, ont été enfin pleinement confirmées par M. Krohn. J'ai eu moi-même l'occasion de vérifier les recherches de M. Krohn, et depuis tous les naturalistes qui se sont occupés de pareilles études, parmi lesquels surtout MM. Huxley et H. Müller, de Wurtzbourg, concordent sur ce point essentiel. Ayant souvent à revenir sur ces travaux, je les cite ici pour ne pas être obligé de répéter continuellement les citations[1].

M. Krohn a donné le premier un tableau des espèces méditerranéennes, dont il a étudié les deux formes consignées par les auteurs sous des noms différents. J'ai eu l'occasion d'observer quelques formes nouvelles de manière à pouvoir compléter le tableau de M. Krohn. Je partagerai donc ce mémoire en plusieurs parties. La première traitera des Salpes ; j'y consacrerai une première division à la discussion zoologique des espèces observées par moi-même ; tandis que dans la seconde division je donnerai la monographie de la Salpa pinnata Forsk, objet principal de mes études. Les autres parties contiendront mes observations sur les Pyrosomes, les Anchinies, les Appendiculaires, ainsi que des résumés et des appréciations historiques.

[1] Krohn. Observations sur la génération et le développement des Biphores (Salpa). Annales des Sciences naturelles, 3me série, tome VI, p. 110. 1846.
C. Vogt. Bilder aus dem Thierleben. Francfort, 1852. Salpen, p. 26.
Huxley. Observations on the structure of Salpa and Pyrosoma. Philosophical Transactions. 1851, p. 567.
H. Müller. Verhandlungen der Würzburger Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. 1852. Tome III, p. 57.
Id. Zeitschrift für wissenschaftliche Zoologie, von C. Th. von Siebold et A. Kölliker. T. IV, p. 329. 1853.

I.

DU GENRE SALPA.

PRÉLIMINAIRES ZOOLOGIQUES.

Ce genre, établi par Forskal (Descriptiones Animalium, quæ in itinere orientali observavit P. Forskal, Hauniæ, 1775, p. 112), fut caractérisé par lui en ces termes :

Salpa : corps libre, gélatineux, oblong, ouvert aux deux bouts et vide à l'intérieur ; intestin oblique. Variétés : *a*) avec un noyau sphérique et opaque à côté de l'anus ; *b*) sans noyau, mais avec une ligne dorsale opaque.

Forskal décrit onze espèces, parmi lesquelles se trouvent :

Trois espèces qui n'ont pas encore été retrouvées (S. fasciata, n° 36 ; S. sipho, n° 37 ; S. solitaria, n° 39 ;

Deux espèces solitaires : S. democratica, n° 32 ; S. africana, n° 38 ;

Et six espèces agrégées : S. maxima, n° 30 ; S. pinnata, n° 31 ; S. mucronata, n° 33 ; S. punctata, n° 34 ; S. confœderata, n° 35 ; et S. polycratica, n° 40.

On verra par le tableau ci-joint quels sont les rapports de ces espèces entre elles et avec les espèces décrites par les auteurs subséquents.

Tableau des espèces méditerranéennes du genre Salpa, donné par A. Krohn, complété par moi.

Forme solitaire asexuelle.	Forme agrégée sexuelle.
PREMIÈRE ESPÈCE.	
S. democratica Forsk. p. 113, n° 32, tab. 36, fig. *g*.	S. mucronata Forsk. p. 114, n° 33, tab. 36, fig. *d*.
» Lamarck, n° 3.	» Lamarck, n° 4.

S. spinosa Otto. Nov. Act. Acad. Léopold. Nat. Curios. Tom. XI. p. 303, tab. 42.	S. pyramidalis Quoy et Gaimard. Astrol. p. 593, tab. 89, fig 15-18.
» Lamarck, n° 25.	» Lamarck, n° 37.

DEUXIÈME ESPÈCE.

S. africana Forsk. p. 116, n° 38, tab. 36, fig. *C*.	S. maxima Forsk. p. 112, n° 30, tab. 35, fig. *A*.
» Lamarck, n° 8.	» Lamarck, n° 1.
	S. Forskalii. Lesson, Coquille. Tom. II, part. I, p. 276, tab. 4, fig. 1.

TROISIÈME ESPÈCE.

S. runcinata Chamisso. De Salpa, p. 14, fig. *V*, *A-D*.	S. fusiformis Cuvier Biphores, Annales du Muséum. Tom. IV, An XII, 1804, p. 382, fig. 5.
» Lamarck, n° 21.	» Lamarck, n° 16.
» Qu. et G. Astrolabe, tab. 87. fig. 1-5.	S. maxima Varietas Forsk. p. 113, tab. 35, fig. A^1 et A^2.
	S. runcinata gregata Chamisso. De Salpa, p. 19, fig. *V*, *G-S*.
	S. clostra Milne-Edwards. Edition illustrée du règne animal de Cuvier. Tab. 121.

QUATRIÈME ESPÈCE.

Ce mémoire, tab. 5, fig. 10.	S. punctata Forsk. p. 114, n° 34. tab. 35, fig. *C*.
	» Lamarck, n° 5.
	» Ce mémoire, tab. 5, fig. 9.

CINQUIÈME ESPÈCE.

S. scutigera Cuvier, l. c. p. 377, fig. 4 et 5.	S. confœderata Forsk. p. 115, n° 35, tab. 36, fig. *A*.
» Lamarck, n° 13.	» Lamarck, n° 6.

S. vivipara Péron et Lesueur. Tab. 31, fig. 3.

S. gibba. Bosc. Hist. nat. des Vers, t. II, p. 179, tab. 20, fig. 5.

S. dolium Qu. et G. Astrol. p. 575; tab. 90, fig. 1-8.

« Lamarck, n° 29.

S. confœderata Quoy et G. Astrol. p. 584, tab. 88, fig. 6.

S. octofora Cuvier, l. c. p. 379, fig. 7.

» Lamarck, n° 14.

S. socia. Bosc. l. c. p. 180, tab. 20, fig. 1-3.

S. ferruginea Cham. l. c. p. 23, fig. 10.

S. bicaudata Qu. et G. l. c. p. 585, tab. 89, fig. 1-5.

» Lamarck, n° 32.

S. femoralis Qu. et G. l. c. p. 587, tab. 88, fig. 1-5.

» Lamarck, n° 30.

S. nephodea Lesson. Coquille, p. 275, tab. 5, fig. 1.

S. lævis Lesson. l. c. p. 273, tab. 6, fig. 3.

SIXIÈME ESPÈCE.

Cham. l. c. p. 18, fig. 1. *A. B.*

S. proboscidalis Lesson. Centur. zoolog. p. 25, tab. 33, fig. 2.

» Lamarck, n° 27.

SEPTIÈME ESPÈCE.

S. cordiformis Qu. et G. p. 575, tab. 88, fig. 7-11.

» Lamarck, n° 31.

S. tricuspidata Less. Coquille, tab. 5 et 6; fig. 4.

S. polycratica Forsk. p. 116, n° 40, tab. 36, fig. *F.*

» Lamarck, n° 9.

S. zonaria Cham. l. c. p. 12, fig. III, *A-E.*

» Lamarck, n° 10.

HUITIÈME ESPÈCE.

S. costata Qu. et G. l. c. p. 570, tab. 86, fig. 1-5.

« Lamarck, n° 28.

S. Tilesii Cuv. l. c. p. 375, fig. 3.

» Lamarck, n° 12.

S. infundibuliformis Qu. et G. l. c. p. 587, tab. 89, fig. 6 et 7.

» Lamarck, n° 33.

NEUVIÈME ESPÈCE.

S. pinnata. Variété. Qu. et G. l. c. tab. 88, fig. 14.	S. pinnata Forsk. p. 112, n° 31, tab. 35, fig. *B*.
» Ce mémoire, tab. 5, fig. 1 et 2.	» Lamarck, n° 2.
S. affinis Chamisso, l. c. fig. 2, *A–E*.	» Chamisso, fig. 1, *A–S*.
	» Qu. et G. l. c. tab. 88, fig. 12.
	S. cristata Cuv. l. c. p. 366, fig. 1.

DIXIÈME ESPÈCE.

Non observée.	S. virgula C. Vogt. Ce mémoire, tab. 5, fig. 12.

On voit, par ce tableau, que les espèces les plus communes de la Méditerranée, telles que la première, la troisième et la cinquième, ont reçu plusieurs noms pour chacune de leurs formes. La plus grande confusion règne surtout par rapport à la cinquième espèce, la Salpa scutigera-confœderata, à cause des grandes variations de sa forme agrégée. Les deux appendices longues et grêles, que possède cette forme à la partie postérieure, peuvent, en effet, varier à l'infini quant à leurs dimensions et leur couleur, ce qui explique la grande quantité de noms synonymes donnés par les auteurs. En renvoyant les lecteurs aux descriptions et aux dessins cités quant aux espèces déjà connues, je ne donnerai ici que la description de la quatrième et de la dixième espèce, qui sont en grande partie nouvelles pour la science.

La forme agrégée de la quatrième espèce est décrite, par Forskal, dans ces termes :

« Salpa punctata : Bouche subterminale ; dos ponctué de rouge, pointu en « arrière ; anus saillant.

« Cette espèce a le corps hyalin, long d'un pouce et demi, de l'épaisseur d'un « doigt. La bouche transversale se trouve sur le bord, au-dessous de l'extrémité. « Front tronqué. Le dos ponctué de taches rouges, éparses, composées de points « plus petits, de manière à former des étoiles irrégulières pour la perception des- « quelles il faut un microscope. Le dos est déclive en arrière, terminé, non loin

« du noyau, par une proéminence gélatineuse. Noyau sphérique, opaque, d'un
« jaune ferrugineux, situé au milieu de la partie inférieure. L'abdomen montre
« des bandes peu marquées. L'intestin filiforme court obliquement du noyau vers
« la bouche; il est strié transversalement. L'anus cylindrique se trouve sur le côté
« de l'abdomen; il est du double plus large que long et proéminent.

« L'espèce est rare dans la Méditerranée, mais plus fréquente hors du golfe
« espagnol. Elle s'affaisse facilement dans l'esprit de vin. »

Pour l'intelligence de cette description, il faut remarquer que Forskal appelle « intestin » la branchie étendue à travers la cavité respiratoire.

J'ai donné des dessins relatifs à cette espèce, tab. 5, fig. 9–11 et 19 et 20. Je n'ai trouvé qu'une seule fois, le 27 octobre 1851, une chaîne de treize individus agrégés, réunis en chaîne oblique, autour desquels se trouvaient six individus solitaires, ayant encore tous un reste de l'éléoblaste au-dessus du noyau. Les individus agrégés se séparaient immédiatement après la prise; ils étaient très-lents dans leurs mouvements; les individus solitaires, au contraire, se livraient à des mouvements très-rapides, en faisant des culbutes continuelles dans le bocal.

Ce qui distingue surtout la forme agrégée de cette espèce, ce sont la grande épaisseur du manteau externe sur la face ventrale (appelée dos par Forskal), la bouche transversale, située au-dessous d'une proéminence émoussée, l'anus tubiforme et latéral, et les taches ferrugineuses sur la face ventrale. Notre dessin, fig. 9, la représente telle qu'elle se pose en se laissant tomber sur le fond. On pourrait croire que c'est une vue de profil, la crête ventrale et l'anus se présentant en effet de cette manière. Mais en ayant égard à la position du système nerveux (*d*) et de la bouche (*a*), on voit bien que l'animal est représenté de trois quarts, et que l'anus se trouve par conséquent sur la face dorsale à droite, la crête ventrale sur la gauche. La bouche est grande, transversale; l'endostyle et le sillon ventral très-marqués; le ganglion nerveux situé à peu près au premier tiers de la longueur totale; la branchie fixée au-dessous, de manière à n'avoir que la moitié de la longueur du corps; le noyau très-petit, parfaitement sphérique, d'un jaune éclatant tirant au rouge. Le cœur se montre au-dessus du noyau au commencement du sillon ventral. On remarquait, sur la moitié de la longueur de ce dernier, qui s'étend en avant jusqu'au de là de la bouche, une impression comme un pli. C'était

sans doute la cicatrice provenant du détachement de l'embryon, qui dans tous les exemplaires venait de se détacher. La crête ventrale forme une proéminence arrondie en arrière; elle est produite entièrement par un épaississement du manteau externe, et elle a, à peu près, la moitié de l'épaisseur du corps. Elle est couverte, à sa face externe, de petites taches rougeâtres, disposées irrégulièrement sur deux lignes courant de la proéminence antérieure à la proéminence postérieure. Les taches sont composées de cellules pigmentaires (fig. 11) réunies en pavé et pourvues d'un noyau incolore. Le ganglion nerveux (fig. 19) montre un ganglion en forme de cube à angles émoussés, sur lequel est posé l'organe oculiforme, reposant sur un étranglement, couvert par une espèce de cornée très-bombée, fournie par le manteau interne et formée par un amas de pigment brun rougeâtre disposé en bande un peu courbe. L'organe oculiforme est entouré par une découpure en paupière arrondie du manteau externe. Quatre bandes musculaires transverses fortement prononcées du côté dorsal produisent les mouvements respiratoires.

La forme solitaire (tab. 5, fig. 10) montrait cette forme allongée et cylindrique qui est en général propre aux formes solitaires. Les extrémités antérieures, comme postérieures, étaient coupées à angle droit et largement béantes. Le manteau extérieur ne montrait nulle part un épaississement ou des cellules colorées. On distinguait aisément dix bandes musculaires transverses outre celles propres aux deux ouvertures respiratoires. L'anus respiratoire se montrait un peu en forme de bouche de trompette, à cause d'un léger étranglement du corps vis-à-vis du noyau, qui est situé vers le commencement du dernier quart de la longueur. Le noyau est parfaitement sphérique, d'un beau jaune clair; dans tous les individus on remarquait encore au-devant du noyau un reste de l'éléoblaste; — preuve certaine que ces individus n'étaient pas encore parvenus au terme de leur accroissement. Cette preuve fut encore fortifiée par l'examen ultérieur du noyau, qui m'a montré le stolon encore sous forme de verrue peu prolongée, situé à la base du cœur et caché entièrement entre le noyau, le cœur et le reste de l'éléoblaste. Les parois de ce stolon microscopique étaient encore entièrement lisses et ne montraient aucune trace de bourgeons en voie de développement; une légère inflexion du stolon me fait cependant présumer que la chaîne, formée plus tard sur le stolon, doit être enroulée autour du noyau. Le système nerveux des individus solitaires consiste

dans un ganglion arrondi, sur la face externe duquel est posé le pigment brun rougeâtre en forme de fer-à-cheval presque fermé (tab. 5, fig. 20). Le lacet vibratil a la forme d'une fossette très-allongée, et le cœur celle d'un long boyau recourbé des deux côtés, de manière que les deux bouts se touchent presque. C'est la seule Salpe à laquelle je connaisse cette forme de cœur si commune chez les Ascidiens.

Le 12 janvier 1851, je trouvai au milieu d'un des courants les plus riches que j'eusse jamais rencontré dans la baie de Villefranche une chaîne en étoile de petites Salpes, que je pris au premier moment pour une petite chaîne de la Salpe pinnée. Les individus étaient attachés de la même manière, comme dans cette dernière espèce, moyennant un prolongement partant de la face ventrale, de manière à se placer perpendiculairement l'un à côté de l'autre pour former un rond. Les longues appendices colorées en brun qui flottaient à la face inférieure de la chaîne me firent pourtant soupçonner quelque particularité, et, arrivé à la maison, je vis que j'avais trouvé une espèce qui me paraît nouvelle, et que j'appelle *Salpa virgula*. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu retrouver cette espèce dont je ne connais que la forme agrégée, représentée au double de sa grandeur naturelle à la tab. 5, fig. 12, du présent mémoire.

La forme de la Salpe virgule est assez singulière. Elle paraît composée de deux moitiés inégales : d'une moitié antérieure cylindrique, creuse, contenant seulement la branchie, et d'une moitié postérieure solide, irrégulièrement conique, dont la base est soudée à la partie antérieure et qui contient le reste des viscères. L'ouverture respiratoire antérieure (*a*) est obliquement tronquée et entourée d'un fort rebord musculaire; elle est garnie, en dedans, de la valvule ordinaire. Le système nerveux (*d*) est situé immédiatement en arrière; ayant malheureusement égaré les notes et les dessins que j'ai faits à son sujet, je ne puis rien dire de sa constitution intime. La branchie (*e*) descend presque tout droit en faisant une inflexion sigmoïde; le sillon ventral (*c*) s'étend dans toute la longueur de la face dorsale de la cavité respiratoire. Le prolongement (ɔ) servant à fixer les individus à la chaîne a une forme presque carrée. On remarque sur le côté droit l'œuf ou l'embryon (*l*) fixé sur la paroi de la cavité respiratoire ; — les œufs que j'ai vus chez les seuls individus pris, ne rentrant en aucune façon dans les types connus chez d'autres Salpes, je n'en donnerai point une description plus détaillée, qui ne saurait suffire

aux exigences de la science. L'anus respiratoire (*b*) se trouve vis-à-vis de l'insertion de l'œuf sur la face dorsale; il est un peu protracté en tube. Je n'ai pu distinguer que quatre faibles bandes musculaires transversales.

La Salpe virgule est, comme la Salpe pinnée, du nombre de celles qui n'ont point de noyau. Le cœur, l'intestin et le testicule se montrent isolés au fond du corps, enveloppés dans une masse épaisse et transparente, fournie surtout par le manteau externe. Le cœur (*g*) se voit au fond de la cavité respiratoire, entouré d'un pigment rougeâtre. Près de lui s'ouvre la bouche intestinale (*r*), aboutissant dans le canal intestinal qui donne presque immédiatement un cécum (*t*), lequel se replie en arrière sur la face ventrale. L'intestin lui-même se porte d'abord horizontalement en avant, puis, en faisant une anse, il se replie pour s'ouvrir à côté de l'anus respiratoire, au fond de la cavité respiratoire (*s*). La disposition du testicule (*p*) n'est pas moins curieuse. C'est un organe fusiforme, d'un blanc crayeux, dont le corps principal est caché dans l'appendice caudale de la Salpe. L'extrémité postérieure et arrondie du testicule est tournée en dehors. Près de l'intestin, le testicule présente un pli, par lequel une portion antérieure, se continuant immédiatement dans le canal spermatique, se dessine au-devant du corps principal du testicule. Le canal spermatique (p^1) se porte droit en avant et s'ouvre à côté de l'anus intestinal dans la cavité respiratoire. J'ai donné un dessin grossi du testicule isolé, fig. 13. On voit qu'il est enveloppé par une membrane transparente qui se continue dans le canal spermatique, et que sa masse est formée de gros cécums qui se réunissent pour composer le canal spermatique. Tous ces cécums étaient remplis par du sperme composé de spermatozoïdes linéaires s'agitant très-vivement. La cavité de l'appendice caudiforme, dans laquelle le testicule est situé, se continue encore jusque vers l'extrémité pointue de cette appendice. Elle est tapissée à l'intérieur de cellules pigmentaires étoilées de couleur jaune brunâtre.

Aujourd'hui, nous pouvons définir le genre Salpa de la manière suivante.

Tuniciers nageurs, ayant deux ouvertures respiratoires opposées, une branchie cylindrique suspendue obliquement dans la cavité respiratoire et jouissant d'une

génération alternante, qui produit tour à tour des individus agrégés sexuels et des individus solitaires non sexuels.

On pourra faire, dans ce genre, deux sections, la première composée de toutes les espèces, dans lesquelles les intestins sont enchevétrés ensemble de manière à former un noyau ; la seconde composée par les espèces voisines des S. pinnée et virgule, chez lesquelles on ne trouve point de noyau. Les différences entre ces deux types ne sont point assez notables pour justifier la formation de deux genres distincts.

On nommera les espèces connues en joignant les deux noms les plus anciens des deux formes, et en mettant le nom de la forme solitaire en avant, par exemple : Salpa democratica-mucronata. Pour les espèces nouvelles, on mettra un nom simple, en ajoutant, pour désigner la forme, un ag. (forme agrégée) ou sol. (forme solitaire).

HISTOIRE DE LA SALPE PINNÉE.

SALPA PINNATA FORSK.

Parmi les espèces de Salpes, dont je viens de donner les éléments zoologiques, celle qui m'a occupé le plus est la Salpa pinnata de Forskal. Je me suis attaché à cette espèce, parce que tous ses vicères sont séparés à tel point, qu'il est aisé d'en suivre le développement même sans dissection, ce qui facilite beaucoup l'intelligence des formations embryoniques surtout. Cette Salpe, en effet, n'a point de noyau ; et ses deux formes, la forme agrégée sexuelle et la forme solitaire ou prolifère sont tellement communes à Nice, que l'on peut se procurer facilement une grande quantité d'individus de tous les âges et de tous les degrés de développement. Je n'ai pu remarquer, pendant mon séjour prolongé à Nice, des époques fixes pour le développement de ces êtres. A toutes les époques où je trouvais des Salpes pinnées, je rencontrais toujours pêle-mêle des individus ou des chaînes d'âge très-différent.

Les deux formes de la Salpe pinnée se ressemblent en ce point qu'il n'y a ni appendices ni pointes particulières ornant le corps, et que les deux ouvertures sont placées exactement aux deux bouts du corps ; la première présentant une fente transversale formée de deux lèvres arrondies et garnies à l'intérieure d'une valvule mobile, l'ouverture postérieure étant au contraire arrondie en forme de tube et entourée de fibres musculaires circulaires. La structure de beaucoup d'autres parties est aussi très-semblable, tandis qu'on observe des différences notables dans la disposition de l'intestin, du système nerveux et du lacet vibratil, ainsi que dans la disposition des bandes musculaires qui entourent le corps.

La *forme solitaire* (tab. 5, fig. 1 et 2) a un corps allongé et un peu aplati de haut en bas. L'ouverture antérieure ou la bouche respiratoire (*a*) occupe presque toute

la largeur du corps, qui, vu d'en haut, paraît carrément coupé à cet endroit. Le corps se rétrécit un peu en arrière pour finir par l'anus respiratoire (*b*), lequel coupe aussi carrément l'extrémité du corps. Vus de profil (fig. 2), les individus solitaires montrent que la face dorsale est doucement bombée surtout vers l'endroit où est situé le ganglion nerveux, tandis que la face ventrale est creusée d'une manière correspondante. On remarque sur cette dernière face ordinairement le stolon prolifère (*y*), sortant au dehors et présentant une petite chaîne de jeunes individus agrégés, qui flottent librement dans l'eau et se séparent souvent au moindre attouchement. En examinant attentivement la structure du corps, on remarque très-bien, même sur des individus vivants encore, la séparation des deux couches formant l'enveloppe du corps entier. Le *manteau externe* (α), extrêmement transparent, fait voir des contours continus, tandis que le *manteau interne* (β) présente une quantité d'irrégularités ou de petites impressions provenant de l'attachement des *bandes musculaires* (*k*). Ces dernières sont fixées dans l'épaisseur même du manteau intérieur, elles forment un tour continu autour de la face dorsale du corps et sont disjointes seulement sur la face ventrale. On compte, quoique difficilement à cause de la grande transparence du manteau, six paires de bandes musculaires faisant le tour du corps : la première passant au niveau du système nerveux, la dernière à la hauteur de la bouche intestinale. Outre ces bandes transversales, nous voyons encore un système particulier de bandes musculaires établi sur la partie antérieure du corps. Nous trouvons ici trois demi-tours musculaires dorsaux, quatre demi-tours ventraux et une petite bande longitudinale qui tous se rencontrent dans deux centres latéraux (k^1), situés un peu en arrière du coin de la bouche respiratoire et qui évidemment servent au jeu de cette bouche même. Je renvoie à la fig. 1 de la neuvième planche pour donner une idée de la disposition de ces muscles, servant surtout à fermer les deux lèvres de la bouche respiratoire. L'anus respiratoire est entouré d'un sphincter considérable en forme d'anneau, dont les derniers faisceaux s'étendent quelquefois jusqu'au point de rencontrer le dernier tour des muscles respiratoires. Le jeu de tous ces muscles tend à fermer les deux ouvertures du corps et à resserrer la cavité branchiale. Ils n'ont point d'antagonistes ; c'est l'élasticité des deux couches du manteau qui rétablit la forme normale du corps lorsque les muscles se relâchent.

Le *ganglion nerveux* (*d*), de la grosseur d'une petite tête d'épingle, se trouve situé sur la face dorsale du corps à peu près au premier quart de la longueur totale du corps; il a une teinte jaunâtre pâle, une forme irrégulièrement arrondie, et il porte à sa surface une tache pigmentaire d'un rouge brun foncé, qui a la forme d'un fer à cheval peu ouvert en avant, et que nous nommons *l'organe oculiforme*. Le système nerveux est situé sur le manteau interne entre celui-ci et le manteau externe, mais il est enchâssé avec la partie postérieure dans la substance même du manteau interne. Le *lacet vibratil* (*w*) est placé à distance égale entre le système nerveux et l'extrémité antérieure du corps dans l'épaisseur même du manteau interne. On voit partir de ce lacet, dont la structure compliquée ne peut être reconnue qu'au microscope, deux bandes fines, les *bandes vibratiles* (*x*), paraissant comme des lignes jaunâtres qui embrassent le corps et qui se réunissent au milieu de la face ventrale dans un sillon longitudinal, le *sillon ventral* (*c*). Cet organe, qui se fait remarquer par sa teinte un peu jaunâtre et par sa grande consistance, se laisse poursuivre depuis l'extrémité antérieure jusque vers la bouche intestinale, où il finit insensiblement. C'est une fente très-étroite, très-profonde, ouverte sur toute sa longueur, dans la cavité branchiale, et munie de cils vibratils et de lèvres calleuses épaisses dans la profondeur du sillon.

La *branchie* (*e*) a la forme d'un cylindre allongé qui s'étend obliquement depuis le lacet vibratil jusque vers la bouche intestinale (*r*) en traversant la cavité respiratoire dans toute sa longueur; — la face ventrale de ce cylindre et qui est tournée vers la cavité respiratoire est garnie de cils vibratils disposés sur des bandes transversales visibles à l'œil nu. La branchie est attachée sur un prolongement trausparent du manteau intérieur qui paraît très-large et triangulaire vers le point d'attache, où il s'étend entre le lacet vibratil et le système nerveux, mais qui se rétrécit considérablement en se continuant le long de la face dorsale de la branchie. Sur cette face dorsale est attaché dans toute sa longueur le *tube intestinal* (*z*), tube étroit, droit, d'une couleur violette ou jaunâtre et d'une dimension égale sur toute sa longueur. La disposition du tube intestinal est toute particulière et différente de toutes les autres espèces de Salpes. La *bouche intestinale* (*r*) se trouve en effet dans la partie postérieure de la cavité branchiale entre le cœur (*g*) d'un côté et la branchie de l'autre. Elle est tournée vers avant et présente la forme de l'embou-

chure d'un porte-voix. Partant de cette bouche, le tube intestinal se recourbe immédiatement en demi-cercle pour remonter le long de la face dorsale de la branchie et pour s'ouvrir par une fine fente allongée, l'*anus intestinal* (*s*), près du système nerveux dans le cône qui forme l'attache branchiale avec la paroi même du manteau interne. Près de la bouche et à l'extrémité de la partie recourbée, que l'on pourrait désigner comme œsophage, se trouvent deux appendices (*t*) plats, allongés et un peu recourbés, d'une couleur jaunâtre, qui sont évidemment des culs-de-sacs représentant le *foie*. Le *cœur* (*g*) est situé au-devant de la bouche intestinale dans un péricarde cartilagineux faisant une saillie légère; ses pulsations à directions alternantes sont faciles à constater. Immédiatement au-devant du cœur commence le *stolon prolifère* (*y*), tube allongé, situé d'abord dans l'épaisseur du manteau interne, mais qui, petit à petit, passe dans le manteau externe et s'étend au dehors par une fente médiane de ce dernier, placée à peu près à l'extrémité du premier tiers de la longueur totale. Ce stolon prolifère est garni de deux rangées latérales de bourgeons, qui se développent à mesure qu'ils s'éloignent du cœur; les derniers bourgeons qui présentent déjà la forme achevée d'une petite Salpe et dont les mouvements respiratoires sont très-sensibles, s'arrangent en cercle au-devant de cette ouverture. On remarque encore sur les deux côtés de chaque Salpe solitaire une série d'organes d'une couleur bleue ou violette (*f*), qui sont composés de petits boyaux disposés sur la face interne du manteau. Les accumulations longitudinales de ces boyaux sont interrompues par les bandes musculaires qui cerclent le corps.

La *forme agrégée* de la Salpe pinnée (tab. 5, fig. 3 à 5) a le corps beaucoup plus épais par rapport à la longueur que la forme solitaire. Elle forme des chaînes réunies en cercle, et les individus sont collés ensemble au centre de ce cercle par un prolongement aplati (9) allongé, en forme de langue qui part de la partie antérieure de la face ventrale sous un angle droit. Rien de plus élégant qu'une pareille chaîne composée d'une douzaine d'individus (tab. 5, fig. 6), qui tous ont les bouches respiratoires tournées d'un côté, et qui sont rangés comme des petits tonneaux autour d'un centre dans lequel convergent comme des rayons tous les prolongements destinés à la fixation. Le corps de ces Salpes agrégées est peut-être encore plus transparent que celui des formes solitaires, et la séparation du manteau externe et interne moins facile à constater. On remarque cependant que le prolonge-

ment fixatoire est composé surtout par le manteau interne et entouré largement par le manteau externe. La disposition des bandes musculaires ne peut être suivie à l'œil nu, mais on peut l'observer très-facilement sur les jeunes individus que l'on examine sous le microscope. Il n'y a que trois bandes musculaires complètes ceignant le corps (tab. 9, fig. 2), la première passant à quelque distance derrière le système nerveux, la troisième au niveau du cœur. L'extrémité antérieure du corps est pourvue de trois demi-tours dorsaux et de quatre demi-tours ventraux qui se rencontrent dans une bande musculaire allongée et latérale, située sur le côté. Le demi-tour dorsal postérieur rencontre la première bande musculaire sur la ligne dorsale médiane derrière le système nerveux, et remonte obliquement pour se rencontrer sur le côté avec le demi-tour ventral postérieur, qui atteint à son tour la première bande musculaire du côté ventral. Les deux premiers demi-tours dorsaux se rencontrent dans un même point avec les deux premiers demi-tours ventraux, de manière qu'il n'y a qu'un seul demi-tour ventral qui n'ait pas un autre demi-tour dorsal venant à sa rencontre. Ce demi-tour isolé est important, parce qu'il passe sur le prolongement de fixation pour finir dans un point d'attache supérieur qui, avec l'âge, disparaît petit à petit, mais qui est d'autant plus marqué que les individus sont plus jeunes. Le *système nerveux* (*d*) est situé au même endroit que dans la forme solitaire ; vu de côté, il montre à peu près la forme d'un bouteillon sur le cou duquel se voient trois accumulations de pigment rouge foncé, disposées un peu irrégulièrement. A égale distance entre le système nerveux et l'extrémité antérieure, se trouve le *lacet vibratil* (*w*) beaucoup plus simple dans son arrangement que celui de la forme solitaire. Ce lacet est en rapport avec la *bande vibratile* (*x*) et le *sillon ventral* (*c*), ainsi qu'avec la *branchie* (*e*) ; — tous ces organes sont disposés de la même manière comme dans la forme solitaire. Le prolongement du manteau intérieur le long de la face dorsale de la branchie se laisse surtout bien poursuivre ici, où il n'est pas caché par l'intestin (*z*), lequel, à son tour, montre une disposition entièrement différente de celle observée chez la forme solitaire. La *bouche intestinale* (*r*) qui, du reste, a la même forme évasée et tournée vers la face dorsale du corps, conduit dans un œsophage court et horizontal qui se recourbe en ligne droite pour donner naissance à l'*intestin* (*z*) ; celui-ci remonte le long de la face ventrale adossé immédiatement au manteau interne et s'ouvre par une fente

fine (*s*) à la partie antérieure du corps vers l'endroit d'où part le prolongement fixatoire. La courbure de l'œsophage et de l'intestin embrasse l'extrémité postérieure du cœur (*g*) et du testicule (*p*) ; toute la longueur de l'intestin se trouve dans l'épaisseur du manteau interne et tellement en dehors du sillon ventral, qu'il reste entre lui et cet organe un espace allongé, occupé par le testicule (*p*). Le *cul-de-sac* représentant le foie (*t*) est simple dans la forme agrégée et s'ouvre par une large ouverture dans la partie recourbée où commence l'intestin. Le *cœur* (*g*) a la même disposition et les mêmes rapports de voisinage que dans la forme solitaire, mais entre lui et le sillon dorsal (*c*) d'un côté et l'intestin de l'autre se voit un organe qui manque absolument à la forme solitaire ; c'est le *testicule* (*p*), organe d'une blancheur laiteuse, éclatante, en forme de fuseau cylindrique, qui commence par un bout arrondi, près de la courbure même de l'intestin entre celui-ci et le cœur, pour remonter dans l'espace entre le sillon ventral et l'intestin, et qui s'ouvre enfin par un fin conduit filiforme (p^1) à côté de l'ouverture de l'anus. On remarque déjà à l'œil nu que le testicule est composé d'un paquet de tubes réunis dans une enveloppe commune. L'*organe latéral* (*f*) bleuâtre ou blanc est simple chez la forme agrégée ; il se trouve disposé de chaque côté du corps entre la première et la seconde bande musculaire. Au-dessous de son extrémité se voit attaché dans l'espace entre la seconde et la troisième bande musculaire, et sur le côté droit seulement un *embryon* (*l*), qui est d'autant plus grand, en général, que l'individu agrégé lui-même est plus considérable. Cet embryon est attaché à la face interne de la cavité branchiale par un grand *placenta* arrondi (*m*) immédiatement au-dessous de la seconde bande musculaire ; — parvenu à son terme, il atteint presque le tiers de la longueur totale de la mère. Plus l'individu agrégé est jeune, moins l'embryon est développé ; et dans les individus à peine séparés du stolon (tab. 5, fig. 5), on ne voit pas encore d'embryon, mais seulement l'œuf destiné à se développer. Dans ces mêmes individus le testicule manque encore complétement ; on ne l'aperçoit que plus tard dans les individus chez lesquels l'embryon a déjà pris un certain développement.

On le voit donc, la différence est assez marquée dans les deux formes sous lesquelles se présente l'espèce dont nous traitons ici, et cette différence se montre moins dans la forme extérieure, quoique ici aussi elle soit rendue sensible par le

prolongement de fixation, mais plus encore dans l'arrangement des organes internes, dans la disposition de l'intestin, du lacet vibratil et de l'organe latéral, ainsi que dans la présence d'un testicule et d'un embryon présentant des caractères facilement saisissables au premier coup d'œil.

En exposant l'anatomie de notre espèce, je parlerai toujours des deux formes à la fois. J'aurai soin de noter expressément si la description de tel organe ne s'applique qu'à l'une ou à l'autre forme seulement.

Le *manteau externe* (α) est formé par une substance homogène sans structure, sans trace de couches ou de fibres. Des morceaux de cette substance se présenteraient sous le microscope comme des morceaux de verre, perceptibles seulement par leurs contours, si l'on n'y trouvait des petits corpuscules de formes diverses assez semblables aux corpuscules sanguins et disséminés çà et là dans cette substance. Le manteau extérieur devient très-mince dans le voisinage de l'anus respiratoire, au bord duquel il est partout attaché. Il acquiert sa plus grande épaisseur, du côté ventral, dans les environs du cœur et s'étend chez la forme agrégée sur une partie du prolongement fixatoire. L'extrémité de ce prolongement est dégarni principalement à sa face supérieure à l'endroit où se trouvait l'un des organes servant à l'attachement de l'embryon vers le stolon. J'insiste surtout sur l'absence de toute espèce de couches dans le manteau externe, parce qu'un observateur récent a voulu démontrer que ce manteau était chez les Salpes une production de sécrétion semblable à l'épiderme. S'il est vrai que le manteau externe ne montre ni vaisseaux, ni nerfs, on ne peut pas non plus démontrer en lui un des caractères essentiels des formations épidermatiques, savoir l'usure continuelle au dehors et le renouvellement successif des couches internes. Les petits corpuscules granulés et disséminés dans la masse du manteau paraissent être les restes d'une formation cellulaire qui toutefois ne se laisse démontrer que fort obscurément chez les embryons et chez les bourgeons en voie de formation.

Le *manteau interne* (β) est distinctement séparé du manteau externe : il ne se montre nulle part à la surface du corps, car les parties dégarnies du prolongement fixatoire dans la forme agrégée s'adaptent mutuellement lorsque les individus sont réunis en chaîne. Il n'existe point d'espace entre les faces du manteau externe et interne qui se touchent ; ces deux faces sont si bien collées ensemble, que sur la

Salpe vivante on a même de la difficulté à les séparer. Il en est autrement sur les individus conservés après la mort. Ici ordinairement les liquides, dont on se sert, pénètrent entre les deux couches, les séparent et forment des sacs artificiels qui ont été décrits par plusieurs auteurs comme des formations essentielles de l'animal vivant. Cette méprise a été commise aussi par M. Huxley [1], observateur très-exact du reste, qui prétend que les vaisseaux sanguins sont des lacunes entre les deux couches du manteau. Les vaisseaux sont creusés, comme nous le verrons plus tard, dans la substance du manteau interne, et il n'existe nulle part une lacune entre les manteaux externe et interne. Quant à la structure microscopique, le manteau interne ne diffère pas du manteau externe, mais l'élasticité de sa substance homogène est beaucoup moindre, et comme les muscles sont enchâssés dans sa substance même, ils déterminent toujours des petits plis ou des rigoles qui se remarquent surtout lorsqu'on regarde le manteau interne de profil. C'est cette partie du manteau qui forme la paroi même de la grande cavité branchiale et dont les prolongements entourent tous les organes internes. C'est dans l'épaisseur de sa substance que sont creusés les canaux sanguins, ainsi que les cavités pour le cœur et les intestins; c'est dans sa substance que courent les nerfs et les muscles. Les substances pigmentaires qui distinguent plusieurs Salpes sont ordinairement déposées dans le manteau interne, quoique dans plusieurs espèces on trouve aussi des cellules remplies de pigment dans l'épaisseur et à la surface du manteau externe. La surface interne du manteau, qui est en contact continuel avec l'eau remplissant la cavité branchiale, est couverte par un épithélium, formé de petites cellules très-transparentes, aplaties et arrondies, sans noyau, qui ne se font remarquer ordinairement que dans le voisinage des bandes musculaires. La face externe du manteau, qui est collée immédiatement sur la face interne du manteau externe, ne montre nullement une structure semblable de cellules épitheliales, et même dans les embryons ou dans les bourgeons je n'ai jamais pu reconnaître une structure cellulaire; il faut se garder, du reste, de tirer des conclusions précoces de l'examen d'une seule espèce, la structure cellulaire du manteau externe ou interne étant quelquefois très-apparente chez telle ou telle autre espèce de Salpes et entièrement méconnaissable chez d'autres.

[1] Philosophical Transactions. London, 1851.

Nous parlerons de la distribution des nerfs et des vaisseaux lorsque nous serons parvenus à ces deux ordres d'organes, mais nous devons mentionner ici l'*organe latéral* (*f*) bleuâtre ou blanchâtre, qui est situé sur les deux côtés du corps et que je n'ai vu, jusqu'à présent, que dans l'espèce qui nous occupe. Nous avons mentionné l'arrangement différent que présentent les deux formes de notre espèce touchant cet organe, qui est unique dans la forme agrégée, divisé en cinq parties dans la forme solitaire. La structure microscopique est absolument la même chez les deux formes; ce sont de courts boyaux en cul-de-sac qui se présentent sous l'aspect de tubes glandulaires et qui ont de nombreux diverticules latéraux. Ces tubes sont formés par une membrane extrêmement mince, homogène et située dans l'épaisseur même du manteau interne. Ils contiennent de grandes cellules transparentes remplies de petits granules foncés qui, par la lumière directe, ont un éclat laiteux ou une teinte violacée et font ainsi apercevoir l'organe à l'œil nu. Les tubes se réunissent des deux côtés dans la partie moyenne de l'organe, mais je n'ai pu trouver, malgré toute la peine que je me suis donnée, une trace quelconque d'un canal excrétoire. La structure entière de l'organe engage à le regarder comme une glande, mais on ne saurait trouver la signification d'une pareille glande dépourvue de canal excrétoire et de fonction patente. M. H. Müller[1] a considéré, il est vrai, cet organe latéral comme le représentant du rein, et tout en exprimant l'opinion qu'on le rencontrerait peut-être aussi chez d'autres Salpes au milieu du noyau, il avoue pourtant de ne pouvoir trouver une preuve chimique (existence de l'urée) pour l'opinion présentée. Quant à moi, je ne saurais défendre l'opinion de M. Müller, qui me paraît reposer uniquement sur le désir d'appliquer une fonction problématique à un organe dont nous ne connaissons pas la définition. Ce qui rend l'opinion de M. Müller encore moins probable, c'est l'absence complète de cet organe dans toutes les autres Salpes examinées par d'autres personnes. Je ne pourrai jamais croire que la Salpe pinnée fût pourvue, seule parmi ses congénères, d'une glande aussi importante, tandis qu'elle serait refusée à d'autres espèces. Quant à moi, j'avoue que je cherchais d'abord dans cet organe des relations avec les fonctions de reproduction. J'ai donc suivi très-attentivement les diverses phases de sa formation dans les embryons

[1] Verhandlungen der physikalisch-medicinischen Gesellschaft in Würzburg. Tom. III, cah. 1, p. 61.

et dans les bourgeons. J'ai vu que l'organe se formait par l'accumulation de ces mêmes cellules remplies de granules dans des espaces mal déterminés qui se creusaient dans l'épaisseur du manteau interne vers la fin de la vie embryonaire ; — mais je n'ai jamais pu découvrir une relation quelconque avec une fonction quelconque de la vie. Je considère donc cet organe uniquement comme un dépôt pigmentaire semblable à ceux qui se font dans beaucoup d'autres Salpes sur d'autres points du corps.

Nous avons déjà indiqué les dispositions des *bandes musculaires* (*k*) ; il nous reste à parler de la structure microscopique des muscles mêmes. On savait depuis longtemps que ces muscles ressemblaient à ceux des animaux vertébrés et articulés par les stries transversales qui se remarquent sur les fibres primitives. Les faisceaux de ces muscles sont minces, mais très-larges et aplatis, et on peut très-bien remarquer sur des exemplaires conservés à l'esprit de vin, que la comparaison que fait M. de Siebold de ces faisceaux avec le jabot d'une chemise est très-exacte. Il faut dire pourtant que ces faisceaux en zigzag n'existent point pendant la vie, tandis que les stries transversales se remarquent parfaitement ; les stries étant évidemment le résultat d'un arrangement particulier de la substance musculaire même, leur présence pendant la vie détermine certainement les plis nombreux observés dans les individus conservés. Je n'ai pu remarquer dans les faisceaux musculaires une séparation de la masse en couche corticale et cylindre interne comme a voulu la voir un observateur récent ; je n'ai pu y trouver qu'une masse homogène dans laquelle sont dessinés de petits granules qui sont alignés dans la direction du faisceau, et qui paraissent être un peu plus serrés dans la partie interne du faisceau.

Le *système nerveux* (*d*) est toujours composé d'un seul ganglion central qui est enchâssé dans l'épaisseur du manteau interne, mais près de la face externe de celui-ci, de manière que le prolongement visuel dépasse presque toujours cette face pour faire saillie dans le manteau externe. L'arrangement et la structure de ce ganglion sont assez difficiles à reconnaître. Celui de la forme solitaire est plus simple. Vu d'en face (tab. 5, fig. 17), il présente un cube à angles arrondis, sur lequel se remarque une accumulation de pigment sous forme d'un fer-à-cheval ouvert sur le devant. Sur la partie postérieure du ganglion, la substance transparente du manteau fait saillie, même dans cette position. Vu de côté, le ganglion nerveux

eu souvent sous le microscope des préparations telles que tab. 7, fig. 5. De fines branches terminales se séparent brusquement du filet nerveux, et, après un court trajet, ces fils montrent des petites vésicules qui tantôt forment leur extrémité, tantôt sont attachés à côté de ces extrémités au nombre de deux ou trois. Ces vésicules sont-elles des petites cellules formatrices destinées à continuer la formation du fil terminal, ou bien la terminaison même? — Je ne saurais le dire ; mais je dois faire remarquer déjà ici que l'on ne peut démontrer en aucune façon la formation des nerfs par un tissu cellulaire préalable, et qu'il serait peut-être hasardé de donner une signification formatrice à ces petites vésicules terminales que je viens de signaler.

Quant à la constitution élémentaire du système nerveux central, je ne puis qu'appuyer l'indication de M. Marcusen [1], qui n'y a trouvé qu'une masse grenue entourée d'une capsule assez ferme. Cette masse grenue se continue sans interruption dans l'organe oculiforme dont elle forme la masse principale, et la continuité est telle, qu'il est en général impossible de déterminer une limite précise entre le ganglion lui-même et l'organe oculiforme, d'autant plus que des nerfs partent encore du col qui réunit ces deux parties du système nerveux. Je n'ai pu constater l'existence de cellules ganglionaires dans la masse grenue du ganglion central, et si d'autres prétendent d'avoir été plus heureux, je me demande comment ces observateurs favorisés peuvent dire en même temps que la substance grenue de l'organe visuel passe sans limite dans le parenchyme du ganglion qui, suivant eux, devrait être constitué par des cellules ganglionaires.

La masse pigmentaire de l'organe oculiforme paraît déposée immédiatement sur la surface de la substance nerveuse ; elle est simplement grenue chez les individus adultes et point composée de cellules comme on l'a prétendu. Elle est entremêlée et non surmontée par des petites fibrilles qui ont l'air de petits cristaux, et qui ont été considérées, sans doute, par M. Huxley comme des otolithes. Ces petites fibrilles, si toutefois elles forment une couche continue, ce que je n'ai pas pu constater, sont en tout cas enfoncées avec une partie de leur longueur dans l'épaisseur même de la couche pigmentaire, de manière que celle-ci entoure au moins leur extrémité tour-

[1] Tageblätter aus dem Gebiete der Naturwissenschaften von Froriep. Zoologie. Tom. III, p. 77.

née vers le ganglion. Nous avons déjà fait remarquer que la couche pigmentaire était surmontée souvent d'une ou plusieurs élévations très-transparentes fournies par le manteau interne, et que le manteau externe montrait quelquefois des formations qui ressembleraient à des paupières. Les dessins donnés dans la planche 5 peuvent fournir des exemples de ces formations ; mais j'ai hâte d'ajouter et de répéter que j'ai vainement cherché une lentille ou d'autres corps destinés à la réfraction de la lumière, et que par conséquent l'instrument visuel ne doit pas pouvoir fournir des images bien nettes et précises. La persistance du pigment dans toutes les Salpes sans exception, semble pourtant indiquer que cet organe n'est pas sans quelque importance, et M. Müller fait remarquer, avec raison, que la sensation de la lumière paraît au moins exister chez ces animaux.

J'ai cherché vainement l'organe accessoire que M. Müller veut avoir trouvé aussi chez notre espèce, et qu'il compare à l'oreille des Mollusques. L'existence de cet organe n'était pas encore signalé, il est vrai, lorsque j'eus à ma disposition des exemplaires frais, mais je crois qu'il ne m'aurait guère échappé chez les embryons et les bourgeons s'il avait réellement une grande importance dans les premières époques de la vie.

Nous comprenons sous le nom de *système vibratil* l'étendue qu'occupent les cils vibratils à l'intérieur du corps de la Salpe. Considéré dans son ensemble, le système vibratil fait le tour de la cavité respiratoire tout entière. Couvrant la branchie (*e*), surtout de son côté ventral, les cils forment au-dessus de la branchie un lacet (*w*) diversement tourné que l'on peut regarder comme le centre du système vibratil entier ; du voisinage de ce lacet partent deux rubans (*x*) qui, entourant la bouche branchiale en forme de cercles, se réunissent dans la ligne médiane de la lèvre inférieure à l'extrémité du sillon ventral (*c*). Les cils vibratils suivent, en partant de cet endroit, les lèvres du sillon ventral dans toute son étendue jusque vers la bouche intestinale (*r*), et fournissent à cette dernière un tourbillon très-vif qui entre quelque peu dans l'œsophage, mais qui ne pénètre pas plus loin dans les intestins, les cils se réunissant à ceux placés sur l'extrémité postérieure de la branchie. On le voit donc, un circuit complet est donné par cet arrangement, et les cils vibrant tous dans la même direction, les liquides contenus dans la cavité branchiale de la Salpe, sont toujours dans une révolution complète soutenue par deux courants, qui se

dirigent d'avant en arrière, en suivant, d'un côté, la branchie, et le sillon ventral de l'autre, pour se réunir ensuite dans le tourbillon buccal. Les cils de la branchie sont les plus forts et les plus développés, ceux du lacet et de la bande transversale en général les plus fins et les plus délicats.

Les cils vibratils de la branchie sont disposés sur des séries transversales qui se remarquent déjà à l'œil nu comme des petites stries transversales. Ces stries transversales se rencontrent dans la ligne médiane ventrale de la branchie où celle-ci présente un enfoncement, de manière que cette partie de la branchie a l'air d'un cylindre fendu tout de son long, sur lequel les bords de la fente sont un peu enroulés en dedans. Ce sillon forme sur l'extrémité antérieure de la branchie un petit enfoncement triangulaire duquel partent deux rubans vibratils (x) qui se portent sur les côtés du corps en suivant la surface interne du manteau. Ces rubans vibratils se laissent ainsi poursuivre facilement sur toute la surface interne du manteau jusqu'à la ligne ventrale médiane. Ils sont composés de fines séries parallèles de cils vibratils extrêmement fins et entourés d'un bord un peu relevé et découpé du manteau interne, de manière que le ruban en entier présente à peu près l'aspect d'une bordure de dentelles (tab. 8, fig. 16).

Dans la forme solitaire le *lacet vibratil* est entièrement hors de ce circuit vibratil décrit et ne communique avec lui que par deux branches qui, à quelque distance de la branchie, retournent pour composer le lacet. (Voir fig. 1, tab. 5.) Celui-ci (tab. 8, fig. 15) est composé de plusieurs replis onduleux d'un ruban vibratil qui est posé dans un petit enfoncement très-peu profond de la surface branchiale du manteau interne ; on dirait un creux extrêmement plat et superficiel dont le bord contourné est tapissé par une quantité de palissades verticales sur lesquelles s'élèvent des crénelures. Les palissades sont les séries verticales des cils vibratils ; les crénelures sont les découpures fines de la membrane sur laquelle les cils sont fixés. Les deux branches du lacet se réunissent dans une petite fossette un peu boursoufflée, ayant la forme d'un gland, et qui se trouve juste au-dessus de l'extrémité triangulaire de la branchie.

Le lacet vibratil de la forme agrégée (tab. 8, fig. 14) présente des différences notables. Il est placé immédiatement sur l'attache antérieure de la branchie, de manière à se trouver dans le circuit vibratil même comme commencement des rubans vibratils

circulaires. Les séries verticales des cils vibratils, qui composent le lacet, sont beaucoup plus accusées, la membrane sur laquelle ils sont fixés plus ferme, et le lacet ne fait qu'un simple tour qui n'est pas même complet autour d'un petit creux, de manière que le tout ressemble parfaitement à une nasse de poisson.

On peut se demander la signification de ce lacet vibratil qui, dans toutes les Salpes, présente des différences assez notables, mais qui est toujours le siége d'un tourbillon vibratil assez considérable. Les auteurs actuels penchent à le considérer comme un organe du sens, et tour à tour on a voulu y trouver un organe de tact, de goût ou d'odorat; mais la condition essentielle pour un organe sensitif, c'est-à-dire, la présence d'un nerf, manque complétement à ce lacet, et quoique en dise M. Leuckart, je puis assurer avec une entière certitude que, même chez les espèces où cet organe est développé sous forme d'un creuset vibrant à l'intérieur, comme dans la Salpe démocratique et l'Anchinie, il n'y a pas la moindre trace d'un nerf qui se distribuerait dans cet organe. Il vaut donc mieux de suspendre son jugement à cet égard que de faire des hypothèses toujours incertaines.

Le *sillon ventral* (*c*), qui occupe la ligne médiane dans toute sa longueur, est un organe d'une formation assez compliquée, et dont la signification n'est encore point du tout connue jusqu'à présent. Le manteau interne est en cet endroit d'une épaisseur très-considérable, surtout dans la forme agrégée où l'intestin et le testicule en entier se trouvent encore au-dessous du sillon ventral au milieu d'espaces creusés dans sa substance. La substance du manteau interne, entourant ces organes, fait donc une grande saillie en carène vers la cavité branchiale le long de la ligne médiane ventrale, saillie qui est fendue toute de son long par une profonde entaille, dont les deux lèvres sont légèrement recourbées en dedans, tout en se touchant étroitement. On peut distinguer dans le sillon ventral plusieurs formations indépendantes en quelque sorte l'une de l'autre, savoir : le revêtement vibratil, la formation des vaisseaux sanguins et la rigole interne qui se remarque surtout par sa couleur blanchâtre, et que M. Huxley a appelé l'Endostyle.

Lorsqu'on examine attentivement la face interne du sillon ventral, on voit que les deux rebords ou lèvres de ce sillon sont composés par la substance cristalline même du manteau interne qui forme une gouttière ouverte vers la cavité branchiale dans laquelle se meuvent avec vitesse les petits corpuscules qui peuvent exister

dans le liquide remplissant la cavité branchiale. Dans le fond de cette gouttière se trouvent appliquées de chaque côté deux bandes longitudinales de longs cils vibratils presque aussi développés que ceux qui garnissent les branchies. Par l'application des deux lèvres de la gouttière, ces cils vibratils en tapissent entièrement le fond en le séparant du reste du sillon. On ne peut donc voir les autres formations existant au fond du sillon qu'en séparant les deux lèvres de ce dernier ou qu'en faisant des coupes à travers son épaisseur. En suivant le premier procédé, on trouve immédiatement au-dessous de la garniture vibratile un large espace de substance transparente qui est tapissé chez notre espèce par de grandes cellules irrégulières formant un épithelium en pavé. C'est une bande tout à fait distincte, isolée et développée des deux côtés, qui s'applique immédiatement. C'est à côté de ces bandes à grandes cellules dans l'épaisseur même du manteau interne que sont creusées les deux grandes lacunes ventrales longitudinales qui tour à tour servent d'aortes ou de veines caves. En écartant ces bandes de cellules en pavé, on voit enfin cet endostyle, à couleur blanchâtre, qui forme, comme M. Huxley l'a décrit, un cylindre épais à parois calleuses, renfermant une cavité interne, qui, dans toute sa longueur, communique avec la fente du sillon. L'endostyle en lui-même est composé par trois bourrelets inégaux, dont l'un plus grand forme la base, tandis que les deux autres forment les deux parois de la cavité qu'il renferme. Ces trois bourrelets longitudinaux ont, quant à leur substance et leur structure microscopique, une grande analogie avec des faisceaux musculaires ; — on voit distinctement de grosses fibres longitudinales, onduleuses dans leur trajet, qui en forment la principale masse. L'intérieur de la cavité même est tapissé par un épithelium cylindrique qui, par son contenu grenu et par ses noyaux, ainsi que par sa disposition, ressemble à l'épithelium cylindrique d'un intestin ou d'un tube glandulaire.

La fonction de l'endostyle, qui est développée dans la plupart des Tuniciers, est encore entièrement inconnue. Quant à celle du sillon ventral, on peut sans doute admettre que son courant constant, dirigé d'avant en arrière, sert à amener les aliments vers la bouche intestinale.

Nous avons déjà décrit la forme et la disposition de l'*intestin* (*z*) dans les deux formes de notre espèce; mais il nous faut insister encore particulièrement sur quelques détails de structure qui échappent presque entièrement à l'œil nu. La

bouche intestinale (*r*), élargie en forme de trompette aplatie, est garnie d'un vif tourbillon vibratil qui se continue dans l'œsophage. Le revêtement vibratil de l'intestin, si toutefois il existe, est tellement peu considérable et les cils tellement fins, qu'ils peuvent échapper à l'observation. Je trouve dans mes notes que le tube intestinal proprement dit de la forme agrégée est dépourvu de mouvement vibratil, mais n'ayant rien marqué sur la forme solitaire, je doute presque un peu de l'exactitude de mon observation. Il faut pourtant dire qu'il pourrait y avoir un appareil complémentaire destiné à remplacer la couche musculaire qui manque généralement à l'intestin des Salpes. On trouve dans la forme agrégée (tab. 9, fig. 2) un tissu musculaire composé par un seul fil qui s'attache à l'intestin à peu près à la hauteur de l'extrémité postérieure du cœur, et qui monte en décrivant une spirale très-allongée jusqu'à la hauteur de la bande musculaire moyenne; là cette fibre musculaire commence à se diviser et à former un réseau de mailles assez larges qui entoure l'intestin sans y être appliqué trop étroitement, jusque dans le voisinage de l'ouverture anale. Des réseaux analogues ont été découverts par M. Huxley chez d'autres espèces de Salpes, ainsi que chez les Pyrosomes, et partout ces réseaux se trouvent appliqués à la partie postérieure de l'intestin. M. Müller (l. c.) veut voir dans cet organe un système de tubes aquifères, ou un organe de sécrétion, mais j'ai vainement cherché à me convaincre que c'étaient des tubes, et j'ai la parfaite conviction que le tronc autant que les branches, formant le réseau, sont entièrement solides et dépourvus de cavités internes.

Je n'ai pas lieu de douter de la signification comme *foie* des deux appendices (*t*) en forme de sabres minces qui s'ouvrent derrière l'œsophage dans l'intestin de la forme solitaire. M. Müller a parfaitement raison, lorsqu'il dit que jamais les substances alimentaires n'entrent dans ces sacs qui, d'ailleurs, sont trop étroits et trop aplatis pour pouvoir les recevoir. On peut, d'ailleurs, suivre très-distinctement les substances jaunes qui par-ci et par-là se trouvent dans le tube intestinal, et qui sont évidemment sécrétées par ces deux culs-de-sac. Les cellules jaunes ne tapissent que ces culs-de-sac; dans le reste de l'intestin les parois ont une légère teinte violette qui ne se remarque jamais sur ces appendices. Quant au simple cul-de-sac de la forme agrégée, il ressemble beaucoup plus par sa structure au reste de l'intestin, mais ici aussi jamais substance alimentaire n'entre; de sorte que la si-

gnification de ses appendices, comme culs-de-sac stomacaux, est plus que douteuse.

La disposition des organes de la *circulation* a été dessinée avec beaucoup de précision par M. Milne Edwards dans l'édition illustrée du règne animal de Cuvier, Mollusques, planche 122. Un autre auteur récent, s'étant occupé aussi de ce sujet, est parvenu à construire une figure qui s'accorde dans tous les points principaux avec celle donnée par Milne Edwards, malgré l'assertion de cet auteur de se trouver en discordance sur plusieurs points avec l'observateur français.

Le *cœur* (*g*) de notre espèce forme un boyau courbé qui, sur une petite longueur de sa paroi dorsale, est attaché au péricarde. Celui-ci n'est point une membrane, comme on l'a dit si souvent et comme on l'a répété encore dernièrement, mais une capsule solide fournie par le manteau interne, qui n'est tapissée par aucun épithelium et qui est percée des deux bouts. Les extrémités du boyau cardial sont attachées aux deux ouvertures du péricarde cartilagineux, de manière que le courant sanguin s'échappe immédiatement dans les lacunes vasculaires du manteau interne. Les contractions du cœur sont vermiculaires ; — elles commencent sur un bout du boyau, et continuent vers l'extrémité en formant des ondées successives qui se laissent comparer aux contractions ondulatoires du pied d'une limace qui rampe. Ces ondulations recommencent déjà sur l'un des bouts lorsqu'elles n'ont pas encore atteint l'autre extrémité. Le cœur de notre espèce étant assez court, je n'ai jamais vu plus de trois endroits resserrés sur toute la longueur du boyau ; tandis que chez d'autres espèces, comme chez la Salpe démocratique, j'ai vu jusqu'à sept serratures se suivre régulièrement.

On a constaté depuis longtemps que les contractions du cœur des Salpes se renversent périodiquement. En effet, les contractions s'arrêtent de temps en temps pour se suivre après dans la direction justement opposée, et pour continuer dans cette direction pendant quelque temps, après l'écoulement duquel la direction se renverse de nouveau. Curieux de savoir si ce renversement avait quelque chose de régulier, je l'ai suivi mainte et mainte fois pendant des heures entières, la montre à secondes à la main, et je puis assurer que de deux en deux minutes le renversement avait lieu avec autant de régularité que peut se trouver dans les phénomènes circulatoires d'aucun autre animal. Il est vrai qu'un observateur récent veut avoir

observé une direction prédominante du courant sanguin, direction qui doit appuyer certaines vues théoriques ; mes observations ainsi que celles de tous les autres naturalistes, n'ont fourni aucune indication de ce genre.

Déjà en 1846, lors de mon premier séjour à Nice, j'avais acquis la conviction que les courants sanguins des Salpes courent dans des lacunes creusées dans l'épaisseur du manteau interne, et que ces lacunes manquent entièrement de parois propres. De retour à Paris, M. Milne Edwards m'apprit que ses recherches sur le même sujet l'avaient conduit à la même opinion ; depuis, M. Huxley a soutenu la même thèse qui paraît maintenant hors de doute. Mais M. Huxley est tombé dans une grave erreur lorsqu'il établit l'existence d'espaces vides ou de lacunes entre les deux couches du manteau, ce qu'il appelle son système de sinus, et lorsqu'il dit que les courants sanguins sont les restes de ces espaces vides. Les canaux sanguins sont au contraire creusés dans l'épaisseur même du manteau interne ; de sorte qu'ils sont entourés partout par la substance cristalline de ce dernier. Les canaux se ramifient successivement jusqu'à présenter des ramifications semblables aux vaisseaux capillaires. Mais ces dernières branches sont pourtant toujours beaucoup plus larges que les capillaires des animaux supérieurs, de manière qu'on peut les suivre facilement avec des grossissements peu considérables.

Le système circulatoire de notre espèce se compose de deux courants principaux longitudinaux, qui se réunissent par des courants transverses, établis en général le long des bandes musculaires. L'endostyle est embrassé dans toute sa longueur par deux grandes lacunes longitudinales qui se touchent et se réunissent à son extrémité antérieure. Sur tout ce chemin des courants transverses se détachent symétriquement pour se ramifier sur les parois du corps et pour arriver enfin dans une lacune dorsale longitudinale qui s'étend depuis le système nerveux jusque vers la dernière bande musculaire. Ces courants sanguins latéraux qui se ramifient partout sur les parois de la grande cavité branchiale, et dont les troncs suivent les bandes musculaires sont pourtant moins considérables que les deux grands courants latéraux qui, en partant de l'extrémité de l'endostyle, longent les bandes ciliaires, et arrivent ainsi sur l'extrémité antérieure de la branchie.

La branchie est sans aucun doute la lacune la plus considérable qui fait surtout la contrepartie des deux lacunes ventrales. Le sang court dans la branchie et dans la

lacune dorsale toujours dans une direction opposée à celle de la lacune ventrale, et on peut regarder en général la branchie comme un tube creux dans toute sa longueur qui conduit le sang depuis le système nerveux vers le commencement de l'intestin et vers le cœur. M. Huxley a le premier observé que la lacune branchiale chez la Salpe democratique est simple et sans ramifications respiratoires, qui suivraient les bandes transversales des cils branchiaux. M. Huxley part de cette observation pour ravir à la branchie même sa fonction respiratoire, et pour proposer de nommer cet organe la bande hypopharyngeale. Je crois que M. Huxley a été conduit en erreur par l'observation de jeunes individus, chez lesquels, en effet, la lacune de la branchie est encore absolument simple; je crois, en même temps, m'être assuré que chez les individus adultes, au contraire, il y a bien une circulation respiratoire sur la branchie, dont les branches suivent la direction transversale des bandes ciliaires. Entrons, pour exposer ces faits, un peu dans le détail de la structure de la branchie chez notre espèce.

Le tube branchial proprement dit n'est libre que sur les trois quarts de son pourtour; sur toute la longueur de sa face dorsale, il est attaché à une longue bande de substance transparente partant du manteau interne dans le voisinage du système nerveux, et retrouvant ce manteau près de la bouche intestinale. Les bandes ciliées ne se voient que sur les surfaces libres de la branchie; elles forment donc seulement trois quarts de cercle au lieu d'être continues. Encore ces bandes sont disjointes sur la ligne médiane ventrale de la branchie, et une impression longitudinale, qui devient même assez profonde vers l'extrémité postérieure de la branchie, marque la disjonction des bandes circulaires ciliées. C'est dans la profondeur de cette impression que se trouve une lacune longitudinale qui se réunit en bas au courant entrant dans l'ouverture postérieure du cœur. Une seconde lacune longitudinale règne le long de la bande d'attache, de manière qu'elle est embrassée par les extrémités disjointes des bandes ciliées. Ces deux lacunes longitudinales sont beaucoup moins considérables que la grande lacune centrale de la branchie; elles reçoivent les petits vaisseaux respiratoires qui se voient sur la surface de la branchie. M. Milne Edwards a déjà très-bien indiqué la position de ces lacunes dans les dessins qu'il a publiés. On peut constater leur existence assez facilement dans la forme solitaire de notre espèce, chez laquelle l'intestin est accolé à la face

dorsale de la branchie. Cet intestin n'est point du tout situé dans la grande lacune centrale de la branchie, comme le suppose assez gratuitement M. Leuckart, aussi peu que l'intestin de la forme agrégée n'est situé dans la lacune ventrale comme le prétend le même auteur. L'intestin a partout sa lacune particulière dans laquelle il baigne et qui se réunit en bas au courant entrant dans l'ouverture postérieure du cœur. Or, on peut voir parfaitement bien chez la forme solitaire que cette lacune est séparée de la grande lacune centrale branchiale au moyen d'une petite lacune courant entre les deux dans la même direction. C'est donc surtout le sillon ventral et avec lui, comme nous le verrons plus tard, le placenta du jeune ou le stolon de la forme agrégée qui sont en communication avec l'ouverture antérieure du cœur, tandis que l'intestin et la branchie sont en communication avec l'ouverture postérieure.

Je n'ai que peu de mots à ajouter sur les corpuscules sanguins de notre Salpe. Ils sont assez grands, de manière à pouvoir être aperçus déjà au moyen d'une faible loupe, mais très-irréguliers dans leur forme. On en trouve qui sont presque sphériques, d'autres aplatis ; mais la grande majorité montre des excroissances de formes très-variées, qui quelquefois donnent à ces corpuscules l'aspect le plus bizarre. Ce n'est que par ces corpuscules que l'on peut reconnaître les courants sanguins, le liquide étant parfaitement incolore comme de l'eau.

Nous venons de parcourir les organes de la vie animale et végétale dont est composé l'organisme de notre Salpe. On voit par cette énumération que les fonctions physiologiques sont peu compliquées, et que surtout les sécrétions doivent être peu considérables, puisque les Salpes sont entièrement dépourvues de glandes composées. Les manifestations extérieures de la vie n'offrent guère un grand champ à l'observateur. Les mouvements alternants des deux ouvertures respiratoires frappent d'abord ; la Salpe nage en avalant l'eau et en la poussant avec force par l'ouverture postérieure, elle avance par la force répulsive du courant expulsé. Je n'ai jamais vu les Salpes nager l'anus respiratoire en avant, comme on l'a prétendu dernièrement ; toutes les espèces connues ayant une valvule à l'ouverture antérieure, laquelle doit se fermer nécessairement par le courant poussé du dedans vers cette ouverture, je ne sais pas quel moyen pourrait employer la Salpe pour nager dans une direction à laquelle cette valvule s'oppose.

L'eau remplit continuellement la cavité respiratoire. La Salpe n'ayant point d'au-

tres organes de préhension, ne peut se nourrir que par les petites particules que le tourbillon ciliaire emmène à la bouche. Et on voit cependant des Salpes d'un pied de long, pleines de vie, provenant de petits embryons de quelques lignes de long. La nourriture ne doit point leur faire défaut.

Si nous étendons maintenant nos recherches à la reproduction des Salpes, nous nous trouvons immédiatement en présence de ce fait capital, qui domine entièrement l'histoire de ce genre si intéressant; savoir, qu'il y a deux modes de reproduction, une gemmipare, une ovipare, lesquelles, distribuées sur des individus différents, alternent de manière que les individus produits par gemmes sont hermaphrodites et produisent des embryons sans organes sexuels, lesquels, à leur tour, donnent le jour, par gemmiparité, à une foule d'individus sexuels réunis ensemble par des moyens d'attache extérieurs. Les individus sexuels forment donc toujours, dans les Salpes, des associations primitives, appelées chaînes, tandis que les individus non-sexuels et gemmipares sont toujours solitaires.

Nous poursuivrons ces deux modes de reproduction dans leur enchaînement naturel en partant du mode le plus simple, de la reproduction par bourgeons.

La *génération gemmipare* des Salpes [1] se fait sur le stolon de la forme solitaire dont nous avons décrit la disposition générale en parlant de cette forme même. Nous avons dit alors, que ce stolon était un tube creux de forme cylindrique, séparé à l'intérieur incomplétement par des bourrelets saillants longitudinaux, et recevant immédiatement du cœur un torrent sanguin qui monte d'un côté dans le tube et descend de l'autre. C'est sur ce tube que se forment les jeunes bourgeons par paires, de manière à embrasser le tube plus ou moins complétement par leur face ventrale. Sous l'influence du développement de ces bourgeons, le tube s'allonge depuis le cœur jusque vers la fente du manteau extérieur qui se forme, pour son passage, sur le tiers antérieur du corps; mais jamais le tube ne dépasse cette fente et les bourgeons qui pendent au dehors ne sont plus en connexion immédiate avec le tube.

Dans toutes les espèces de Salpes connues jusqu'à présent, les bourgeons se forment sur deux rangs de la même manière comme chez notre espèce (tab. 6, fig. 1 et 2); la disposition ultérieure des chaînes, qui est tantôt alternante, tantôt

[1] Voir tab. 6 et 7.

parallèle, tantôt rayonnée, dépend du développement des surfaces d'attachement et des prolongements qui servent souvent à réunir les individus agrégés. M. Krohn ayant traité ce sujet en détail, je puis m'abstenir d'y revenir.

Quant à la première formation des bourgeons eux-mêmes, deux opinions sont en présence. M. Eschricht [1] prétend que chaque bourgeon se compose de deux moitiés primitives qui se confondent ensemble ; M. Huxley et moi nous n'avons vu que de simples bourgeons montrant, il est vrai, deux mamelons, mais qui sont réunis ensemble dès la première formation. M. Eschricht a fait ses recherches sur des exemplaires conservés à l'esprit de vin ; M. Huxley et moi, nous avons travaillé sur des individus frais. Quant à M. Leuckart, qui, dans ces derniers temps, a tiré de l'oubli l'opinion de M. Eschricht, il lui en est peut-être arrivé pour la formation des bourgeons comme pour l'endostyle, dont la nature indépendante ne lui a été révélée, comme il l'avoue lui-même, qu'après son retour de Nice, sans doute par la lecture du travail de M. Huxley ; et je suis fondé à croire que sa confirmation de l'énoncé de M. Eschricht repose aussi sur la lecture postérieure du mémoire de l'auteur danois et sur l'examen d'individus conservés, dans lesquels la cavité, réunissant les deux moitiés du bourgeon, est contractée.

Les bourgeons naissant sur le tube prolifère ne se montrent d'abord que sur la face dorsale ou interne de ce dernier qui est tournée vers la cavité branchiale (tab. 6, fig. 1). On voit d'abord sur cette face dorsale des rides transversales qui séparent des bourrelets transverses très-peu élevés et indistinctement limités. Cette première élévation est simple, transverse, et, comme dans tous les bourgeons, elle est formée par la paroi du tube même, qui se relève et se plisse un peu pour commencer la formation du bourgeon. La paroi du tube stolonaire étant assez épaisse, cette bosselure du bourgeon ressemble beaucoup à un pli relevé que l'on ferait dans une grosse étoffe, et une impression transversale correspond dans l'intérieur du tube à la bosse paraissant au dehors. Le sang qui circule dans le stolon lave aussi ces petites impressions transversales qui correspondent au bourgeon naissant. Celui-ci s'élève bientôt davantage, et présente alors la forme donnée dans la tab. 6, fig 3. C'est alors un corps irrégulier, allongé transversalement, comprimé un peu au milieu, et mon-

[1] Videnskab. Selskabs Afhandlinger. Copenhague, 1841.

trant les deux extrémités un peu plus opaques. Le milieu du corps, quoique resserré des deux côtés, est bombé et correspond au creux du bourgeon, qui est devenu un peu plus profond et qui est toujours en communication largement béante avec le canal du stolon. On remarque bientôt (fig. 4) que la face libre et bombée que présente le bourgeon correspond à la face dorsale de la Salpe adulte, et que les deux extrémités du bourgeon, qui deviennent de plus en plus opaques, correspondent, l'une à l'extrémité antérieure, caractérisée surtout par le rudiment du système nerveux central (*d*), l'autre à l'extrémité postérieure, dans laquelle se formeront les intestins (*z*), le cœur (*g*), le stoloblaste (ζ) et l'œuf (*q*). C'est dans cet état de choses, lorsque les deux extrémités du bourgeon sont occupées par des masses formatrices et opaques, tandis que la partie moyenne bombée est creuse, c'est à cette époque, dis-je, que l'action de l'esprit de vin se remarque surtout par l'affaissement de la partie moyenne du bourgeon sur laquelle va se former l'ouverture extérieure ; et c'est alors que, sur des individus conservés à l'esprit de vin, le bourgeon paraît séparé en deux moitiés. Dans les Salpes à noyau, l'une de ces moitiés correspond effectivement, comme l'a dit M. Huxley, au noyau ; l'autre au système nerveux central et aux entourages de ce dernier. L'extrémité ganglionaire du bourgeon est tournée en dehors ; l'extrémité intestinale en dedans, de manière que les bourgeons les plus jeunes se touchent seulement par ces dernières extrémités ; mais à mesure que les bourgeons se développent, l'extrémité ganglionaire, s'allongeant toujours davantage, embrasse le stolon aussi du côté ventral, de manière à ce qu'à la fin les ouvertures respiratoires des bourgeons des deux côtés se touchent aussi vers la face ventrale du stolon prolifère.

Prenons comme point de départ pour la description un bourgeon déjà un peu développé, tel qu'il se présente vu de profil (tab. 6, fig. 7). Le corps en entier a une figure fort différente de celle de la forme agrégée, arrivée à son dernier degré de développement. On remarque en haut la bouche respiratoire (*a*) en voie de formation non encore ouverte, mais se trahissant par un prolongement sur lequel on observe fort bien la séparation des deux couches du manteau. A une petite distance se voit sur la face dorsale un corps irrégulier presque en forme de cloche, opaque, faisant une saillie considérable en dehors, de manière qu'on le voit toujours formant le sommet du bourgeon, comme que l'on puisse tourner le stolon. Ce corps (*d*)

est le système nerveux central; on voit distinctement passer à sa surface externe les deux couches du manteau qui l'entourent; le contour du manteau interne s'appliquant très-étroitement à son pourtour, tandis que le contour du manteau externe passe en ligne presque droite, depuis le sommet de la bouche branchiale vers le sommet du ganglion. Le ganglion présente dans sa partie interne l'apparence d'une cavité, expression optique du recourbement de son bord interne, qui forme passagèrement une espèce de capuchon, excavé en dedans. Une petite distance seulement sépare l'anus respiratoire du ganglion. Cette ouverture postérieure (*b*) fait une espèce de saillie en forme de mamelon, elle est ouverte circulairement et entourée d'un rebord épais du manteau interne. Le manteau extérieur passe directement du sommet du ganglion nerveux sur le mamelon anal, mais le manteau interne présente une profonde impression entre les deux, de manière que nous pouvons considérer l'espace conique (s^1) sur lequel se trouve l'anus respiratoire comme l'analogue de la cavité cloacale, développée en permanence chez les autres Tuniciers, mais confondue dans les Salpes avec la cavité respiratoire. Une cavité cylindrique (γ) s'étend dans l'intérieur du corps depuis la bouche respiratoire jusque vers l'extrémité postérieure, elle est séparée du cône cloacal par une large bande longitudinale (*e*) qui descend en droite ligne depuis le bord postérieur du ganglion nerveux, et qui est le rudiment de la branchie. L'extrémité postérieure du corps est arrondie, elle présente dans le fond même un corps arrondi, sphérique et opaque, plus petit que le système nerveux (*q*), c'est l'ovisac avec son œuf. Autour de ce corps se montre, présentant un contour ondulé, l'intestin (*z*) sous forme d'un cylindre encore solide. Dans l'angle postérieur du corps, mais déjà sur la face ventrale se voit un espace clair, mal défini (*g*), c'est le cœur qui ne montre pas encore des contractions. Enfin, sur la face ventrale du corps qui est appliquée immédiatement sur le stolon se font apercevoir deux prolongements dont l'un, l'antérieur (ϑ), est aplati et solide, tandis que l'autre, postérieur (δ), est arrondi, creux, et contient dans son intérieur un corps arrondi, opaque, granuleux, le stoloblaste (ζ). C'est par ces deux prolongements que le bourgeon est fixé sur le stolon. Le processus antérieur, qui restera pendant toute la durée de la vie pour la fixation des individus en chaîne, attache le bourgeon sur le côté ventral du stolon, tandis que le processus postérieur, contenant le stoloblaste, le fixe sur la face interne ou dorsale du stolon.

En comparant le bourgeon ainsi formé avec l'individu adulte, on aperçoit des différences considérables dans la forme et dans l'arrangement de ses parties. Dans l'individu développé, les deux ouvertures sont opposées aux extrémités de l'axe du corps, le système nerveux rapproché de l'ouverture antérieure et très-éloigné de l'anus respiratoire; dans le bourgeon il est à égale distance entre ces deux ouvertures, et l'anus branchial est placé sur la face dorsale du corps. La branchie, peu large et arrondie, descend obliquement dans l'individu adulte, et si l'on considère l'espace entre elle et l'ouverture postérieure comme cavité cloacale, celle-ci serait plus considérable que l'espace branchial antérieur circonscrit entre la branchie et la bouche respiratoire. Dans le bourgeon, ces rapports sont entièrement renversés; il faut donc que, pendant le progrès du développement, l'ouverture postérieure s'allonge en glissant, si je puis m'exprimer ainsi, en arrière, et que l'intestin avec le cœur soit refoulé de la place qu'il occupe vers la face ventrale.

Ayant fixé ainsi notre point de départ, nous pouvons revenir en arrière pour reprendre la formation des bourgeons depuis leur commencement. Nous voyons maintenant que l'extrémité ganglionaire représente dans son ensemble toute la portion antérieure de la Salpe, comprenant la bouche respiratoire, le ganglion et même l'ouverture postérieure, tandis que l'extrémité intestinale représente dans son ensemble l'intestin, le cœur, l'ovaire et les dépendances de ces organes. Si nous poursuivons la formation des organes pris isolément, nous verrons que tous ces organes se forment par différenciation de la masse d'abord informe et indivise du bourgeon.

Le *système nerveux* central (*d*) se présente de prime abord comme une accumulation de matière granulée solide, très-mal définie dans ses contours et d'une grandeur colossale par rapport au corps (fig. 6). Bientôt les contours deviennent plus marqués, la face externe paraît, vue d'en bas, légèrement bilobée, et à la partie postérieure se montre le creux, que j'ai mentionné plus haut, et dans lequel s'adapte l'extrémité antérieure de la branchie. Le système nerveux en entier a alors la forme d'une cloche solide dont le sommet serait tourné en dehors, tandis que le pourtour évasé est tourné du côté de la cavité respiratoire. Un observateur moderne a pris ce creux ouvert vers la cavité respiratoire pour une cavité entièrement close, mais on peut facilement se convaincre par l'examen des bourgeons plus dé-

veloppés (tab. 6, fig. 12) que ce creux indique seulement un rebord embrassant l'insertion de la branchie sur le manteau interne. Bientôt aussi ce creux se remplit de nouveau, de manière que le système nerveux présente alors comme au commencement un corps arrondi et parfaitement solide ; ce n'est que vers le milieu de la vie stolonaire que l'on remarque un développement intérieur de ce ganglion (tab. 7, fig. 2 et 3). Le ganglion a pris alors une figure ovalaire, ses contours sont arrêtés au point que l'on remarque par-ci et par-là des traces d'une enveloppe transparente qui se prolonge en dehors et dans laquelle sont déposées de nouvelles accumulations, représentant sans doute l'organe oculiforme. On remarque au moment même où cette formation de l'organe oculiforme commence les nerfs périphériques, qui rayonnent de tous côtés, en se rendant vers les différentes régions du corps. J'ai déjà fait observer (*Bilder aus dem Thierleben*, p. 73) que ces nerfs paraissent tout d'un coup sans qu'on puisse voir un accroissement soit de la périphérie vers le centre, soit du centre vers la périphérie, et qu'ils se forment sans doute simultanément dans toute leur longueur par différenciation dans l'épaisseur des tissus du manteau interne. C'est si bien vrai, que l'on peut comparer, comme en est convenu M. Leuckart, deux individus juxta-posés dans le même stolon, dont l'un ne montre encore aucune apparence de nerfs, tandis que dans l'autre on peut les voir parfaitement dans toute leur étendue.

Le développement ultérieur du système nerveux s'achève rapidement après l'apparition des nerfs périphériques. Les accumulations antérieures se réunissent au ganglion préexistant par un col assez court, mais rétréci, et le ganglion en entier présente maintenant, vu de profil (tab. 7, fig. 3) la figure d'une courte bouteille à large gouleau, dont le rebord est recourbé comme la corolle d'une fleur. Petit à petit cette partie recourbée s'allonge sous forme d'un prolongement cylindrique, le pigment rouge commence à se déposer vers la base de ce prolongement comme à son extrémité (tab. 7, fig. 9), et on remarque alors déjà la disposition des trois taches irrégulières (tab. 7, fig. 8), qui caractérisent le ganglion de la forme agrégée de celui de la forme isolée. En même temps que le pigment se dépose, les élévations transparentes, sous forme de cornées du manteau interne, s'élèvent aussi et achèvent de donner au ganglion et à ses dépendances la forme qu'il montre dans l'animal complet.

La séparation des enveloppes externes du bourgeon pour former les deux couches du manteau se remarque de fort bonne heure dès que ces bourgeons ont acquis une forme bien déterminée. Elle se fait en même temps que la différenciation des organes internes. Tous ces organes se remarquent d'abord sous forme de contours peu réguliers et mal accentués, se confondant avec l'entourage. On voit alors dans l'intérieur plusieurs corps opaques, une cavité intérieure, la branchie naissante, qui traverse cette cavité, et tout cela enveloppé de deux couches assez parallèles, qui pourtant s'écartent visiblement en plusieurs endroits, comme surtout entre le système nerveux et l'anus respiratoire. Les deux couches du manteau naissent donc par différenciation dans le même moment que les organes internes commencent à se définir. On a prétendu dans ces derniers temps que la formation du manteau extérieur se faisait par sécrétion dans une période beaucoup plus avancée de la vie embryonaire. Je ne puis vis-à-vis de cette assertion que m'en rapporter à mes dessins que j'ai reproduits tab. 6 tels que je les ai pris à la chambre claire. On ne voit dans le bourgeon représenté fig. 4 aucune forme précise que l'on pourrait rapporter à celle d'une Salpe, et les rudiments des organes indiqués dans l'intérieur sont absolument indistincts et non séparés par des cavités. Le tout est encore un chaos indéterminé dans lequel la différenciation se fait presque d'un seul coup comme pour les nerfs périphériques. Du moment que l'on voit le système nerveux avec des contours un peu précis, on aperçoit aussi la cavité interne respiratoire, la branchie, l'ouverture postérieure, l'œuf, le paquet des intestins et les deux couches du manteau, disjoints même en quelques endroits. Je crois qu'on ne peut voir des dessins plus concluants sous ce rapport que les fig. 6 et 7 de la tab. 6 ; c'est surtout sur la face ventrale du bourgeon, comme entre le système nerveux et l'ouverture postérieure que l'on peut constater l'écartement entre les deux couches du manteau, et je persiste dans mon opinion, que la première formation du manteau externe n'est point due à une sécrétion, mais à la séparation en deux couches de l'enveloppe externe du bourgeon. Mais si la séparation de ces deux couches frappe d'abord l'œil de l'observateur, il ne sera point dit que d'autres différenciations ne lui soient contemporaines. La masse interne du bourgeon s'écarte de manière à désunir les contours des organes internes et des cavités respiratoire et cloacale qui les entourent, et en même temps le bourgeon se sépare du stolon au point de ne lui être attaché que par les deux

prolongements que j'ai signalés. La cavité du corps n'est donc point comme on pourrait le croire la transformation de cette petite rigole transverse du stolon sur laquelle le bourgeon s'était moulé dans le commencement, elle n'a aucune communication ni avec la cavité du stolon, ni avec le système circulatoire de la mère, dont un courant traverse le stolon. On ne voit donc guère une succession déterminée pour la formation de différents organes que pour l'apparition du cœur qui se fait un peu plus tard ; pour tous les autres organes les rudiments se dessinent en même temps lorsque l'élan de la différenciation est une fois donné. Nous pouvons donc passer ces organes en revue sans nous inquiéter davantage de leur première apparition.

La *branchie* (*e*) se voit d'abord (fig. 6) sous forme d'une bande extrêmement large, presque aussi large que longue, qui est composée de deux substances : une substance interne, grenue, et une substance externe parfaitement transparente, qui paraît former deux bandes longitudinales, mais qui, en réalité, constitue une gaîne autour de la masse grenue centrale ; la largeur de la branchie (tab. 6, fig. 6) correspond aux dimensions considérables du système nerveux. A mesure que le bourgeon s'allonge pendant son développement, la branchie devient plus longue et plus mince, comme si elle était étirée, et en même temps la substance interne devient plus transparente et perd son apparence grenue ; mais en revanche on y voit des rangées longitudinales de granules arrondies (tab. 7, fig. 2) qui ressemblent aux corpuscules sanguins des adultes, mais qui sont encore parfaitement immobiles. Le cœur du jeune bourgeon bat déjà depuis longtemps, et les mouvements respiratoires sont déjà très-énergiques avant qu'on puisse observer la moindre trace des bandes ciliées qui sont disposées sur la branchie ; ces bandes ne paraissent que peu de temps avant la séparation de la chaîne du stolon et seulement après la formation de tous les autres organes. La substance transparente, qui enveloppait d'abord le cylindre de la branchie, disparaît alors sur la face ventrale de cette dernière et ne se soutient plus que sur la face dorsale où elle forme la bande que nous avons mentionnée dans la description anatomique.

Le développement de l'*intestin* (*z*) est plus difficile à suivre que celui de la branchie, et j'avoue que je ne sais pas comment déterminer les contours que l'on voit dans les premiers temps de la formation du bourgeon. Ce qui se forme évidemment d'abord, c'est la partie transversale de l'intestin qui correspond à la bouche, à

l'œsophage et au cœcum. Cette partie se distingue surtout bien dans les bourgeons un peu avancés dans lesquels le cœur commence à se former (tab 6, fig. 7) sous forme d'un cylindre flexueux, sur l'extrémité antérieure duquel on voit une légère impression triangulaire comme indice de la bouche. Vue de face, la bouche se présente plus tard (tab. 6, fig. 9) sous forme d'un entonnoir dont les lèvres sont recourbées en dedans. La partie ascendante de l'intestin ne se distingue pas d'abord de l'endostyle et ne s'en sépare que plus tard, presque en même temps que l'on aperçoit les premiers battements du cœur (tab. 7, fig. 10). Depuis ce moment-là, l'intestin affecte entièrement la forme qu'il a dans l'individu développé, et vers la fin de la vie embryonaire on voit aussi paraître la coloration jaune résultant de la sécrétion de la bile. C'est alors aussi qu'on aperçoit la formation du tronc musculaire réticulé qui, comme M. Müller l'a fort bien observé, se forme par un dessin réticulé dont les morceaux n'ont d'abord pas de communication ensemble.

J'ai parlé de la *cavité cloacale*, qui se dessine si clairement peu de temps après la différenciation des organes internes. Un plan dirigé verticalement sur la branchie du bourgeon (tab. 6, fig. 7) couperait, en effet, la cavité interne en deux parties inégales ; une plus grande quadrilatère : (γ) la cavité respiratoire ou branchiale ; — une autre conique : (s^1) la cavité cloacale. L'homologie de ces deux cavités ne saurait être contestée, lorsqu'on a égard à d'autres Tuniciers, où elles sont séparées par un plancher et où la bouche se trouve au fond de la cavité branchiale, tandis que l'anus aboutit dans la cavité cloacale. Ce qui est curieux seulement, c'est que les rapports de ces deux cavités vis-à-vis de l'intestin sont complétement changés dans la forme agrégée de notre Salpe, et que l'anus intestinal s'ouvre, de tous les temps et depuis sa première formation, dans la cavité branchiale et non dans la cavité cloacale. Dans les autres Salpes à noyau, dans la Salpe virgule, dans la forme solitaire de notre Salpe pinnée se trouvent les rapports normaux de l'intestin avec la cavité cloacale. D'où vient, dans notre Salpe, cette inversion, qui n'est point la conséquence d'une marche anormale de développement, mais qui est donnée dès la première apparition de l'intestin? Je laisse la réponse à cette question, certes très-importante, à quelques auteurs modernes, qui savent si bien remplir les lacunes de leurs observations par des discussions sans fin et sans utilité pour la science.

Le *cœur* (g) apparaît un peu plus tard que les premiers rudiments de l'intestin sur

la face ventrale de ce dernier, juste au point où il se recourbe et vis-à-vis du processus postérieur qui joint le bourgeon à la face ventrale du stolon. On ne peut d'abord pas le distinguer au milieu des contours peu arrêtés de l'intestin ; il m'a paru même que son blastème formait d'abord un ensemble avec celui-ci. Plus tard (tab. 6, fig. 7), on le voit au milieu d'une cavité arrondie formée d'une couche de substance extrêmement mince. Les contractions n'existent pas encore lors de ce début ; elles ne commencent que plus tard lorsque la branchie a déjà sa forme définitive (tab. 7, fig. 10). Le sang des bourgeons est parfaitement incolore et dépourvu entièrement de corpuscules pendant les premiers temps, de manière qu'on ne peut distinguer alors les courants sanguins qui, sans doute, sont établis dans tout le corps et qui se portent surtout sur le stoloblaste.

Nous avons fait observer déjà que, depuis la première différenciation des organes, on pouvait distinguer parmi les organes divers, indiqués dans l'extrémité postérieure du corps, un organe sphéroïdale, opaque, qui est placé presque dans la ligne mediane du corps et qui se présente presque au milieu du bourgeon même lorsque l'on regarde le stolon depuis sa face ventrale. Ce corps (*q*) (tab. 6, fig, 5 et 6 et suivantes) n'est autre chose que l'*ovaire* réduit dans les Salpes, à un seul ovisac, dans l'intérieur duquel se formera un seul œuf, qui se développera plus tard. Ce corps paraît d'abord parfaitement homogène, grenu, opaque et entièrement arrondi, mais bientôt on aperçoit qu'il envoie vers le côté droit un prolongement qui s'allonge de plus en plus, et qui finit enfin par s'arrêter entre la deuxième et troisième bande musculaire. Plus le bourgeon se développe, moins cet organe, qui reste dans un état stationnaire quant à son volume, se fait remarquer. Le corps du bourgeon augmentant sans cesse en volume, il s'ensuit naturellement que l'ovaire autant que le système nerveux, doivent occuper moins de place sur ce corps agrandi. Ce n'est que vers la fin du développement stolonaire que l'ovaire perd son aspect grenu, qu'il devient transparent et que l'on remarque à l'intérieur les contours extrêmement faibles, mais pourtant bien arrêtés, de l'œuf et de la vésicule germinative. Il paraît donc évident aussi ici, que l'œuf se forme, dans l'intérieur de l'ovisac, par la différenciation d'une masse grenue et plastique, accumulée en cet endroit. Nous nous occuperons plus tard du développement ultérieur de l'œuf, lorsque nous traiterons de la formation de l'embryon par fécondation.

Les relations du bourgeon avec le stolon, que j'avais décrites déjà dans ma première communication sur ce sujet, ayant été mises en doute assez gratuitement depuis par M. Leuckart, je dois entrer dans quelques détails à ce sujet.

On a vu que les premiers rudiments du bourgeon consistaient dans une espèce de moulage par-dessus une fosse latérale de la cavité du stolon, laquelle fosse se présente presque comme une fente, lorsqu'on regarde la face interne de la cavité après avoir fendu le stolon dans sa longueur. Nous avons remarqué également que la cavité respiratoire du bourgeon n'était jamais en communication avec cette fosse primitive, creusée dans la paroi du stolon, mais qu'elle se formait par écartement dans la masse du bourgeon même. La fosse primitive est donc située sur la face ventrale de la cavité respiratoire, et elle occupe évidemment la place du sillon ventral et de l'endostyle. A mesure que le bourgeon se développe, cette fente se ferme davantage; l'embryon, qui d'abord était appliqué avec toute sa face ventrale sur le stolon s'en détache davantage par les extrémités autant que par le milieu du corps, et il ne reste bientôt que deux prolongements qui l'attachent au stolon, l'un situé près de l'extrémité antérieure, l'autre près de l'extrémité postérieure, mais tous les deux attachés à la face ventrale. On voit dans les différentes figures de la table 6 ces deux prolongements dans toutes les positions de l'embryon.

Le prolongement postérieur (ϑ) est évidemment le plus important pour la vie du bourgeon; c'est un tube creux qui s'étend immédiatement depuis le cœur à la face externe du stolon, et dans le milieu duquel plus rapproché encore du cœur que du stolon, se forme un corps arrondi, opaque, globulaire (ζ) que nous avons appelé le *stoloblaste*. Aussi longtemps que le cœur du bourgeon est encore dépourvu de mouvements, ce corps conserve son apparence primitive, montrant seulement ses contours de plus en plus distinctement arrêtés. Mais dès que les contractions du cœur du bourgeon commencent, le stoloblaste change aussi de forme et acquiert petit à petit celle d'un gâteau ou d'une cloche irrégulière (tab. 7, fig. 6), qui est composée de deux sortes de substances cellulaires. La convexité de la cloche est tournée du côté du stolon; elle est composée de cellules opaques, grenues, qui forment des accumulations plus denses à certains endroits, de manière que la cloche présente l'apparence de côtes et de sillons peu profonds partant de son sommet (tab. 7, fig. 7). On voit dans cette partie des trous, par lesquels le courant sanguin venant du

stolon entre et sort par ondées, qui se règlent d'après les contractions du cœur maternel. La seconde partie du stoloblaste, qui est tournée vers le cœur du bourgeon, est composée de cellules plus grandes, plus transparentes, sans contenu grenu et qui composent le bord de la cloche ou de l'ombrelle, si toutefois on veut comparer le stoloblaste à des corps de ce genre. Le bord plus transparent du stoloblaste est parcouru par un courant fort venant du cœur du bourgeon, mais qui se fait moins remarquer que les courants sillonnant la partie stolonaire du stoloblaste, parce que les corpuscules sanguins manquent d'abord complétement au sang du bourgeon et se trouvent aussi plus tard seulement en petite quantité.

On le voit donc, ce stoloblaste est absolument l'analogue du placenta embryonaire; il est posé comme intermédiaire dans le tube ouvert, qui établit la communication du stolon avec le cœur du bourgeon, et, je le répète, on ne voit jamais un globule sanguin venant du stolon pénétrer à travers ce corps pour entrer dans le courant sanguin du bourgeon. M. Huxley dit expressément qu'il a vu ce passage chez la Salpe démocratique. M. Leuckart soutient que le stoloblaste manque à cette espèce, ainsi qu'à la Salpe runcinata; — n'ayant pas examiné ces deux espèces en détail, je ne puis combattre ces assertions, mais ce que je soutiens avec certitude, c'est l'existence et les rapports du stoloblaste tels que que je viens le décrire dans la Salpa pinnata[1]. Ce stoloblaste persiste même encore lorsque le bourgeon s'est

[1] Ce qui doit étonner singulièrement le lecteur attentif, c'est que M. Leuckart donne, à la table II de son mémoire, fig. 17 et 18, deux figures de bourgeons, l'un de S. mucronata, l'autre de S. fusiformis, dans lesquels le stoloblaste est dessiné et désigné par la lettre *v*, qui se rapporte dans le reste des figures, à l'éléoblaste des embryons placentaires. Ces figures ressemblent, du reste, beaucoup plus à des embryons qu'à des bourgeons, et, M. Leuckart appliquant à ces deux produits d'une génération différente la même dénomination « d'embryon, » on pourrait être dans le doute, si ces deux figures ne portaient, d'une manière très-visible et très-saillante, l'œuf qui existe seulement dans les bourgeons. L'éléoblaste ne se trouvant que dans les embryons placentaires, l'œuf ne se trouvant que dans les bourgeons, les figures citées seraient donc des compositions impossibles? Nous ne voulons pas faire cette injure à M. Leuckart, nous aimons mieux croire qu'il a vu et désigné le stoloblaste chez les bourgeons des espèces indiquées, sans se rendre compte de la nature de cet organe.

La légèreté avec laquelle M. Leuckart prodigue ses assentiments et ses dénégations se démontre, du reste, encore d'une manière saillante au sujet des mêmes organes. En signalant dans mes tableaux de la vie animale pour la première fois l'existence du stoloblaste, j'avais bien indiqué sa position près du cœur, ses relations avec le cœur du bourgeon, et j'avais insisté sur les rapports qui existent entre le stoloblaste et les organes embryonaires passagers, savoir le placenta et l'éléoblaste. M. Leuckart dit à ce propos : « Je « n'avais point devant mes yeux la description de M. Vogt en faisant mes recherches, mais je crois qu'un

détaché complétement du stolon ; on le voit encore quelque temps après la séparation des jeunes chaînes (tab. 9, fig. 2), et il ne disparaît complétement que lorsque le testicule commence à se former. Ce corps est alors situé un peu du côté droit dans le voisinage immédiat du cœur, dont l'ouverture postérieure est en communication par un fort courant avec le stoloblaste ; il montre d'abord encore un rudiment du tube de communication avec le stolon, rudiment fermé maintenant, et se présentant sous forme d'un petit mamelon à pointe arrondie, fourni évidemment par le manteau interne (tab. 7, fig. 4 et 7). Bientôt après la séparation des bourgeons d'avec leur mère ce petit cône disparaît aussi, les cellules transparentes sont resorbées, le stoloblaste ne se présente plus que sous la formė d'un gâteau aplati de cellules grenues qui disparaissent à leur tour sans laisser aucune trace (tab. 9, fig. 2 ; tab. 7, fig. 11).

Le processus antérieur de fixation (ϑ) est beaucoup plus persistant que le postérieur ; il reste dans la vie future comme moyen d'attachement pour la formation des chaînes. Ces prolongements, étant presque aussi épais que les bourgeons eux-mêmes, occupent bientôt toute la face dorsale du stolon, de manière que les processus des deux côtés s'intercalent de la manière représentée tab. 6, fig. 5 et 12. Le prolongement lui-même est homogène, transparent, de la forme d'un parallélipipède allongé et dépourvu entièrement de tout courant de circulation. Bientôt se forme sur sa face supérieure un dépôt de matière grenue et squameuse, qui a la forme irrégulière d'une ancre (η), et un courant sanguin venant du bourgeon et longeant cette ancre se laisse distinguer dans les temps avancés du développement. A mesure que le bourgeon grandit, le processus s'allonge aussi, et la substance squameuse s'étire davantage. En même temps le processus se détache successivement de la face dorsale du stolon, mais la substance squameuse colle encore ensemble tous les prolongements, de manière que ces prolongements restent réunis comme s'ils

« pareil organe ne m'aurait guère échappé, s'il existait réellement. » Et pourtant le même auteur avait dit, quelques pages avant (page 57, note 2) en parlant de l'éléoblaste : « Meyer déjà a bien reconnu la « nature de ce corps, mais il l'a nommé improprement « vitellus. » Cette désignation est impropre, comme « le dit aussi Krohn, parce que ce corps se trouve aussi chez les bourgeons, qui naissent pourtant par « gemmation et, par conséquent, sans intermédiaire d'un vitellus. » M. Leuckart, en copiant Krohn, admet donc l'existence chez les bourgeons d'un corps, dont il ne parle pas dans sa description du développement du bourgeon et dont il nie même expressément l'existence.

étaient encore attachés au stolon. Vers la fin du développement stolonaire, la substance squameuse se retire petit à petit, mais de manière à former encore un dépôt considérable sur la surface supérieure du processus un peu avant son extrémité. Ce dépôt persiste encore dans les individus qui ont été complétement détachés du stolon et réunis en chaîne libre (tab. 9, fig. 2), et les bandes musculaires qui entrent dans le processus de fixation se rendent vers cette accumulation. C'est par elle que les individus de la chaîne sont surtout accolés de manière qu'il faut une certaine force pour les désunir.

Les jeunes chaînes se détachent donc du stolon quelquefois volontairement, quelquefois par un accident extérieur dans un état presque complet de formation. Les bourgeons qui les composent ont tout au plus la longueur de cinq millimètres, mais ils montrent tous les organes parfaitement formés, sauf l'organe latéral et le testicule. On y aperçoit encore les restes du stoloblaste, ainsi que du tissu squameux de l'ancre, qui avait acquis un si haut développement pendant l'époque stolonaire. L'organe latéral a commencé à se former ; il est toujours blanchâtre dans le commencement, mais composé dès le premier moment de grandes cellules granulées déposées dans des cœcums. Le testicule ne se forme qu'après le détachement des bourgeons ; je ne l'ai vu avec certitude que dans des individus ayant déjà un centimètre de long, dans lesquels l'œuf fécondé avait commencé sa migration. On le voit alors entre l'endostyle et l'intestin sous forme d'un tube allongé extrêmement transparent, qui se prolonge en s'amincissant de plus en plus jusque vers l'anus. Plus tard, dans des individus longs de trois à quatre centimètres, on voit ce tube primitif composé d'un faisceau de tubes séminifères qui se remplissent de cette masse blanchâtre et crayeuse, que l'on reconnaît à l'examen microscopique pour être du sperme. Les Zoospermes développés et vivants ne se voient que dans des individus qui ont presque atteint le terme de leur accroissement.

Si nous cherchons à résumer maintenant ce développement par gemmation, nous voyons que les bourgeons naissent comme des corps simples, et non point par fusion de deux moitiés isolées, et que chaque bourgeon reste isolé sur le stolon pendant toute sa vie, en tant qu'il n'y a jamais aucune communication, ni de cavités, ni de vaisseaux, entre les bourgeons opposés ou ceux d'une même série. Nous pouvons distinguer peut-être plusieurs périodes dans le développement de ces bour-

geons; la première, où ils ne sont que des bosses moulées sur le stolon, et où l'on remarque seulement deux accumulations mal définies, correspondantes à la partie antérieure (système nerveux), et à la partie postérieure (noyau). La seconde période ébauche les organes par différenciation; système nerveux, branchie, intestin, couches du manteau, ouvertures du corps commencent à se dessiner et à prendre des contours fermes. La troisième période embrasse la formation d'une circulation propre par l'ébauche du cœur, la déhiscence des ouvertures respiratoires et l'établissement de la circulation stoloblastique. La quatrième période, enfin, commence avec l'apparition des cils vibratils sur la branchie, et finit avec la chute du bourgeon, laquelle est suivie par l'établissement du testicule et par le développement de l'embryon.

C'est ce second mode de propagation, la *génération ovipare*, que nous allons suivre maintenant en détail (pl. 8 et 9).

Nous avons vu que l'œuf (*g*) était situé dans le commencement du développement stolonaire au-dessous de l'ouverture postérieure entre celle-ci et la bouche intestinale, à peu près dans la ligne médiane du corps; que cet œuf était enfermé dans un ovisac formé avant lui, lequel se continuait en un oviducte ou plutôt en une tige solide (g^1), dont l'extrémité se fixait sur le côté droit du jeune animal entre les deux bandes musculaires postérieures et sur le bord d'un vaisseau transverse très-considérable. L'ovisac avec sa tige a d'abord (tab. 6, fig. 5, 10, 13) la forme d'un sigma (σ), et, plus tard, celle d'un poëlon à longue tige, et son volume est assez considérable par rapport aux dimensions du bourgeon. A mesure que le bourgeon grandit, cet appareil qui n'augmente nullement en volume pendant tout le développement stolonaire, devient plus petit par rapport au volume du bourgeon, et il échappe facilement à l'examen chez des individus dont les chaînes viennent se détacher du stolon, si on ne le recherche pas attentivement. Pendant tout le temps du développement stolonaire, l'œuf contenu dans l'ovisac ne subit aucune transformation, l'appareil en entier se détache un peu de la paroi interne du manteau, mais il reste accolé à cette surface tout en étant parfaitement libre et attaché seulement par l'extrémité de sa tige. Celle-ci est fixée d'abord très-simplement au-dessous de la bande musculaire, mais petit à petit deux plis de la paroi interne du manteau s'élèvent à cet endroit et entourent le point de fixation de manière à former un petit

creux allongé, que nous appellerons la navette, puisqu'il a effectivement la forme de cet instrument usité chez les tisserands. Les lèvres de cette navette s'élevent fort peu au-dessus du niveau de la surface interne du manteau, et son fond établit un véritable creux dans lequel la tige de l'ovisac est fixée. L'œuf lui-même se voit jusqu'au moment où les chaînes vont se détacher dans la forme que montre la fig. 6 de la tab. 8, sous un grossissement fort considérable. Le vitellus, composé d'une substance homogène et entièrement transparente, remplit la cavité tout entière de l'ovisac. On voit dans la masse vitelline, rapprochée du bord inférieur, la vésicule germinative et au milieu de cette vésicule transparente la tache germinative sous la forme d'une petite sphère, dont les bords sont à peine accusés. Toutes ces parties sont tellement transparentes et leur pouvoir de réfraction tellement semblable, que l'on a la plus grande peine à les distinguer.

J'insiste encore particulièrement sur la structure de la tige de l'ovisac, que l'on ne peut qu'improprement nommer oviducte, puisque cette tige est absolument solide et sans trace d'un canal, par lequel pourrait passer l'œuf. Les dimensions réciproques s'opposeraient, du reste, déjà à un pareil passage, qui ne pourrait s'effectuer que par une dilatation extrêmement considérable du canal, si toutefois il existait.

On a dit encore que l'œuf et l'ovisac se formaient dans l'épaisseur du manteau interne. Je crois que c'est une erreur. Il est possible que l'ovisac soit lui-même fourni par le manteau interne ; il m'a paru se former dans la substance du manteau interne par suite de cette différenciation générale, qui jette les premiers rudiments des organes ; mais dans le temps où le bourgeon va se détacher du stolon et où la fécondation doit s'opérer, l'ovisac certainement est seulement accolé à la face interne du manteau, et non pas enchâssé dans la substance de ce dernier. J'ai pu, à cette époque, faire balancer l'ovisac pendu à sa tige comme un pendule, en le poussant avec une aiguille.

La fécondation a évidemment lieu pendant que l'œuf et tout l'appareil générateur se trouvent encore dans l'état décrit. M. Krohn insiste sur ce fait, relevé aussi par ses successeurs, savoir qu'au moment où le développement de l'œuf commence, celui du testicule du même animal ou des individus de la même chaîne se trouve encore tellement en arrière, qu'il est impossible que la fécondation ait lieu par des

individus de la même chaîne. Chez notre espèce, en effet, une pareille fécondation ne pourrait se produire, puisque le testicule ne se forme dans les individus agrégés que lorsqu'ils ont déjà acquis une taille considérable et longtemps après leur détachement du stolon, tandis que le développement de l'œuf commence toujours avant qu'on ne puisse voir aucune trace du testicule et quelquefois même dans des chaînes qui sont encore fixées au stolon de leur mère, mais qui sont prêtes à se détacher. Il ne peut donc y avoir de doute sur ce fait, que les œufs des jeunes chaînes doivent être fécondés par des individus agrégés arrivés à leur dernier développement. Cette fécondation dépend donc du hasard qui amène la rencontre de deux chaînes d'âge différent. On peut, en effet, prouver facilement par le degré de développement des embryons qu'il n'y a point d'époque tout à fait fixe pour la fécondation, et qu'il doit y avoir un terme plus ou moins long, espacé autour de l'achèvement du développement stolonaire, pendant lequel la fécondation peut avoir lieu. J'ai marqué dans l'explication des figures, à côté de chaque embryon, la mesure de la longueur totale de la mère, et il en résulte que des individus de 44 millimètres de long avaient des embryons beaucoup plus développés que d'autres individus qui mesuraient quarante-cinq millimètres. J'ai vu de même des individus de trente millimètres de long chez lesquels le développement avait à peine commencé, tandis que chez d'autres de 20^{mm}, le placenta était déjà complétement formé. Il y a donc dans le développement de l'œuf une époque d'arrêt plus ou moins prolongée qui se trouve disposée autour de la période du détachement des chaînes, et qui peut se prolonger pendant plus ou moins longtemps, jusqu'à ce que le hasard vienne procurer la fécondation.

Les premiers changements qui s'opèrent consistent dans une migration de l'ovisac vers son endroit de fixation. J'ai donné, dans les premières cinq figures de la table 8, des dessins représentant les phases successives de cette migration, telle que je les ai observées chez de nombreux individus. La figure 1 représente l'ovisac avec sa tige, et la navette dans le fond de laquelle cette tige est fixée. On voit dans la seconde figure l'œuf qui remonte, non par raccourcissement de cette tige, mais par enroulement; dans la fig. 3, enfin, l'œuf est arrivé dans la cavité de la navette, la tige l'entoure de manière à former un anneau autour, et l'extrémité de la tige s'est raccourcie de manière à former un tronçon court un peu onduleux; dans les fig. 4

et 5, enfin, ce déplacement est complet, l'œuf est fixé au milieu de la navette, il est enveloppé entièrement par l'oviducte, fixé par un court tronçon au fond de la navette, et les bords de cette dernière commencent à se relever pour l'entourer aussi d'une seconde enveloppe. Je soumets ici ces dessins, relevés au moyen de la chambre claire, au jugement de mes lecteurs, en demandant s'il est possible de donner une autre explication de ces faits, que celle que je viens de communiquer. Je sais bien que ces faits ne sont pas entièrement en rapport avec ce qu'on a vu sur d'autres espèces de Salpes. Les observations que j'ai recueillies moi-même sur les Salpa mucronata et maxima, quoique peu complètes, ne m'ont montré, à l'endroit de la navette, que deux grosses lèvres calleuses fournies par le manteau intérieur, qui se ferment au-dessus de l'œuf en formant d'abord une fente très-bien accusée. Dans la Salpe pinnée, où j'ai suivi les phases d'évolution pas à pas telles que je viens de les exposer ici, la navette m'a paru l'analogue de ces grosses lèvres saillantes, mais ses bords sont infiniment plus minces et son relief beaucoup moins accusé que dans les espèces citées.

Mes observations sur le développement de l'œuf même présentent ici une petite lacune. Je n'ai point rencontré de chaînes dont les individus eussent mesuré entre 10 et 20^{mm} de longueur; et c'est pendant cette période que doit se faire le fractionnement du vitellus et la disparition de la vésicule germinative. Cet état a été observé, du reste, par M. Müller de Wurzbourg. La tab. 8, fig. 7, montre l'état de l'œuf tel que je l'ai rencontré dans des individus ayant une longueur de 20^{mm} à peu près. On trouve alors, à l'endroit de la navette, une courte et grosse massue dont la tige creuse, large et bourrelée paraît formée par une continuation du manteau interne. Le sommet de cette massue fait saillie dans la cavité respiratoire de la mère, de manière à être faiblement balancé par les mouvements respiratoires de la mère; le sommet est percé, à son centre, par une ouverture ou une espèce de canal assez large, qui évidemment est produit par la soudure incomplète des bords de la navette. La cavité interne de la tige est parcourue par un courant sanguin considérable, fourni par le ruisseau transverse qui coule le long de la bande musculaire moyenne. Ce courant se ramifie dans un corps presque transparent en forme de cloche, lequel remplit en grande partie la cavité même du sommet de la massue. Cette cloche à quatre gros piliers, dont le sommet est tourné vers l'extré-

mité libre de la massue, tandis que les piliers entourant la cavité de la cloche regardent le courant sanguin, montant par la tige creuse depuis le vaisseau de la mère; cette cloche, dis-je, est évidemment le placenta. La forme de ce corps rappelle entièrement celle des bourgeons médusaires qui se produisent sur les polypes hydraires, et évidemment est due à la même cause. C'est le courant sanguin lui-même qui dépose la substance solide par laquelle il se ramifie, et la seule différence que l'on puisse trouver entre ce dépôt du placenta des Salpes et d'un bourgeon médusaire consiste en ce que ce premier se fait autour d'un œuf fécondé. On remarque, en effet, au sommet du placenta l'œuf sous forme d'un corps un peu allongé, opaque et grenu, dans lequel on ne peut plus apercevoir aucune trace de la vésicule germinative.

Je crois pouvoir me fonder sur cette observation pour corriger une expression fautive que j'ai commise moi-même d'abord, et qu'un observateur récent a adoptée. Dans l'exposition rapide que j'avais faite du développement embryonaire des Salpes [1], j'avais dit : « Le vitellus se sépare en deux parties, situées l'une devant l'autre, que l'on peut distinguer par leur substance et leur forme. » Or, c'était là une expression mal choisie. Le vitellus évidemment ne se partage point en deux parties, dont l'une formerait l'embryon, tandis que l'autre se constituerait en placenta. Le placenta, au contraire, est un corps formé par dépôt sous l'influence du courant sanguin venant de la mère; ce dépôt se fait autour du vitellus qui, d'abord, est entièrement indépendant de lui; il s'accole à sa face ventrale et fait bientôt corps avec lui. Le même procédé de formation que l'on observe dans les bourgeons médusaires des hydroméduses préside évidemment aussi à celui du placenta, comme à celui du stoloblaste dont nous avons décrit la formation plus haut. On voit partout dans les cas cités une cavité d'abord simple, parcourue par le courant du liquide nourricier, sous l'influence duquel se déposent en l'intérieur de la cavité même des masses solides qui se moulent suivant les courants aboutissant dans la cavité. Plus le dépôt de la matière solide s'agrandit, plus aussi les courants se ramifient et se multiplient, et les accumulations solides qui les séparent prennent alors la forme de cloches à côtes saillantes et à canaux rayonnants. Si l'on compare les différents

[1] Bilder aus dem Thierleben, page 83.

dessins donnés dans la tab. 8, on saisit immédiatement les différentes phases de la formation du placenta qui se rapportent au système exposé. On voit que ce placenta est d'abord formé d'accumulations rayonnantes qui, petit à petit, se rapprochent et se ferment à la fin pour former un creux dont l'ouverture est tournée du côté de la mère, tandis que le sommet de la cloche regarde l'œuf. Les côtes saillantes vers la cavité de ce corps, qui se remarquent d'abord, disparaissent de plus en plus à mesure que le placenta augmente en masse et qu'il devient plus opaque, et à la fin nous ne voyons plus qu'un corps presque solide parcouru par un nombre considérable de vaisseaux sanguins, fournis, d'un côté, par la mère et, de l'autre, par l'embryon. Ce qui complique ici dans les Salpes la formation de ce placenta, c'est la présence de l'œuf qui, de son côté, se développe sur le sommet de la cloche placentaire, et qui entre en relation étroite avec cette dernière. Ceci n'a, du reste, rien d'étonnant, et nous trouvons partout où un œuf se développe, dans l'organisme maternel et avec le concours de cet organisme, que le corps de la mère fournit en entier ou en partie l'organe intermédiaire destiné à entretenir les relations entre la mère et l'embryon.

Revenons maintenant à l'œuf pour suivre son développement ultérieur. Nous l'avons vu comme un corps opaque et solide établi au sommet de la cloche placentaire entre celle-ci et l'enveloppe extérieure, laquelle est percée au sommet vis-à-vis de l'œuf par un court canal. L'œuf augmente maintenant considérablement en volume, il s'étend dans la partie supérieure de la massue et occupe tout l'espace considérable entre la cloche placentaire et l'enveloppe externe. Le canal du sommet de la massue se ferme maintenant complétement (tab. 8, fig. 7 à 10). En présence des faits observés dans ces derniers temps, on peut bien croire que ce canal sert à l'introduction des zoospermes dans l'œuf, et on peut recommander aux observateurs futurs de diriger leur attention sur cet objet.

Le premier changement que l'on observe dans la masse considérablement agrandie de l'œuf, c'est la formation par écartement d'une cavité interne qui se fait reconnaître plus tard comme la cavité branchiale (fig. 9) [1]. Cette cavité se montre

[1] Je dis dans « Bilder aus dem Thierleben » textuellement (p. 83) : « Au-devant de ce placenta est situé le véritable corps de l'embryon, qui se montre d'abord comme un noyau arrondi, mais qui s'étend plus tard considérablement dans la direction transversale, et qui montre alors dans son intérieur une ca-

presque au centre de la masse embryonale qui s'est étendue considérablement. D'abord très-petite, elle s'étend toujours de plus en plus, de manière que la masse embryonale devient toujours plus mince; mais bientôt se montrent d'autres formations (fig. 10). On aperçoit d'un côté un corps opaque d'un volume peu considérable, nettement accusé par ses contours et par sa substance grenue, et qui est situé dans la paroi extérieure, épaisse, qui entoure la cavité. Vis-à-vis de ce corps, qui n'est autre chose que le ganglion central (*d*), se remarque une seconde cavité, qui se forme par écartement, et qui est placée en arrière de la cavité respiratoire. Bientôt on remarque dans cette cavité de faibles mouvements contractiles qui annoncent la présence d'un boyau extrêmement mince et transparent, la présence du cœur (*g*). Les contractions du cœur sont d'abord extrêmement faibles, très-lentes, et on ne peut apercevoir des courants sanguins qui seraient chassés par ces contractions. Je n'ai point vu une accumulation de substances solides qui aurait précédé la formation par écartement du cœur, comme le veut un observateur récent; je soupçonne que c'est une confusion causée par une accumulation qui se trouve, en effet, lors de la formation du cœur entre celui-ci et le placenta, et qui se transforme petit à petit en éléoblaste (*o*). Cette accumulation se distingue nettement dans nos figures 10 et 11 de la tab. 8, et on voit qu'à cette époque encore ses limites ne sont point nettement arrêtées, de manière que l'éléoblaste peut se confondre avec le reste de la substance embryonaire. D'un autre côté, on comprend qu'une pareille confusion puisse facilement se faire, l'éléoblaste étant situé juste au-dessous de l'endroit où le cœur doit se former par écartement. Vis-à-vis de l'éléoblaste et au-dessous du ganglion nerveux, entre celui-ci et le placenta, se forment aussi des écartements (fig. 10) qui pourraient annoncer la formation d'une cavité à part pour la bouche respiratoire; mais ces écartements n'ayant rien de constant, je crois plutôt qu'ils sont produits par l'accumulation de substance embryonaire devant servir

vité qui se délimite toujours plus distinctement, et se laisse reconnaître comme cavité du corps. » — Je ne comprends pas comment M. Leuckart peut dire (l. c. page 55, note) que j'ai représenté la cavité branchiale dans sa première formation comme rudiment de l'embryon. Serait-ce parce que dans un dessin (fig. 14, pag. 79) du même ouvrage, le trait qui se rapporte à la lettre désignant le rudiment embryonaire dans son ensemble, a été continué jusque vers cette cavité? On trouvera, vis-à-vis de la phrase citée, le reproche que M. Leuckart me fait peut-être de nature un peu enfantine.

au développement du système musculaire, qui a son principal point de rencontre dans cet endroit.

Si nous résumons l'état du développement de l'embryon tel qu'il se montre dans les fig. 10 et 11 de la tab. 8, nous trouvons que l'embryon est renfermé en entier dans une capsule creuse à courte tige, dont l'ouverture antérieure s'est complétement fermée maintenant, et qu'il est composé de deux parties de grandeur presque égale, du placenta d'un côté, et de l'embryon proprement dit de l'autre. L'embryon est fixé par toute la longueur de sa face ventrale sur la surface bombée du placenta. La face dorsale de l'embryon, désignée comme telle par le ganglion, regarde la cavité branchiale de la mère, et l'axe de l'embryon est tourné dans le même sens que l'axe longitudinal de la mère. Nous trouvons l'embryon lui-même composé d'une cavité interne considérable, la cavité respiratoire proprement dite, du cœur, établi dans l'axe de cette cavité du ganglion nerveux central et de l'éléoblaste opposé au ganglion et accumulé derrière le cœur entre celui-ci et le placenta. Ce qui doit nous frapper, c'est la grande épaisseur des parois qui entourent la cavité branchiale de l'embryon. On distingue déjà maintenant dans ces parois, en quelques endroits, deux couches, dont l'une, l'extérieure, est entièrement transparente, et représente le manteau externe; mais cette séparation en deux couches ne se voit que dans quelques endroits, et il serait difficile de démontrer la présence de ces deux couches sur tout le pourtour du corps.

La seconde période du développement embryonaire se distingue surtout par la délivrance de l'embryon qui sort de sa capsule, et par la formation du manteau externe, de la cavité cloacale et des ouvertures extérieures.

On peut suivre pas à pas l'amoindrissement successif de la paroi externe de la capsule qui enferme l'embryon. Cette paroi devient à la fin tellement mince, qu'on n'en voit qu'un simple trait indiquant sa présence (fig. 11). Cette couche mince se rompt sans doute par résorption à son sommet pour laisser passer l'embryon qui fait hernie à travers cette ouverture (fig. 12). Petit à petit l'embryon se dégage entièrement, de manière que la cupule, dans laquelle la capsule s'est transformée, n'emprisonne plus que le placenta, qui alors est devenu un corps opaque (tab. 8, fig. 13). Ce travail de séparation se continue encore davantage; — la capsule devient de plus en plus mince, tandis que le placenta s'arrondit; et à la

fin (tab. 9, fig. 1) on voit tenir le placenta seulement entouré jusqu'à la moitié de sa circonférence par la cupule, laquelle se continue dans la tige courte qui la réunit à la paroi interne de la cavité branchiale de la mère. On dirait que l'embryon et le placenta se tirent petit à petit hors de cette cupule, et effectivement à la fin la cupule cède entièrement. Le placenta reste attaché au corps de l'embryon au moyen de l'enveloppe fournie par le manteau interne, et la cupule vide marque encore pendant quelque temps dans la cavité respiratoire de la mère l'endroit où était fixé l'embryon.

Le manteau externe se fait déjà distinguer sur l'embryon, quand celui-ci est encore enfermé dans la capsule, mais on ne l'aperçoit distinctement que dans le moment où l'embryon commence à faire hernie sur la cupule; il se montre alors (tab. 8, fig. 12) sous la forme d'une lamelle mince qui entoure l'embryon et le placenta tout entier, et qui est accolé et resserré même par l'ouverture de la cupule. Ce qui est surtout remarquable, c'est l'épaisseur considérable que montre cette lamelle vis-à-vis de la face dorsale de l'embryon (tab. 8, fig. 12), et cela au moment où dans cette paroi dorsale, d'abord si épaisse, se forme par écartement la branchie et la cavité cloacale. Si l'on remarque en même temps que le système nerveux était situé dans l'épaisseur même de cette paroi dorsale, et qu'après l'apparition du manteau externe il se montre à la surface de la paroi qui reste, il devient évident que le manteau externe ne se forme point par sécrétion comme le veut un observateur récent, mais, au contraire, par différenciation de cette couche épaisse de masse embryonaire qui formait la paroi dorsale. On n'a qu'à comparer les fig. 11 et 12 de la tab. 8 pour être saisi de cette différence. Dans la première, le ganglion nerveux est enchâssé dans une couche de substance semi-transparente et très-épaisse; dans la seconde, cette masse, presque opaque, s'est scindée en deux couches, l'une transparente comme du verre, le manteau externe; l'autre, encore opaque, mais subissant aussi la loi de la différenciation. Maintenant où l'embryon doit se délivrer de son enveloppe en forme de capsule pour se présenter librement dans la cavité respiratoire de la mère, ce travail de différenciation se fait encore une fois remarquer par la formation de nouveaux organes. On voit (tab. 8, fig. 12) que la paroi épaisse dorsale se creuse par une cavité conique, dont la base est tournée vers la grande cavité respiratoire, formée dès le début du développement embryonaire. Ce nouvel

espace conique est séparé de la cavité respiratoire par une barre cylindrique courant en ligne horizontale du ganglion nerveux vers l'extrémité du cœur. On reconnaîtra immédiatement dans cette barre le rudiment non encore différencié de la branchie et de l'intestin, et dans l'espace conique nouveau la cavité cloacale, sur le sommet de laquelle va se former l'ouverture respiratoire postérieure. On remarque déjà maintenant des bandes musculaires minces qui entourent ce cône cloacal et qui se montrent donc avant les bandes musculaires du reste du corps. En même temps le manteau interne commence à se resserrer au-dessus du placenta et à amoindrir toujours de plus en plus l'espace par lequel la face centrale de l'embryon adhère au placenta. L'éléoblaste (*o*) se trouve par ce travail séparé du placenta, relevé vers le cœur auquel il est presque contigu. Cet organe, d'abord si opaque et si mal défini dans ses contours, forme maintenant un gâteau en forme de fève dont l'intérieur s'est singulièrement clarifié et se montre composé d'une quantité considérable de grandes cellules claires qui ont un contenu huileux, et entre lesquelles on remarque partout des courants sanguins considérables. Aucun organe de l'embryon ne possède une circulation aussi vive, aucun n'est en connexion aussi immédiate avec le cœur.

Ce n'est qu'après la délivrance complète de l'embryon (tab. 8, fig. 43) que se forment les organes qui manquaient encore. Les bandes musculaires, qui d'abord s'étaient montrées sous forme de faibles traînées à peine perceptibles, se font apercevoir distinctement ; — le système nerveux s'est agrandi et fait voir un faible prolongement, autour duquel va se déposer, en forme de fer-à-cheval, le pigment de l'organe oculiforme. Les ouvertures antérieures et postérieures sont marquées dans le manteau interne ; le manteau externe passe encore par-dessus ces ouvertures, sans en être affecté ; le cylindre qui, dans sa première formation représentait la branchie et l'intestin à la fois, s'est différencié maintenant ; toutefois la branchie ne montre encore aucune trace de bandes vibratiles ; elle est complétement transparente et homogène ; on remarque, en revanche, à la base du cylindre près du cœur une entaille, représentant la bouche intestinale ; les cœcums manquent encore complétement. Le cœur est en pleine activité, entouré de son péricarde solide, il montre trois courants principaux sanguins, l'un postérieur entrant immédiatement dans l'éléoblaste, deux antérieurs, dont l'un pour l'éléoblaste, l'autre très-considé-

rable pour le placenta. Les corpuscules du sang sont nettement visibles et semblables à ceux de la mère, les contractions du cœur se renversent comme dans les animaux adultes, et ne concordent nullement avec celles du cœur de la mère. Le sang ayant circulé dans le placenta, où l'on ne peut suivre son trajet, retourne par un courant antérieur qui entre dans le corps de l'embryon. Le sillon ventral commence à se former dans toute l'étendue de la face ventrale, on ne remarque encore aucune trace du système vibratil où que ce soit. Ce système se montre effectivement seulement après l'ouverture de la bouche et de l'anus respiratoire; avant ce moment, on ne peut en voir aucune trace, ni de la bande circulaire, ni du lacet, ni des cils, qui sont établis le long de la branchie de l'intestin et du sillon ventral. M. Leuckart est donc évidemment dans son tort, lorsqu'il croit voir dans les bandes qui se montrent dans une époque plus reculée vers l'extrémité antérieure de l'embryon, les premières traces de la bande vibratile, tandis que ce sont les rudiments des bandes musculaires de l'extrémité antérieure.

Sur l'extrémité antérieure du cœur, entre celui-ci et l'éléoblaste, se montre dans cette période (tab. 8, fig. 13) un petit corps d'une apparence enroulée, dont la formation est donc antérieure à celle du système vibratil, et qui resterait entièrement énigmatique, si l'on ne pouvait poursuivre son développement ultérieur. C'est le premier rudiment du stolon qui s'allongera bientôt, et montrera alors la forme d'un cylindre pointu et allongé.

Le développement ultérieur de l'embryon qui se fait pendant la dernière période de la vie embryonaire, se résume surtout dans la déhiscence des ouvertures respiratoires accompagnées de la formation de la valvule antérieure; dans le développement du système vibratil avec l'endostyle, dans l'apparition des cœcums intestinaux, et dans l'accroissement du stolon qui s'allonge entre l'éléoblaste d'un côté et la face ventrale de l'autre dans l'épaisseur même du manteau interne. L'organe latéral, séparé en cinq parties par les bandes musculaires, commence à se montrer aussi à cette époque. Le lacet vibratil, dont j'ai donné la figure (tab. 7, fig. 10), se fait remarquer avant l'apparition des bandes vibratiles de la branchie; celles-ci, en effet, ne se forment que quand le jeu des mouvements respiratoires a déjà continué pendant quelque temps. L'embryon a maintenant (tab. 9, fig. 1) déjà entièrement la forme de l'individu adulte, il se balance attaché par la tige de la cupule

placentaire dans la cavité respiratoire de la mère, il avale l'eau et la chasse par son ouverture postérieure; le manteau externe passe sans interruption du corps de l'embryon par-dessus l'éléoblaste et le placenta, et montre seulement une ouverture correspondante au courant sanguin venant de la mère et entrant dans le placenta. Le placenta est attaché à la face ventrale de l'embryon par une tige tout aussi étroite, fournie par le manteau interne et par laquelle entre le courant sanguin venant de l'embryon.

L'embryon se détache souvent par une cause extérieure. Le placenta se retire de la cupule maternelle et son ouverture de communication avec la mère se ferme. Le placenta et l'éléoblaste restent donc attachés à l'embryon et font une saillie considérable sur la face ventrale, revêtue par le manteau externe épaissi; le placenta, qui avait diminué déjà pendant la dernière période de la vie embryonaire, se resorbe maintenant très-vite; l'éléoblaste persiste plus longtemps encore, mais il finit aussi par disparaître. Pendant que l'éléoblaste persiste, le stolon s'accroît davantage, mais on n'y voit des traces de bourgeons que lorsque l'éléoblaste et le placenta ont disparu entièrement.

Nous avons parcouru ainsi le cercle tracé par le développement de notre espèce. Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots encore sur sa manière de vivre.

J'ai toujours rencontré la Salpe pinnée par troupeaux, composés de chaînes et d'individus isolés de tout âge. Elle est plus rare à Nice que les Salpa démocratica, mucronata et africana-maxima, mais on fera pourtant rarement une excursion par la mer calme dans la baie de Villefranche dans les mois de décembre, janvier et février, sans en rencontrer des chaînes, composées ordinairement d'une douzaine d'individus. Je n'ai point trouvé la Salpe pinnée depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre. Elle commence à se montrer vers la fin de ce mois, et son nombre augmente continuellement jusque vers décembre. Les chaînes flottent avec le courant; elles n'ont guère le pouvoir de manœuvrer au milieu des vagues. Les individus isolés, au contraire, nagent bien et savent même échapper, par des contractions violentes, aux dangers qui les menacent.

II.

DU GENRE ANCHINIA.

(TAB. 5, FIG. 14; TAB. 9, FIG. 3-13.)

Ce genre fut établi par Rathke dans les Mémoires de l'Académie de Pétersbourg, 1833, page 177, sur des notes délaissées par Eschscholtz. J'ai retrouvé une espèce de ce genre, le 30 novembre 1851, dans le golfe de Villefranche, et ne connaissant point la description de Rathke, qui se trouve rappelée dans les archives de Wiegmann, première année, vol. I, p. 85, je l'avais mentionnée, dans la séance des naturalistes suisses tenue à Sion, sous le nom de Doliopsis (Rapport de la Société suisse à Sion, 1852, p. 136). J'avais choisi ce nom pour indiquer par là le rapprochement entre ce genre et le genre Barillet (Doliolum), rapprochement tellement évident, que l'on pourrait croire que l'une de ces formes dérive de l'autre. Nous examinerons ce point après avoir donné la description de notre animal.

On voit cette charmante petite espèce flottant à la surface de la mer par milliers d'exemplaires à la fois, sous la forme de petits grains d'une transparence extrême et brillants comme des rubis. Ce n'est que cette couleur rouge transparente qui fait découvrir à notre œil les groupes de ces animaux lorsqu'ils flottent au milieu des autres productions marines. J'ai rencontré cette espèce pour la première fois, le 30 novembre 1851, au milieu d'un courant extrêmement riche, et depuis je l'ai retrouvée seulement deux fois dans les mois de décembre et de janvier. Les animaux eux-mêmes ne sont point très-délicats; la substance de leur corps, quoique très-transparente, présente pourtant une consistance coriacée, comme c'est le cas en général pour les Salpes et les Ascidies. Mais comme les différents Zoïdes[1] se déta-

[1] J'emploierai ce terme, usité par M. Huxley, pour les individus réunis en association permanente, comme c'est le cas chez les Ascidies composées, les Polypes coralligènes, les Siphonophores, etc.

chent avec une facilité extrême du stolon commun sur lequel ils sont fixés, on ne peut les toucher avec un filet sans opérer cette solution de continuité, et, pour voir les colonies en entier, il faut les laisser glisser dans un bocal rempli d'eau. Nous avons représenté un groupe de ces animaux dans sa grandeur naturelle (tab. 5, fig. 23), tandis que les figures grossies se trouvent tab. 9, fig. 3 à 13.

Le stolon, sur lequel les différents Zoïdes sont fixés, est un canal contractil, cylindrique, à parois épaisses, qui ressemble en tout au tronc commun des colonies des Siphonophores. Les parois de ce canal sont très-épaisses, composées de fibres longitudinales et transversales, et la surface intérieure du canal est revêtue d'un épithelium vibratil très-fin. L'enveloppe extérieure du stolon, et qui forme sa plus grande masse, est composée par une substance transparente homogène, mais d'un aspect grenu par le développement de granules ou de cellules qui sont disséminées dans cette masse, et dont les coins se prolongent sous la forme de fils fins, de manière que ces cellules ressemblent à des étoiles irrégulières. Cette même substance forme aussi le manteau extérieur des Zoïdes, et l'on peut dire, par conséquent, que le stolon est formé par deux couches, l'une correspondant au manteau externe, l'autre au manteau interne des Zoïdes. Ceux-ci sont tous fixés sur la même face du stolon, qui s'enroule ordinairement d'une manière un peu irrégulière, de telle sorte que les Zoïdes garnissent la circonférence. Je n'ai point vu de stolon présentant des Zoïdes ayant tous le même développement, comme c'est le cas pour l'espèce décrite par Rathke; je n'ai pas vu non plus une décroissance régulière des Zoïdes, comme elle se trouverait sur un stolon détaché d'un Barillet ou d'une Salpe. Sur le grand nombre d'exemplaires examinés par moi, il y avait toujours un seul individu dépassant les autres en grandeur et en développement, et atteignant jusqu'à un centimètre de diamètre. Les autres Zoïdes étaient successivement plus petits, et l'on voyait sur tous les stolons tous les passages depuis des bourgeons informes jusqu'à des individus complétement développés. Ces différents dégrés de formation n'étaient point rangés suivant leur développement, mais se montraient pêle-mêle sur le stolon, de manière que l'on trouvait des bourgeons très-petits entre les Zoïdes plus ou moins formés.

Les Zoïdes parfaitement développés se présentent à l'œil nu sous la forme de vésicules transparentes et globulaires, qui sont ornées d'un côté par un espace en forme

d'entonnoir garni de points rouges très-brillants. C'est avec la pointe de cet entonnoir rouge que les Zoïdes sont fixés sur le stolon. On voit surgir au-dessus de l'entonnoir une figure en forme de feuille, la branchie, et on peut apercevoir dans la position de profil les ouvertures respiratoires placées dans un diamètre oblique par rapport à l'axe de fixation ; vue de face, on reconnaît toujours l'ouverture respiratoire antérieure et les deux feuilles de la branchie qui s'écartent comme les deux branches d'un forceps.

Examinés en détail, ces animaux montrent la structure suivante :

Le *manteau externe* (α) forme une couche très-épaisse, très-transparente, composée par les cellules grenues déjà décrites, et percé par deux ouvertures opposées de telle manière, que l'ouverture antérieure (*a*) se trouve à une beaucoup plus grande distance du point de fixation que l'ouverture postérieure (*b*). Ces deux ouvertures respiratoires s'ouvrent et se ferment à de grands intervalles, et se font remarquer surtout lorsqu'elles sont fermées, le manteau externe formant alors une espèce d'entonnoir conduisant vers l'ouverture du manteau interne, tandis que, à l'état ouvert, le trou se fait difficilement remarquer à cause de la transparence des téguments. Ces deux trous ne sont garnis extérieurement par aucune lèvre ou dentelure. Les organes de protection, pour les deux ouvertures respiratoires, sont uniquement fournis par le manteau interne.

Celui-ci (β) a une forme qui ressemble à celle d'une grosse poire qui serait fixée par sa tige sur le stolon. C'est, en effet, la partie en forme d'entonnoir qui est formée par le manteau interne, de sorte que celui-ci touche immédiatement sans être entouré par le manteau externe le stolon par son extrémité pointue. Une ligne verticale tirée depuis ce point de fixation rencontre à l'autre extrémité le ganglion nerveux central (*d*). Il est facile d'établir les rapports des parties du corps avec celles des Salpes et des Pyrosomes dès qu'on a tiré cet axe du corps fourni par le point de fixation et par le ganglion nerveux.

Le *manteau interne* est composé d'une substance parfaitement transparente, homogène et entièrement dépourvue de granulations ou de cellules. Il diffère ainsi notablement par sa structure du manteau externe. Le pigment rouge qui couvre la partie postérieure du manteau interne est fixé sur sa face extérieure et composé de cellules étoilées extrêmement élégantes qui montrent très-distinctement un noyau.

Le pigment ne se développe qu'avec un certain âge de l'animal. Les bourgeons les plus jeunes sont parfaitement incolores; plus tard on voit une faible teinte jaune à la partie par laquelle le bourgeon est fixé au stolon. Les cellules pigmentaires se montrent alors sous la forme représentée dans la figure 11, tab. 9. Ce sont des cellules incolores, étoilées, ayant un noyau arrondi et latéral qui est entouré immédiatement par le pigment jaune. A mesure que ces cellules se développent, le pigment prend une teinte rouge plus foncée, et envahit la cellule tout entière, de manière que chez les Zoïdes développés, c'est le noyau qui se fait remarquer par sa teinte claire au milieu de la cellule remplie de pigment grenu. Ces cellules sont, je le répète, déposées sur la face externe du manteau intérieur entre celui-ci et le manteau externe, et elles envahissent petit à petit toute la partie du corps dans laquelle se trouvent cachés l'intestin, le cœur et l'extrémité de la branchie. L'observation de cette partie du corps devient alors très-difficile, et pour ne pas embrouiller les dessins, j'ai entièrement laissé de côté ces cellules dans les fig. 6 et 7 de la tab. 9, où elles devraient occuper toute la place comprise entre le cœur et l'ouverture respiratoire postérieure.

Le manteau interne montre à la place correspondante deux ouvertures respiratoires, mais qui sont garnies par des lèvres découpées en dentelures, comme c'est le cas chez beaucoup d'Ascidiens. J'ai pu compter sur l'ouverture antérieure cinq dentelures, tandis qu'il y en a au moins dix à l'ouverture postérieure. Je dois toutefois faire remarquer que ces dentelures ne se font apercevoir que très-rarement, parce que l'animal n'ouvre que de temps en temps les ouvertures de manière à les présenter convenablement à l'observation.

Le *système musculaire* (*k*) est extrêmement simple. On ne trouve de chaque côté du corps qu'une seule bande musculaire d'une forme sigmoïde, qui commence près du système nerveux, et qui finit à peu près au milieu de la longueur de la branchie. Cette bande musculaire est enchâssée dans l'épaisseur du manteau interne même. Elle est extrêmement mince, mais large, et le diamètre de sa largeur est transversal par rapport à l'étendue du manteau. On ne voit donc, en observant l'animal placé de profil, que l'épaisseur mince de cette bande musculaire qui se présente comme une lame de sabre doublement pliée et vue sur sa tranche.

On voit encore, outre cette bande musculaire de la cavité respiratoire, des

faisceaux musculaires bien moins accusés qui entourent circulairement les deux ouvertures respiratoires.

Le *système nerveux* (*d*) est placé, comme nous l'avons déjà dit, dans la prolongation d'une ligne verticale que l'on tirerait depuis le point de fixation des Zoïdes. Il se présente sous la forme d'un ganglion irrégulier, arrondi, à la surface extérieure duquel se trouve une accumulation de cellules globulaires qui pourrait bien représenter l'organe oculiforme des Salpes. Ce ganglion envoie de chaque côté quatre nerfs, dont les postérieurs se laissent poursuivre jusque vers la branchie, tandis que la paire antérieure se rend directement vers la bouche respiratoire antérieure. Les deux autres paires se perdent en courant dans les parties latérales du manteau interne. La paire antérieure m'a donné beaucoup de peine, parce que je la voyais toujours dans la vue de profil se rendre à la fosse ciliaire que nous allons décrire bientôt ; et ce n'est qu'après bien des recherches que je me suis convaincu que le nerf passe par le fond de cette fosse en poursuivant la bande ciliaire qui la relie avec le reste du système ciliaire. La structure des nerfs et du ganglion est, du reste, absolument la même comme dans les Salpes.

Le *système ciliaire* se laisse assez facilement poursuivre sur les parois intérieures de la cavité respiratoire qui occupe, comme on le voit par le dessin, la plus grande partie du corps. Deux bandes latérales très-fines (*x*) montent depuis l'extrémité supérieure de chaque branchie en suivant la circonférence de la cavité respiratoire vers le système nerveux. Arrivées près de ce dernier, chacune de ces bandes détache latéralement un lacet vibratil dont on voit la figure dans la fig. 7, tab, 9. Ce lacet est simplement recourbé en crochet et ne se distingue du reste de la bande vibratile que par la plus grande longueur de ses cils. Les bandes, continuant leur direction depuis le commencement de ce lacet, arrivent sur le ganglion nerveux et reçoivent là la paire de nerfs antérieurs qui continuent avec eux le chemin vers l'ouverture antérieure. Près du système nerveux, entre celui-ci et l'ouverture antérieure, mais beaucoup plus rapprochée du ganglion, se trouve alors placée la fosse ciliaire (*x*, fig. 7) dont j'ai donné des dessins grossis fig. 8 de profil, fig. 9 de la face interne.

Cette *fosse ciliaire* a la forme d'un petit cylindre à base recourbée. Les parois sont très-épaisses, composées d'une substance jaunâtre et ferme, dans laquelle je n'ai pu voir une structure ultérieure. La cavité intérieure est cylindrique et s'ouvre

par une ouverture arrondie dans la cavité respiratoire même. Tout l'intérieur de cette cavité est garni par des cils vibratils, qui occasionnent un remous assez considérable à cet endroit. Vue de profil, cette fosse se présente toujours sous l'aspect que j'ai rendu fidèlement dans la figure 8, aspect qui pourrait faire croire qu'un nerf se rend directement depuis le ganglion central vers le fond de cette fosse; mais lorsqu'on a coupé la partie supérieure de la cavité respiratoire, et lorsqu'on a étalé cette préparation sous le microscope de manière à voir la face interne de la cavité respiratoire, on s'aperçoit aisément (fig. 9) que la fosse n'est en aucun rapport avec le ganglion central, mais seulement avec la bande ciliaire qui passe au-dessous de ce dernier.

Depuis la fosse ciliaire les bandes vibratiles se continuent vers l'ouverture antérieure qu'elles embrassent de la même manière comme dans les Salpes, pour se réunir ensemble sur l'extrémité supérieure du sillon ventral, lequel n'atteint pas tout à fait l'ouverture antérieure. Le mouvement vibratil se laisse poursuivre tout le long de ce sillon jusque vers le cœur et jusque vers l'extrémité postérieure des branchies, où il se continue dans le courant des boutonnières branchiales.

Le *sillon ventral* (*c*), avec l'endostyle, n'a qu'une longueur proportionnellement petite; il s'étend depuis le cœur jusqu'à la moitié à peu près de la distance entre celui-ci et la bouche respiratoire, et présente absolument la même structure comme dans les Salpes.

Les *branchies* (*e*), au contraire, montrent un type tout à fait différent de celui que nous avons vu dans les Salpes; — elles sont construites à la manière des Ascidiens. Vues de profil, elles se présentent sous une forme lanceolaire, et s'étendent en tapissant le fond de la cavité branchiale depuis le cœur jusqu'à moitié de distance entre le ganglion central et l'ouverture postérieure. Si l'on place l'animal de manière à regarder la face antérieure dans laquelle est creusée la bouche respiratoire, on les voit sous forme de deux feuilles qui se réunissent en bas dans une partie commune, et qui embrassent des deux côtés le fond de la cavité branchiale. Chaque branchie est composée de vingt boutonnières à peu près, fentes étroites et allongées qui sont entourées d'une espèce de baguette solide, et dont le bord intérieur, garni de longs cils vibratils, est ondulé. La partie commune des deux branchies compte à peu près dix boutonnières qui décroissent successivement de haut en

bas; les deux feuillets latéraux en ont presque autant qui décroissent en longueur en partant de la partie commune. La partie commune correspond par ses boutonnières avec la cavité viscérale, tandis que les boutonnières des feuillets s'ouvrent dans la cavité cloacale. Les cils qui garnissent les fentes ne se meuvent que rarement, à des intervalles assez longs, qui coïncident surtout avec le moment où le cœur change de direction. La branchie, considérée dans son ensemble, forme donc un plancher percé de fentes qui laissent passer l'eau depuis la cavité branchiale dans la cavité cloacale et dans la cavité viscérale.

L'*intestin* est disposé absolument de la même manière comme dans les Ascidies, La bouche (*r*), assez évasée et elliptique, se trouve au fond de la cavité branchiale juste à l'endroit où les deux feuilles de la branchie s'écartent, elle conduit dans un œsophage disposé en entonnoir assez étroit qui descend directement en bas pour s'ouvrir dans une large cavité stomacale (*t*), laquelle, suivant son état de contraction, présente tantôt la forme d'un œuf, tantôt celle d'une poire. Les parois musculaires de l'œsophage, comme de l'estomac, sont assez épaisses et légèrement teintes en jaune. La cavité interne est revêtue d'une épithelium vibratil; mais ce qui est surtout remarquable dans cette partie de l'intestin, c'est un sillon vibratil spiralique qui descend le long de l'œsophage en commençant depuis la bouche, et qui finit près de l'estomac en se confondant avec le revêtement vibratil général de la cavité stomacale. Ce sillon en spirale est tellement saillant sur la paroi externe de l'œsophage, que l'on dirait que l'œsophage est fendu presque dans toute sa longueur à peu près comme dans les Stentors ou les Spirostomes parmi les Infusoires, et que les lèvres saillantes et retroussées de cette fente spiralique sont revêtues d'un épithelium vibratil.

L'intestin (*z*), en sortant de l'œsophage, descend encore à une petite distance jusqu'au fond de l'entonnoir, par lequel le Zoïde est fixé sur le stolon; puis il se recourbe brusquement et, remontant en haut et se dirigeant un peu en arrière, il s'ouvre dans la cloaque (z^1), vis-à-vis de l'ouverture postérieure. Cette partie de l'intestin, que nous pouvons aisément appeler le rectum, a des parois beaucoup plus minces que l'œsophage et l'estomac, et on y voit souvent des accumulations de matières fécales qui ont une couleur verdâtre ou noirâtre.

La *cavité cloacale* (s^1), qui s'ouvre par l'ouverture postérieure vers l'extérieur,

a une forme irrégulière, qui se voit beaucoup mieux dans la fig. 7 que je ne saurais la décrire: elle est séparée de la cavité branchiale par la partie élargie en feuille de la branchie et de la cavité viscérale par un plancher fourni par le manteau interne qui s'étend depuis la bouche intestinale jusque derrière l'ouverture cloacale postérieure, et qui est percé par la partie cloacale de l'intestin seulement. Il y a donc une cavité viscérale proprement dite, dans laquelle est placée toute l'anse de l'intestin, depuis l'œsophage jusque vers l'anus, ainsi que le cœur entouré de son péricarde. Cette cavité viscérale communique avec la cavité branchiale par les boutonnières de la partie réunie de la branchie; mais elle n'a point de communication directe, au moins d'après mes recherches, avec la cavité cloacale.

Le *cœur* est situé dans le fond de la cavité viscérale, entre l'extrémité de la branchie d'un côté, et celle du sillon ventral de l'autre. Il est entouré, comme dans les Salpes, d'un péricarde solide fourni par le manteau interne. Sa construction et ses fonctions sont absolument les mêmes comme dans les Salpes; il change de même périodiquement de direction; mais il est impossible de suivre la disposition des vaisseaux sanguins, vu que le sang est parfaitement incolore et dépourvu entièrement de corpuscules dont on pourrait suivre le mouvement.

Je n'ai pu découvrir aucune trace d'organes génitaux, ni de stolon prolifère. Un seul exemplaire que j'ai représenté (tab. 9, fig. 7) montrait dans l'intérieur de sa cavité viscérale des corpuscules que je ne puis envisager que comme des œufs, et que j'ai représentés, grossis, dans la figure 13 de la tab. 9. C'étaient des corps ovalaires ou arrondis, d'une couleur vert d'olive, mais montrant à l'intérieur une vésicule germinative parfaitement distincte. Il y en avait dix-sept de grandeurs peu différentes dans la cavité viscérale de l'individu cité; ils étaient d'abord rangés presque en ligne le long du plancher qui sépare la cavité viscérale de la cavité branchiale; mais les contractions violentes que faisait l'animal soumis aux manipulations microscopiques les séparaient bientôt en les poussant dans toutes les directions au milieu de la cavité viscérale. Ces œufs flottant entre l'anse intestinale d'un côté et la branchie de l'autre, fournissaient, du reste, une preuve palpable d'une cavité viscérale séparée et close, au milieu de laquelle est suspendu l'intestin. Ces œufs flottaient librement, suspendus qu'ils étaient dans le liquide qui remplissait la cavité

viscérale; mais, lorsqu'ils se touchaient par hasard, ils adhéraient ensemble avec une certaine tenacité, comme s'il y avait une substance collante qui en formât la couche superficielle. Je ne crois pas que ces corps oviformes eussent été des corps introduits du dehors dans la cavité viscérale; ils étaient trop grands pour pouvoir passer à travers les boutonnières des branchies, et ils avaient trop l'air d'œufs constitués normalement. Je les considère donc comme des œufs d'Anchinies qui étaient peut-être sur le point de se fixer dans la cavité viscérale pour y être couvés à la manière des Pyrosomes, ou qui devaient être expulsés de cette cavité; mais il n'y a rien de certain dans cette manière de voir, vu que je n'ai pu découvrir l'organe ou l'endroit où ces œufs auraient pu se former.

Je n'ai pas suivi le développement des *bourgeons* avec assez d'assiduité pour pouvoir donner une description complète de toutes les phases que ce développement parcourt. Les individus adultes se prennent facilement et peuvent être examinés après leur séparation du stolon; mais les jeunes individus et les bourgeons sont plus solidement fixés au stolon, qui tombe immédiatement au fond lorsqu'on le touche. Je n'ai eu que deux stolons en mon pouvoir, et comme je ne les prenais que dans des courants très-riches, où d'autres espèces réclamaient aussi mon attention; je ne puis dire que je leur eusse voué plus qu'un examen superficiel. Il m'a semblé pourtant que ce développement se faisait à peu près de la même manière comme dans les Salpes, avec les différences toutefois que comporte la disposition différente de certains organes. J'avoue volontiers que je ne sais pas comment déterminer les formations intérieures que l'on voit représentées dans la figure 3. Le bourgeon représenté fig. 4 a dejà atteint un développement assez avancé pour permettre une pareille détermination. Ce qui frappe d'abord, c'est la grandeur colossale du système nerveux (*d*) qui se présente sous forme d'un corps semi-globulaire faisant saillie au dehors; le bourgeon est vu de profil; on aperçoit dès lors, à gauche de ce ganglion colossal, l'ouverture antérieure (*a*) et, au-dessous de celle-ci, le cœur (*g*) qui est à peu près opposé au ganglion. La cavité branchiale (γ) commence à se former par écartement entre ces organes mentionnés, et on voit au-dessous de cet écartement une masse considérable de substance formatrice (*e*) qui représente, sans doute, les branchies futures. Au-dessous de cette branchie se font apercevoir les traces de l'intestin (*z*) et l'ouverture postérieure (*b*). Le manteau externe ($\varkappa$) est sur-

tout développé sur cette partie du bourgeon, et se montre composé de grandes cellules juxta-posées ayant un noyau très-distinct, et que j'ai représentées grossies dans la figure 12. Ce qui frappe dans la disposition du bourgeon, c'est la petitesse de l'espace branchial avec le cœur vis-à-vis du développement de la partie intestinale. Le bourgeon semble composé de deux moitiés à peu près égales, l'une comprenant l'espace branchial, le système nerveux et le cœur ; l'autre destinée au développement de l'intestin, qui, dans l'animal adulte, occupe une part beaucoup moins considérable. Ce qui frappe aussi dans ces bourgeons, c'est le mouvement précoce du cœur qui se fait déjà remarquer dans des bourgeons extrêmement petits, et lorsque le cœur tout entier est encore composé de cellules juxta-posées.

Les bourgeons 5 et 6 sont à peu près du même âge. Le manteau externe a pris un développement surprenant et est composé tout entier de cellules granulaires. Tous les organes se montrent déjà dans leur position respective, mais leur développement n'est pas encore entièrement achevé. Le système nerveux, quoique moins considérable que dans le bourgeon précédent, n'est pourtant pas encore réduit aux petites dimensions qu'il a dans l'adulte. Il présente la forme d'une fronde et son extrémité paraît être en rapport immédiat avec la fosse vibratile qui doit se former. Les branchies n'ont pas encore atteint la largeur qu'elles auront dans l'animal adulte. L'espace viscéral avance beaucoup plus vers la cavité branchiale, et les boutonnières branchiales, qui font le plancher entre la cavité viscérale et la cavité branchiale, sont beaucoup plus développées que celles établissant la communication entre la cavité branchiale et la cavité cloacale.

Il me reste à établir, après cette description, les rapports qu'il peut y avoir entre le genre Anchinia et les autres genres d'animaux Salpiformes. Dès le premier moment de ma capture, j'avais noté ma trouvaille comme un genre inconnu, établissant un passage entre les Salpes et les Ascidies. Je n'avais pas à ma disposition le travail de M. Krohn sur les Barillets ; je ne connaissais pas même ce travail, je l'avoue, à cette époque ; mais j'étais convaincu d'avance que mes animaux ne constituaient certainement pas la seule forme d'apparition sous laquelle peut se présenter l'espèce. Si nous cherchons maintenant, où tant d'importants travaux ont été publiés sur l'histoire des Tuniciers nageants, si nous cherchons, dis-je, de quel type les Anchinies se rapportent le plus, nous trouvons une grande ressemblance

entre les Anchinies et les Zoïdes respiratoires, que M. Gegenbaur a décrit dans le genre Barillet (Doliolum). La communication de M. Gegenbaur est datée de Messine, du mois de mars 1853 ; elle se trouve résumée fort brièvement dans le Journal de MM. Siebold et Kölliker, vol. V, p. 13. M. Gegenbaur annonce dans cette courte notice qu'il a eu l'occasion d'examiner des exemplaires longs d'un pouce du Doliolum Troschelii, qui étaient toujours dépourvus de branchies, mais pourvus, en revanche, d'un ou deux stolons prolifères, qui faisaient saillie sur la face postérieure, et qui atteignaient quelquefois une longueur de deux pouces. Ce stolon était occupé par des bourgeons disposés en séries symétriques, et qui augmentaient successivement de grandeur en s'éloignant davantage de l'origine du stolon. Les bourgeons étaient composés de deux sortes de Zoïdes différents; les Zoïdes de la série interne ressemblaient aux Barillets ordinaires, tandis que les Zoïdes de la série externe présentaient une forme nouvelle. « Ce sont des animaux d'une forme naviculaire, dit M. Gegenbaur; — ils sont fixés au stolon par une courte tige, prenant naissance à l'extrémité postérieure du corps et qui porte encore une appendice en forme d'écaille. Une ouverture antérieure ovale, courant obliquement de la face dorsale vers la face ventrale, conduit dans une cavité respiratoire spacieuse sur les parois postérieures de laquelle on voit la branchie munie de deux séries de fissures. Cette branchie est formée d'après le type des Ascidiens ; elle est accolée étroitement aux parois, et diffère par cela beaucoup de la disposition que l'on observe chez les véritables Barillets, où elle sépare, sous forme de cloison oblique, la cavité du corps en deux parties. L'intestin se trouve dans le coin postérieur de la cavité respiratoire; il a une forme semblable à celle des Barillets, mais il perce par sa partie finale la paroi dorsale de l'animal, pour s'ouvrir au dehors. Le sillon ventral, le cœur et le ganglion nerveux sont semblables aux mêmes organes des Barillets ; — on ne trouve que deux bandes musculaires qui entourent l'ouverture antérieure sans se fermer; il n'existe point d'ouverture postérieure. »

Si l'on compare cette courte description donnée par M. Gegenbaur avec la description que nous venons de faire de nos Anchinies, on verra facilement les étroites relations qui existent entre cette génération incomplète des Barillets et notre type. Il ne faut pourtant pas oublier que les Anchinies se rapprochent encore davantage des Barillets par le développement d'une cavité cloacale, par la disposition de la

branchie et par l'existence des deux ouvertures du corps, tandis que les bourgeons décrits par M. Gegenbaur n'en ont qu'une seule. Je ne serai donc pas étonné d'apprendre que des recherches ultérieures ne rangeassent définitivement le genre Anchinie parmi les Barillets, comme étant la forme sexuelle d'une espèce quelconque que je n'ai pas observé dans la mer de Nice. Je ne serai pas étonné non plus si l'on reconnût que le stolon, sur lequel sont fixés les Anchinies, n'est que le stolon détaché d'un Barillet. Ce qui m'empêche de me prononcer déjà aujourd'hui pour cette opinion, c'est le fait du bourgeonnement continu sur le stolon des Anchinies; bourgeonnement qui évidemment se développe encore après que le stolon s'est détaché. Or, comme nous savons que le développement des bourgeons sur les stolons des Biphorides se fait sous l'influence du courant circulatoire de la mère, et comme nous savons que ces bourgeons sont toujours disposés dans un certain ordre de développement, le fait d'un bourgeonnement continuant encore sur un stolon séparé et se faisant indistinctement sur toute la longueur du stolon, constituerait une exception assez considérable à cette règle. Il se pourrait donc aussi que les Anchinies formassent un genre particulier, établissant le passage entre les Salpes et les Pyrosomes, différent des uns par sa fixation, des autres par la structure de ses branchies, et que ce genre eût une seconde forme probablement libre et inconnue jusqu'à présent. Le manteau général, qui réunit les différents Zoïdes dans les Pyrosomes, serait remplacé ici par un stolon sous forme de tube sur lequel les Zoïdes sont fixés, mais la structure des Zoïdes en elle-même se rapprocherait davantage de celle observée dans les Pyrosomes.

III.

DU GENRE APPENDICULARIA.

TAB. 10, FIG. 1-6.

Deux espèces de ce genre encore énigmatique se rencontrent assez fréquemment dans le golfe de Villefranche près de Nice. Je les mentionnerai sous les noms spécifiques de Appendicularia furcata et longicauda. L'époque de leur apparition n'est pas la même. L'Appendiculaire fourchue se rencontre surtout dans les mois d'hiver de novembre jusqu'en février ; la petite espèce à longue queue se trouve plus fréquemment dans les mois de juillet, août, septembre et octobre.

Le genre Appendicularia fut formé par Chamisso et Eysenhardt, qui le trouvèrent dans l'Océan pacifique, et le rangèrent parmi les Médusaires dans le voisinage du Ceste de Venus. La description de Chamisso est conçue dans les termes suivants : Corps gélatineux, subovoïde, ayant à peine la longueur d'un quart de pouce avec des points intérieurs rougeâtres transparent. Une appendice gélatineuse cestoïde, bordée de rouge et deux ou trois fois plus longue que le corps. Elle sert par ses mouvements flexueux à la natation qui est assez vive. » Eschscholtz, ayant trouvé une espèce dans la mer du Sud, rapproche notre animal des Carinaires, tandis que Mertens le met à côté des Cliones parmi les Ptéropodes, en le nommant Oikopleura. Nous reviendrons sur la description de Mertens, dans laquelle se trouvent énoncés des faits qui, depuis, n'ont pu être constatés par aucun observateur.

MM. Quoy et Gaimard trouvèrent dans la baie d'Algoa, dans l'Afrique du Sud, un animal nommé par eux d'abord Fritillaire, mais dont ils reconnurent plus tard l'identité avec le genre Oikopleura de Mertens. Il faut avouer que ni la description, ni la figure de ces naturalistes ne suffiraient pour reconnaître l'espèce, le corps de

l'animal étant représenté sous la forme d'une membrane plissée, avec un noyau rouge et jaune, et la queue avec une double nageoire bifurquée à son extrémité. MM. Quoy et Gaimard croient que l'animal pourrait être une petite Salpe ou la larve d'une autre espèce encore inconnue.

En 1846, M. Jean Müller décrit un animal trouvé dans la mer près de Helgoland, auquel il impose le nom de Vexillaria flabellum. Dans la même année M. Müller annonce qu'il croit pouvoir regarder cette Vexillaire comme une larve d'un Ascidien, et peut-être même du genre Amarucium.

Dans les transactions philosophiques de 1850, M. Huxley décrit une autre espèce trouvée par lui sur la côte de la Nouvelle Guinée et dans la mer Pacifique du Sud. C'est une description très-complète d'une espèce rapprochant beaucoup de celle à longue queue du golfe de Villefranche. M. Huxley, ayant trouvé les Zoospermes dans un des organes du corps, considère l'Appendiculaire non pas comme une larve, mais comme un animal parfait, repétant l'état larvaire des autres Ascidiens par l'existence de sa queue, et différent de ceux-ci par une ouverture respiratoire unique, l'anus s'ouvrant immédiatement sur le dos.

Dans la même année, M. Busch (Beobachtungen über Anatomie und Entwickelung einiger wirbellosen Seethiere. Berlin, p. 118) décrivit sous le nom de Eurycercus pellucidus un animal trouvé par lui près de Cadix et de Malaga, qu'il rapproche de la Vexillaire de Müller, et dont il donne une description assez tronquée. J'avoue que je n'aurais pas reconnu dans le dessin accompagnant cette notice une espèce voisine de notre Appendiculaire fourchue, tant ce dessin est mal fait. L'espèce de M. Busch se distingue de la nôtre par la queue beaucoup moins allongée, ainsi que par plusieurs particularités de structure.

M. Krohn (Archiv für Naturgeschichte de Troschel, 1852, 18e année, vol. I, p. 62) dit dans une note : L'animal décrit sous le nom de Vexillaria flabellum par Jean Müller est, suivant mes recherches, un Ascidien en voie de développement, dont la queue persiste, comme chez les Barillets, jusqu'à la maturité. L'animal complet, qui est encore inconnu, pourrait par conséquent se rapprocher des Barillets, quant à sa manière de vivre. Enfin, M. Leuckart, dans ses « Zoologische Untersuchungen, » décrit aussi une espèce trouvée dans le golfe de Villefranche, sous le nom de Appendicularia albicans, et que je regarderais comme identique avec mon Appen-

diculaire à longue queue, s'il n'y avait pas des différences frappantes quant à la structure intérieure.

La forme de ces Appendiculaires est, suivant la comparaison très-juste de M. Jean Müller, celle d'un marteau dont le manche serait représenté par la longue queue aplatie, qui sert d'organe locomoteur. Le corps, placé traversalement sur cette queue, est parfaitement transparent, surtout dans la partie antérieure, tandis que l'on voit dans la partie postérieure quelques organes d'une plus grande opacité. L'animal est extrêmement délicat, il meurt ordinairement quelques heures après la capture, et se contracte alors au point de ne plus être reconnaissable. Il se meut par les ondulations de sa queue qui frappe latéralement l'eau, en faisant avancer le corps par sa partie postérieure. Pourtant ce n'est que par intervalles que l'animal se livre à ces mouvements, ordinairement il reste étendu sur le fond du vase. Je décrirai d'abord la plus grande espèce à corps fourchu qui n'a été trouvée jusqu'à présent que par M. Busch.

Le *corps* de l'Appendiculaire fourchue (tab. 10, fig. 1 et 2) a deux ou trois millimètres de long, et la queue a à peu près le double de cette longueur et la largeur du corps même. Celui-ci a une forme allongée presque cylindrique, légèrement comprimée au milieu. Ce resserrement indique la limite entre la cavité respiratoire et la partie viscèrale du corps. La queue est attachée à une des faces aplaties du corps, un peu en arrière de ce resserrement, de manière qu'elle sort du corps dans une direction oblique. Les fig. 1 et 2 de la tab. 10 représentent cette espèce d'en haut et de profil sous un grossissement de trente diamètres. On voit, à la partie antérieure du corps une espèce de valvule triangulaire externe (a^1) qui se prolonge au delà de l'ouverture respiratoire antérieure, et qui est composée par une substance extrêmement transparente ; deux valvules plus petites (a^2) correspondent à cette valvule supérieure du côté inférieur, et ne sont visibles ordinairement à cause de leur grande transparence, que de profil. Ces trois valvules peuvent fermer complétement la grande entrée de la cavité respiratoire, et on peut assez souvent observer leur mouvement plus ou moins rapide.

La *cavité respiratoire* (7) elle-même occupe à peu près le tiers antérieur du corps ; elle a une forme ovoïde aplatie, et est tapissée sur toutes les faces par une épithelium vibratil très-considérable. Cet épithelium est surtout développé le long de cer-

taines bandes (γ^1) qui font saillie dans l'intérieur de la cavité, et qui sont garnies de fouets ciliaires tellement longs, qu'on peut les apercevoir déjà distinctement par un grossissement de douze à seize diamètres. Ces grands fouets ciliaires sont surtout développés à la base de la valvule dorsale (*a*) de l'entrée respiratoire. Elles forment là deux groupes élégants, qui ont déjà été remarqués par M. Busch. Deux bandes ciliaires moins prononcées règnent sur les côtés de la cavité branchiale, sur le fond postérieur de laquelle le mouvement vibratil, dépendant de cils plus fins, se fait remarquer comme un courant rapide. Je n'ai pu observer des fentes ou autres ouvertures conduisant depuis la cavité branchiale vers une autre cavité du corps ; suivant mes observations, cette cavité, dont les parois sont assez minces, est parfaitement close de toutes parts.

Le *ganglion nerveux* (*d*) se trouve sur la face supérieure du corps dans la ligne médiane à peu près vis-à-vis du milieu de la longueur de la cavité branchiale. Il est formé par un ganglion presque transparent, globulaire, sur lequel repose sans intermédiaire une petite vésicule sphérique, renfermant un otolithe arrondi qui ne fait voir aucun mouvement quelconque. L'existence de cet organe auriculaire a été découvert par M. Huxley, qui l'a décrit déjà d'une manière complète. M. Busch prétend qu'il y a deux organes de ce genre dans l'espèce observée à Cadix ; quant à moi, je ne puis que maintenir qu'il ne s'en trouve qu'un seul implanté sur le ganglion presque transparent et situé dans la ligne médiane.

Mais au-devant de cet otolithe et dans le voisinage immédiat du système nerveux se trouve un autre organe (π) qui, peut-être, a été confondu par M. Busch avec un second organe auriculaire. Cet organe est situé ordinairement un peu hors de la ligne médiane, obliquement vis-à-vis de l'organe auriculaire à la base de la valvule médiane, et il est composé d'une langue vibratile enfermée dans une capsule allongée. J'ai donné la figure grossie de cet organe, ainsi que de l'organe auriculaire, dans la fig. 3 de la table 10 dans leur position respective. Je ne saurais prétendre positivement que la langue vibratile fût enfermée dans une vésicule complète, peut-être que ce n'est qu'une fossette assez profonde qui l'entoure et qui est ouverte dans la cavité respiratoire. La grande transparence des parois du corps si peu épaisses dans cet endroit me force de laisser cette question indécise. La langue vibratile ellemême est un corps conique assez épais qui, par sa base plus grosse, est fixé sur une

espèce de coussinet saillant. Son extrémité pointue est libre et fait continuellement des mouvements contractiles qui serpentent tout le long de l'organe.

Vers la partie postérieure de la cavité branchiale se trouvent sur la face inférieure du corps et vers la base des deux valvules inférieures deux organes singuliers, que nous appelons les *roues vibratiles* (ρ). Ces deux roues ont déjà été signalées par M. Busch ; mais comme ce naturaliste ne paraît avoir observé l'animal que par la face dorsale, il ne s'est point aperçu ce que la vue du profil montre à l'instant, savoir, que ces roues sont placées symétriquement des deux côtés de la bouche intestinale, mais sur la face inférieure ou ventrale du corps. Ce sont deux fossettes profondes sphéroïdales ouvertes vers la cavité branchiale, et revêtues sur tout leur pourtour de longues lanières vibratiles, dont les extrémités libres convergent vers le centre de la roue. En regardant l'Appendiculaire depuis la face ventrale, on voit les bulbilles par lesquelles les lanières sont implantées dans le fond de la fossette ; elles sont tellement considérables, qu'on peut distinguer chacune déjà par un grossissement de cent diamètres, et j'ai pu compter à peu près une vingtaine de bulbilles remplissant le fond de la fossette. Les lanières ne se meuvent qu'à des intervalles irréguliers ; elles présentent alors absolument l'aspect d'une roue qui tourne plus ou moins lentement. Je ne saurais dire quelle est la signification de ces deux roues vibratiles, car je n'ai pu remarquer, pas plus que M. Busch, des canaux qui auraient été en communication avec ces roues.

Le *canal intestinal* commence par la bouche intestinale (*r*) dans le fond de la cavité respiratoire où l'on observe un mouvement vibratil très-prononcé. La transparence du corps permet de voir l'entonnoir vibrant qui conduit dans l'œsophage, même dans la vue dorsale. La vue de profil pourrait facilement induire en erreur, car les bandes vibratiles, qui garnissent le fond de la cavité respiratoire et qui convergent vers la bouche, se présentent comme des barres qui séparent l'entrée de l'intestin de la cavité respiratoire. L'œsophage est court et presque droit, il conduit dans un large sac stomacal (*t*) qui se trouve à peu près dans le milieu du corps, un peu du côté gauche, et qui se distingue immédiatement par un mouvement vibratil rotatoire très-vif ; les parois de cet estomac sont épaisses, mais parfaitement transparentes. L'intestin (*z*), très-court, sort de l'estomac en se tournant vers la droite et s'élargit immédiatement pour former un rectum semblable à une petite bouteille

creusée, laquelle s'ouvre au dehors (s) immédiatement au-devant de l'insertion de la queue sur la face ventrale du corps. Tout ce paquet viscéral se replie tellement, la transparence en est si grande, et le mouvement vibratil qui se continue tout le long des cavités internes, tellement vif, qu'il est impossible de se faire une juste idée de son trajet, à moins de poser l'animal sur le côté ; aussi M. Busch s'est-il considérablement trompé en faisant aboutir le canal intestinal dans la base de la queue, où il le fait continuer jusqu'à l'extrémité de cette appendice M. Busch, n'ayant pas aperçu l'anus au-devant de l'insertion de l'appendice caudale, confond l'axe interne et solide de la queue avec le canal intestinal. On voit très-souvent dans ce dernier, surtout dans le rectum, des masses fécales, qui sont jaunes au commencement de son trajet, mais noirâtres lorsqu'elles sont arrivées dans le rectum pyriforme. Ce dernier a les parois tout aussi épaisses que l'estomac, et l'ouverture anale (s) montre ordinairement quelques plis longitudinaux dus à la contraction de la forte couche musculaire.

Dans le paquet intestinal même et près de l'entrée de l'œsophage dans l'estomac se trouve le *cœur* (g), sous la forme d'un boyau transversal qui, à cause de la grande transparence de tout le corps, paraît être traversé dans toute sa longueur par l'œsophage. M. Busch a effectivement représenté la structure du cœur de cette manière. Mais il est facile de se convaincre, lorsqu'on observe l'animal dans la position latérale, que le cœur se trouve situé au-dessous de l'œsophage entre celui-ci et le rectum, et qu'il est en partie caché entre les plis de l'intestin. Je dois avouer pourtant que je n'ai pas saisi au commencement de mes recherches la signification de cet organe comme cœur, à cause de la grande différence que présentent ses contractions avec celles du cœur des Salpes et des Anchinies. Ce ne sont point des contractions vermiculaires rampant le long d'un boyau et produisant des plis distant l'un de l'autre, et qui se suivent à des intervalles réguliers. Ici les contractions ressemblent au mouvement ondulatoire des membranes vibratiles, telles qu'elles sont développées sur la queue des Zoospermes, des Tritons, par exemple; et je ne puis donner une meilleure description de ces contractions, qu'en citant le texte de mon carnet de notes où j'ai mentionné le cœur en le désignant « organe en forme de boyau et à membrane vibrante qui se secoue, comme on secoue une nappe mouillée que l'on veut sécher ; » c'étaient, en effet, des plis ondulatoires qui se suivaient

par secousses et qui ne paraissaient avoir aucun rapport avec la mise en mouvement d'une masse liquide. Le sang est parfaitement incolore, sans granulations ou corpuscules, et il m'a été absolument impossible de découvrir un vaisseau quelconque dans toute l'épaisseur du corps.

La partie postérieure du corps est occupée par deux masses de composition et de formes différentes, qui pourtant adhèrent ensemble et paraissent appartenir au système de génération. L'une de ces masses (p^2) est globulaire, transparente et composée de cellules claires, arrondies et, comme il paraît, dépourvues de noyau. L'autre de ces masses (p) a une forme singulièrement allongée, à trois coins inégaux et émoussés ; elle est située du côté droit et composée par une masse plutôt granuleuse, au milieu de laquelle on distingue des noyaux irréguliers, qui paraissent résulter de la fusion de cellules primitives dont l'organe se serait formé. Cette dernière masse avait une teinte un peu jaunâtre, comme toutes les substances solides et quelque peu opaques qui se rencontrent dans les corps de ces animaux transparents. Suivant la description de M. Huxley, ces masses se développent en prenant une couleur orangée et en se remplissant de Zoospermes. Ce serait donc le testicule en voie de développement qui serait représenté par cet organe, tandis que l'organe sphéroïdale pourrait peut-être devenir l'ovaire, ou une dépendance même de l'organe mâle.

Ce sont là tous les organes que j'ai pu découvrir dans l'intérieur du corps de notre Appendiculaire. La *queue* (χ), qui est le principal organe locomoteur, est attachée sur la face ventrale du corps, un peu en arrière de l'ouverture anale, et de telle manière que le diamètre de sa largeur fait un angle droit avec l'axe longitudinal du corps. La queue a à peu près deux fois la longueur du corps ; elle est aplatie et large, et ressemble quant à sa forme entièrement à la queue d'un têtard de grenouille ; elle est composée de trois parties distinctes. Au milieu se trouve un axe central cylindrique (χ^1) s'amincissant petit à petit vers l'extrémité, et composé d'une substance homogène transparente, ferme et élastique, qui ne montre aucune trace de structure ultérieure. Cet axe est entouré d'une gaîne musculaire composée de fibres droites qui courent le long de l'axe et qui l'entourent des deux côtés. La masse principale enfin de la queue est formée par la nageoire (χ^2) extrêmement transparente et large, qui s'élève des deux côtés de l'axe et qui l'entoure entièrement sous forme d'une lame extrêmement aplatie.

Outre la queue, notre animal montre encore, à l'extrémité postérieure du corps, deux *appendices* (φ) coniques qui se prolongent dans le sens de l'axe du corps, et qui donnent à l'extrémité de ce dernier la figure d'une pince. Ces appendices sont séparées du corps par un léger étranglement; elles y sont attachées bien solidement et sont composées de la même substance homogène et transparente, qui forme la couche extérieure du corps en général et la nageoire de la queue en particulier.

Je dois faire remarquer expressément ici que je n'ai pu distinguer deux couches particulières dans les enveloppes du corps qui auraient pu correspondre au manteau extérieur et intérieur des Tuniciers ordinaires. Toute l'enveloppe du corps m'a paru être la même substance homogène que nous venons de reconnaître dans les appendices du corps. Cette enveloppe ne présente aucune structure apparente, mais on y voit encore un certain nombre d'organes placés symétriquement, que j'appellerai les *stigmates* (σ). Trois paires de ces stigmates sont placées sur le corps: la première, presque sur les flancs au niveau du cœur; la seconde, un peu plus rapprochée de la ligne dorsale médiane vers l'extrémité postérieure du paquet intestinal; la troisième, enfin, très-près de la ligne médiane du dos sur l'extrémité du corps. Deux autres paires de stigmates sont placées à peu près au milieu de la queue à petite distance de la gaîne musculaire. Tous ces stigmates se présentent lorsque l'on place l'animal sur la face ventrale comme des boutonnières ovales, au milieu desquelles on croit quelquefois apercevoir un corps plus solide. Vus de côté (fig. 2), on les voit comme des enfoncements en cul-de-sac, au milieu desquels se voit de même un contour circulaire quelquefois parfaitement indépendant et arrêté. On ne peut distinguer, à cause de la grande transparence des téguments, si ce contour intérieur appartient à une cavité ou à un corps solide; — ce qui me paraît sûr, c'est que le follicule en cul-de-sac, qui renferme ce contenu, est clos de toute part, et ouvert seulement à la surface extérieure. Je crois, par conséquent, que ces stigmates sont des follicules glandulaires, et que le contour intérieur, dont la présence, du reste, n'a pu être constatée dans tous les stigmates, n'est autre chose que l'expression optique de la cavité interne de ces sacs glandulaires.

L'*Appendiculaire à longue queue,* dont je donne des dessins (tab. 10, fig. 4 à 6), est beaucoup plus petite, et ses organes beaucoup moins développés que ceux de l'espèce précédente. Le corps de cette espèce est pyriforme, arrondi en arrière,

pointu en avant. La queue a presque cinq fois la longueur du corps. A la partie antérieure du corps se trouve l'ouverture très-large et irrégulière de la cavité respiratoire. Deux saillies, une supérieure plus grande et une inférieure, se font remarquer près de cette ouverture ; la première montre quelques poils vibratils, mais qui m'ont paru presque dépourvus de mouvement. La cavité respiratoire elle-même est garnie de plusieurs bandes ciliaires saillantes, dont une court le long de la face supérieure, l'autre sur la ligne médiane inférieure jusque vers la queue, tandis que des bandes latérales en se détachant se réunissent sur le milieu et tapissent surtout le fond de la cavité branchiale qui, dans la position latérale du corps, se présente sous forme d'un cercle garni d'un mouvement vibratil extrêmement vif. C'est au fond de ce cercle vibratil que se trouve la bouche intestinale (*r*) que l'on remarque sous forme d'un entonnoir, conduisant dans un estomac élargi (*t*) et dans un intestin (*z*) courbé en hameçon, qui s'ouvre au-devant de l'insertion de la queue dans un anus de forme arrondie (*s*), et présentant de nouveau le mouvement vibratil le plus vif. Dans la plupart des exemplaires que j'ai eus sous mes yeux, le trajet de l'intestin n'était pas même aussi visible que dans celui représenté fig. 5. On voyait, au contraire, une masse semi-transparente, dans laquelle se distinguaient seulement les deux entonnoirs buccal et anal, tandis que le reste de l'intestin était encore confondu avec le blastème informe qui occupait la partie moyenne du corps. De temps en temps je croyais voir dans cette masse des contractions et des pulsations annonçant la présence d'un cœur, mais je n'ai jamais pu pousser cette observation jusqu'à la certitude complète. Ce qui se distingue encore avec le plus de certitude dans cette masse informe, c'est la paroi postérieure de l'intestin qui se fait remarquer par un revêtement cilié.

La partie postérieure du corps est occupée par une masse plus opaque à contours irréguliers, qui correspond, sans aucun doute, aux deux masses que nous avons indiquées dans la partie postérieure de l'espèce précédente. Ici ces corps sont encore plus ou moins informes et composés d'une substance simplement granulée, dans laquelle on ne remarque point de structure ultérieure.

La queue, quoique beaucoup plus longue, est construite absolument de la même manière comme dans l'espèce précédente.

J'ai voulu réunir dans les lignes qui précèdent les notions qui peuvent s'accorder

dans mes recherches avec celles de mes devanciers. Les points qui suivent sont différents des détails de structure annoncés par M. Huxley et Leuckart.

Je n'ai pu voir, pas plus que dans l'espèce précédente, une séparation des enveloppes extérieures en plusieurs couches. Il n'y a qu'une seule enveloppe qui, dans l'espèce qui nous occupe, est formée de cellules transparentes réunies en pavé, et qui est tellement mince, que souvent on ne peut voir un double trait indiquant son épaisseur, surtout sur la partie postérieure du corps. Je n'ai pu constater la présence de ces cellules sur la nageoire qui entoure la queue; celle-ci paraissait, au contraire, entièrement homogène. Ce qui m'a frappé, c'était de voir dans la grande majorité des exemplaires que j'ai examinés une appendice irrégulière (ψ), arrondie, en forme de trompe, qui était insérée sur la face dorsale du corps, vis-à-vis de l'insertion de l'appendice caudale, et qui était composée des mêmes cellules réunies en pavé irrégulier, qui forment l'enveloppe extérieure du corps. Cette appendice était flasque, sans mouvement; elle flottait suivant les courants qui se produisaient dans l'eau; son extrémité libre était ordinairement déchiquetée, comme si ce bout avait été déchiré en arrachant l'animal de quelque point de fixation. Je ne puis le cacher, la présence de ces appendices faisait naître involontairement dans mon esprit l'impression comme si l'animal avait été fixé quelque part, et comme s'il s'était délivré par la déchirure de l'appendice fixatoire, qui devait se perdre bientôt. D'autres exemplaires, mais qui étaient en beaucoup plus petit nombre, ne présentaient, en effet, aucune trace de cette appendice, mais seulement une petite impression à l'endroit de sa fixation. D'un autre côté, cette appendice me rappelait les observations de Mertens sur la maison que doit se construire son Oikopleura; — observations sur lesquelles je reviendrai plus tard. Un second point de différence avec mes devanciers touche la composition du système nerveux. Dans la plupart des exemplaires, j'ai vu une seule vésicule arrondie contenant un otolithe, et se présentant absolument de la même manière comme dans l'espèce précédente; — mais, dans plusieurs autres exemplaires, j'ai pu constater une série de cellules ayant l'apparence de corps solides et une forme plus ou moins irrégulière. Cette série de cellules se présentait en ligne oblique sur la face dorsale; l'une d'elles, ordinairement la plus grande, contenait l'otolithe. J'ai dessiné un de ces exemplaires portant une série de trois cellules, dont une démesurément grande dans la fig. 5. J'ai donné,

dans la fig. 6, le dessin scrupuleusement exact d'une autre bande de sept cellules, dont la plus grande, la seconde dans la série, porte l'otolithe. Faut-il considérer toutes ces cellules comme faisant partie du système nerveux ?

Les observations que je viens de présenter sur les Appendiculaires fournissent peut-être quelques matériaux de plus pour l'examen de cette forme intéressante. De toutes les espèces examinées celle à longue queue est une dont la forme est la moins développée et la plus incomplète. Mes exemplaires n'avaient que deux millimètres de longueur, mesurés depuis le sommet du corps jusqu'à l'extrémité de la queue. Le corps lui-même n'avait que 0,35 millimètres de diamètre dans la plus grande longueur, et les exemplaires eux-mêmes n'étaient visibles dans l'eau que grâce à leurs mouvements scintillants. Les exemplaires de M. Leuckart avaient, au contraire, un corps long de deux lignes et demie, une queue longue de sept à huit lignes, et ceux de M. Huxley montraient un corps de un sixième à un quart de pouce de longueur. Mon Appendiculaire fourchue, au contraire, avait un corps long de deux millimètres et demi, et se plaçait donc à peu près au milieu entre l'espèce à longue queue et celle observée par MM. Huxley et Leuckart.

L'Appendiculaire fourchue présente évidemment une autre espèce, et non pas un degré de développement de l'espèce à longue queue. Les lèvres en capuchon de l'entrée respiratoire, les roues ciliées, les stigmates extérieurs, les appendices postérieures du corps et les dimensions de la queue prouvent à l'évidence que cette espèce n'entre pas dans un cercle de formes successives, que l'on peut très-bien tracer par la combinaison de mes observations sur l'Appendiculaire à longue queue, avec les notions données par MM. Leuckart et Huxley. Dans mon Appendiculaire à longue queue, j'ai déjà pu constater des différences annonçant des degrés différents de formation. On voyait, en effet, dans les individus les plus petits l'entrée de la cavité respiratoire largement béante, les contours de l'intestin perdus dans une masse de blastème non définie, les masses postérieures du corps sans contour arrêté et confondues avec les enveloppes générales du corps. Dans les exemplaires plus avancés on distinguait mieux les contours, les masses postérieures et l'intestin, et on voyait l'ouverture respiratoire antérieure arrondie et entourée d'un rebord saillant qui présentait des plis légers, destinés peut-être à former des dentelures. On voyait aussi dans ces exemplaires, dans le blastème entourant l'intestin, les contractions commençantes du cœur.

Les observations de M. Huxley, corroborées par celles de M. Leuckart, montrent des animaux beaucoup plus développés. L'intestin est parfaitement formé de la même manière comme dans l'Appendiculaire fourchue ; le cœur existe, le ganglion nerveux avec son organe auriculaire simple envoie des nerfs dont on peut suivre le trajet, les masses postérieures du corps sont parfaitement distinctes dans leur forme, le cœur se remarque au premier coup d'œil ; — bref, ce sont des animaux qui sont, ou au même point de développement, ou à un degré encore plus avancé que l'Appendiculaire fourchue. Cette question-là reste encore à décider, car si l'on cherche à raccorder les observations de MM. Huxley et Leuckart, on rencontre des deux côtés des faits qui pourraient parler pour un degré de développement plus avancé. Les exemplaires de M. Huxley montrent une forme qui se rapporte beaucoup plus de la forme de l'Appendiculaire à longue queue, tandis que les exemplaires de M. Leuckart ont déjà complétement la forme d'un Ascidie à queue latéralement implantée. M. Leuckart note dans sa description les premières traces de fentes branchiales ; il désigne un manteau extérieur très-large et des dentelures à l'ouverture respiratoire ; tout cela n'existe point dans les individus observés par M. Huxley. Ce naturaliste, en revanche, décrit un endostyle, et il voit les masses postérieures tellement développées, qu'il peut constater par leur contenu en Zoospermes leur nature comme testicule. En un mot, la figure de M. Leuckart et sa description montrent une quantité de traits et de particularités que l'on serait forcé d'ajouter théoriquement si l'on voulait rapprocher les formes connues de l'Appendiculaire du type des Ascidiens simples, tandis que les observations de M. Huxley apportent la connaissance de certains organes qui sont nécessaires pour compléter le type général d'un Tunicier, tout en laissant la forme extérieure du corps sans modification. Il est vrai que M. Leuckart n'est pas bien sûr de ses observations, surtout quant à l'endostyle, qu'il n'a pas observé chez ses exemplaires ; — « l'observation de l'Appendiculaire, dit-il, fut faite dans un temps dans lequel la nature particulière de l'endostyle chez les Salpes me fut encore inconnue. » M. Leuckart ayant fait ses observations au bord de la mer en même temps sur les Salpes et sur les Appendiculaires, il est probable que cette nature indépendante de l'endostyle ne lui a été révélée que plus tard au milieu du continent, et cela probablement par la lecture du mémoire même de M. Huxley : et, en poussant les conjectures encore

plus loin, nous pourrons peut-être augurer que les Appendiculaires de M. Leuckart possédaient réellement un endostyle. Dans ce cas-là, les Appendiculaires observés par M. Huxley présenteraient évidemment la forme la plus développée connue jusqu'à présent, parce que les testicules contenaient déjà des Zoospermes vivants, tandis que tous les autres observateurs n'y ont trouvé que des cellules, qui ne pouvaient rien indiquer sur la signification de ces organes.

M. Huxley tire de la présence de ces Zoospermes la conclusion que l'animal observé par lui n'était point une larve, mais un animal parfait. Je crois pouvoir me ranger sous ce rapport à l'opinion de M. Krohn, qui regarde les Appendiculaires comme des larves se rapprochant des Barillets. Cette opinion est fondée sur la présence de la queue motrice, laquelle se trouve aussi dans la plupart des larves des Ascidiens. M. Krohn ajoute que l'animal qui doit résulter de cette larve n'est pas encore connu ; — nous ne pouvons que répéter aujourd'hui cette même phrase, malgré toutes les recherches subséquentes. Il est probable que ces larves appartiennent à des Tuniciers nageants, et non pas à des Ascidiens sédentaires comme on pourrait le croire au premier abord. Les observations sur les Barillets et leurs congénères nous montrent peut-être déjà la direction dans laquelle il faut chercher les formes qui se rapportent à ces larves. Mais jusqu'à présent rien de certain ne peut se dire sur cette question.

IV.

DU GENRE PYROSOMA.

(TAB. 10. FIG. 7-12.)

Péron, dans les Annales du Muséum de 1804, a établi pour la première fois ce genre pour des cônes transparents, ouverts d'un côté, que l'on trouve nageant dans la mer et qui se distinguent de nuit par une magnifique lueur phosphorescente semblable à celle du fer rouge. Plus tard, en 1815, Lesueur fixa mieux la nature de ce cylindre, en démontrant que des Zoïdes semblables aux Ascidiens étaient renfermés dans sa paroi même. Lesueur distingua en même temps trois espèces, dont une de l'Océan Atlantique et deux de la Méditerranée. Enfin, Savigny, dans son Mémoire sur les Animaux sans vertèbres, donna une anatomie presque complète des Zoïdes, en les comparant aux Botrylles, et démontra la propagation par bourgeonnement dans la masse du cylindre même. M. Milne Edwards compléta les notions sur la circulation, surtout en démontrant que la direction du cœur se renversait périodiquement comme dans les autres Tuniciers. Enfin, M. Huxley a donné, dans les Transactions philosophiques de 1851, une description anatomique très-complète, après laquelle il ne me reste plus que peu de chose à ajouter. M. Huxley a décrit, en effet, d'une manière très-satisfaisante la disposition générale du corps, de ses enveloppes et de ses ouvertures, la structure du système nerveux, du système vibratil, de la branchie, de l'intestin, du cœur, du testicule et de l'œuf. Il a aussi donné une description, courte il est vrai, des bourgeons qui se forment à côté des individus mères et qui leur sont adhérents seulement dans les premiers temps, mais qui se séparent très-vite pour mener une vie indépendante au milieu de l'enveloppe générale. Quant à moi-même, j'avais commencé déjà pendant l'hiver de 1846 à 1847 des études sur les Pyrosomes du golfe de Villefranche. Ces études ayant été inter-

rompues, je pensais de les continuer lors de mon second séjour à Nice. Malheureusement je ne pouvais recueillir des Pyrosomes qu'assez rarement, et encore dans des excursions où d'autres objets dont je faisais une étude plus suivie se présentèrent à mes recherches, de manière que je n'ai recueilli pendant ce dernier séjour que quelques notes et dessins incomplets sur des bourgeons déjà séparés. La raison qui m'engage aujourd'hui à publier ces notions fragmentaires se trouve surtout dans mes anciennes observations qui m'ont révélé un fait qui se trouve mentionné chez M. Savigny, mais qu'on ne voit pas discuté chez M. Huxley.

J'avais vu, lors de mes premières recherches, le testicule (*p*) composé de cœcums réunis en grappe, et j'avais considéré cet organe, dans lequel je n'avais trouvé que des cellules transparentes, comme le foie, d'accord en cela avec les auteurs français.

J'avais vu également l'œuf fixé sur une petite tige creuse au-dessous du cœur, entre celui-ci et le testicule, mais je n'avais pas reconnu sa signification. C'est à M. Huxley que l'on doit la connaissance des Zoospermes, dont j'ai constaté aussi pendant mon second séjour à Nice la présence dans le testicule, ainsi que la connaissance de la constitution de l'œuf. M. Huxley n'a point observé le développement ultérieur de l'œuf, il constate seulement que l'oviducte, qui d'abord a l'air d'un cordon solide, s'élargit considérablement avec la maturité de l'œuf. D'après le même auteur, les individus formés par bourgeonnement sont fixés à côté de l'œuf par un pédoncule, dont la communication avec la mère cesse bientôt. Les jeunes bourgeons que j'ai examinés pendant mon second séjour et dont je donne deux dessins (fig. 11 à 12 de la tab. 10) étaient déjà complétement détachés et libres dans l'enveloppe générale du cône. On voit que, par la grandeur considérable du système nerveux central et par le développement incomplet des branchies, ces bourgeons se rapprochent du type général des bourgeons dont nous avons fait la connaissance jusqu'à présent; et j'insiste surtout sur la formation de la branchie même qui, par son grand écartement en deux feuilles, rappelle la disposition des branchies des Anchinies. Je n'ai point une série complète d'observations sur le développement de l'œuf; j'ai constaté seulement pendant mes deux séjours la persistance de cet œuf pédonculé, ainsi que l'a aussi observé M. Huxley, mais je n'ai jamais rencontré un Zoïde quelconque sur lequel j'aurais pu voir un développement ultérieur de l'œuf dans son enveloppe pédonculée. J'ai vu, en revanche, mais

seulement dans une première observation faite en janvier 1847, des œufs et des embryons dans une cavité qui se forme sur le côté gauche de la masse viscérale, et qui, à la fin, envahit une portion notable du corps en poussant les intestins de côté. J'ai donné une courte notice sur cette disposition dans mon ouvrage « Ocean und Mittelmeer, » Francfort, 1848, sec. vol., p. 61. Au-dessous du sac branchial, dis-je dans l'endroit cité, se trouve le noyau viscéral, sur lequel on distingue surtout, chez la plupart des exemplaires, un grand ovaire et un ovisac très-large, dans lequel on trouve souvent des petits parfaitement développés. J'ai dessiné ainsi le croquis d'un exemplaire dont l'ovisac, par une extension extrême, pénétrait jusque dans la cavité branchiale et occupait à peu près le quart du corps tout entier. Il se trouvait dans cet ovisac, énormément dilaté, cinq petits complétement formés qui ouvraient et refermaient leurs sacs branchials absolument de la même manière comme s'ils vivaient déjà dans l'eau libre.

Je donne ici les dessins, relevés en 1847, qui montrent les dispositions de l'ovisac dont je parle. Dans la figure 9, on voit l'ovisac au-dessous de l'intestin à côté du testicule, immédiatement devant l'ouverture postérieure du corps; il a une forme arrondie, et contient un œuf énorme, de couleur jaunâtre et presque transparent, au-dessous duquel sont accumulées encore d'autres masses oviformes qui paraissent même comprimées et qui présentent un vitellus grenu. Je ne pouvais voir dans ces œufs aucune structure ultérieure, mais j'avoue aussi que je n'ai pas poussé mes recherches bien loin à cet égard. Dans la fig. 10 je donne l'esquisse aux traits de l'individu qui montrait les cinq petits dans l'ovisac. Celui-ci présente encore une forme arrondie, mais il est beaucoup plus considérable que dans l'individu précédent, et ayant refoulé les intestins en bas, il s'est étendu vers la cavité branchiale dans laquelle il fait une espèce d'hernie.

Je n'ai pas retrouvé cet ovisac dans les individus examinés en décembre 1851, dont je donne un dessin vu de profil dans la fig. 7, tab. 10. L'intestin occupe ici sa place normale au-dessous de sa cavité branchiale, il fait saillie dans la cavité cloacale qui est absolument vide; les dessins de M. Huxley montrent la même disposition.

Que faut-il conclure de ces observations?

Je crois, quant à moi, que les œufs se forment dans l'appendice saillant près

du cœur, où on les voit encore munis de leurs vésicules germinatives, et où ils sont fécondés par les Zoospermes dont la présence a été constatée par M. Huxley ; mais je ne crois pas que les œufs se développent sur place. Je suis convaincu, au contraire, qu'ils émigrent par le canal ouvert, qu'ils arrivent ainsi près de l'intestin, et qu'il se forme là, dans l'épaisseur du manteau interne, une cavité d'incubation, dans laquelle le développement ultérieur de l'embryon a lieu. Cette incubation ne se fait peut-être que pendant certaines époques de l'année ou de la vie du Zoïde, et c'est là la raison pour laquelle on ne trouve la cavité d'incubation que sur de certains individus et non pas sur tous. La formation des œufs dans l'ovaire saillant se continuerait pendant un certain temps. Les œufs passeraient à mesure qu'ils sont fécondés dans cette cavité d'incubation, se développeraient là et seraient à la fin délivrés pour continuer leur vie au dehors. Peut-être aussi le sac d'incubation serait mis au monde en entier et fournirait ainsi la base d'un cylindre nouveau.

Cette manière de voir poserait nécessairement une différence entre la génération des Salpes et des Pyrosomes, mais qui pourtant est peu considérable, et nécessaire même par la vie en association des Pyrosomes. Les bourgeons, en effet, restent dans l'épaisseur du manteau et ne servent qu'à agrandir le cylindre dans lequel sont implantés les Zoïdes. Pour former de nouveaux cylindres, il faut évidemment une génération indépendante et libre, et qui doit être donnée par la fécondation des œufs et par les embryons résultant de cette fécondation. Mes observations s'accorderaient donc avec ces nécessités posées par la nature même des Pyrosomes.

V.

ESQUISSE HISTORIQUE.

Lorsqu'il s'agit d'animaux méditerranéens il faut toujours avoir recours à Forskal, qui a exploré cette mer avec une sagacité hors ligne. Aussi a-t-il découvert le premier les Salpes, auxquelles il a donné le nom et dont il a décrit onze espèces, que l'on a retrouvées jusqu'à présent en grande partie. Forskal décrit fort bien les caractères extérieurs, mais il a peu de notions sur l'anatomie, et il ne mentionne ordinairement que le noyau et la branchie à laquelle il applique toujours le nom d'intestin. Dans la Salpe pinnée, où l'intestin se fait remarquer si facilement par sa couleur jaunâtre, Forskal en fait mention en l'appelant seulement la ligne jaune.

L'histoire des animaux inférieurs nous montre souvent ce fait singulier, que l'on recherchait dans les mers du Sud des types nouveaux à grands frais, sans se douter que les mers les plus proches pullulaient des mêmes êtres. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'on s'est appliqué à étudier plus en détail les côtes de notre continent, et qu'on y a trouvé en profusion une quantité de genres, dont les premiers types étaient rapportés par les grandes expéditions scientifiques qui se faisaient surtout dans le commencement de notre siècle. Nous voyons ce fait aussi dans l'histoire des Salpes. Cuvier, en donnant des instructions à Péron, lui recommande spécialement la recherche des Salpes pendant son voyage de circumnavigation, et que ce grand naturaliste se réjouit visiblement des six espèces détériorées par l'esprit de vin et rapportées par M. Péron de loin, tandis qu'il aurait pu trouver une dizaine d'espèces dans la baie de Villefranche qui, dans ce temps-là, faisait même partie de la France.

Le mémoire de Cuvier : « sur les Thalides et les Biphores, » qui a paru dans les

Annales du Muséum national d'histoire naturelle, an XII (1804) donne les premières notions exactes sur l'anatomie de ces animaux. Cuvier a surtout disséqué la Salpe pinnée et la Salpe de Tilesius. Il se prononce sur la place que ces animaux doivent occuper dans la série animale, en la déterminant définitivement à côté des Ascidies. Les deux couches du manteau, les deux ouvertures, la branchie, les muscles, le lacet vibratil, le cœur, la bouche intestinale, l'intestin sont décrits avec assez d'exactitude, seulement les deux ouvertures sont méconnues, et le testicule, qui est très-bien marqué dans sa forme et à la place qu'il occupe, est pris pour le foie. Le sillon ventral, ainsi que les organes latéraux, sont signalés aussi, mais Cuvier n'ose leur appliquer une fonction particulière, à l'exception de ces derniers qu'il désigne comme ovaires. Outre cela, Cuvier a déjà trouvé des embryons attachés encore à la surface interne de la cavité branchiale, et il a dessiné un embryon (fig. 11 de son mémoire), qui adhère, dit-il, par un pédoncule et par un organe arrondi, dont les autres individus n'offrent point l'analogue; — c'est le placenta. L'éléoblaste de l'embryon est désigné par Cuvier comme estomac.

Dans le même volume des Annales du Muséum se trouve après le mémoire de Cuvier une notice de Péron sur le genre Pyrosome, qu'il a trouvé près de l'équateur dans l'Océan Atlantique. Les cônes phosphorescents sont décrits et figurés, et leurs faibles mouvements de contraction mentionnés; mais il est impossible de se faire une idée quelconque sur l'organisation même de ces animaux, d'après la description de Péron.

Cette lacune fut remplacée en 1815 par un mémoire de Lesueur (Nouveau bulletin de la Société philomathique et Journal de Physique, 1815), et par le remarquable travail de Savigny (Mémoire sur les Animaux sans vertèbres, 1816). Savigny prouve dans ce mémoire que les Pyrosomes sont des Tuniciers composés, dont le cône cristallin sert de réceptacle pour une quantité de Zoïdes, placés de manière que leur ouverture antérieure regarde la périphérie du corps, l'ouverture postérieure s'ouvrant dans le creux de ce dernier. L'anatomie de ces Zoïdes est exposée avec une perfection rare; le sac branchial, la branchie, les intestins, le sillon ventral, le cœur, sont décrits avec précision; l'auteur se trompe seulement quant au système nerveux, en prenant la fosse ciliée pour un ganglion nerveux, tandis qu'il décrit aussi le véritable ganglion. Outre cela, les organes de génération sont entiè-

rement méconnus; le testicule est désigné comme foie, et les deux organes en épaulettes, qui se trouvent sur la face supérieure de la cavité branchiale, sont regardés comme ovaires. En revanche, l'incubation dans la cavité cloacale, et la formation des bourgeons à côté des individus adultes, sont décrits avec assez de détails, et les relations des Pyrosomes avec les Ascidies sont complétement saisies.

Savigny s'occupe aussi des Salpes dans son mémoire; mais ici il est bien moins complet que Cuvier qui l'avait précédé. Il indique pourtant dans ses dessins parfaitement bien le ganglion central cherché en vain par Cuvier, mais comme il désigne aussi la fosse ciliée comme appartenant au système nerveux, il jette de nouveau de la confusion dans la connaissance de cet organe.

MM. Quoy et Gaimard, dans le voyage de l'Uranie, exécuté de 1817 à 1820, n'apportèrent que quelques nouvelles espèces de Salpes.

Une part importante était réservée à Chamisso, qui publiait d'abord, en 1819, un mémoire à part, intitulé « de Salpa, » puis, en 1821, la continuation de ce travail dans les Nova acta Academiæ naturæ curiosorum, tom. X. Nous avons déjà indiqué que le principal résultat de ce travail était, outre la discussion zoologique d'une quantité d'espèces nouvelles, la connaissance exacte de la génération alternante, qui fut suivie surtout par Chamisso et Eschscholz dans la Salpe pinnée. Chamisso regarde encore le lacet comme un appareil nerveux, et il se prononce d'une manière incertaine sur le rôle du tube prolifère, tandis qu'il indique fort bien la formation des embryons et le rôle du placenta.

L'année 1826 nous apporte la connaissance de la direction alternante des contractions du cœur par MM. Kuhl et Van Hasselt, dans les Annales des Sciences naturelles, tom. III, et par M. Eschscholz dans l'Isis, publiée par Oken.

Chamisso avait mentionné par une phrase très-courte l'Appendiculaire des mers du Sud. En 1831, Mertens publia dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg un mémoire au sujet d'un animal semblable qu'il rencontra en foule innombrable dans le détroit de Béring, et qu'il désigna du nom de Oikopleura Chamissonis. Mertens distingue dans cet animal deux parties, le corps, qui est notre Appendiculaire, et une espèce de coque gélatineuse, qu'il appelle la maison, et que l'animal doit se former par sécrétion à plusieurs reprises. La description que Mertens fait de l'Appendiculaire et de son anatomie est assez exacte pour ins-

pirer de la confiance. Il décrit très-bien le cœur et les courants sanguins, la queue natatoire et même l'intestin, tout en se trompant sur la position de la bouche intestinale. Il cherche cette dernière toujours à la face extérieure, ne se doutant pas qu'elle est tout juste là où il la désigne, c'est-à-dire au fond de la cavité branchiale. Mertens décrit aussi la disposition des organes de génération, au moins du testicule; et tout ce qu'il dit, ainsi que ses dessins doivent inspirer de la confiance pour ses observations. Il appartiendra donc à des observateurs futurs de rechercher cet animal dans les mers boréales, et de nous apprendre ce que c'est que cette sécrétion énorme, mucilagineuse qui doit contenir, d'après Mertens, des canaux de circulation que l'animal quitte à volonté, et qu'il se forme jusqu'à extinction de la vie cinq à six fois de suite.

En 1833, Rathke publie dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, tom. II, la description du genre Anchinia d'après les notes laissées par feu Eschscholz. Les rapports de l'animal avec les Pyrosomes et les Salpes sont parfaitement reconnus, et la description de l'anatomie, quoique très-courte, est très-juste. La branchie, le sillon ventral, l'intestin, le cœur, sont très-bien décrits, mais le dessin publié est détestable.

En 1840, M. Milne Edwards publie dans les Annales des Sciences naturelles des recherches sur l'anatomie des Salpes et des Pyrosomes, dans lesquelles le système nerveux est décrit pour la première fois avec exactitude, et les rapports de la circulation étudiés avec détails. Disons de suite que ces recherches ont été complétées par des dessins publiés dans l'édition illustrée du règne animal de Cuvier, dessins qui prouvent que des recherches très-minutieuses ont été faites par le naturaliste cité.

Les premières notions précises sur les organes mâles des Salpes et des Ascidies en général, ont été données par Krohn dans les « Notizen von Froriep, » 1841. Les testicules et les Zoospermes sont décrits avec l'exactitude habituelle de cet observateur.

Dans la même année, les Mémoires de l'Académie de Copenhague apportent un mémoire considérable de M. Eschricht sur la Salpe cordiforme, qui, malheureusement est inaccessible pour la grande majorité des naturalistes, à cause de la langue danoise dans laquelle il est écrit. L'anatomie y est exposée avec autant de détails

que permettent des exemplaires conservés à l'esprit de vin. Aussi les erreurs qui doivent résulter de ce genre de travail ne manquent-ils pas. Il faut dire pourtant que M. Eschricht saisit le premier parfaitement bien le rôle du stolon, tandis qu'il méconnaît entièrement la génération alternante. Les dessins de M. Eschricht sont, du reste, très-bien exécutés.

En 1846 a paru l'ouvrage de Sars, intitulé Fauna litoralis Norvegiæ, qui doit contenir quelques bonnes observations sur les Salpes. N'ayant pu me procurer cet ouvrage, je dois m'abstenir d'une analyse ultérieure.

La même année apporte, dans les Annales des Sciences naturelles, tom. VI, un mémoire capital de M. Krohn sur la génération alternante des Salpes. La formation des bourgeons, des chaînes, des embryons, y est décrite avec détail. La nomenclature pour les différents organes y est créée et les espèces méditerranéennes y sont discutées zoologiquement suivant leurs deux formes d'apparition. C'est un mémoire capital, fruit de recherches prolongées, et qui certes aurait rendu inutiles beaucoup de travaux ultérieurs s'il était accompagné de dessins.

Dans la même année, M. Jean Müller, de Berlin, donne, dans ses Archives de Physiologie, une notice sur l'Appendiculaire, avec un dessin assez bien fait, mais qui rend impossible la connaissance des organes. M. Müller nomme cet animal Vexillaire, et déclare plus tard qu'il y reconnaît une larve Ascidie.

En 1851, M. Huxley publie deux mémoires, l'un sur les Salpes et les Pyrosomes, l'autre sur les Appendiculaires et les Barillets, dans les Philosophical transactions. Ce sont deux mémoires très-précis, exposant l'anatomie en détail, ainsi que la génération. L'incubation des œufs des Pyrosomes a pourtant échappé à M. Huxley, qui, du reste, se montre comme observateur très-consciencieux et très-précis.

J'ai donné, en 1852, un exposé succinct de mes recherches dans un ouvrage populaire, intitulé Bilder aus dem Thierleben. Dans la même année, j'ai mis sous les yeux des naturalistes suisses réunis à Sion mes portefeuilles, contenant les dessins que j'avais faits pendant deux séjours à Nice, de 1846 à 1847 et de 1850 à 1852.

Dans la même année ont paru deux notices de M. H. Müller de Wurzbourg, sur les différences anatomiques dans les deux formes des Salpes ; la première dans les Actes de la Société physico-médicale de Wurzbourg, tom. III ; la seconde dans le

Journal de Siebold et Kölliker, tom. IV. Ces notices, quoique très-courtes, contiennent pourtant une grande quantité de notions très-exactes.

Dans la même année, M. Krohn donne, dans les Archives pour l'histoire naturelle de Troschel, 18[e] année, 1 volume, un mémoire sur les Barillets (Doliolum), dans lequel il décrit quatre espèces méditéranéennes, et le développement par bourgeonnement et par œufs de ces animaux. Il y fait remarquer surtout que la queue larvaire ne se perd que très-tard, et rapproche, en conséquence, le genre Barillet des Appendiculaires.

M. Gegenbaur a apporté dans le Journal de Siebold et Kölliker, t. V, une importante augmentation de nos connaissances sur les Barillets, en prouvant que le stolon prolifère du Doliolum Troscheli fait naître deux sortes de bourgeons différents, dont les uns sont dépourvus d'une ouverture postérieure.

Enfin, en 1854, M. Leuckart a publié un second cahier de ses recherches zoologiques sur les Salpes et les Appendiculaires, composé d'un résumé éclectique et considérablement élagué des observations de Eschricht, Huxley, Krohn, Müller et des miennes, enjolivé par quelques rares observations particulières.

EXPLICATION DES FIGURES.

Les mêmes lettres sont employées dans toutes les figures pour désigner les mêmes objets.

a. Bouche respiratoire. Ouverture antérieure.
b. Anus respiratoire. Ouverture postérieure.
c. Sillon ventral. Endostyle.
d. Ganglion nerveux central.
d [1]. Organe oculiforme.
d [2]. Organe auriculaire.
e. Branchie.
f. Organe latéral.
g. Cœur.
h. Bourgeons attachés au stolon prolifère.
i. Valvule de la bouche respiratoire.
k. Bandes musculaires.
k [1]. Point de réunion antérieur des bandes musculaires.
l. Embryon.
m. Placenta.
n. Tige du placenta.
o. Éléoblaste.
p. Testicule.
p [1]. Canal efférent.
p [2]. Organe globulaire des Appendiculaires.
q. Œuf.
q [1]. Suspensoire de l'œuf. Oviducte.
q [2]. Navette.
q [3]. Vésicule germinative.
q [4]. Tache germinative.
r. Bouche intestinale.
s. Anus intestinal.
s [1]. Cavité cloacale.
s [2]. Cavité couvatrice.
t. Estomac. Cœcum stomacal ou hépatique.
u. Arbre musculaire de l'intestin.
v. Bandes vibratiles transverses de la branchie.
w. Lacet vibratil.

TAB. VII.

Développement stolonaire ultérieur de la Salpe pinnée.

Fig. 1. Bourgeon de la seconde période, vu du côté droit, grossi cent fois.

Fig. 2. Bourgeon plus âgé, vu du côté gauche, grossi trente-deux fois.

Fig. 3. Bourgeon plus âgé, vu du côté droit, même grossissement.

Fig. 4. Bourgeon près de sa maturité, grossi dix fois.

Fig. 5. Terminaison des nerfs dans le tissu du manteau interne, chez un bourgeon de l'âge de fig. 3. Grossissement de trois cent cinquante diamètres.

Fig. 6. Stoloblaste d'un très-jeune bourgeon, grossi trois cents fois.

Fig. 7. Stoloblaste du bourgeon, dessiné fig. 4 de cette planche, grossi cinquante fois.

Fig. 8 et 9. Système nerveux du même bourgeon de face et de profil.

Fig. 10. Le système nerveux, le lacet vibratil, l'intestin et la branchie dans leur liaison réciproque. Cette préparation est prise de l'embryon représenté tab. 9, fig. 1.

Fig. 11. Extrémité postérieure du bourgeon mûr, représenté tab. 9, fig. 2. Cette figure est dessinée du côté droit, l'anus respiratoire étant fermé, pour faire voir surtout les rapports entre le cœur, le rudiment du stoloblaste et l'intestin.

TAB. VIII.

Développement embryonaire de la Salpe pinnée.

Fig. 1-5. Les différentes phases de la migration de l'œuf, décrites page 52 de ce mémoire.

Fig. 6. L'œuf dans l'ovisac, grossi quatre cent cinquante fois. Le bourgeon encore attaché au stolon qui portait cet œuf, avait une longueur de neuf millimètres.

Fig. 7. Première formation du placenta. Grossissement de cent diamètres. Longueur de la mère : vingt millimètres.

Fig. 8. Première formation de l'embryon. Longueur de la mère : trente-cinq millimètres.

Fig. 9. Première formation de la cavité respiratoire. Longueur de la mère : 37 millimètres. J'ai trouvé d'autres mères de quarante-cinq millimètres de long, lesquelles présentaient le même degré de développement de l'embryon.

Fig. 10. Formation du système nerveux, de l'éléoblaste et du cœur. Grossissement de 16 diamètres. Mère : quarante millimètres.

Fig. 11. Embryon presque du même âge. Le cœur bat, mais très-lentement. Du testicule de l'individu mère, long de quarante millimètres, les Zoospermes s'échappent en formant un nuage.

Fig. 12. L'embryon en travail de naissance. La capsule ouverte ne l'embrasse qu'à moitié, la face dorsale est déjà délivrée. Grossissement de seize diamètres. Longueur de la mère : 45 millimètres.

Fig. 13. L'embryon est entièrement dégagé. La capsule embrasse seulement le placenta. Grossissement de 16 diamètres. Longueur de la mère : quarante-quatre millimètres.

Fig. 14. Lacet vibratil de la forme agrégée de la Salpe pinnée.

Fig. 15. Lacet vibratil de la forme solitaire.

Fig. 16. La membrane dentelée et les bandes vibratiles posées dessus. Grossissement de cent diamètres.

TAB. IX.

Fig. 1. Embryon de la Salpe pinnée, parfaitement développé et prêt à se détacher.

Fig. 2. Bourgeon de la même espèce, arrivé à sa maturité. Grossi huit fois.

Fig. 3. Très-jeune bourgeon fixé sur le stolon de l'Anchinie rouge. Grossi trois cent cinquante fois.

Fig. 4. Bourgeon plus âgé. Même grossissement.

Fig. 5. Bourgeon vu de la face postérieure. Grossi cinquante fois.

Fig. 6. Zoïde presque développé, vu de profil. Grossi cinquante fois.

Fig. 7. Zoïde entièrement développé, vu de profil. Grossi huit fois.

Fig. 8. Système nerveux vu de profil. Grossi trois cent cinquante fois.

Fig. 9. Le même, vu de la cavité respiratoire.

Fig. 10. Cellules du manteau extérieur, prises sur le Zoïde fig. 6.

Fig. 11. Cellules pigmentaires d'un Zoïde mûr.

Fig. 12. Cellules tapissant la face interne de l'estomac.

Fig. 13. Œufs.

TAB. X.

Fig. 1. L'Appendiculaire fourchue vue de la face dorsale. Grossie trente-deux fois.

Fig. 2. La même vue de profil. On n'a indiqué que le commencement de la queue.

Fig. 3. Organe auriculaire et langue vibratile dans leurs rapports mutuels.

Fig. 4. L'Appendiculaire à longue queue vue de profil, grossie cent fois.

Fig. 5. Le corps d'un autre exemplaire, muni d'une appendice, grossi trois cent cinquante fois.

Fig. 6. Série cellulaire d'un autre individu. Même grossissement.

Fig. 7. Zoïde développé d'un Pyrosome gigantesque, vu de profil, grossi seize fois.

Fig. 8. Le système nerveux, grossi trois cent cinquante fois.

Fig. 9. Extrémité postérieure d'un Zoïde, où la cavité couvatrice portait un œuf énorme et plusieurs autres œufs plus petits. Grossie seize fois.

Fig. 10. Croquis de la partie postérieure d'un Zoïde, dans lequel la cavité couvatrice portait cinq petits, animés de mouvements respiratoires. Grossi seize fois.

Fig. 11. Très-jeune bourgeon. Grossi cent cinquante fois.

Fig. 12. Jeune bourgeon. Grossi cent fois. Les branchies n'ont pas encore de mouvement vibratil.

LES

COMTES DE GENEVOIS

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA MAISON DE SAVOIE

JUSQU'A

L'ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF DE LA DOMINATION SAVOISIENNE DANS LE COMTÉ DE VAUD

SOIT JUSQU'A LA FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par J.-J. HISELY.

AVANT-PROPOS.

Parmi les pièces justificatives que M. Éd. Mallet a publiées à la suite d'un ouvrage très-remarquable sur l'histoire si compliquée de Genève au treizième siècle [1], il en est quelques-unes qui nous ont révélé un fait inconnu jusqu'ici, savoir que les comtes de Gruyère étaient hommes liges ou vassaux des comtes de Genevois. Quelles ont été l'origine et la nature de cette vassalité? Aucune charte ne répond à cette question. Aucun historien n'a fait remarquer, aucun ne paraît même avoir soupçonné que les comtes de Genevois exerçaient de temps immémorial envers ceux de Gruyère les droits de suzeraineté [2]. C'était, au contraire, une opinion généralement accréditée en Suisse, que la maison souveraine de Gruyère relevait directement du Saint-Empire romain. Prestige que détruit une observation attentive du passé! Vieux préjugé que la critique relègue au rang des superstitions populaires!

Arrêté plus d'une fois dans le cours de nos travaux sur la Gruyère par des chartes qui paraissaient inexplicables, poussé par une curiosité naturelle à rechercher la source et la nature des rapports féodaux qui liaient la dynastie de Gruyère à celle de Genevois, nous avons entrepris un travail d'investigation, dont voici quelques résultats :

[1] « *Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève*, » ouvrage qui a paru dans les tomes VII[e] et VIII[e] des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.*

[2] Il faut cependant faire une exception en faveur de M. Cibrario, le célèbre historien piémontais, aujourd'hui ministre de l'instruction publique, qui, dans un passage de son Histoire de la Monarchie de Savoie (vol. II, p. 71 de l'édition originale), a présumé que le comte de Gruyère devait, en 1244, foi et hommage au comte de Genevois.

Le comte de Genevois ne fut pas de tout temps vassal de l'évêque de Genève, comme on l'a cru et soutenu jusqu'ici. Cette vassalité, prétendue originelle, ne date en réalité que de l'an 1219.

Le supérieur laïque du Genevois ne fut pas davantage comte de Genève.

Le conflit qui, au douzième siècle, éclata entre deux pouvoirs rivaux, l'évêque de Genève et le comte de Genevois, eut un long retentissement dans le diocèse de Lausanne, ou plutôt, il n'y eut à vrai dire qu'une seule et même lutte, celle des deux évêques de Genève et de Lausanne contre le comte de Genevois, leur adversaire commun.

Le comte de Genevois était en même temps, de droit héréditaire, comte de Vaud ou des Vaudois.

Il n'était pas vassal de l'évêque de Lausanne en raison du comté de Vaud.

Le comté de Vaud se prolongeait dès l'Aubonne jusqu'au confluent de l'Aar et de la Sarine. La Gruyère, jusqu'à la frontière qui la séparait du pays allemand, c'est-à-dire jusqu'au Vanel inclusivement, faisait partie de la province que nous désignons sous la dénomination de comté de Vaud. Les comtes de Gruyère et divers autres seigneurs et feudataires vaudois rendaient foi et hommage aux comtes de Genevois à raison de leurs seigneuries.

Ces faits, maintenant acquis à l'histoire, sont si importants, que les indiquer c'est faire pressentir les conséquences qui doivent en découler. Ils sont de nature à jeter un jour nouveau sur l'histoire des diocèses de Genève et de Lausanne, et des comtés de Genevois et de Vaud. Ces deux pays, dont on a mal à propos scindé l'ancienne histoire, ont eu longtemps une destinée commune. Ils constituent, pour l'investigateur du passé, comme un centre d'études d'un grand intérêt. Plus d'un rayon de lumière, jaillissant de ce centre, éclaircira l'histoire de la maison de Savoie. De nouvelles recherches, provoquées par les faits que nous venons de signaler, auront pour résultat de nouvelles découvertes. Celles-ci dissiperont de plus en plus les épaisses ténèbres qui planent sur les destinées de la Suisse romande au moyen-âge, en particulier sur celles du pays de Vaud. Elles écarteront une foule de vieilles erreurs et de préjugés qui se sont répandus dès les anciens temps jusqu'à nos jours.

PIERRE, dont l'ancienne Chronique de Savoie dit qu'il était « *homme sage, fier, hardi et terrible comme lion... et fut si preux qu'on l'appelait le second Carlemaine,* » Pierre, ce noble chevalier, met plus de vingt ans à conquérir le pays de Vaud. Il est vrai que, entre temps, cet homme infatigable sape les fondements de l'illustre maison de Genevois, qu'il fait de fréquents voyages en Angleterre, qu'il s'emploie au service du roi de cette île, à des négociations en France, qu'il passe en Flandre, va et vient, agissant toujours. Dans le pays de Vaud, il avance à pas mesurés, mais chaque pas est un progrès. Il s'empare de ce pays par portions détachées, en soumet les châteaux successivement l'un après l'autre, et plus par l'ascendant de son génie que par de brillants faits d'armes. Chose étrange! Tandis que, dans le Genevois, Pierre de Savoie est aux prises avec un antagoniste qui s'oppose de tout son pouvoir à ses envahissements, dans le pays de Vaud, il porte des coups à un adversaire invisible, à un fantôme, et ce prince, qu'on a décoré du beau nom de nouveau Charlemagne, ressemble à un aventurier bien plus qu'il n'a l'air d'un héros ou d'un conquérant.

On dira peut-être que Pierre de Savoie a pour ennemis dans le pays de Vaud la plupart des seigneurs de la contrée. D'accord. Mais ces divers seigneurs n'étaient pas souverains indépendants. Chacun d'eux, qui l'ignore? avait au-dessus de soi quelqu'un dont il était l'homme et qui, à son tour, avait au-dessus de lui le chef de l'Empire. Or, ce suzerain des seigneurs vaudois, c'était le comte de Vaud, en même temps comte de Genevois.

Cela posé et démontré, l'histoire de Pierre de Savoie, l'histoire du Genevois, celle du comté de Vaud et la conquête de ce pays se présentent sous un aspect nouveau. Dès lors, Pierre de Savoie, aux prises avec un puissant rival, grandit à nos yeux. Il reprend et conserve la taille que lui avait donnée la tradition.

Et combien de faits deviennent clairs d'obscurs qu'ils étaient!

Le mémoire que nous offrons aux amis de l'histoire nationale, n'est pas un ouvrage de controverse. Sans préjugé favorable ou défavorable à telle ou telle opinion, nous nous sommes appliqué à exposer les faits dans leur sincérité. De nouvelles investigations, nous osons l'espérer, produiront au jour des documents propres à combler les lacunes que le lecteur attentif remarquera dans notre travail, ou à rectifier les erreurs qu'il pourrait y rencontrer. Ce travail, nous ne le don-

nons pas pour une œuvre achevée. Il est comme l'itinéraire d'une contrée imparfaitement explorée. Les données précises qu'il fournit, les faits qu'il signale sont comme des jalons dans l'histoire, comme des indicateurs qui pourront conduire à la source de documents inédits et de renseignements plus complets.

Heureux de la découverte que nous avons faite, nous laissons à d'autres le soin d'apporter leur contingent à la connaissance de la vérité.

Lausanne, mai 1854.

J.-J. HISELY.

N. B Les lettres M. D. G. servent à désigner les Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève; les lettres M. D. S. R ceux de la Société d'Histoire de la Suisse romande. Cp. signifie : comparez.

LES

COMTES DE GENEVOIS ET DE VAUD.

Dans la première moitié du treizième siècle, deux maisons souveraines, celles de Savoie et de Genevois, unies par le lien d'une étroite parenté, mais brouillées par l'ambition, s'engagent dans une série de querelles et de discordes, qui agirent puissamment sur leurs destinées. La première tend à déposséder la seconde, et à fonder dans la Bourgogne transjurane un pouvoir analogue à celui qu'y avait exercé la dynastie des Zæringen, et principalement à établir sa suprématie sur la rive septentrionale du Léman, et bien au delà dans le diocèse de Lausanne. De ces deux puissances voisines et rivales, l'une devait tôt ou tard l'emporter sur l'autre, et introduire un nouvel ordre de choses dans la Suisse romande.

Il est nécessaire de remonter le cours des temps, et de considérer de plus haut la position respective des deux antagonistes qui jouent un rôle si considérable dans l'histoire de la Suisse romande au moyen-âge.

La SAVOIE PROPRE, *Sabaudia*, pays en dehors du diocèse de Genève, faisait partie du diocèse de Grenoble, dont elle formait une subdivision ecclésiastique ou un doyenné. Elle touchait au N. l'extrémité méridionale du Genevois, à une quinzaine de lieues de la ville de Genève. Son souverain, plus souvent désigné à cette époque sous le titre de comte de Maurienne que sous celui de comte de Savoie, possédait, dans le diocèse de Genève, le plateau des Bauges, le Bugey, et quelques autres terres détachées [1]. Il était, depuis la fin du onzième siècle, seigneur du Chablais [2], soit de la province d'Agaune qui, moins étendue au S.-O. que le Chablais

[1] M. D. G. t. VII, p. 181-182 et 193.

[2] Voy. M. D. G. t. VII, p. 193, notes 32 et 34. Cp. M. D. S. R. t. Ier, p 37 et la note 54.

moderne, puisque Hermance appartenait au sire de Faucigny, et Baleison au comte de Genevois [1], s'avançait davantage au N. E.. En effet, le Bas-Vallais actuel jusqu'en deçà de Saint-Maurice en faisait partie [2]. L'ancien Chablais ou la province d'Agaune comprenait le pays qui s'étend dès le Grand-Saint-Bernard ou, si l'on veut, dès Martigny jusqu'à Vevey [3], à l'exception du fief de Montreux, dépendant de l'évêque de Sion, qui, en 1260, l'échangea avec Pierre de Savoie.

Le vieux Chablais, dont nous parlons, comprenait aussi la seigneurie d'Aigle et les Ormonts, contrée limitrophe de la Gruyère.

Du château de Chillon, boulevard du Chablais, dépendaient plusieurs domaines vaudois, tels que le territoire de la Tinière (vallon qui se prolongeait du lieu dit le Reposoir jusqu'à la montagne de Chaude), Grandchamp, près de Chillon, les forêts de la Chervettaz et de la Dausaz, et une partie des alpes de Chaude. Les comtes de Savoie, Humbert III et Thomas, concédèrent, l'un en 1150, l'autre en 1195 et en 1214, une partie de ces domaines à l'abbaye d'Hautcrêt [4].

Le COMTÉ DE GENEVOIS, *comitatus Gebennensis*, province correspondante à peu près au diocèse de Genève, s'étendait, comme celui-ci, de l'extrémité septentrionale de la Savoie propre, ou du diocèse de Grenoble jusqu'à celui de Lausanne, soit jusqu'au pont d'Allaman, dit aussi pont Genevois, *pons Genevensis*, ou, ce qui est la même chose, jusqu'à l'Aubonne, limite des deux diocèses de Genève et de Lausanne. Il comprenait ainsi le Genevois proprement dit, le Faucigny, le pays de Gex, et le pays des Equestres [5], dont le chef-lieu était Nyon.

En deçà du pont d'Allaman, soit de l'Aubonne, commençait le COMTÉ DE VAUD, *comitatus Waldensis*, dont il est déjà fait mention dans une charte de l'an 885 [6], et qu'il ne faut pas confondre avec le *pagus Waldensis minor*, ou le pays de Vaud proprement dit, qui n'en était qu'une subdivision, et qui est parfois aussi

[1] M. D. G. t. VII, p. 182, note 8.

[2] « Villa sancti Mauricii in Chablasio. » Charte de l'an 1246.... « Burgum sive villam sancti Mauritii de Chablaisio. » Ch. de l'an 1239. Kopp, *Gesch. des eidgen. Bünde*, t. II, 2e part. p. 219 et les notes 2 et 3, et p. 260, note 6.

[3] Voy. M. D. S. R. t. Ier, p. 22, 28, 30, 31, 37, note 54, et p. 88.

[4] M. D. S. R. t. XII, 2e part. p. 5 et suiv. 48, 51. Cp. les p. 117 et 193.

[5] Voy. sur le *Pagus* et *Comitatus Equestricus*, M. D. G. t. Ier, 2e part. p. 148, 149, note 2, et p. 151.

[6] M. D. S. R. t. VI, p. 132.

désigné sous le nom de *pagus Lausannensis*, par exemple dans une charte de l'an 886 [1]. Le comté de Vaud comprenait la partie du diocèse de Lausanne qui était bornée à l'O. par l'Aubonne, à l'E. par la Sarine et la Veveyse (qui limitait le vieux Chablais), au S. par le Léman, et au N. par le Jura [2]. Peut-être parlerions-nous plus exactement en disant que le comté de Vaud s'étendait au N. jusqu'au pont de Bargen sur l'Aar, au delà de Bargen, village situé sur la rive gauche de l'Aar, en aval de la jonction de cette rivière avec la Sarine, en face d'Aarberg. Le village qui a donné son nom à ce pont figure, sous le nom de *Barges*, comme paroisse du doyenné d'Avenches, dans le cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne [3]. Le comté de Vaud comprenait la Gruyère, au moins jusqu'à la Sarine. Une charte de l'an 1040 dit positivement de Château-d'Œx, que cet endroit était dans le comté de Vaud [4].

S'il était avéré, comme on l'a dit [5], qu'Ita, femme d'Aimon II, comte de Genevois, était la fille cadette de Pierre et sœur de Guillaume, dernier sire de Glane [6], on pourrait croire que le comte Aimon acquit par ce mariage une portion des biens de cette illustre maison, dans la partie romane du diocèse de Lausanne. Quoi qu'il en soit, Amédée Ier, fils et successeur d'Aimon, possédait plusieurs terres autour du mont Pélerin, notamment celles de Palésieux, Peney, la Dausaz, Villars, Essertes, et des forêts considérables. En 1162, le comte Amédée céda à l'abbaye d'Hautcrêt l'usage des terres et des bois qu'il possédait dans cette contrée, avec menace de punir ceux qui troubleraient l'abbaye dans la jouissance de ces biens [7]. Ajoutons

[1] *Ibid.* p. 275. Cp. p. 169, 232, 343 et 344.

[2] Il est dit, dans la charte de fondation du prieuré de Bevaix, de l'an 998, que ce monastère est situé au-dessus du lac d'Yverdon, dans l'évêché de Lausanne, dans le comté de Vaud, « *in comitatu Waldense.* » Matile, *Monum. de l'hist. de Neuchâtel.* n° I.

[3] M. D. S. R. t. VI, p. 14. — M. D. G. t. VII, p. 221, note 90. Suivant M. de Gingins, la canal de la Broie et la Biberen auraient formé la limite septentrionale du comté de Vaud, entre le lac de Neuchâtel et la Sarine. (M. D. S. R. t. Ier, p. 76, note 159.) Des chartes, que nous aurons plus tard l'occasion de citer, semblent désigner le pont de Bargen comme limite septentrionale du comté de Vaud. Au reste, il y a peu de différence entre ces deux opinions.

[4] « In comitatu Waldense, in loco qui vocatur Osgo. » M. D. S. R. t. IX, p. 53, note 1, et p. 56, note 5.

[5] M. D. S. R. t. Ier, p. 61 et la note 119.

[6] Le Nécrologe d'Hauterive dit qu'Itha, sœur cadette de Guillaume de Glane, prit en Tarantaise un mari d'une famille inconnue.

[7] M. D. S. R. t. XII, 2e part. p. 19 et suiv.

qu'à l'époque de la fondation du monastère d'Hauterive, Amédée Ier avait fait à cet établissement religieux une donation, qui fut confirmée en 1139 par l'évêque de Lausanne [1], et qu'en 1142, le même prince avait donné à l'abbaye de Monteron, dans le Jorat, une terre voisine de ce couvent et de plus le droit de pâturage sur son propre territoire [2].

Ainsi, au douzième siècle, le comte de Genevois possédait plusieurs domaines dans le Jorat, comme on vient de le voir. Dans le treizième siècle, sinon plus tôt, il avait, en outre, des droits à Joulens, à Prilly, à Pully, à Grandvaux, à Grandchamp, et jusque dans la cité de Lausanne [3].

Mais le comte de Genevois n'était pas seulement seigneur de certaines terres et de certains droits dans la contrée qu'on a coutume d'appeler le Pays de Vaud. Nous verrons que déjà bien anciennement il exerçait un pouvoir considérable dans ce pays, qu'il était à la fois *comte de Genevois* et *comte de Vaud* ou *des Vaudois*.

Le royaume de Bourgogne transjurane, fondé en 888 par Rodolphe, comte et marquis de cette province, sous le règne de Charles le Gros [4], comprenait entre autres le comté de Vaud, *comitatus Waldensis*. Ce comitat fut confié par un des Rodolphiens à quelque officier de la couronne. Parmi ceux qui l'exercèrent, on cite Lambert de Grandson, au commencement du onzième siècle [5]. Lambert ayant encouru la disgrâce de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne transjurane, ce prince faible et prodigue, docile aux prières de sa femme Irmengarde et aux conseils de prélats intéressés, donna, par une charte de l'an 1011, à l'évêque de Lausanne, le comté de Vaud, tel qu'il était compris dans ses anciennes limites. Celles-ci ne sont pas indiquées dans l'acte de donation [6].

Il semblerait qu'après l'extinction de la maison royale de Bourgogne et l'incorporation de ses États à l'Empire germanique, la cession dont Rodolphe III avait

[1] Zapf, *Monum. anecd.* n° XLI. p. 92.

[2] M. D. S. R. t. Ier, p. 61, note 119, et t. XIIe, 3e partie, p. 3. Cp. p. 11.

[3] Voy. dans les M. D. G. t. VII, p. 300, 304 et 314, les chartes des 10, 28 et 29 juin 1250, et du 19 mai 1260.

[4] M. D. S. R. t. IX, p. 19, et la note 2.

[5] Voyez M. D. S. R. t. Ier, p. 76, note 160. Cp. t. VI, p. 40. « Lamberti comitis, de Granzun. »

[6] M. D. S. R. t. VII, p. 1. Voy. t. Ier, p. 76 et la note 160, et p. 155. t. III, p. 17 et 20.

gratifié l'évêque eût besoin de la confirmation du roi des Romains, en ce qui concerne son objet, et de celle du chef de l'Église, en ce qui touche l'évêque, dont le pape était le premier supérieur. Nous ne sachions pas que cette charte ait jamais obtenu la sanction impériale ou papale, ni qu'elle ait jamais été invoquée par les évêques de Lausanne, dans leurs fréquents débats avec des seigneurs laïques. Ce ne fut d'ailleurs que dans le courant du quinzième siècle que les évêques de Lausanne prirent le titre de comte, *Episcopus et comes* [1]. Authentique ou non, la charte de l'an 1011 resta sans effet [2].

En revanche, Henri IV, roi des Romains, secondé dans sa lutte contre l'anticésar Rodolphe, duc de Souabe et comte de Rheinfelden, par le belliqueux évêque de Lausanne, Bourcard d'Oltingen, lui céda en propre, en faveur de son église, divers lieux avec leurs dépendances, et toutes les terres confisquées sur son rival, terres comprises entre la Sarine, le mont Joux soit le Saint-Bernard, le pont Genevois ou d'Allaman, le Jura et les Alpes [3]. Conrad II (III), roi des Romains, accueillant avec faveur la requête d'Amédée, évêque de Lausanne, confirma la charte d'Henri IV, et, de plus, il prit sous sa protection, *defensionis patrocinio*, l'église de ce prélat [4]. Plus tard, une bulle du pape Alexandre III confirma la même donation [5]. Aucune de ces diverses chartes ne fait mention du comitat ou comté de Vaud. A l'évêque sont réservées les régales [6], non dans tout le comté, mais dans la cité de Lausanne et sur les terres de l'Église, et la majorie ou mairie de Lausanne, c'est-à-dire la juridiction inférieure sur les domaines de la Cathédrale, office dont l'alié-

[1] M. D. S. R., t. VII, p. 3. —

[2] La mauvaise foi a eu recours à un de ces nombreux expédients pour lesquels on a inventé l'expression adoucie de *fraude pieuse*, afin d'attribuer à l'évêque de Lausanne un titre et des droits qu'il n'avait pas. On a cité plus d'une fois, en faveur des prétendus comtes-évêques de Lausanne, une charte qui, si elle était sincère, nous donnerait un démenti formel. C'est le fameux diplôme où « l'évêque et comte de Lausanne » est élevé par le roi Rodolphe Ier au rang de prince de l'Empire. Cette pièce curieuse étant peu connue parmi nous, vu la rareté de la dissertation de l'abbé Fontaine qui, le premier, en a contesté l'authenticité, nous la reproduirons à la suite de notre Mémoire, où elle paraîtra d'autant moins déplacée, que nous pouvons lui opposer un diplôme royal inédit et fort intéressant, qui servira de contraste à l'acte apocryphe dont nous parlons, et mettra en évidence la fraude à laquelle il doit son origine.

[3] Voy. la charte de l'an 1079, dans les M. D. S. R. t. VII, p. 3-4. Cp. le t. VI, p. 39-40.

[4] Charte de l'an 1145. *Ibid.* t. VII, p. 13 et suiv.

[5] Charte de l'an 1179. *Ibid.* p. 24 et suiv.

[6] Voy. *Ibid.* p. 7 et 23.

nation ou l'inféodation de la part de l'évêque est interdite par la bulle que nous venons de citer [1].

Le mot de comitat ou de comté, *comitatus, cometiva*, servait à désigner la juridiction civile, la haute justice, exercée par un officier qui avait le titre de juge ou de comte, *judex, comes*. Ce fonctionnaire résidait dans la cité, nous voulons dire dans la contrée ou dans le lieu où l'évêque exerçait la juridiction ecclésiastique, et le comte la juridiction civile. Ce dernier était le juge laïque de la cité et de tout le pays circonvoisin, *judex civitatis ac pagi circumiacentis*.

Vers la fin de la seconde race, les comtes comme les ducs, profitant de l'affaiblissement du pouvoir royal, rendirent leurs titres et prérogatives héréditaires dans leur maison, et s'érigèrent en seigneurs propriétaires dans les lieux dont ils n'étaient que les magistrats. Ainsi firent Boson et Rodolphe, en fondant l'un le royaume de Bourgogne cis-jurane (en 879), l'autre le royaume de Bourgogne transjurane (en 888). Ces deux États, réunis en 930, passèrent aux Rodolphiens. Les comtes, profitant de l'inertie de ces princes, surtout du dernier, usurpèrent des droits et s'arrogèrent le pouvoir dans les provinces confiées à leur administration. A l'époque où le régime féodal s'établit, l'office de comte se transforma en seigneurie héréditaire, et le nom de comitat ou de comté finit par désigner le territoire où le comte exerçait son autorité.

Les évêques, de leur côté, s'écartant de plus en plus de la simplicité des temps si glorieux pour l'Église où le clergé était pauvre, tendaient incessamment à augmenter leur influence et leurs richesses. Ils devinrent à leur tour propriétaires et puissants seigneurs, de ministres de la religion et de simples magistrats qu'ils avaient été. Les circonstances difficiles où se trouvèrent les chefs de l'Empire, favorisèrent l'ambition des prélats et des dignitaires laïques. L'évêque et le comte, établis dans la même cité ou dans la même province, ne tardèrent pas à devenir des pouvoirs rivaux. Il en fut ainsi à Genève et à Lausanne.

La lutte qui s'était engagée entre l'évêque et le comte prit un caractère plus sérieux au commencement du douzième siècle, Gui étant évêque de Genève, Gérold supérieur du diocèse de Lausanne, et Aimon comte de Genevois.

[1] *Ibid.* p. 25. Cp. Kopp, *Gesch. der eidgen. Bünde*, t. II, partie 2e, ou livre IVe, p. 224, note 1.

On peut considérer comme l'auteur principal de cette querelle l'évêque Gui [1], fils de Louis de Faucigny et de Tetberge, et frère utérin d'Aimon, fils de Gérold comte de Genevois [2]. Ce prélat, connu par ses imprudentes largesses, avait inféodé à son frère une partie des domaines de l'Église de Genève ou des possessions de Saint-Pierre [3]. Humbert de Grammont, successeur de Gui au siége épiscopal de Genève, ayant révoqué l'aliénation faite par son devancier, le comte Aimon voulut la maintenir par la force. On l'accusa d'avoir enlevé à l'évêque des églises et des dîmes. Le débat ayant été porté devant le pape Calliste, celui-ci délégua l'archevêque métropolitain de Vienne et le chargea de terminer le différend. Le comte de Genevois vint à Seyssel, lieu du rendez-vous des parties, accompagné de ses vassaux Boson d'Alinges, Rodolphe de Faucigny et Guillaume de Chaumont, et là, en présence de l'archevêque de Vienne, de Gérold, évêque de Lausanne, prévôt de l'église de Genève, de plusieurs chanoines, de l'abbé d'Aulps, du prieur d'Abondance, et d'autres ecclésiastiques, fut passé, en 1124, entre l'évêque de Genève et le comte de Genevois, un traité qui mit fin à leur querelle. Le comte rendit à l'évêque les églises qu'il possédait dans son ressort, de plus, la troisième partie des dîmes. Il lui fit encore d'autres cessions. Il consentit à ce que ses hommes qui avaient épousé des femmes libres ou des serves de l'évêque considérassent désormais ce prélat comme leur seigneur. Le comte rendit foi et hommage à l'évêque, ne reconnaissant au-dessus de lui que l'empereur ou le roi des Romains, après quoi l'évêque lui donna son ancien fief, en tant qu'il appartenait aux laïques. Or, ce fief ne pouvait être le *pagus* tout entier. Ce n'est point, comme on l'a dit par erreur [4], à raison de son comté qu'Aimon fit hommage à l'évêque. S'il en eût été ainsi, si le comté de Genevois eût été un fief de l'Église, certes, la charte impériale de 1162 l'eût déclaré en termes formels. Le fief dont il s'agit consistait en certains droits à exercer dans la cité de Genève, et en terres appartenantes à l'Église et que le comte tenait de

[1] *Wido* ou *Guido*, dans les chartes.

[2] Voir une intéressante Notice sur l'évêque Gui, par M. Ed. Mallet, dans les M. D. G. t. I[er], 2[e] part., p. 127 et suivantes.

[3] Voyez Spon, *Histoire de Genève*, éd. de 1730. *Preuves*, n° I, p. 5.

[4] Voy. M. D. G. t. IV, 2[e] part., p. 7; t. VII, p. 184, 188, 194. Cp. p. 204. Il n'est pas étonnant « qu'aucun des successeurs du comte Aimon — ni Aimon lui-même — n'ait fait à l'évêque hommage et « fidélité à raison du comté de Genevois. » Ils n'étaient pas tenus à cet hommage à leur avénement au comté.

l'évêque [1]. Le plait de Seyssel attribue à l'évêque la seigneurie (*dominium*) de toute la ville de Genève et du faubourg, sur ses habitants et sur les aubains ou étrangers qui y ont résidé l'an et jour voulus par la coutume, le ban, la justice, haute, moyenne et basse, et les divers autres droits régaliens [2].

Le comte était seigneur ou suzerain de la contrée environnante (du *pagus maior* ou *comitatus*) : on l'appelait pour cette raison comte de Genevois ou des Genevois, *comes Gebennensis* ou *Gebennensium* [3]. De même l'évêque de Lausanne était seigneur de la cité épiscopale et, comme celui de Genève, investi des régales dans la cité et dans les terres de l'Église de Notre-Dame [4]. Le comte était seigneur ou suzerain laïque du pays, du *comitatus Waldensis*, et nommé à juste titre comte de Vaud ou des Vaudois, *comes Waldensis* ou *Waldensium*.

Comme l'évêque, en sa qualité d'ecclésiastique, ne pouvait faire verser le sang, ou exécuter un criminel, cette fonction était dévolue au dignitaire laïque le plus élevé du ressort, au représentant de l'autorité impériale ou royale, de laquelle émanait le droit de glaive, bref au comte [5]. Celui-ci, chargé par l'évêque de l'exécution des sentences qui entraînaient la peine de mort, dans la cité ou sur les terres de l'Église, était, à raison de son office, vassal du prélat. Il était encore une autre fonction pour laquelle le comte rendait foi et hommage au supérieur diocésain. On sait que les évêques, les abbés, les corporations religieuses confiaient le soin du temporel et la défense de leur Église ou de leur monastère à un seigneur laïque, qui avait le titre et l'office d'avoué, *advocatus*. Le comte de Genevois était avoué, patron ou défenseur civil et armé de l'Église de Genève [6]. Il avait, en cette qualité, l'avouerie épiscopale, qui relevait de la mouvance de l'évêque et s'exerçait en son nom et sous son autorité [7]. Le comte de Genevois, comme avoué de l'Église, était

[1] Voy. Spon. *Preuves*, n° III, p. 10, « *de feudo decimarum* conquestus est comes, » ch. du 22 fév. 1156, et n° XII, p. 38, « quod ibidem (in civitate) habet, ab eo (episcopo) se tenere — confessus est comes. »

[2] Les régales du comte de Genevois sont spécifiées dans Spon. *Preuves*, n° I, et dans les M. D. G., t. VII, p. 183.

[3] Cp. M. D. G. t. VII, p. 187, et la note 18.

[4] Les droits régaliens attribués à l'évêque de Lausanne sont désignés dans les M. D. S. R. t. VI, p. 426 et suiv., et t. VII, p. 7 et suiv., 210, 318-321, et communiqués dans une traduction accompagnée de notes par M. l'abbé J. Gremaud, dans le *Mémorial de Fribourg*, 1re année.

[5] M. D. G. t. VII, p. 184 et suiv.

[6] M. D. G. tom. VII, p. 184.

[7] M. D. S. R. t. Ier, p. 72.

homme lige ou vassal de l'évêque. Celui-ci, à raison du dit fief, était le supérieur féodal du comte.

C'était comme exécuteur, sur le territoire ou dans la seigneurie de l'évêque, des sentences entraînant la peine de mort, ou comme avoué, défenseur de l'Église et de la cité, ou peut-être à raison de ces deux offices, que le comte avait la propriété d'un château fort, à l'angle méridional de la ville. Mais il ne pouvait sans l'aveu de l'évêque établir dans la ville aucune autre maison forte, ni même augmenter les fortifications et les ouvrages de son château [1]. Celui-ci devait servir à la défense de l'Église et de la cité, non à leur sujétion.

Comme souverain du Genevois, le comte avait une résidence au château de la ville d'Annecy, laquelle paraît avoir été, en 1219, et déjà plus tôt, comme aujourd'hui, le chef-lieu du Genevois et le siége du comte au centre de cette partie la plus importante de sa juridiction [2].

Mais il existait encore une autre avouerie que celle de l'Église, nous voulons dire l'avouerie impériale qui, émanant directement de l'Empire, s'exerçait au nom de l'empereur ou du roi des Romains, et donnait le droit de conférer les régales. Cette avouerie procurait à celui qui en était revêtu une suzeraineté réelle sur le domaine temporel des cités épiscopales et sur tous les vassaux qui en dépendaient [3]. L'évêque n'avait aucun pouvoir sur les terres et les vassaux qui relevaient immédiatement de la couronne, ni sur le temporel des monastères, qui avaient chacun leur avoué ou défenseur particulier [4].

Le comte de Genevois était supérieur naturel ou suzerain des sires de Faucigny et de Gex. L'ancienne vassalité des seigneurs de ces deux pays se déduit du plait de Seyssel, de l'an 1124 [5]. Cela n'empêchait pas que ces barons ne prêtassent foi et hommage à l'évêque à raison de certains fiefs qui dépendaient de son Église et qu'il leur avait concédés [6].

[1] M. D. G. t. VII, p. 186, et les notes 15 et 16.

[2] Spon. *Preuves*, n° XX, p. 52... « in castro de Aneissieu. » Voy. M. D. G t. VII, p. 181, note 6.

[3] M. D. S. R. t. Ier, p. 72.

[4] *Ibid*. p. 37.

[5] Voy. Spon, *Preuves*, n° I, p. 4... « Comes cum comitatu virorum suorum... *Rodulphi de Fulciniaco*... » et *ibid*. p. 5... « ex parte comitis... *Dalmacius de Gayo*... » Voy. M. D. G. VII, p. 181, note 7, p. 342, et p. 285 et 298.

[6] Voy. M. D. G. t. VII, p. 194. notes 36 et 37.

Arducius de Faucigny, qui occupa le siége épiscopal de Genève après Humbert de Grammont, eut aussi maille à partir avec le comte de Genevois. Il s'adressa au chef de l'Empire. Frédéric Ier confirma l'évêque dans la possession en propre des terres et des droits qui appartenaient ou qui pourraient dans la suite appartenir à son Église [1]. Parmi les grands dignitaires ecclésiastiques et laïques, témoins de la charte de confirmation accordée à l'évêque Arducius, figure Amédée, chef du diocèse de Lausanne.

La déclaration impériale ne fit pas cesser le conflit qui avait éclaté entre le prélat et le comte. Il dura même encore longtemps. Enfin, un traité fut fait à Saint-Sigismond, près de Grezy-sur-Aix, par l'entremise de l'archevêque métropolitain de Vienne et des archevêques de Lyon et de Tarantaise, entre l'évêque Arducius et Amédée Ier, comte de Genevois, fils du comte Aimon qui s'était accordé, en 1124, avec Humbert de Grammont. Ce traité, conclu pour conserver à l'avenir la paix et l'indépendance de l'Église de Genève, laquelle avait été désolée en plusieurs manières par le comte de Genevois [2], confirmait en tout point le plait de Seyssel, de l'an 1124. Il statuait de plus que le comte ferait raser tous les forts qu'il avait établis sur les terres de l'évêque, et que, parmi les tours ou maisons fortes qu'il avait fait construire sur ses propres terres, il abattrait celles qui pourraient nuire aux intérêts de l'Église. Il est dit expressément dans ce traité que le comte était et devait être fidèle avoué sous l'évêque [3].

L'histoire de Genève, dans les douzième et treizième siècles, a une analogie frappante avec celle de Lausanne et du pays de Vaud à la même époque. C'est pourquoi il importe de bien déterminer les rapports du comte de Genevois avec l'évêque de Genève. — Les histoires des deux évêchés de Genève et de Lausanne, aux temps dont nous parlons, ne forment pour ainsi dire qu'une seule histoire. Elles ont le même caractère, la même physionomie. On dirait parfois que l'une est calquée sur l'autre, tant elles se ressemblent. Il est du moins certain qu'elles se complètent réciproquement, que l'intelligence de l'une facilite l'étude et la connaissance de

[1] Charte datée de Spire, le 16 des calendes de février (17 janvier) 1153.

[2] « Ab Amedeo comite multis modis afflictam. »

[3] « Comes est et bonus advocatus sub episcopo esse debet. » Spon. *Preuves*, nº III, p. 12, charte dat. 6 cal. de mars 1155, soit 22 février 1156.

l'autre. Réunissons ici quelques traits qui leur sont communs. Ils serviront à justifier notre assertion.

Le comte de Genevois était aussi comte de Vaud. Le même comte fut, dans un temps, avoué des deux Églises de Genève et de Lausanne. De même que l'évêque de Genève, celui de Lausanne avait le ban, la justice, la seigneurie, bref les régales dans la cité épiscopale et dans les terres de l'Église. Le comte de Vaud, comme celui de Genevois, avait dans la cité et sur le territoire de l'Église de Lausanne, l'exercice de la haute justice, de la part de l'évêque. Comme avoué, comme justicier de l'évêque, et possesseur de fiefs ecclésiastiques, il était homme lige ou vassal de l'évêque de Lausanne, et il lui devait hommage et fidélité. Comme comte de Vaud, au contraire, il n'avait d'autre supérieur que le chef de l'Empire. Il était lui-même seigneur dans l'étendue de sa juridiction, et, dans cette dignité, il était suzerain des seigneurs féodaux établis dans le comté de Vaud. Si le comte de Genevois avait pour vassaux les d'Alinge, les sires de Faucigny, de Gex, de Chaumont, de Ternier, comme comte de Vaud il recevait l'hommage des sires d'Oron, de Vufflens, de Cossonay, de Rue, des comtes de Gruyère et d'autres seigneurs romans. De même que le comte de Genevois avait à l'extrémité de la cité de Genève, sur l'emplacement du palais de Gondebaud, un château-fort, dit *castrum Gebennense,* de même celui de Vaud avait un château fortifié à l'angle septentrional de la cité de Lausanne. Ce château, *Lausannense castrum*, est déjà mentionné comme l'une des résidences de Rodolphe II, roi de Bourgogne transjurane. C'est dans ce château que, en 923, ce prince, favorable aux vœux de Boson, évêque de Lausanne, fortifia de son autorité royale celle de l'Église de Lausanne, en confirmant la donation qui lui avait été faite de terres sises à Saint-Prex, à Grandvaux et ailleurs [1]. Dans l'évêché de Lausanne, tout comme dans l'évêché de Genève, « *comte ne devait avoir forteresse dans la cité.* » Il était interdit à l'un et à l'autre d'élever un mur hors de l'enceinte du vieux mur de leur château, ou d'augmenter les fortifications et les ouvrages de cette citadelle [2].

[1] Voir au Cartul. du Chapitre de Lausanne, ou dans les M. D. S. R. t. VI, p. 286-287, la charte du 30 mai 923 : « pridie idus maii — Ruodolphi piissimi regis anno XII. Indictione XI (au lieu de VI). Actum in Lausannensi castro. »

[2] Voy. M. D. G. t. VII, p. 186 et notes 15 et 16, et ci-dessous, p. 28.

Toutefois les évêques n'avaient aucun droit sur les châteaux de Genève et de Lausanne. Ce n'était point en vertu de l'autorité épiscopale que les comtes occupaient ces anciennes résidences royales. Ils y siégeaient à raison d'un pouvoir civil ou judiciaire émané de la puissance suprême, ou comme gouverneurs d'une province dont ils avaient rendu l'autorité héréditaire dans leurs familles, à l'époque de l'affaiblissement du pouvoir royal.

Tout comme le comte de Genevois avait pour résidence, au centre de ses États, le château d'Annecy, *castrum de Aneissieu,* de même le comte de Vaud avait pour résidence, au centre de sa juridiction, le château de Moudon, *castrum Modun, castrum Mildunum,* siége du comté de Vaud, qui fut plus tard le siége de la baronnie de Vaud et du bailli représentant du prince souverain. — Enfin (nous ne voulons pas multiplier les rapprochements), si l'évêque de Genève, ou celui de Lausanne, était seigneur féodal direct de quelques domaines protégés par des châteaux ou des maisons fortes, enclavés dans les terres du comte, celui-ci, à son tour, avait divers châteaux forts, occupés par des seigneurs dont il était le supérieur féodal. C'est ainsi que le comte de Genevois possédait, dans le comté de Vaud, le château des Clées, dont l'occupation par ce prince a dû être une énigme pour quiconque n'a pas remarqué l'identité du comte de Genevois et du comte de Vaud, ou n'a pas vu que, dans un temps, le comte de Genevois et le comte de Vaud étaient un seul et même personnage.

Le cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne rapporte que la dix-huitième année du règne de l'empereur (du roi) Henri IV, le 5 des cal. de novembre, soit le 26 octobre 1074, l'évêché de Lausanne ayant pour pasteur Bourcard, le père de ce prélat, savoir Bucco (Bourcard) comte d'Oltingen, qui avait commis un sacrilége dans le cimetière de Riaz, fit, du consentement de son fils Conon, le don d'une vigne qu'il possédait à Saint-Aubin dans le Vully, qu'Aimon, avoué de Lausanne, reçut cette offrande en faveur de l'Église de cette cité [1].

Il se pourrait que l'avoué de Lausanne, dont il est ici question, eût été Aimon Ier, comte de Genevois. Dans cette hypothèse, il faudrait nécessairement admettre deux

[1] M. D. S. R. tom. VI, p. 209 et suiv. Cp. p. 40, 2e alinéa.

comtes du nom d'Aimon [1], dont l'un aurait été, en 1074, avoué de Lausanne. L'autre serait le comte Aimon qui, en 1099, était avoué de l'Église de Saint-Victor à Genève, et qui approuva, par ordre de l'évêque, une confirmation faite par celui-ci de biens que ses prédécesseurs avaient cédés à la dite Église de Saint-Victor [2]. Ce comte Aimon, deuxième du nom, père d'Amédée Ier, serait le même que celui dont nous allons parler.

Le comte Aimon, frère utérin de l'évêque Gui et successeur de son père Gérold, comte de Genevois, était investi d'un pouvoir considérable dans l'évêché de Lausanne, ou plutôt dans le comté de Vaud. En voici la preuve.

Ébal de Grandson, ayant été condamné par la cour épiscopale de Lausanne, pour avoir causé de grands maux au couvent de Romainmôtier, l'empereur Henri V adressa, vers la fin de l'an 1124 [3], de cette année mémorable par le plait de Seyssel, un rescrit à chacun des trois personnages suivants : à Girold (ou Girard) de Faucigny (neveu de Gui de Faucigny, ancien évêque de Genève qui mourut en 1120), à Amédée III, comte de Savoie, son cousin [4], et à Aimon, comte de Genevois [5], leur enjoignant de faire exécuter le jugement prononcé contre Ébal de Grandson. La lettre destinée au comte Aimon, différente des deux autres, à quelques égards, mérite d'être citée :

« Henri, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, à Aimon, comte de Genève [6], sa grâce et sa dilection. — Attendu que le lieu de Romainmôtier est sous notre protection, nous voulons

[1] Levrier en admet deux; le premier en 1016. Ce personnage hypothétique n'est pas celui dont nous voulons parler.

[2] M. D. G. tom. Ier, 2e partie, p. 137.

[3] Le V des calendes de janvier 1125, indiction 3 (non pas « *decima* tertia, » comme on a imprimé par erreur), c'est-à-dire le 28 décembre 1124, nouveau style.

[4] « *Consanguineo suo,* » à savoir de l'empereur. Dans les chartes, le mot de *consanguineus* ou de *cousin* n'implique pas nécessairement l'idée de parenté. Tous les princes, tous les nobles se considéraient à certains égards comme étant de la même famille. De là le proverbe : *Tous gentilshommes sont cousins.*

[5] L'évêque apparaît ici comme supérieur diocésain; le comte de Maurienne ou de Savoie, comme seigneur du Chablais et de plusieurs domaines dans les environs d'Hautcrêt, peut-être à raison de quelque office important, que nous aimerions pouvoir désigner; le comte de Genevois, apparemment comme comte de Vaud et avoué de Lausanne, ou comme avoué impérial.

[6] « Comiti *Genevæ.* » Le même Aimon est dit comte de la ville de Genève, *comes urbis Gebennensis*, dans une lettre de Pierre-le-Vénérable. M. D. G. t. I, 2e partie, p. 128. L'expression de *comes de Gebenna, de Gebennis* ou *Gebennarum*, se trouve dans plusieurs chartes de diverses époques. Il s'en faut que cette désignation soit en faveur de l'opinion des écrivains qui pensent que, de temps immémorial, le comte de Genevois ou de Genève était vassal de l'évêque en raison du comté.

et nous t'ordonnons, *par la fidélité que tu nous dois* [1], de défendre en toute chose ce monastère, et de lui donner protection et secours contre tous ses ennemis. Tu le défendras contre Ébal, qui veut le débouter de ses antiques possessions, et mépriser le jugement qui a été prononcé contre lui par TOI et les autres hommes prudents en la cour de l'Évêque [2]... »

Il est évident qu'en cette occasion le comte de Genevois exerça dans l'évêché de Lausanne, disons plutôt dans le comté de Vaud, l'office de haut-justicier laïque, que, en tout cas, il était investi d'un pouvoir considérable de la part de l'empereur. Était-ce le pouvoir qu'on désignait sous les dénominations de vicariat impérial, ou d'avouerie impériale, comprenant l'investiture des régales? Nous n'oserions l'affirmer, faute de données précises. Les faits que nous allons rapporter répandront peut-être quelque lumière sur cette question.

Au comte Aimon II succéda son fils Amédée Ier. Dans le même temps où celui-ci était comte de Genevois et reconnu avoué de l'Église de Genève [3], il exerçait, dans l'Évêché de Lausanne, un pouvoir semblable ou analogue à celui dont il était revêtu dans l'évêché de Genève. Les deux prélats Arducius et Amédée, le premier évêque de Genève, le second évêque de Lausanne, faisaient entendre les mêmes plaintes. Le comte de Genevois était accusé de fouler aux pieds les droits de l'évêque de Genève, de dévaster ou de dépouiller son Église et de l'affliger de toutes sortes de maux [4]. A entendre ses accusateurs, il n'y avait, pour ainsi dire, pas de crime dont il ne se fût rendu coupable envers l'Église de Lausanne et son chef [5]. Nous n'avons d'autres rapports que ceux d'un parti, ceux du clergé. Il serait aussi peu digne d'une saine critique de représenter l'évêque comme un martyr, comme une

[1] « *Per fidelitatem quam nobis debes.* » Ces mots prouvent qu'il existait entre l'empereur et Aimon un rapport légal qui constituait celui-ci vassal de l'Empire, revêtu d'une haute dignité émanant directement de la couronne.

[2] M. D. S. R. t. III, p. 439-440. Cp. *Ibid.* p. 24.

[3] Charte du 22 fév. 1156. Voyez ci-dessus, p. 16.

[4] Spon, *Preuves*, n° III, p. 9. « ... Gebennensem ecclesiam tempore domini Ardutii eiusdem ecclesie episcopi, ab Amedeo comite multis modis afflictam. » Mêmes plaintes au commencement du treizième siècle contre le comte Guillaume : « ... Solebant per homines comitis rapere mulieres et opprimere, et bona hominum episcopi auferre. » — *Ibid.* p. 420, et M. D. G. t. VII, p. 188.

[5] Lettre de l'évêque Amédée : « *Amedei episcopi epistola ad Lausannenses.* » M. l'abbé Gremaud vient de publier cette intéressante épître de l'évêque à ses diocésains dans le *Mémorial de Fribourg*, cahier d'avril, p. 182-186.

victime de l'ambition brutale du comte, qu'il serait peu sage de vouloir disculper celui-ci de toutes les mauvaises actions qui lui sont imputées.

La lutte entre le pouvoir séculier et le pouvoir ecclésiastique était engagée avec la même ardeur dans les deux diocèses. Déjà avant le milieu du douzième siècle, le comte Amédée Ier avait été en guerre avec son cousin Gérold de Faucigny, évêque de Lausanne [1]. Il avait détruit le château de Lucens, fondé sur une terre appartenant en propre à l'Église de Lausanne, et en avait élevé un autre dans la pôté, soit dans la seigneurie de la même Église, en dépit de la malédiction que l'évêque avait prononcée sur lui [2]. — Le château que le comte Amédée aurait construit sur un domaine de l'Église de Lausanne, suivant l'assertion de l'évêque, était, pensons-nous, le château ou la tour de Moudon, maison forte dont la fondation, ou plutôt la reconstruction, remonterait à la première moitié du douzième siècle. On attribue, il est vrai, cette fondation à Conrad, duc de Zæringen (de 1127 à 1152), qui, suivant une tradition, aurait jeté sur une colline qui dominait Moudon les fondements d'une grosse tour, nommée Tour de la Broye [3]. « Moudon n'était alors qu'une bour- « gade, bâtie sur l'emplacement de l'ancien Minnodunum des Romains, mais cet « endroit avait l'avantage d'être assis sur un sol régalien [4]. » Bien plus, Moudon (nous l'avons déjà dit) était le siége de la juridiction civile du comitat ou comté de Vaud. On comprend dès lors l'importance que mettaient et le comte et l'évêque à la possession de Moudon, et surtout de la Tour ou du château, puisque, au moyen-âge, le droit de justice était attaché aux châteaux. Aussi cette maison forte a-t-elle été la pomme de discorde de tous les prétendants à la suprématie du comté de Vaud. Il se pourrait que le duc de Zæringen eût, en effet, jeté les fondements du château de Moudon, mais, ce qui paraît plus certain, c'est qu'Amédée Ier, tout à la fois comte de Genevois et comte de Vaud, a restauré, fortifié et occupé cet *odieux* château, comme s'exprime son adversaire, l'évêque Amédée. Il trouva un antagoniste

[1] Gérold de Faucigny, qui fut évêque de 1103 à 1130, était fils de Wilhelme ou Guillaume de Faucigny, frère de l'évêque Gui, par conséquent neveu de ce prélat, et cousin du comte Amédée, fils d'Aimon, frère utérin de Gui.

[2] Amedei episcopi epistola ad Lausannenses. Voir ci-dessous, p. 28.

[3] M. D. S. R. t. Ier, p. 111. Le nom de « *turris de Broy* » se retrouve dans une charte du 5 août 1291. Kopp. *Urkunden* (2e recueil), p. 125.

[4] M. D. S. R. *Ibidem*.

redoutable dans la personne du duc Conrad, qui lui fit éprouver un rude échec. Voici dans quelle circonstance. Rénaud III, comte de Bourgogne, ayant refusé au roi Lothaire le Saxon, successeur de Henri V, l'hommage qu'il lui demandait, ce prince investit de la Bourgogne cis-jurane le duc Conrad, qui, au titre de *duc* de Zæringen, ajouta celui de duc de Bourgogne. Le comte Rénaud, trop brave pour se laisser dépouiller de son patrimoine, prit les armes. Conrad, obligé de conquérir les fiefs qui lui avaient été donnés, passa l'Aar avec une armée et attaqua Rénaud, auquel s'étaient adjoints plusieurs seigneurs de Bourgogne. Parmi eux se trouvait Amédée Ier, comte de Genevois. Dans une bataille que les deux rivaux se livrèrent, on ne dit pas en quelle année, Rénaud eut le dessous. L'Épître de l'évêque Amédée à ses diocésains, nous apprend que (apparemment dans cette bataille, ou dans une autre qui aurait eu lieu sous le règne du roi Conrad) le comte de Genevois, Amédée, fut battu et mis en fuite après avoir éprouvé un grand dommage et perdu beaucoup de monde. Découragé par ce revers, le comte de Genevois demanda la paix à Conrad, et, pour l'obtenir, il s'adressa à Saint-Bernard, qui écrivit en sa faveur au duc Conrad [1]. On ignore les résultats de cette démarche. Il est probable qu'elle ne fut pas inutile.

La bataille si désavantageuse au comte Amédée doit avoir eu lieu, au plus tard, vers le milieu du douzième siècle, attendu que le comte Rénaud mourut en 1148, et Conrad, duc de Zæringen, le 8 janvier 1152.

Ce fut à peu près à cette époque, plusieurs années après le combat dont on vient de parler, que Frédéric Ier, alors roi des Romains, confirma l'évêque Arducius dans la possession des biens de son Église, menaçant d'un châtiment sévère toute personne, grande ou petite, qui oserait méconnaître sa volonté [2].

L'évêque de Lausanne, qui assista comme témoin à cet acte de confirmation, aurait-il obtenu une charte semblable? Si l'on en croit un fragment d'un diplôme impérial, Frédéric Ier, considérant le mérite de l'évêque Amédée et l'antique dignité de l'Église de Lausanne, aurait accordé à ce prélat, qu'il avait nommé son chancelier, le droit de conférer et de révoquer les bénéfices, de confirmer les donations, et de citer à sa cour les ecclésiastiques et les barons, par où il faut entendre,

[1] Voy. le *Mémorial de Fribourg*, p. 177 et suivantes.

[2] Spon, *Preuves*, n° II, charte du 17 janvier 1153. Ci-dessus, p. 16.

croyons-nous, les barons de la cité, soit les principaux bourgeois [1], c'est-à-dire, à notre avis, que l'évêque Amédée exerçait de la part du chef de l'Empire, la seigneurie ou la suzeraineté de la cité de Lausanne [2]. Ce qui paraît certain, c'est que le comte Amédée I[er] n'encourut pas la disgrâce de l'empereur, car, malgré l'échec qu'il avait subi, d'après le témoignage du prélat, il reparaît bientôt investi, dans l'évêché de Lausanne, d'une dignité ou d'un pouvoir qui ne peut avoir été que l'avouerie impériale avec l'investiture des régales, et non l'avouerie épiscopale, qui, nous le verrons, était en d'autres mains. C'est, en effet, sous les auspices de l'empereur ou du roi Frédéric I[er] et d'Amédée, comte de Genevois, que l'évêque de Lausanne contracte, en 1154, un engagement envers les religieux d'Hautcrêt, et que, dans sa dignité de supérieur diocésain, il confirme à ceux-ci la possession de tout ce que son prédécesseur et d'autres bienfaiteurs leur avaient donné [3]. Dans cette charte, le comte de Genevois est le patron et défenseur du monastère, comme d'autres hauts dignitaires l'ont été après lui.

Bientôt le pape, comme chef de l'Église, reçut en sa garde et plaça sous la protection de Saint-Pierre l'établissement religieux d'Hautcrêt, et confirma les donations pieuses dont il avait été l'objet [4].

Un conflit avait éclaté, au sujet d'une terre, entre les religieux d'Hautcrêt et Garnier de Palésieux. Les deux parties s'accordèrent. Rodolphe, seigneur de Rue, fut nommé avoué (*advocatus*) pour veiller au maintien de la convention, et autorisé

[1] Voy. en ce qui concerne les *barones* notre *Introduction* dans les M. D. S. R. t. IX, p. 271 et suiv.

[2] Voici le fragment de la charte impériale : « Ea propter carissimo cancellario nostro Amedeo Lausannensi episcopo, qui genere et nobilitate, nec non *fidelitate* nobis astrictus agnoscitur, in colligendis et dispensandis et revocandis collatis, in confirmandis necessariis, in convocandis ad curiam ecclesiasticis personis atque baronibus vices nostras committimus, considerata viri honestate et antiqua ecclesie Lausannensis dignitate. » *Mémorial de Fribourg*, p. 182. Voy. *ibid.* p. 175, On pourrait concevoir des doutes sur l'authenticité de ce passage. Il ne faut pas trop en inférer. Si l'évêque Amédée eût été *vicaire impérial*, comme le texte invite à le croire, d'où vient que le prélat n'en parle pas dans sa lettre à ses chers fils de Lausanne? D'où vient qu'il n'y mentionne que sa seigneurie, *dominium?*

[3] Cartul. d'Hautcrêt, dans les M. D. S. R. t. XII, 2[e] partie, p. 6-10. « Anno 1154, Friderico imperatore et Amedeo Gebennensi *consule* regnantibus. » Le mot *consule*, qui a donné lieu à des interprétations diverses, n'est à notre avis, qu'une erreur de l'ignorant copiste qui, à la fin d'une autre charte, de l'an 1157 (*ibid.* p. 14), a fait d'un *t* le mot *thesaurarius* au lieu de *testis*. La charte de 1155 (*ibid.* p. 13) où reparaît le même Amédée, porte la leçon correcte de *comite*.

[4] Bulle du pape Adrien IV, datée de Rome, le 21 avril 1155, dans le Cartulaire d'Hautcrêt, p. 269 et suivantes.

à prendre en gage le fief qu'il tenait de Garnier de Palésieux, dans le cas où celui-ci contreviendrait au traité. « Ceci a été fait, dit la charte, l'an de l'incarnation 1155, sous le règne de l'empereur Frédéric, Amédée étant évêque de Lausanne, et Amédée comte de Genevois [1]. »

Personne, à coup sûr, ne verra dans cette indication une vaine formalité. La présence du comte de Genevois après celle du supérieur diocésain et du chef de l'Empire, alors que les nombreux témoins de l'accord ont été nommés, cette présence avait sa raison d'être. Elle semble annoncer que le comte de Genevois occupait un rang élevé, qu'il exerçait dans le diocèse de Lausanne ou dans la Bourgogne transjurane un pouvoir considérable de la part de l'empereur [2]. Dans notre opinion, le seigneur de Rue figure en cette occasion comme officier du comte de Genevois, avoué impérial dans la Bourgogne transjurane, protecteur naturel du couvent d'Hautcrêt, et supérieur féodal ou suzerain du sire de Palésieux. Il est difficile de ne pas le croire si on rapproche de la charte que nous venons de citer, d'une part, la lettre patente de 1225, par laquelle Guillaume, *comte de Genevois*, reçoit en sa garde l'abbaye d'Hautcrêt et ses appartenances, et ordonne aux seigneurs de Rue, père et fils, de veiller à la sûreté du dit couvent, et de le protéger en son absence [3], d'autre part, l'ordre adressé, en 1260, par Pierre de Savoie, à ses châtelains de Moudon et de *Rue*, de veiller à la garde et à la défense du même monastère et de ses dépendances [4]. Ces divers actes ont le même caractère et procèdent du même pouvoir.

Les rapports entre le comte de Genevois et les évêques dans les diocèses desquels il exerçait un pouvoir et des droits émanés de l'Empire; les rapports entre le supérieur laïque et le supérieur diocésain n'étaient point faciles. Pouvait-il en être

[1] Cartul. d'Hautcrêt, p. 10-13.

[2] Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons vu dans le *Mémorial de Fribourg*, p. 176, note 2, que M. l'abbé Gremaud, l'auteur de l'intéressante biographie de Saint-Amédée, adopte l'opinion qui fait de l'évêque de Lausanne un supérieur du comte de Genevois, et de celui-ci, par contre-coup, un vassal de l'évêque. Les mots de l'Épître de Saint-Amédée, « *obliti dominii nostri*, *hominii sui*, » ne peuvent se prendre dans un sens absolu. Nous n'avons aucun motif de modifier notre opinion ; mais nous recommandons le travail de M. l'abbé Gremaud à l'attention des personnes que ce problème historique peut intéresser.

[3] Cartul. d'Hautcrêt, p. 60.

[4] Voir ci-dessous.

autrement, puisque l'évêque et le comte ambitionnaient avec la même ardeur la suprématie territoriale de tout le *pagus*, et la disposition des régales? Il y avait donc antagonisme entre le comte et l'évêque. Il y avait conflit de pouvoirs rivaux. La lutte devint encore plus vive lorsque la maison de Zæringen parut sur la scène des événements.

Berthold II, comte de Zæringen, avait épousé Agnès, fille de Rodolphe de Rheinfelden, second recteur ou duc de la Bourgogne transjurane [1], et sœur de Rodolphe de Rheinfelden, le Jeune, qui mourut en 1090 ou 1093 [2]. Agnès, unique héritière des grands biens allodiaux que son père et son frère lui avaient laissés, les apporta en dot à son mari. Conrad II, fils cadet [3] de Berthold II de Zæringen, ennemi des Hohenstauffen, fut investi, en 1127, par Lothaire le Saxon, successeur d'Henri V [4], de la Bourgogne cisjurane, comme on l'a dit. Ce fut lui qui, suivant la lettre de l'évêque Amédée, défit le comte de Genevois, dont le père Aimon avait été un des grands officiers d'Henri V. Conrad mourut le 8 janvier 1152.

Frédéric Ier, ayant obtenu, en 1155, la couronne impériale, résolut de rétablir en Italie l'autorité suprême de l'Empire. L'Allemagne était d'ailleurs inquiétée par les peuples limitrophes de l'Est et de l'Ouest. Il lui importait d'augmenter en Allemagne le nombre de ses partisans. Il tenait particulièrement à s'attacher le duc de Zæringen, Berthold IV, dont le père Conrad, comme nous l'avons dit, avait été hostile à la maison de Hohenstauffen. L'empereur destinait à Berthold IV le gouvernement de la Haute-Bourgogne (Franche-Comté) et de la Provence; mais, ayant ajouté à la couronne impériale celle des deux Bourgognes, il ne put pas accomplir la promesse faite au duc de Zæringen. Celui-ci dut se contenter du pouvoir que son père avait exercé, et de ce que l'empereur y ajouta en dédommagement de la haute dignité qu'il lui avait fait espérer. En 1157, Berthold IV obtint, avec le rectorat de la Bourgogne transjurane, l'avouerie des évêchés de Lausanne, de Genève

[1] Rodolphe de Rheinfelden est l'anticésar qui, blessé dans la bataille où il vainquit l'empereur Henri IV, sur les bords de l'Elster, mourut le lendemain du combat, le 16 octobre 1080. Kopp, *Geschichte der eidgenœssischen Bünde*, t. II, 2e part., ou L. IV, p. 1, note 3.

[2] Kopp, *ibid.*

[3] Son frère aîné, Berthold III, mourut le 3 mai 1122.

[4] L'empereur Henri V mourut le 23 mai 1125.

et de Sion, soit le vicariat sur les trois cités épiscopales entre le Jura et le Mont-Joux (le Grand-Saint-Bernard), avec l'investiture des régales, c'est-à-dire le droit de les conférer au nom ou de la part du chef de l'Empire [1]. Dès lors (dès 1157), Berthold IV prit, avec le titre de *Duc* ou de *Duc de Zæringen*, celui de Recteur de la Bourgogne [2].

Cette concession importante eut lieu l'année même où le pape Adrien IV confirma, d'une part, l'accord passé le 22 février 1156 entre l'évêque Arducius et le comte Amédée, d'autre part, les dons faits, en 1153, à l'Église de Genève par Frédéric Ier [3].

L'empereur voyait-il dans la cession qu'il venait de faire au duc de Zæringen un moyen de fortifier l'autorité impériale et de mettre un terme aux violents débats des évêques et des comtes de la Transjurane? S'il l'a cru, il s'est étrangement trompé. Les évêques, soutenus par le chef de l'Église, n'étaient pas hommes à se laisser enlever leurs priviléges.

A peine investi de l'avouerie des trois cités épiscopales, Berthold IV rétrocéda à son beau-frère Humbert III, comte de Maurienne ou de Savoie, les droits que lui conféraient l'avouerie et l'investiture des régales sur le diocèse de Sion [4]. Il céda, de même, à prix d'argent, à Amédée Ier, comte de Genevois, ses droits d'avoué avec l'investiture des régales sur le diocèse de Genève. C'est en reconnaissance de cette cession que la maison de Genevois prit pour armoiries souveraines les armes mêmes de Zæringen : *Une bande accompagnée de deux lions* [5]. Rencontrant une vive opposition de la part de l'évêque Arducius, le duc eut recours à la force pour mettre le comte Amédée en possession des droits qu'il lui avait cédés [6]. Amédée était, en

[1] ... « Prestitis sibi trium episcopatuum aduocatia cum investitura regalium, scilicet Lausannensis, Genevensis, Sedunensis : » Otto de S. Blasio apud Urstis. *Germaniæ Historicor.* I, 207, 47; « hæc controversia recenter ab imperatore, sicut cognovinus, eo tenore decisa est, quod Bertolfus predicti Conradi filius — tres civitates inter Juram et montem Jovis, Losannam, Gebennam et (Sedunum) accepit, ceteris omnibus imperatrici relictis : » Otto Frising. *Ibid.* 471, 35-38. Kopp. *Gesch. der eidgen. Bünde*, t. II, 2e part., ou L. IV, p. 4, note 4. Cp. p. 223 et la note 4.

[2] Idem, *ibid.* p. 5, note 1.

[3] Spon. *Preuves*, nos IV et V.

[4] M. D. S. R. t. Ier, p. 88-89.

[5] M. D. G. t. VII, p. 96.

[6] ... « Ardutius Gebennensis episcopus — exposuit quod — dux Bertholdus de Ceringe et comes Gebennensis Amedeus episcopatum Gebennensem — violenter invaserint, et regalia omnia iniuste sibi abstulerint. » Ch. de 1162. Spon. *Preuves*. p. 33. *Arch. für Schw. Gesch.* I, p. 10.

effet, en possession des régales en 1160, comme le prouve la lettre comminatoire du pape Victor IV, qui lui ordonne, sous peine d'excommunication, de rendre à l'évêque ce qu'il avait enlevé à son Église [1].

Le comte Amédée osa braver le courroux d'un pape dont l'élection n'était pas généralement reconnue, bien que l'empereur l'eût favorisée. L'évêque Arducius, alarmé de la résistance du comte, prit le chemin de Saint-Jean-de-Losne, sur la Saône, où l'empereur était alors, à son retour d'Italie. Il lui exposa ses griefs et ses droits. L'empereur porta l'affaire en son Conseil, composé des grands dignitaires ecclésiastiques et laïques qui l'accompagnaient, et, sur l'avis de cette cour, il fit droit à la requête d'Arducius. Il révoqua la cession qu'il avait faite au duc Berthold, annula l'aliénation faite par le duc au comte Amédée, et rétablit l'évêque dans la seigneurie de la cité, ainsi que dans la possession des régales et des autres droits ou priviléges de l'Église de Genève [2]. La charte impériale en faveur de l'évêque Arducius, du 8 septembre 1162, mit fin à la querelle du prélat avec Amédée. Celui-ci et ses deux fils Guillaume et Amédée renoncèrent en faveur d'Arducius aux droits dont ils avaient été investis au préjudice de l'Église. Entre autres personnes notables, soit ecclésiastiques, soit laïques, qui assistèrent à cette renonciation, il faut nommer ici Amédée, évêque de Sion, et Landri, évêque de Lausanne [3].

Le duc de Zæringen avait-il rétrocédé au comte Amédée l'avouerie de l'évêché de Lausanne? Nous n'avons pas de renseignements précis à cet égard. Nul doute, cependant, que Lausanne n'ait été, comme Genève, l'objet d'une invasion de la part du comte Amédée, et que celui-ci n'ait tenté de prendre la cité de Lausanne, de s'emparer des droits régaliens, et qu'il n'ait éprouvé de la part de l'évêque une résistance semblable à celle que lui avait opposée Arducius. Dans la lettre que nous avons citée, l'évêque de Lausanne se plaint « de ce que des hommes audacieux (il veut dire le comte de Genevois et ses adhérents), oubliant que l'évêque était le seigneur de son diocèse ou du pays, et qu'ils lui devaient hommage et fidélité, ont osé

[1] Spon. *Preuves*, n° VI.
[2] Spon, *Preuves*, n°s VIII et IX. Voir sur le Vidimus infidèle, dit la *Bulle d'or*, publié par Spon, *ibid.* n° VII, les observations de feu le conseiller d'Etat L. Meyer de Knonau, dans l'ouvrage intitulé : *Arch. für shweizerische Geschichte*, t. I[er].
[3] Spon. *Preuves*, n° X.

porter atteinte à son pouvoir et à sa vie, en l'expulsant du château du Moudon, et en élevant une maison forte pour subjuguer l'Église. » C'était, au dire du prélat, une œuvre de Satan, dirigée contre l'Église de Lausanne.

Nous pensons qu'il s'agit, dans ce passage, non d'une construction nouvelle, mais de travaux propres à fortifier l'ancien château de Lausanne, d'un mur ou d'une tour semblable aux ouvrages dont le comte fortifia son château à Genève, pour dominer la cité.

L'évêque Amédée parvint, non sans peine, à chasser le comte de Genevois et à faire raser le fort que celui-ci avait élevé. Le prélat dit lui-même qu'il dut son succès à la prudence bien plus qu'à la force [1].

Ces choses se passèrent pendant que Frédéric Ier était en Italie. L'évêque Amédée mourut avant le retour de l'Empereur [2]. Il est donc assez probable qu'il avait imploré l'assistance et la protection du vicaire de l'Empire. Elle ne lui fit pas défaut.

C'est ici qu'il convient de rapporter la charte de 1157, par laquelle le duc Berthold s'engagea, sous la foi du serment, envers l'évêque Amédée, à laisser l'élection libre dans l'Église de Lausanne, c'est-à-dire, à ne point intervenir dans le choix d'un évêque; à ne faire l'acquisition d'aucun fief de l'évêque; à aider de bonne foi et de tout son pouvoir l'Église de Lausanne à recouvrer les biens qu'elle avait ou perdus ou dès longtemps aliénés; à ne point permettre à ses gens d'aller dans les

[1] Voy. le Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, ou les M. D. S. R. t. VI, p. 42-43. Les lignes suivantes, que nous avons extraites de l'Épître de l'évêque Amédée, suppléeront au laconisme du Cartulaire. Ex « *Amadei episcopi epistola ad Lausannenses.* » ... « Absens corpore, presens corde, dilectione vestra in dies afficior. — Morte mihi amarius est in civitate Lausannensi iaci fundamentum, erigi scelerata edificia, superba culmina *ecclesie comminantia*, desuper apparere. Fari pudet impudentiam hominum — quio bliti *dominii nostri*, *hominii sui*, — vite nostre insidiati sunt. — Abstracti, cesi, dilacerati, *castro Milduno exivimus* — anima nostra erepta de laqueo *Mildunensium* : — Posteritas tua, Mildune, perpetue obprobria domini maledicto addicta est. — Fundata es, munitio diaboli, in iniustitia. — Volumus tradere memorie posterorum quod *Amedeus*, comes Gebennensis, castrum quod vocatur Locens, in allodio Lausannensis ecclesie situm, inique evertit, alio in potestate prefate ecclesie iniuste contra eandem ecclesiam erecto. Giroldo, venerabili præsuli Lausanne, nil valuit parentela comitis, nil contradictio, nil maledictio, — quin Deo *odibile castrum* firmaretur. Unde actum est, ut emerso brevi spatio, cum nobili duce Conrado confligeret veritus faciem eius, terga daret non sine multo damno, nec sine plurium nece suorum. — Plane diligo comitem, non errorem eius, — execror mala que gerit in occulto, scelera que facit in publico : clericorum devastationem, monachorum depredationem, ecclesiarum expoliationem. »

[2] Saint-Amédée, évêque de Lausanne, mourut le 27 août (VI Kal. sept. M. D. S. R. t. VI, p. 44), probablement de l'an 1159.

villages de l'Église pour y prendre gîte ou se pourvoir du nécessaire; à ne point séjourner dans les villages, ni dans le palais de l'évêque, ni dans les maisons des clercs (chanoines) ou des vassaux de l'évêque: bref, le duc promit solennellement de ne pas abuser de sa charge d'avoué impérial ou de duc de Bourgogne au préjudice de l'Église de Lausanne, et de respecter les droits et les possessions de celle-ci [1].

« Quant aux droits (*servitium*) dus au souverain, à chaque mutation d'évêque, par Chexbres et Lutry [2], il fut stipulé que le duc y renoncerait pour lui et ses successeurs, et qu'il en ferait l'abandon gratuit à l'évêque, ainsi que des autres droits régaliens auquel il prétendait [3]. »

En revanche, les chanoines, les vassaux (*milites*) et les bourgeois convinrent que le clergé recevrait le duc en procession, que les bourgeois lui devaient deux repas ou hospitalités [4], que deux bourgeois avec les officiers de l'évêque les lui offriraient par ordre du prélat, que celui-ci serait également reçu avec les officiers de sa maison [5].

D'autres chartes de la même année nous montrent le duc Berthold IV exerçant, dans le diocèse de Lausanne, les hautes fonctions dont il avait été investi par l'empereur. Dans l'une, faite à double, Berthold IV, « duc de Zæringen et recteur de la Bourgogne, » disposant des régales, affranchit les abbayes d'Hautcrêt et d'Hauterive, et, en général, les religieux de l'ordre de Citeaux, de tout péage et de toute autre contribution dans l'étendue de sa juridiction. Les témoins les plus notables de cette charte, qui fut promulguée « sous le règne glorieux de l'empereur Frédéric, » sont Amédée, évêque de Lausanne, et Emmo de Gerenstein, avoué de Lausanne [6].

Dans une seconde charte de la même année, délivrée aux mêmes abbayes, Berthold, « par la grâce de Dieu duc de Zæringen et recteur de la Bourgogne, » annonce, à tous les ressortissants de sa pôté, ou de sa juridiction, que, considérant

[1] M. D. S. R. t. VI, p. 434. t. VII, p. 16 et 26. t. Ier, p. 80.

[2] « Chexbres et Lutry étaient des fiefs régaliens. Le seigneur devait une finance d'entrage au vicaire de « l'Empereur à chaque mutation d'évêque. » M. D. S. R. t. Ier, p. 80, note 170.

[3] M. D. S. R. t. VII, p. 26. et t. Ier, p. 80.

[4] Duas procurationes. Le droit de procuration s'échangeait souvent contre une somme d'argent.

[5] « Qui etiam (episcopus) et sua familia debent procurari. » — M. D. S. R. t. VI, p. 412, t. VII, p. 30. Cp. t. Ier, p. 80.

[6] Cartul. d'Hautcrêt, ou M. D. S. R. t. XII, 2e part., p. 13-14. et t. VII, p. 17, ou Schöpfl. *Hist. Zar. Bad.* t. V, p. 106.

que le prince ne porte avec droit le glaive (symbole de la haute justice) que lorsqu'il s'en sert pour la défense de l'Église, il a résolu de prendre sous sa protection spéciale l'abbaye d'Hautcrêt et celle d'Hauterive, avec leurs dépendances, ordonnant à tous ses sujets de laisser en paix ces deux monastères. Usant du pouvoir conféré au vicaire impérial, Berthold déclare que, pour le cas où quelqu'un accuserait les dits couvents de schisme, il leur remet cette *querelle* ou cette plainte au nom de l'empereur. Quiconque portera dommage aux deux maisons religieuses que le duc prend sous sa garde spéciale, encourra sa disgrâce, s'il ne revient à résipiscence [1].

La charte par laquelle Landri, évêque de Lausanne, confirma, en 1165, la donation que son prédécesseur Amédée avait faite aux religieux d'Hautcrêt d'un cens annuel dû par Ulric de Chexbres, à raison de son office de mistral (*minister*) de l'évêque, chargé de prélever les redevances pour son seigneur, et de veiller à ses intérêts, cette charte de confirmation, munie du sceau de l'évêque de Pavie, légat apostolique, et de celui de l'évêque de Lausanne, a été dressée sous le règne de l'empereur Frédéric, Berthold étant recteur de la Bourgogne [2].

Dans le même temps parut une ordonnance rendue par le même évêque de Pavie, légat du saint-siége, par Landri, évêque de Lausanne, et Arducius, évêque de Genève, prévôt de l'Église de Lausanne, pour réprimer les attaques, les dilapidations, les persécutions auxquelles étaient exposées les abbayes ou les églises du diocèse de Lausanne [3]. Cette ordonnance sévère est une preuve évidente de l'insuffisance du compromis de 1157 entre le duc de Zæringen et l'évêque Amédée [4]. Il n'avait pas rendu à l'Église de Lausanne la paix dont elle avait besoin.

Cependant, il ne paraît pas que cette Église ait été troublée par le comte de Genevois. Depuis l'an 1157 il n'exerça plus, dans le diocèse de Lausanne, d'autre autorité que celle de haut justicier laïque ou de comte de Vaud. Au-dessus de lui était le recteur de la Bourgogne, qui tenait de l'empereur l'avouerie impériale et l'investiture des régales. Quant à l'avouerie épiscopale, dite aussi l'avouerie de Lausanne,

[1] Cartul. d'Hautcrêt, *ibid.* p. 141, et Schöpflin, *ibid.* p. 107.
[2] *Ibid.* p. 24-25.
[3] *Ibid.* p. 25-27.
[4] Voy. ci-dessus p. 28 et suiv.

que l'évêque Amédée avait inféodée à Emmo, seigneur de Gerenstein [1], qui l'exerçait en 1157, comme on a pu le voir [2], le duc Berthold la retira des mains d'Otton et de Guillaume de Gerenstein (fils d'Emmo?), qui en avaient été investis par l'évêque Landri, successeur d'Amédée. Si l'on en croit le cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, les frères de Gerenstein auraient cédé, à prix d'argent, l'avouerie au duc Berthold, et celui-ci l'aurait achetée malgré la défense et l'opposition de l'évêque Landri [3]. Le fait rapporté par le cartulaire nous paraît d'autant moins suspect, qu'une charte émanée du duc Berthold, en 1157 [4], prouve qu'à cette époque la maison de Gerenstein était en possession de l'avouerie de l'Église de Lausanne; d'où nous inférons qu'alors cet office était un fief de l'évêque, et qu'il n'était pas compris dans l'avouerie de l'évêché de Lausanne, que l'empereur conféra au duc de Zæringen avec l'investiture des régales. Le duc Berthold IV aurait donc acquis, à prix d'argent, ou au moyen d'un accord avec les seigneurs de Gerenstein, l'office dont nous parlons. Ce prince, en mourant [5], transmit la charge d'avoué de Lausanne à son fils Berthold V. Celui-ci, comme son père, la conserva jusqu'à sa fin [6]. Berthold V n'ayant pas laissé d'enfants, l'avouerie de Lausanne passa par héritage à ses deux neveux, fils de sa sœur, nous voulons dire aux frères Werner et Hartmann, comtes de Kibourg.

Mais Berthold de Neuchâtel, successeur de Landri au siége épiscopal de Lausanne, ayant convoqué une assemblée, y déclara l'avouerie échue à son Église. Il prétendit à tort ou par erreur que le duc de Zæringen, Berthold V, avait usurpé cet office au moyen d'un marché illicite, et il se plaignit de ce que ce prince n'avait pas servi le fief, c'est-à-dire, de ce qu'il n'avait ni prêté foi et hommage à l'évêque, ni payé les droits que celui-ci pensait lui être dus [7]. — L'évêque Berthold répétait la plainte

[1] La noble famille de Gerenstein prenait ce nom d'un château qui s'élevait sur le flanc de la Stokemfluh, dans la paroisse de Boltigen, district de Berne. Il fut détruit en 1301. On en voit encore les ruines.

[2] P. 29.

[3] M. D. S. R. t. VI, p, 48. ou t. VII, p. 34.

[4] Cartul. d'Hautcrêt, ou M. D. S. R. t. XII, 2e part. p. 13-14.

[5] Berthold IV mourut le 8 décembre 1186.

[6] Berthold V mourut le 18 février 1218.

[7] ... « Que advocacia (Lausannensis) cum hominium ligium deberet episcopo, — dux nec hominium nec aliud inde servicium ecclesie fecisset. » Charte du 22 janvier 1219, dans les M. D. S. R. t. VII, p. 31.

amère que l'évêque Amédée avait fait entendre contre le comte de Genevois [1]. Le duc, qui tenait immédiatement de l'empereur la souveraineté temporelle de l'évêché de Lausanne, n'avait pas jugé convenable de rendre foi et hommage lige à l'évêque comme à son seigneur. L'avouerie de Lausanne était un fief mouvant de l'Empire, non de l'église de Notre-Dame, comme le prouve entre autres la collation de cet office à Richard de Corbières par le roi Rodolphe, qui vivait en bonne intelligence avec le pape et avec l'évêque de Lausanne, dont il avait reçu l'hommage en sa qualité de suzerain temporel.

Dans l'assemblée réunie par l'évêque Berthold, ce prélat promit solennellement de ne point aliéner l'avouerie s'il n'y était contraint *par une sentence souveraine* [2]. Malgré la déclaration de l'évêque, les comtes de Kibourg vendirent, en 1225, l'avouerie de Lausanne à Aimon, sire de Faucigny, qui leur en donna 300 marcs d'argent et 30 marcs en sus pour leurs conseillers [3]. Guillaume d'Écublens, successeur de l'évêque Berthold, voulant terminer à l'amiable la querelle ou plutôt la guerre qui était résultée de cet achat [4], se résolut à transiger avec le sire de Faucigny. Ce fier baron voulut bien consentir à la cession de l'avouerie de Lausanne pour le prix de 330 marcs d'argent qu'il en avait payé [5].

Un pacte fut conclu dans la forêt de Biert, près de Préverenges, le 18 juin 1226, en présence d'un grand nombre de témoins notables, tant ecclésiastiques que laïques. Parmi eux on remarque Aimon de Grandson, évêque de Genève [6]. Le dimanche suivant (21 juin), l'évêque Guillaume convoqua dans l'église de Sainte-Marie de Lausanne le clergé et le peuple, et, du consentement de tous, les cierges allumés, il prononça une sentence d'excommunication contre quiconque oserait à

[1] Suivant l'évêque Berthold, le duc de Zæringen se serait rendu coupable de rapines, d'incendies, d'homicides, de lésions, de mutilations de membres, etc. *Ibid.* On croit relire une partie de l'épître de l'évêque Amédée aux Lausannois. La critique apprécie à leur juste valeur ces déclamations ampoulées.

[2] ... « Nisi per equitatem inevitabilis *iudicii* hoc facere cogeremur. » Ch. du XI des cal. de février 1219, soit du 22 janvier 1220, dans les M. D. S. R. t. VII, p. 31-32. A la page 32, ligne 6, au lieu de *iudicis* , il faut lire *iudicii*, comme M. Kopp l'a fait remarquer dans son Histoire de l'Empire et de la Confédér. suisse (*Gesch. der eidgen. Bünde*), t. II, 2e part., ou L. IV, p. 223, note 3.

[3] Voir dans les M. D. S. R. t. Ier p. 207-208, l'acte de cession passé en 1225 entre les deux eaux (l'Aar et la Sarine), devant le pont d'Oltingen (préfecture d'Aarberg). Cp. *ibid.* t. VI, p. 48. Kopp. *ibid.* p. 224.

[4] Voir M. D. S. R. t. Ier, p. 145.

[5] M. D. S. R. t. VI, p. 48 (à la ligne 15e, il faut lire CCCXXX).

[6] Voir ce contrat dans les M. D. S. R. t. VI, p. 523. et t. VII, p. 33 (à la ligne 13e, il faut lire CCCXXX).

l'avenir séparer l'avouerie de la mense épiscopale, soit par inféodation, par vente, par don, par gage, soit par toute autre espèce d'aliénation [1].

« Ainsi, a-t-on dit, fut rétablie l'indépendance de l'Église de Lausanne. » Il est plus vrai de dire que cette Église rentra ainsi en possession de l'avouerie de Lausanne. Elle la conserva pendant quelque temps. Rodolphe de Habsbourg en disposa comme d'un fief de la couronne.

Ce simple exposé montre, d'une part, que l'avouerie de Lausanne ne fut pas constamment un fief de l'Église; d'autre part, que depuis le milieu du douzième siècle aucun comte de Genevois ne fut en possession de ce bénéfice.

On vient de voir que l'évêque de Lausanne recouvra en 1226 l'avouerie, qu'il prétendait avoir été de tout temps un fief de son Église. Quant au comitat de Vaud, il n'avait jamais dépendu de l'Église de Notre-Dame. La juridiction et la seigneurie de Vaud ne dépendaient pas plus de l'évêque de Lausanne que le comté de Genevois n'appartenait dès l'origine et légalement à l'évêque de Genève. A coup sûr quelque grand officier de la couronne était investi de la dignité de comte de Vaud et du pouvoir attaché à cette dignité. Or, cet officier, ce dignitaire, ce fut, au douzième siècle, Aimon, comte de Genevois, et après lui son fils Amédée Ier. Celui-ci prétendait être de droit héréditaire comte de Vaud, tout comme il était comte de Genevois par droit de naissance et de succession. Non content de la juridiction du *pagus*, il cherchait à étendre son autorité sur la cité épiscopale et sur ses dépendances. De son côté, l'évêque de Lausanne tendait, comme l'évêque de Genève, à réunir en sa personne le pouvoir spirituel et l'autorité civile de toute la province. Telle fut la cause des contestations et des longs débats qui eurent lieu entre le comte et l'évêque.

Il paraîtrait que, dans l'intention de s'assurer le comitat, l'évêque Amédée avait occupé le château de Moudon, centre de la juridiction du comte. Celui-ci l'avait forcé d'en sortir, et s'était emparé de ce fort. « Des hommes audacieux, dit le prélat, méconnaissant notre seigneurie, et oubliant l'hommage qu'ils nous doivent, ont attenté à nos jours. Nous sortîmes du château de Moudon frappé, maltraité,

[1] M. D. S. R. t. Ier, p. 145. t. VI, p. 525. t. VII, p. 33. Kopp, *ibid.* p. 225.

mutilé. Nous parvînmes à soustraire notre vie aux lacs que nous tendaient les gens de Moudon. Un fort a été construit par le génie de Satan [1]. »

Il doit paraître évident à quiconque y regarde de près, que la violente querelle entre les deux Amédée, l'évêque et le comte, avait pour objet non les biens ou les fiefs de l'Église de Lausanne dans la mouvance de Moudon, mais la juridiction civile, laquelle émanait directement de l'Empire. C'était le contre-coup de ce qui se passait à Genève entre le même comte et l'évêque Arducius. On a vu que l'empereur ayant conféré, en 1157, l'avouerie des trois cités épiscopales de la Transjurane, avec l'investiture des régales, à Berthold IV, duc de Zæringen, celui-ci rétrocéda l'avouerie de Genève et de Sion, et garda celle de Lausanne. C'est en sa qualité d'avoué impérial et de recteur de la Bourgogne que Berthold prit, en 1157, les abbayes d'Hautcrêt et d'Hauterive sous sa protection spéciale, et qu'il disposa des régales en leur faveur. Nous verrons deux autres princes, devenus tour à tour supérieurs du comté de Vaud, exercer successivement, envers les mêmes couvents, le pouvoir que Berthold IV avait exercé en 1157. L'évêque Arducius recouvra, en 1162, les droits et les priviléges de l'Église de Genève. Il n'en fut pas de même de l'évêque Amédée, puisque vingt ans après son accord avec le duc de Zæringen [2], son second successeur, l'évêque Roger, se plaignit formellement de ce que, du temps de l'évêque Amédée, l'empereur avait compromis la dignité de l'Église de Lausanne, en conférant au duc Berthold le droit de concéder les régales que les évêques, disait-il, avaient coutume de recevoir de la main du chef de l'Empire; ajoutant que l'empereur n'avait pas le droit de les enlever à l'Église pour les conférer au duc de Zæringen [3]. — Vu l'absence du duc, la cour ne prit aucune résolution. S'étant adressé au chef de l'Église, dont il avait la confiance et l'amitié, l'évêque Roger, légat du siége apostolique, obtint du pape Alexandre III, outre la confirmation des biens qui avaient été cédés à l'évêque Bourcard, celle du serment fait, en 1157, par le duc Berthold à l'évêque Amédée. A cette confirmation, le pape ajouta la défense à l'évêque de jamais inféoder ni aliéner la majorie ou

[1] Cp. ci-dessus, p. 28, note 1.

[2] Voyez ci-dessus, p. 28 et suiv.

[3] Voy. M. D. S. R. t. VII, p. 23.

mairie de Lausanne [1], soit la juridiction inférieure sur les domaines de l'Église, la basse justice dépendante de l'avouerie. Quant à l'avouerie de Lausanne, nous savons qu'elle était alors dans les mains du duc de Zæringen, ainsi que l'avouerie impériale.

Si Amédée Ier, comte de Genevois, fut dépouillé de l'avouerie de Lausanne, que l'évêque Amédée inféoda à Emmo de Gerenstein, il ne fut pas pour cela dépossédé du comitat de Vaud. Faute de documents explicites et de données précises, nous produirons au moins des témoignages très-probables en faveur de notre assertion.

1° Dans le même temps où le comte Amédée Ier et Guillaume son fils aîné se désistèrent avec serment de toute prétention aux régales qui appartenaient à l'évêque de Genève, renonciation qui fut reconnue et approuvée par Amédée, fils puîné du comte [2], en 1162, ce dernier céda à l'abbaye d'Hautcrêt l'usage des bois et des terres dans toute l'étendue de son territoire; de plus, il confirma à cette maison religieuse la paisible jouissance de la terre de Garnier de Palésieux [3], qu'elle tenait à charge de cens, des terres de la Dausaz, d'Essertes, de Peney, de Villars, et le droit d'usage dans le Jorat, avec menace de punir ceux qui troubleraient la dite abbaye dans la possession de ses biens. Cet acte fut passé à Lausanne, en présence de l'évêque Landri et de plusieurs chanoines, ainsi que de deux fonctionnaires laïques, Nicolas et Gui, *vidomnes de Moudon* [4], — officiers du comte, — l'empereur Frédéric régnant [5].

La nature de cette charte et le choix des personnages qu'elle mentionne, indiquent assez clairement que le comte de Genevois n'agit pas en cette occasion en qualité de simple seigneur foncier.

2° Après un long silence, en 1177, nous retrouvons Amédée Ier, comte de Genevois [6], en tête des témoins laïques d'une charte, par laquelle le duc de Zæringen,

[1] Bulle datée d'Agnani, 17 octobre 1178. Cp. M. D. S. R. t. VII, p. 24-27. t. Ier, p. 84-85. Kopp, *Geschichte der eidgen. Bünde*, II, 2, ou L. IV, p. 223 et p. 224, note 1.

[2] Spon. *Preuves* n° X. La charte, sans date, est apparemment de 1162.

[3] Voir la charte de 1155 dans le Cartulaire d'Hautcrêt, ou les M. D. S. R. t. XII, 2e part. p. 10 et suiv.

[4] M. E. Mallet a traité, avec le talent qui le distingue, la question des vidomnes de Genève (M. D. G. t. VIII). Celle des vidomnes de Moudon et d'autres lieux, bref, la question du vidomnat dans le pays de Vaud offre le sujet d'une monographie qui ne manquerait pas d'intérêt.

[5] *Ibid.* p. 19-20.

[6] « Amedeus comes Gebennarum. »

Berthold IV, fondateur de la ville de Fribourg, confirme au monastère de Payerne (dans le comté de Vaud) la propriété du fonds ou de l'alleu sur lequel a été bâtie l'église de Saint-Nicolas de Fribourg [1]. Dans cette charte, Berthold agit en sa dignité de duc de Bourgogne, ou d'avoué impérial, Amédée y figure nécessairement comme comte de Genevois et de Vaud.

En effet, Amédée I[er], vivait encore à l'époque dont nous parlons. Une charte de l'an 1177, que nous avons découverte il y a peu de temps [2], montre que dans l'acte qui précède il ne peut être question que d'Amédée I[er]. On y lit que « Guillaume, *fils d'Amédée, comte de Genevois*, a fait à l'église de Saint-Maire à Lausanne un don qui fut approuvé par son fils Humbert [3]. »

Ainsi, Guillaume I[er] n'était pas encore comte régnant à cette époque. Suivant *l'Art de vérifier les dates* [4], « Amédée assiste comme témoin, en 1178, à l'acte par lequel Henri de Faucigny, neveu de l'évêque (Arducius), fait constater pour son oncle, après une enquête juridique, les droits qu'il avait sur le monastère de Condamine. C'est le dernier monument de l'existence du comte Amédée. »

Au comte Amédée I[er] succéda son fils aîné, Guillaume I[er]. Le cadet, Amédée, fut seigneur de Gex, « du chef de sa mère. » Guillaume, parcourut une carrière pleine d'obstacles et de périls. Dès le début, il se vit attaqué par des voisins puissants, qui lui disputaient une partie de son héritage. De ce nombre fut peut-être son propre frère Amédée. Obligé de prendre les armes, Guillaume triompha de ses adversaires. Dans une charte de 1179, il se félicite de ce « que Dieu a confondu tous ses ennemis, les lui a soumis, et lui a restitué son comté entier [5]. »

Mais à peine Guillaume fut-il en possession du Genevois, que le feu de la discorde entre le comte et l'évêque se ralluma plus violent. Après de longs débats, les deux

[1] Recueil diplom. du canton de Fribourg, t. I[er], n° 1.

[2] Depuis la publication du Cartulaire d'Oujon et de la Table généalogique des comtes de Genevois, qu'il faudra rectifier d'après cette nouvelle donnée.

[3] (Ego Willelm)us filius Amedei comitis Gebn. — concedo ecclesie sancti Marii — anno ab incarnatione domini MCLXXVII — laudante Umberto filio meo. » Si Amédée, père de Guillaume, n'eût plus été vivant, cette circonstance serait marquée dans la charte par le mot *quondam*, qui est de rigueur en pareil cas.

[4] II[e] série, t. XVII, p. 126, de l'édition in-8°.

[5] Guichenon, *Bibl. Sébus. Cent. II,* n° 13. L'*Art de vérif. les dates*, t. XVII, p. 126-127.

parties convinrent de s'en rapporter au jugement de l'archevêque de Vienne et de l'abbé de Bonneval. La sentence de ces arbitres, rendue à Aix en Savoie, l'an 1184, confirma l'évêque dans la possession des droits régaliens, statua sur d'autres points, et décida qu'un nouveau mur, que le comte avait élevé en dehors de son château à Genève serait démoli. Le comte Guillaume reconnut la seigneurie de l'évêque sur la cité, et avoua qu'il tenait du prélat ce qu'il y possédait [1].

On peut remarquer ici l'absence de toute sanction impériale ou royale. Assurément celle du chef de l'Église ne suffisait pas.

L'évêque Arducius étant mort, en 1185, fut remplacé par Nantelme, prévôt du Chapitre de Genève [2]. L'un de ses premiers soins fut de faire confirmer les droits de son Église par l'empereur Frédéric et le pape Urbain III. La bulle du premier, donnée à Pavie, est du 19 novembre 1185, et celle du second, datée de Vérone, est du 12 décembre suivant [3]. Mais elles ne rendirent pas la paix à l'Église et au pays. Guillaume ayant refusé d'abattre le nouveau mur qu'il avait fait construire pour agrandir son château et fortifier son pouvoir, Nantelme cita le comte au tribunal de l'empereur, qui séjournait pour lors à Casal. Guillaume y comparut, fit ses soumissions, et promit de se conformer au jugement que rendrait le conseil impérial ; mais, prévoyant qu'il allait être condamné, il s'échappa furtivement de la cour et ne reparut plus [4]. Le conseil alors, par jugement du 1er mars 1186, ayant prononcé la contumace contre lui, il fut mis au ban de l'Empire [5], condamné à la réparation de tous les dommages qu'il avait causés à l'évêque de Genève et à son Église, et l'évêque autorisé à se rembourser la somme de 20,000 sous à prendre sur les terres et les revenus du comte, et, de plus, à exiger de lui ou de ses biens 1,000 L. d'or, pour avoir agi contre le privilége accordé par l'empereur à l'évêque. Le comte fut déclaré déchu des fiefs et des bénéfices qu'il tenait de l'évêque et de l'Église de Genève, à laquelle ils étaient dévolus par la sentence de confiscation. Il fut enjoint à

[1] Spon. *Preuves*, n° XII.

[2] « Nantelmus prepositus, » témoin dans une charte de l'an 1181. M. D. G. t. II, p. 42-43.

[3] Spon. *Preuves*, nos XIII et XIV.

[4] Spon, *Preuves* n° XV, p. 43. L'*Art de vérif. les dates*, *ibid.* p. 127.

[5] ... « Ipsum comitem (Willelmum) banno imperiali subiecimus, » dit l'Empereur.

Il se pourrait, en effet, que dans les préliminaires de la paix il se fût agi de la cession d'anciens droits de la maison de Zæringen. Nous verrons bientôt que, selon toute probabilité, le comte de Savoie convoitait la possession des régales de Genève, et qu'il ne bornait pas à cela son ambition.

Quoi qu'il en soit, quatre jours après la déclaration faite à Lugrin, le 18 octobre 1211 [1], les deux rivaux s'accordèrent au couvent d'Hautcrêt. On ne connaît pas les conditions du traité que le duc de Zæringen et le comte de Maurienne scellèrent dans ce couvent, sous l'influence de l'évêque Roger [2] et des religieux du monastère, mais tout porte à croire qu'il fut avantageux au comte Thomas. En effet, celui-ci conserva le château fort de Moudon. Ce fut du moins dans ce château que, le 1er juin 1218, trois mois et demi, il est vrai, après le décès du duc de Zæringen [3], le comte Thomas fiança sa fille Marguerite à Hartmann, fils cadet du comte Ulrich de Kibourg [4], et, par sa mère Anne, neveu du dernier duc de Zæringen [5].

Berthold V, duc de Zæringen et recteur de la Bourgogne, étant mort sans postérité mâle, l'empereur Frédéric II se hâta de faire valoir les droits de la couronne à la succession de la maison de Zæringen. Il eut à ce sujet des démêlés avec Égon ou Égenon IV, comte d'Urach, mari d'Agnès, fille de Berthold IV, et sœur de Berthold V, à qui devait écheoir une partie de l'héritage des Zæringen. L'empereur fit avec Égon un traité qui termina leur différend. Mais, pour ôter aux héritiers du dernier duc de Zæringen tout espoir de succéder à celui-ci dans l'exercice du pouvoir considérable qui avait été commis à Berthold IV, l'empereur avait conféré le titre de Recteur de Bourgogne à son fils aîné Henri [6] (qui fut élu roi des Romains le 26 avril 1220). Il lui adjoignit dans l'exercice de cette charge éminente des offi-

[1] M. D. S. R. t. VI, p. 421.

[2] L'évêque Roger abdiqua le dimanche de l'octave d'Épiphanie, Lune I, c'est-à-dire, le 8 janvier 1212. Voy. M D. S. R. t. VI, p. 45-46, 424, 470 (où, à la ligne 3e, il faut lire XXXVII). Kopp. t. II, 2, ou L. IV, p. 55, note 3, et p. 99, note 2.

[3] Berthold V mourut le 18 février 1218. Kopp, *ibid.* p. 5, note 2.

[4] Kopp. *ibid.* p. 223, note 1.

[5] Kopp. *ibid.* p. 5.

[6] Ce prince est « rector Burgundie » en 1219. Voy. Muller, *Hist. de la Conféd. suisse*, t. Ier, p. 439 (édit. all. de 1825).

ciers impériaux, qui, sous les titres divers de juges, d'avoués et de procurateurs [1], administrèrent temporairement la haute justice et les domaines du fisc [2].

Le comte Thomas, qui, nous le verrons, jouit de la faveur de Frédéric II de Hohenstauffen, comme il avait gagné celle de Philippe de Souabe, aurait-il été chargé de l'administration de la Bourgogne transjurane, et aurait-il été conduit par sa position à s'occuper des affaires de Genève? Aucun document ne nous vient en aide pour résoudre cette question, non plus que d'autres qui se pressent autour d'elle. L'histoire de Genève et de Vaud à cette époque est enveloppée d'un voile pour ainsi dire impénétrable. Tâchons pourtant de le soulever.

Quelques années après avoir déclaré, dans la conférence de Lugrin, qu'il ne toucherait pas aux régales de l'évêque, et qu'il ne porterait aucune atteinte aux droits de l'Église de Genève, le comte Thomas se trouva engagé dans une guerre dont Genève ou une contrée voisine paraît avoir été le théâtre, car l'évêque y fut entraîné, le sachant ou sans le vouloir. Avec qui Thomas était-il aux prises? Sans doute avec le comte de Genevois. La cause de cette guerre est inconnue. A considérer ce qui se passa en 1219 [3], on serait tenté de croire que l'évêque voulait appliquer à Humbert la sentence impériale de 1186, et qu'éprouvant de la résistance, il avait appelé Thomas à son aide. Il nous paraît plus probable que le comte de Maurienne, profitant des troubles de l'Empire et poussé d'ailleurs par l'ambition, voulut s'enrichir des dépouilles du comte de Genevois, qu'il considérait apparemment comme déchu de ses droits, et qu'il pensait même à disposer des régales de la cité, comme avait fait jadis le duc de Zæringen, recteur de la Bourgogne. De là sans doute l'effroi de l'évêque Bernard, effroi qui fut calmé par la déclaration solennelle de 1211 [4]. De là encore la crainte du successeur immédiat de ce prélat [5], d'Aimon

[1] Les fils de l'empereur, Henri et Conrad, furent appelés recteurs et vicaires de l'empereur (*rectores, vicarii* imperatoris), conformément au caractère de leur haute dignité. Tout officier en sous ordre, chargé de représenter temporairement le vicaire ou le recteur dans l'exercice du pouvoir, fut désigné sous les diverses dénominations de juge, de ministre, d'avoué, de procurateur (*iudex, minister, advocatus, procurator*), dénominations assez vagues qui, comme celles de vicaire et de recteur, semblent annoncer un état de choses provisoire et non permanent. Voy. Kopp, *Gesch. der eidgen. Bünde*, t. II, 2, ou L. IV, p. 201, note 6.

[2] Cp. M. D. S. R. t. I[er], p. 140.

[3] Voir ci-dessous, p. 47.

[4] Voy. p. 43.

[5] Bernard Chabert fut élu en 1213 archevêque d'Embrun. Il est bon de remarquer ce fait et sa date.

Ces deux chartes n'admettent pas toutefois en principe deux comtes exerçant simultanément la haute justice. Elles disent toutes deux que le condamné à mort sera livré au comte régnant [1].

Les différences qui distinguent ces deux chartes ne sont point l'effet du hasard. Mais à quelles circonstances les attribuer? — A voir la fin de l'une de ces chartes et le commencement de l'autre [2], ne dirait-on pas que les droits du comte Humbert étaient officiellement reconnus, et que Guillaume, le cadet, avait été *associé* à son frère [3]?

Depuis ce temps, le comte Humbert ne laisse plus de trace dans l'histoire. On sait seulement par une charte du 10 mai 1225 qu'à cette époque il avait cessé de vivre [4]. Des deux fils qu'il avait eus, Pierre, l'aîné, mourut en Angleterre, en 1250., Ébal, le cadet, protestant contre l'usurpation dont la branche aînée avait été la victime, légua, par actes des 4 et 12 mai 1259, à Pierre de Savoie, les droits qu'il avait hérités de son père et de son frère au comte de Genevois [5]. A cette époque, le comté était administré par Rodolphe, fils aîné de Guillaume II, mort le 25 novembre 1252.

Revenons au comté de Vaud, que nous avons quitté dans un moment où l'agitation n'y était pas moins grande qu'à Genève et dans les environs. Lorsque la nouvelle dès longtemps désirée de l'extinction de la maison de Zæringen fut parvenue à Lausanne, l'évêque Berthold, de Neuchâtel, comme nous l'avons déjà dit, convoqua le chapitre, les chevaliers ou vassaux militaires, et les bourgeois, dans la cour de l'église de Notre-Dame. Dans cette assemblée, le prélat maudit solennellement la mémoire du duc Berthold qui, disait-il, ne lui avait fait ni hommage ni service, mais, au contraire, avait commis des crimes abominables envers le clergé et les laïques, crimes que Dieu avait punis en ne laissant ni fils ni fille au coupable! Puis,

[1] « Ad mortem condemnatus nudus solummodo ad iusticiam faciendam comiti reddatur. » (Texte de la première expédition. A.) — « Ad mortem condempnatus, nudus solummodo comiti Gebenn. qui pro tempore fuerit ad iusticiam faciendam tradatur. » (Texte de la seconde expédition. B.)

[2] Fin de la première charte : ... « Humbertus comes et Willelmus frater eius comes similiter... » Commencement de la seconde : « Ego Humbertus et Willelmus fratres et comites Gebenn. »

[3] Cp. M. D. G. t. IV, 2e part. p. 99, note 65, au commencement.

[4] « Post mortem comitis Umberti. » Ch. du 10 mai 1225 dans les M. D. G. t. VII, nº VI, p. 296.

[5] M. D. G. t. IV, 2e part. p. 99.

considérant l'avouerie de Lausanne comme lui étant dévolue, il l'offrit sur l'autel de la bienheureuse Marie, et jura de ne jamais l'aliéner à moins qu'il n'y fût contraint par un jugement sans appel [1]. Nous avons vu que l'avouerie de Lausanne ne fut rendue à l'évêque que par l'accord de 1226, conclu entre l'évêque Guillaume d'Écublens et Aimon sire de Faucigny.

L'évêque de Lausanne eut, comme celui de Genève, un débat avec Thomas comte de Savoie, qui, on n'en saurait douter, convoitait la puissance que les ducs de Zæringen avaient exercée dans la Bourgogne transjurane, ou du moins la possession du comté de Vaud. Ce débat, qui avait principalement pour objet des droits sur Moudon, droits que le prélat revendiquait, fut terminé par un traité de paix entre les parties. Par ce traité, qui fut conclu le 3 juillet 1219 (deux mois avant l'accord de l'évêque de Genève avec le comte de Genevois), le comte Thomas reçut de l'évêque de Lausanne, en retour d'un cens annuel de 100 L., tout ce que le comte de Genevois avait possédé à Moudon de fiefs relevant de l'Église de Lausanne, et de plus quelques droitures [2].

Le comte Thomas, resté en possession de Moudon, exigeait de son beau-frère Guillaume II, comte de Genevois, la remise des châteaux et des villes de Romont et de Rue, siéges de deux juridictions dépendantes du comitat de Vaud, dont il occupait le chef-lieu. Quel fut le résultat de cette réclamation? On l'ignore. Nous pouvons seulement conjecturer que les deux beaux-frères s'accordèrent, ou que le comte de Genevois ne renonça pas à la possession de ces deux villes. Quoi qu'il en soit, le comte Guillaume continua d'exercer une grande autorité dans le comté de Vaud. Nous avons vu que le comte Humbert assista d'office à la convention de 1195 ou 1196 touchant la ville de Bulle et son territoire. En 1224, c'est encore le comte de Genevois qui a la haute justice et l'administration du comté de Vaud [3]. L'année

[1] M. D. S. R. t. VII, p. 31. Muller, *Hist. de la Conféd. suisse*, t. Ier, p. 463. Kopp, t. II, 2, ou L. IV, p. 223, et note 3. Ci-dessus, p. 32.

[2] Voy. M. D. S. R. t. Ier, 1 140. Kopp II, 2, ou L. IV, p. 223 et la note 2 L'évêque renonça aussi « exactioni placiti et mutagii, » c'est-à-dire au droit de mutation, soit de transmission de la possession ou de la propriété d'un bien par vente, échange, donation, testament, etc.

[3] « Comitatus Valdensis. » Charte de l'an 1224, citée par Muller, *Hist. de la Conféd. suisse*, t. I, p. 473-474 (édit. all. de 1825), où l'auteur dit avec raison : « *Ueber die Grafschaft Wadt war die Verwaltung im Hause der Grafen von Genf.* »

suivante se fait un accord entre Pierre de Duin et le Chapitre de Lausanne. Le premier témoin ecclésiastique est Conon d'Estavayer, prévôt du Chapitre. En tête des seigneurs laïques qui assistent à ce contrat est Guillaume comte de Genevois [1]. Il y a plus. Dans la même année 1225, Guillaume II prend sous sa protection spéciale l'abbaye d'Hautcrêt, tout comme avait fait, en 1157, le duc Berthold IV, de la part et au nom de l'empereur [2], et comme fera Pierre de Savoie quand il sera devenu puissant dans la Bourgogne, notamment dans le comté de Vaud. — L'abbaye d'Hautcrêt, comme celles d'Hauterive, de Monteron et d'autres, était censée relever, du moins au temporel, immédiatement de la couronne. — Le comte de Genevois ordonne donc expressément à Rodolphe l'aîné et à son fils Rodolphe le jeune, seigneurs de Rue, ses vassaux, de veiller en son absence, et toutes les fois qu'ils en seront requis, au maintien de la garde et protection dont il venait de couvrir le dit monastère [3]. Or, pour agir et parler de la sorte, il fallait que le comte de Genevois fût en possession d'un grand pouvoir dans le comté de Vaud. Selon toute apparence, il y exerçait non-seulement l'autorité de comte de Vaud, intimément unie à celle de comte de Genevois, mais encore l'office de lieutenant du vicaire impérial et recteur de la Bourgogne. Il suffirait pour s'en convaincre de rapprocher les actes de 1157, 1225 et 1260, où Berthold de Zæringen, Guillaume de Genevois et Pierre de Savoie exercent successivement le même pouvoir envers la même abbaye, le second toutefois en qualité de lieutenant du fils de l'empereur auquel était commise à cette époque la haute dignité de vicaire impérial, recteur de la Bourgogne [4].

L'année même où Guillaume II, comte de Genevois, couvrait de son égide la maison religieuse d'Hautcrêt, fut rendue une sentence sur les différends qui existaient entre ce prince et Aimon sire de Faucigny [5]. On lit dans cet acte que le comte

[1] ... « Actum Lausanne ante monasterium sub ulmo, anno incarnationis Domini MCCXXV, nonas novembris. Testes C(ono) prepositus,.... Wulelmus comes Gebennensis... » M. D. S. R. t VI, p. 163.

[2] Voy. ci-dessus, p. 29-30.

[3] Cartul. d'Hautcrêt, ou M. D. S. R. t. XII, 2e part., p. 60.

[4] Voy. p. 45 et note 1.

[5] On lit dans l'*Enquête contre un évêque de Genève* (Spon. *Preuves*, p. 439), dans la déposition du seizième témoin, le passage suivant, qui mentionne en passant la guerre du comte de Genevois avec son intraitable vassal Aimon de Faucigny : « Dicit quod audivit quod Episcopus de *guerra Domini de Fucigniaco et comitis Gebennensis*, tale dixerit verbum quod ipse iactaverat ostile quod ipsi se tenerent. »

de Gruyère était vassal du comte de Genevois, et que celui-ci était son supérieur féodal ou son suzerain [1]. Quatre ans plus tard, à l'occasion d'un traité entre Guillaume II comte de Genevois et Aimon sire de Faucigny, on voit reparaître le comte de Gruyère comme vassal ou homme lige du comte de Genevois [2].

Or (on l'a déjà dit), un diplôme de l'an 1040 enseigne que l'endroit appelé *Ogo*, soit *castrum in Ogo*, d'où nous est venu *Château-d'OEx*, était situé dans le comté de Vaud [3].

De ce qui précède, il résulte que déjà très-anciennement et même dans la première moitié du treizième siècle, le comte de Genevois exerçait une juridiction, une suzeraineté qui s'étendait depuis les frontières de la Savoie propre jusqu'à l'extrême limite du comté de Vaud.

On sait que Thomas comte de Savoie, qui, par son attachement à la maison de Hohenstauffen, sut se concilier la faveur de Frédéric II, comme il avait su mériter celle de Philippe de Souabe, fut élevé, en 1226, à la dignité de vicaire de l'empereur en Lombardie [4].

Ne se pourrait-il pas que le comte Thomas eût reçu ce titre en dédommagement d'un office, ou d'une autorité que, dans cette hypothèse, le chef de l'Empire aurait conférée au comte de Genevois? ou en récompense d'une cession que le comte de Savoie aurait faite à ce dernier? L'importance du pouvoir que le comte de Genevois exerce en 1225, en assurant de sa haute protection l'abbaye d'Hautcrêt, comme avait fait jadis le duc de Zæringen, avoué impérial et recteur de la Bourgogne transjurane, la coïncidence des temps, et d'autres circonstances donnent au moins à notre supposition un air de vraisemblance ou de probabilité.

A Thomas comte de Savoie, qui mourut à Aoste le 20 janvier 1233, venait de succéder son fils aîné Amédée IV, lorsque Pierre, septième fils de Thomas, résolut d'exécuter un projet qu'il avait sans doute depuis longtemps médité. Il renonça soudain à l'état ecclésiastique. On sait que, revêtu de la dignité de prévôt des Cha-

[1] Voir la charte du 10 mai 1225 dans les M. D. G. t. VII, p. 295.
[2] Voir la ch. du 24 mars 1229 (pour 1228), *ibid.* p. 291.
[3] Voy. ci dessus, p. 9, note 4.
[4] « Ego Thomas comes Sabaudie, vicarius in Lombardia domini Frederici per Dei graciam Romanorum imperatoris. » Kopp, II, 2, ou Liv. IV, p. 214 et la note 3.

pitres d'Aoste et de Genève, Pierre de Savoie avait administré pendant deux ans l'évêché de Lausanne [1]. Rentré dans l'arène de la vie séculière, il épousa bientôt (en février 1234) Agnès, fille aînée et héritière d'Aimon sire de Faucigny. Pierre devenait ainsi, par sa femme, héritier présomptif de cette province. Aimon n'avait pas de fils qui pût lui succéder. Le Faucigny, comme tous les fiefs de la Bourgogne transjurane, était héréditaire pour les femmes au défaut de postérité mâle. Béatrice, seconde fille d'Aimon, sœur unique d'Agnès, renonçait à ses droits aux biens patrimoniaux [2].

Quelques mois après cette union, le 12 juin 1234, Amédée, sire de Gex, cousin germain de Guillaume II comte de Genevois, fit hommage à Pierre de Savoie, non toutefois sans réserver la fidélité due au comte de Genevois dont il était le vassal à raison de sa baronie, et pour le cas seulement où Pierre aurait des héritiers de sa femme Agnès. Mais Amédée déclarait remettre à Pierre de Savoie son château en alleu et le recevoir de lui en fief, lui accordant le droit de s'en servir à volonté comme de son bien propre, pour faire la guerre ou la paix envers et contre tous. Pierre de Savoie, de l'aveu de son beau-père, donna en retour à sire Amédée soixante livrées de terre [3] annuelles que le baron de Faucigny avait près de Divonne et de là jusqu'à la Cluse de Gex [4] Il paraît évident que les seigneurs de Faucigny et de Gex s'entendaient pour accélérer l'abaissement et la ruine de la maison de Genevois, qu'ils se faisaient les complices de l'ambition de Pierre de Savoie. Il est dit, à la vérité, dans l'acte d'hommage dont nous venons de parler, que si le comte de Genevois, invoquant le droit, disait que le château de Gex était un fief relevant du comte, Amédée de Gex serait tenu d'ester en droit à ce sujet. Mais ce n'était là qu'une précaution, qu'une simple formalité [5].

L'hommage du sire de Gex, hommage qui augmentait l'ascendant de Pierre de Savoie, et favorisait ses projets de conquête, fut bientôt suivi d'une guerre, dont la cause ne nous a pas été révélée. Suivant le célèbre auteur de l'Histoire de l'Empire

[1] De 1229 à 1231, depuis la mort de l'évêque Guillaume d'Écublens.

[2] M. D. G. t. VII, p. 200 et suiv.

[3] On donnait le nom de *libra* et plus souvent de *librata* terræ, de *livre* ou *livrée* de terre, à une mesure de terre qui rapportait une livre de rente.

[4] Ch. du 12 juin 1234, dans les M. D. G. t. VII, p. 298. Cp. *ibid.* p. 206.

[5] Cp. M. D. G. t. VII, p. 206 et suiv.

et de la Confédération Suisse, la guerre dont il s'agit aurait été occasionnée par le refus du comte de Genevois ou de ses fils, Rodolphe et Henri, de rendre foi et hommage au comte de Savoie à raison des châteaux ou fiefs qu'ils tenaient de lui dans la province d'Agaune [1]. Il faut sans contredit chercher la cause première de cette guerre dans l'ambition de Pierre de Savoie, et non pas, comme le disent des écrivains prévenus en faveur de la Savoie, dans l'esprit querelleur et tracassier des comtes de Genevois [2]. « Les auteurs, » a très-bien dit un habile critique, « les au-« teurs qui, à cette époque, entreprirent l'histoire de la maison de Savoie, en ont « été les panégyristes, tandis que la maison de Genevois, dès longtemps éteinte, « n'a rencontré aucun historien, aucun défenseur [3]. »

Les premières hostilités ayant été suivies d'une suspension d'armes, cette trève fut rompue par les fils du comte de Genevois, dont l'aîné, Rodolphe, fondit à l'improviste sur Pierre de Savoie, le blessa et le fit prisonnier. Pierre, ayant recouvré la liberté, alla demander secours et justice à son frère Amédée, comte de Savoie, qui avait une juridiction féodale sur le comte de Genevois, à raison de quelques fiefs dont celui-ci était investi [4]. C'étaient apparemment les fiefs pour lesquels le comte de Genevois était tenu envers le comte de Savoie à l'hommage qu'il paraîtrait lui avoir refusé ; circonstance qui aurait fait éclater la guerre.

« Le comte Amédée, dans une cause où il était en quelque sorte juge et partie, prononça la sentence de l'avis de plusieurs prud'hommes [5]. » Ce jugement, rendu le 13 mai 1237, condamna le comte de Genevois à payer à Pierre vingt mille marcs d'argent [6], à titre de dommages-intérêts, et permit à la partie lésée de saisir ou de posséder provisoirement le château d'Arlod [7], qui lui servirait de gage matériel de

[1] Kopp, *Gesch.*, etc., II, 2, ou L. IV, p. 227-228 et la note 1.

[2] « Filios rixoso patre rixosiores, » dit le chroniqueur Philibert Pingon, en parlant des fils de Guillaume II. M. D. G. t. VII, p. 212, note 73.

[3] M. Ed. Mallet, dans les M. D. G. t. VII, p. 207.

[4] Voy. M. D. G. t. VII, p. 209 et suiv.

[5] « De prudentum virorum consilio. »

[6] Valant 1,042,400 francs de notre monnaie, suivant l'estimation de M. Ed. Mallet. M. D. G. t. VII, p. 213, note 75.

[7] Situé près de la perte du Rhône.

la somme qui lui était adjugée [1]. Vu les conditions du siècle où ce jugement fut prononcé, on peut dire qu'imposer une pareille contribution à la maison de Genevois, c'était décréter sa ruine. La suite fit voir que le plus fort avait fait au plus faible une blessure incurable.

Peu de temps après cet événement, Aimon de Savoie (troisième fils de Thomas), seigneur de la province d'Agaune [2] ou du Vieux Chablais, étant décédé [3], Pierre, son frère cadet, fut investi des droits et des fiefs que la maison de Savoie possédait en Vallais et sur les bords du Léman jusqu'à la Veveyse.

L'abdication de l'évêque Boniface, en 1239, offrit au parti genevois, ou plutôt au parti vaudois et au parti savoisien, l'occasion de manifester leur mutuelle antipathie. Huit chanoines, parmi lesquels nous remarquons Guillaume de Gruyère, fils puîné du comte régnant, et Amédée de Genevois, un des fils de Guillaume II, donnèrent leurs suffrages à Jean de Cossonay [4], dont le frère Humbert, seigneur de Cossonay, était vassal du comte de Genevois [5]. La majorité, composée du prévôt Conon d'Estavayer et de quinze autres chanoines, s'était déclarée en faveur de Philippe de Savoie, frère de Pierre.

Nous n'avons pas le dessein de nous arrêter au siége de Lausanne, qui fut sanglant et désastreux. Pierre de Savoie s'était avancé avec une armée considérable au secours de son frère. Il était venu de Moudon, ville qui, on le sait, avait été inféodée, en 1207, à son frère Thomas par le roi des Romains. Pierre s'était assuré de cette ville [6], et de plus il avait enlevé au comte de Genevois une autre ville importante, savoir Romont. Il prit le titre de seigneur de ces deux villes [7], et ajouta à ce titre celui d'avoué du prieuré et de la ville de Payerne, dignité qui lui avait été conférée par le prieur du couvent et les bourgeois de cette ville. On le voit, Pierre

[1] Voy. M. D. G. t. VII, p. 211-215, avec les notes, et les chartes des 10 et 28 juin 1250, *ibid.* p. 299 et 301.

[2] Voy. le Cartulaire d'Hautcrêt ou M. D. S. R. t. XII, 2e partie p. 60, et Kopp, *Gesch.*, etc. II, 2, ou L. IV, p 214, note 7.

[3] Entre le 1er juillet 1237 et le 19 juillet 1238. Kopp, *ibid.* p. 227, note 7.

[4] Le 10 avril 1240.

[5] Voyez M. D. R. S. t. XIII, 1re livr. p. 149.

[6] Pierre de Savoie était à Moudon le 23 juin 1240. Kopp, II, 2, ou Liv. IV, p. 227, note 4.

[7] « Dominus (non pas *comes*) Rotundimontis et Melduni. » Ch. du 23 juin 1240. Kopp, *ibid.* p. 228-229, et la note 10.

avançait hardiment dans la voie qui devait aboutir à la domination savoisienne dans le pays de Vaud.

Après ces premiers succès qui devaient être suivis de plusieurs autres, Pierre de Savoie se rendit à la cour du roi d'Angleterre, son neveu. Profitant de son absence, le comte de Genevois reprit le château d'Arlod. Pierre revint, recommença la guerre, et força le comte Guillaume à signer, sous les murs d'Arlod, une convention onéreuse [1]. Bientôt il partit pour l'Angleterre, où il passa l'année suivante (1243). Pierre, dont il n'était pas difficile de pénétrer les desseins, avait contre lui un bon nombre de seigneurs vaudois, vassaux du comte de Genevois, ceux de Gruyère, d'Oron, de Fruence, de Saint-Martin, de Chavornay, de Cossonay, de Rue, tandis que les maisons d'Estavayer, de Grandson, de Mont, de Champrent, et d'autres, formaient le parti savoisien, qui trouvait dans le sire de Faucigny un de ses champions les plus dévoués et les plus hostiles à la maison de Genevois. A son retour d'Angleterre, Pierre de Savoie, décidé à réussir, à grandir, à dominer sur le comté de Vaud, força le comte de Gruyère à lui remettre son principal manoir avec ses dépendances, c'est-à-dire la seigneurie de Gruyère, et il en investit Guillaume, fils puîné du comte [2], chantre de la cathédrale de Lausanne, soit que le comte Rodolphe et son fils aîné eussent refusé de lui rendre foi et hommage, engagés qu'ils étaient envers le comte de Genevois, soit que celui-ci eût déclaré que le comte de Gruyère, étant son vassal, ne pouvait pas reconnaître un autre suzerain aussi longtemps que son supérieur féodal ne l'avait pas affranchi légalement.

Déjà quatre ans auparavant, Pierre de Savoie avait donné atteinte à la souveraineté de la maison de Gruyère, en faisant affranchir un de ses membres de l'hommage lige qu'il devait au chef de la famille et de la seigneurie, afin qu'il pût le faire librement au comte de Savoie.

Dans le temps où Pierre de Savoie s'imposait comme suzerain au comte de Gruyère, pendant les négociations qui précédèrent la paix d'Évian, il obtint de Jean de Cossonay, Élu de Lausanne, la promesse que celui-ci ne l'empêcherait point d'occuper à son gré le château fort d'Essertines [3]. Le surlendemain fut conclu le

[1] Le 26 août 1242. Voy. M. D. G. t. VII, p. 215 et suiv.
[2] Charte du 9 mai 1244. La cession avait eu lieu le 9 avril.
[3] Ch. du 27 mai 1244. M. D. S. R. t. VII, p. 46.

traité d'Évian entre l'Élu de Lausanne, d'une part, le comte Amédée et son frère Pierre de Savoie, d'autre part. Ce traité donnait au comte de Savoie, au profit de Pierre (et au prix de la candidature de Philippe, qui fut depuis promu à l'archevêché de Lyon) les droits temporels de l'Église de Lausanne sur Romont (même le droit d'y établir un marché tous les mardis), sur la contrée située entre les deux Glanes, sur Bossens et sur Estavayer. Ces acquisitions devaient servir à augmenter le fief de l'Église à Moudon, fief qui fut cédé à Pierre. En revanche, le comte Amédée et Pierre garantirent à l'Élu de Lausanne les droits et les rentes que son Église possédait à Lucens [1]. Encore ici Pierre de Savoie se substituait au comte de Genevois. Le traité d'Évian devait empêcher le retour des vives querelles qui avaient éclaté jadis entre Amédée, évêque de Lausanne, et Amédée, comte de Genevois. Il est inutile de rappeler en détail les victoires ou les avantages remportés par Pierre de Savoie dans le comté de Vaud. Il suffira d'indiquer les faits les plus mémorables.

Divers seigneurs de ce pays subirent des conditions semblables à celles que Pierre avait imposées au comte de Gruyère. Peu de temps après le traité d'Évian, Guillaume de Fruence lui céda sa maison forte de Châtel-Saint-Denis avec ses dépendances, et Pierre rétrocéda ce fief au fils de Guillaume, qui lui en fit hommage. — Anselme de Billens lui céda les droits qu'il avait sur la maison forte de Romont et la juridiction qui dépendait de ce château [2].

Après avoir ainsi accru son influence dans le comté de Vaud, Pierre de Savoie marcha contre Guillaume de Genevois, et il fut assez heureux pour s'emparer du château du comte à Genève, objet de sa convoitise ambitieuse. L'Élu de Lyon, frère de Pierre de Savoie, fut proposé par celui-ci et accepté de gré ou de force par le comte Guillaume pour arbitre de leur différend. Philippe de Savoie était fait pour ainsi dire juge et partie dans la question. Entièrement dévoué à la cause de son frère, comment eût-il pu être un arbitre impartial, un médiateur désintéressé? Un compromis du 10 juin 1250 [3] fut bientôt suivi d'une décision arbitrale. Cette sen-

[1] Ch. du 29 mai 1244. M. D. S. R. t. VII, p. 42.
[2] Ch. du mois de mai 1249 (non pas 1259, comme il est dit dans le *Soloth. Wochenblatt* de 1828, p. 351, qui a publié ce document. Cp. Kopp, II, 2, ou L. IV, p. 231, note 5.
[3] Voir dans les M. D. G. t. VII, p. 299 et suiv.

tence, prononcée le 28 juin, condamna le comte de Genevois et ses fils Rodolphe et Henri à payer une somme de 10,000 marcs d'argent [1] à Pierre de Savoie, et engagea à ce dernier, jusqu'à paiement d'une somme qui ne serait jamais acquittée, tous les fiefs du comte de Genevois entre l'Arve, la Drance, la Cluse de Gex et le pont de Barges [2], ou de Bargen, en face d'Aarberg, c'est-à-dire les fiefs du comte situés dans une partie du Genevois et dans le comté de Vaud, notamment les châteaux de Genève et de Baleison, dans la première de ces provinces, ceux des Clées et de Rue dans la seconde [3], excepté toutefois le fief de Faucigny (qui ne pouvait échapper à Pierre de Savoie), le château de Charrosse, dans le haut Faucigny, et les droits que le comte possédait à Jolens [4], à Prilly, à Pully, à Grandvaud, à Grandchamp, et dans la cité de Lausanne [5].

On sait que Pierre de Savoie possédait déjà les châteaux de Moudon et de Romont avec leurs dépendances.

Pas plus tard que le lendemain du prononcé, le comte Guillaume et son fils aîné Rodolphe adressèrent à tous les souverains locaux et aux autres seigneurs ou nobles, leurs feudataires ou vassaux, établis dans la province dont nous avons ci-dessus indiqué les limites, l'ordre de rendre à l'avenir leurs devoirs féodaux à Pierre de Savoie pendant la durée de la gagerie, c'est-à-dire de la possession des fiefs qu'il avait reçus en gage [6].

Ces feudataires ne sont pas désignés nominativement dans les chartes des 10, 28 et 29 juin, relatives à cette affaire. Il faut observer : 1° que la circonscription territoriale tracée par les actes que nous venons de citer rendait toute autre désignation superflue : on ne pouvait se méprendre à l'égard des fiefs et des vassaux que la sentence arbitrale avait en vue ; 2° que cette sentence est un acte général, duquel est

[1] Somme à laquelle fut réduite la dette du comte de Genevois. Voy. M. D. G. t. VII, p. 221 et suiv.

[2] Ch. du 28 juin 1250. *Ibid.* p. 301.

[3] « *De Cletis in Vaut* » — *in Vaudo* » ; *castrum de les Cleyes* in Wauht, » et *de Rupe* (ch. du 10 juin 1250. M. D. G. t. VII, p. 300). La sentence du 28 juin 1250 (*ibid.* p. 301) ne mentionne pas le *castrum de Rupe*, ni celui *de Rua ;* mais ce dernier est clairement désigné dans la charte du 2 juin 1282 (*ibid.* p. 342) : *de Rupe* dans le premier de ces documents est évidemment une erreur. Il s'agit non du château de Roche dans le Genevois, mais du château de Rue dans l'ancien pays de Vaud.

[4] *Joulens* au-dessus de Morges. Cet endroit n'existe plus.

[5] Comp. à la ch. du 29 juin 1250 celle du 19 mai 1260. *Ibid.* p. 313, et principalement p. 314.

[6] Ch. du 29 juin 1250, dans les M. D. G. t. VII, p. 304. Cp. *ibid.* p. 223.

émané l'ordre du 29 juin 1250, qui servit à faire le nombre voulu d'expéditions ou d'ordres individuels, conçus dans une forme unique, et ne différant entre eux qu'en ce qui concernait les noms des destinataires [1]. Au nombre des fiefs compris dans la gagerie étaient le comté de Gruyère et les seigneuries d'Oron, de Cossonay et de Vufflens, comme il résulte clairement du traité conclu à Versoix le 2 juin 1282, et d'autres actes que nous aurons l'occasion de citer.

Dès l'an 1250, la suzeraineté de Pierre de Savoie s'étendit, en fait, sur tout le comté de Vaud.

Aimon de Faucigny, glorieux des succès de son gendre, fit à sa fille, et pour elle à son mari, donation de tous les châteaux et domaines qu'il possédait [2]. Alors Pierre, afin de mettre le pays de Gex sous son entière dépendance, se fit donner par Léone, fille aînée d'Amédée et, au défaut de mâles, héritière de la baronnie de Gex, la promesse de ne pas se marier sans son aveu, ou (en son absence) sans le consentement de Philippe de Savoie, son frère, Élu de Lyon [3]. Léone épousa, en janvier 1252, Simon, fils de feu Simon de Joinville. Ce mariage assurait l'influence de Pierre sur un pays important par sa position entre le Faucigny et Genève au sud, et le comté de Vaud au nord [4].

Pierre de Savoie par ses envahissements successifs devenait de plus en plus le maître du comté de Vaud et l'arbitre de tous les différends. La vieille querelle entre les sires de Belmont et les chanoines de Lausanne, au sujet de l'avouerie d'Essertines, de Vuarrens et de Varangel, avait été plutôt assoupie qu'entièrement éteinte par l'accord du 7 mai 1214, fait sous les auspices de l'évêque Boniface et de Rodolphe II, comte de Gruyère [5]. Elle avait laissé un levain de discorde qui ne manqua

[1] Nous pouvons heureusement appuyer notre assertion d'une preuve convaincante. L'ordre de rendre les devoirs féodaux à Pierre de Savoie fut adressé par le comte de Genevois au sire de Cossonay, son vassal. Ce document précieux, découvert à Turin, a été tout récemment publié par M. L. de Charrière dans les M. D. S. R. t. XIII, 1re livr. p. 151. On en conclura que le même ordre fut transmis individuellement à tous les feudataires du comte de Genevois dans les limites prescrites. Voir notre Histoire du comté de Gruyère.

[2] Ch. du 20 août 1251. Voy. M. D. G. t. VII, p. 200.

[3] Ch. du 23 nov. 1251. *ibid.* p. 310.

[4] *Ibid.* p. 229 et suiv.

[5] Voir l'Histoire du comté de Gruyère, p. 39.

pas d'aigrir les cœurs. Un nouveau conflit éclata. Alors les deux parties recoururent à la médiation de Pierre de Savoie. Du consentement de leurs femmes et de leurs héritiers, ainsi que des sires de Champrent, de Grandson et de La Sarra, intéressés au débat, les deux frères Richard et Berthold, l'un chevalier, l'autre donzel, tous deux seigneurs de Belmont, cédèrent au chapitre de Lausanne l'avouerie en question, moyennant une rente annuelle de 10 L. lausannoises [1].

Quelques mois après la promulgation de cette sentence arbitrale, les dits frères Richard et Berthold, du consentement de leurs femmes et de la fille du premier, cédèrent au même chapitre, en retour de 210 L. lausannoises, le château d'Essertines en toute propriété, avec le droit d'y faire les changements et les ouvrages de fortifications qu'il jugerait convenables [2].

Il suffit de se rappeler la concession faite par l'Élu de Lausanne à Pierre de Savoie, le 27 mai 1244 [3], pour se convaincre que l'arrangement dont il vient d'être question ne profitait en réalité qu'au médiateur lui-même, nous voulons dire au conquérant qui se substituait au comte de Genevois dans le comté de Vaud.

Le prince savoyard venait d'acquérir de Rodolphe de Rue, au prix d'une rente annuelle de 20 L. lausannoises, assignées sur ses domaines de Moudon, le château et mandement de Rue. Il les rétrocéda au dit Rodolphe, qui devint son vassal [4].

Avançant d'un pas assuré vers le succès qui devait couronner son entreprise, Pierre de Savoie reçut bientôt la prestation d'hommage d'Ulric, seigneur d'Arconciel et d'Arberg, de la noble maison de Neuchâtel, qui, sous réserve de la fidélité due à l'empereur et aux évêques de Bâle et de Lausanne, céda à l'illustre chevalier ses châteaux d'Arconciel et d'Illens, avec leurs dépendances, pour les reprendre de lui en fief. Le 2 juin 1251, les habitants de ces deux châteaux jurèrent fidélité à leur nouveau suzerain [5].

Dans la même année, Pierre de Savoie acquit du chevalier Guillaume d'Englis-

[1] Ch. du 16 août 1250, dans les M. D. S. R. t. VII, p. 49 et suiv.

[2] Ch. du 20 mars 1251 (XIII kal. april. 1250), *ibid.* p. 46. L'ordre des deux diplômes que nous venons de citer est interverti, non en apparence, mais en réalité, dans les M. D. S. R. l. c.

[3] M. D. S. R. t. VII, p. 46. Voir ci-dessus, p. 57.

[4] Charte datée de Moudon, au mois de janvier 1251 (pour 1250 v. st.), publiée dans les M. D. S. R. t. XIII, 1re livraison, p. 150.

[5] Kopp. II, 2, ou L. IV, p. 64, note 8. p. 65, notes 1 et 2, et p. 234.

berg, au prix de 20 L. lausannoises, deux moulins sur la Glane, au-dessous de Mézières, non loin de Romont [1].

Il ne s'était pas écoulé un mois depuis le prononcé du jugement arbitral qui portait à l'infortunée maison de Genevois un coup dont elle ne devait plus se relever, que divers seigneurs de l'Ogo [2] vinrent augmenter le nombre des vassaux de Pierre de Savoie. Les frères Guillaume et Jacques de Pont [3] lui cédèrent leur château de Pont, bâti sur un rocher que baigne la Sarine, promettant que ce fort lui serait ouvert en temps de guerre et en temps de paix. Ils lui rendirent foi et hommage à raison de leur seigneurie, qui leur fut rétrocédée [4]. Guillaume de Corbière remit à Pierre de Savoie son alleu et sa part du château de Corbière [5], dont l'autre part appartenait, selon toute probabilité, au comte de Gruyère. De même que celui-ci, Guillaume de Corbière refusa, pensons-nous, de reconnaître un supérieur étranger et de lui rendre la foi et l'hommage qu'il devait au comte de Genevois, son légitime suzerain. C'est pourquoi Pierre de Savoie inféoda le château de Corbière et ses dépendances à Henri, fils puîné de Guillaume, qui se reconnut son vassal. Cependant, bientôt Guillaume reparaît comme seigneur du fief de Corbière. Il était tenu par l'ordre du comte Guillaume, du 29 juin, de rendre jusqu'à nouvel avis les devoirs féodaux à Pierre de Savoie.

A son tour, le seigneur d'Éverdes, voisin du sire de Corbière, devint l'homme de Pierre de Savoie. Il en fut de même d'Ulric de Vuippens, l'un des plus nobles et des plus riches barons du pays d'Ogo. Sous réserve de la fidélité qu'il devait à l'évêque de Lausanne, sire Ulric, qui avait été l'un des auteurs de la paix d'Évian, l'un des médiateurs entre l'Élu de Lausanne et Pierre de Savoie, fit hommage à ce dernier en raison du château de Vuippens, qui lui fut rétrocédé. Depuis, lorsque Pierre eut mis la couronne de Savoie sur son front sexagénaire, Ulric de Vuippens lui céda

[1] Ch. du mois de novembre 1251. Kopp, II, 2, ou L. IV, p. 234.

[2] Mot altéré de *Hochgau*, qui signifie district ou pays d'Enhaut. Voir notre *Introduction à l'Histoire du comté de Gruyère*, dans les M. D. S. R. t. IX, p. 51 et suiv.

[3] M. Cibrario, II, 73, nomme Guillaume, Pierre et Jocelin de Pont en Ogo.

[4] Ch. du 23 juillet 1250, citée par M. Kopp, II, 2, ou Liv. IV, p. 133, note 6.

[5] Ch. du 31 juillet 1250. Cette charte, incomplète dans les M. D. G. t. VII, p. 309, en ce que le passage où sont nommées les personnes qui y ont apposé leurs sceaux y fait défaut, a été appliquée par erreur au château de Corbière sur le Rhône, à trois lieues en aval de Genève.

son château de la Roche, et tout ce qu'il possédait à Gumefens, à Sorens, à Sales et à Vuippens [1]. Le nouveau comte de Savoie rétrocéda ces fiefs à Pierre, fils d'Ulric, qui, en l'absence du prince, en fit hommage lige à Hugues de Palésieux, bailli de Vaud [2].

Celui-ci, subissant comme tant de seigneurs et de chevaliers la puissance de Pierre de Savoie, lui avait ouvert le château de Palésieux et cédé son alleu, pour reprendre l'un et l'autre de Pierre, à titre de fief [3].

Il en fut de même d'Aimon de Montagny [4], qui rendit foi et hommage au fondateur de la monarchie savoisienne à raison de son château de Belp [5] et des villages de Lovens et de Lentigny, qui lui furent rétrocédés. Il promit à Pierre, sous réserve des droits éventuels du comte de Kibourg, de mettre à sa disposition le manoir dont sa famille portait le nom [6].

Ulric de Saint-Martin lui fit hommage (en 1255) de son château de Cronay près d'Yverdon, manoir dont il reste une tour entre Pâquier et Mollondins.

Humbert de Cossonay, frère de l'évêque de Lausanne, et vassal du comte de Genevois, avait laissé deux fils, Jean et Jacques. Le premier subit un sort pareil à celui du comte de Gruyère (en 1244) et des sires de Fruence, de Corbière (en 1250), et apparemment pour les mêmes motifs : il fut dépossédé. Son frère cadet rendit foi et hommage à Pierre de Savoie en raison de 80 livrées [7] de terre près de Cossonay, qui lui furent inféodées par son nouveau seigneur [8].

Les progrès incessants de Pierre de Savoie inquiétaient vivement les Fribourgeois. Lorsqu'ils le virent s'approcher de leur cité, ils prirent les armes. Pierre leur opposa ses nouveaux vassaux du comté de Vaud, savoir Rodolphe, comte de Gruyère, Ulric d'Arberg, seigneur d'Arconciel et d'Illens, sire Aimon de Monta-

[1] Domum fortem suam de Rochia (*soit* de Rupe) in Hogo, exceptis duobus vel tribus albergamentis hominum que ipse Vldricus tenet de domino de Alber (Ulric d'Arberg), et quidquid habet apud Gomocens, Seirus, Sales et villam de Wippens.

[2] Ch. datée de Romont, 3 juillet 1263. Kopp, II, 2, ou L. IV, p. 258, et les notes 3 et 4.

[3] Ch. datée de Romont, 19 mars 1255 (XIV kal. april. 1254).

[4] Montenach.

[5] *Poype*, Cibrario, Storia della Mon. di Sav. II, p. 99.

[6] Ch. datée de Genève, 28 décembre 1254. Kopp, *Ibid.* p. 232-233.

[7] Voyez ci-dessus, p. 54, note 3.

[8] Ch. datée de Romont, 12 février 1256 (sabb. post octavam purificationis beate Virginis 1255). Kopp, II, 2, ou L. IV, p. 232, et la note 5. M. D. S. R. t. XIII, 1re livr. p. 151.

gny, sire Guillaume de Corbière, et Guillaume d'Englisberg, ainsi que les bourgeois de Moudon, de Romont et de Payerne, tous hommes de Pierre de Savoie [1]. La guerre, après avoir duré longtemps [2], fut terminée par des arbitres réunis à Payerne [3].

Bientôt Pierre de Savoie, que la confiance du comte Adolphe de Waldeck, vicaire impérial ou procurateur général de l'Empire [4] en l'absence de Guillaume d'Hollande, élu roi des Romains, avait investi du protectorat des villes de Berne et de Morat, du Hasli [5] et de toute la Bourgogne, s'assura des passages les plus importants de la haute Gruyère et de la Tour d'Ogo. Il les rétrocéda avec dix livrées de terre à Rossinière, au comte de Gruyère, qui se reconnut son homme lige en raison de ces fiefs, réservant la fidélité qu'il devait au comte de Genevois [6].

A tant d'acquisitions importantes vint se joindre celle de l'avouerie de Vevey, c'est-à-dire d'une juridiction qui s'étendait de la Veveyse jusqu'à la Baie (de Noville?) et du Léman jusqu'au château de Fruence. Deux justices inférieures, celles de vicomte [7] ou vidame et de majeur ou maire [8], dépendaient de l'avouerie, et étaient la possession héréditaire de la famille d'Oron, vassale de l'avoué. L'important office d'avoué de Vevey, dont nous faisons connaître ailleurs les vicissitudes [9], était alors possédé par le comte de Gruyère, qui le tenait du comte de Genevois. Pierre de Savoie l'acheta et le paya 420 L. de Lausanne, qui furent livrées au vendeur par Hugues de Grammont, châtelain de Chillon [10].

[1] « Omnes homines Petri de Sabaudia. »

[2] « Post multas guerras et contentiones. »

[3] Ch. du 25 février 1255 (in die Iovis ante mediam Quadragesimam 1254). Kopp, II, 2, ou L. IV, p. 236 et la note 9.

[4] Le roi lui donna le titre de « *generalis iusticiarius noster et rei publicæ.* » Le comte de Waldeck se nomme lui-même « *Sacri imperii procurator generalis per Germaniam constitutus.* »

[5] Non pas de Bâle, comme on l'a dit par erreur. La charte du 7 mai 1255, publiée par M. Kopp (*Urkunden*, etc. Wien, 1851, p. 100, n° 30), porte « apud civitates *Berne*, *Murtin* et *Haselahe* (que l'on a confondu avec *Basilea*, ville inaccessible à Pierre de Savoie) *ac ubicunque in partibus Burgundie*. Cp. Kopp, *Geschichte*, etc., II, 2, ou L. IV, p. 238.

[6] « Salva fidelitate comitis Gebennensis. » — Trois fragments ou extraits d'une charte du mois de mars 1255, ou plutôt de 1256, nouveau style.

[7] Vice comitatus.

[8] Maioria.

[9] Voir l'Histoire du comté de Gruyère.

[10] Charte du 1er mai 1257.

Dix ans plus tard, Pierre comte de Savoie, disposant de l'avouerie de Vevey comme le comte de Genevois en avait disposé autrefois, l'inféoda, avec les justices inférieures et les autres droits qui en dépendaient, à sire Aimon de Blonay, toutefois sous la condition qu'aussi longtemps que lui, Pierre, aurait en mains la gagerie du comte de Genevois, Aimon s'acquitterait envers lui des devoirs féodaux, et que du moment où la dite gagerie reviendrait au comte de Genevois, celui-ci recevrait d'Aimon la foi et l'hommage à raison de l'avouerie. Mais Aimon ne devait rendre qu'à Pierre les devoirs féodaux pour le vicomté et la majorie de la Tour de Vevey (Tour-de-Peilz), qu'il venait de lui inféoder. Ces deux offices n'étant pas, à ce qu'il paraît, des fiefs du comte de Genevois, n'étaient pas compris dans la gagerie.

Rodolphe, seigneur de Rue, observateur fidèle de la foi jurée au comte de Genevois, son suzerain, s'était attiré la vengeance de l'impétueux Aimon de Faucigny, beau-père de Pierre de Savoie, et implacable ennemi du comte de Genevois, son supérieur féodal. Sire Aimon avait assiégé et pris le château de Rue en 1237. Aux termes d'un acte passé le 3 octobre de cette année, le château de Rue devait rester durant un quart de siècle, à dater de la Toussaint (1[er] novembre), dans l'état où l'avait mis la guerre. Il portait les traces de la violence employée pour y pénétrer. Soit qu'il n'eût pas été fort endommagé, soit qu'il eût été remis en état de défense, ce château fut bientôt exposé à de nouvelles attaques. C'est au moins du siége de Rue qu'est datée une convention faite le 5 mai 1241 entre Jean de Cossonay, Élu de Lausanne, et Pierre de Bubenberg, avoyer de Berne[1]. D'après un nouveau contrat, passé en 1247 entre Aimon de Faucigny et Rodolphe de Rue, il fut permis à celui-ci de faire au château de Rue les ouvrages qu'il jugerait utiles[2], mais aux termes d'un autre acte, de l'an 1250, toute nouvelle construction devait être différée à quinze ans au delà[3]. Au commencement de l'année suivante[4], Pierre de Savoie,

[1] Ch. originale, « dat. in obsidione Rote, anno gracie M°.CC°.XL°.I°. dominica proxima post festum Walpurgis. » aux Archives d'État de Fribourg.

[2] « Quod (Rodulphus dominus de Rota) facere possit bastimenta ut placebit sibi in castro de Rota. » Kopp. t. II, 2, ou Liv. IV, p. 253, note 9.

[3] *Ibid.* note 8.

[4] Mense ianuario 1250 (1251 n. st.).

comme nous l'avons dit plus haut[1], reçut de Rodolphe de Rue, et lui rétrocéda, à titre de fief, le château et mandement de Rue. Il ne paraît pas que cette cession ait mis un terme aux guerres privées et aux embarras du seigneur de Rue. Commença-t-il les hostilités? Reprit-il les armes en faveur du comte de Genevois, dont il partageait la mauvaise fortune et les vicissitudes? Je ne puis l'affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la mort d'Aimon de Faucigny et de Rodolphe de Rue, le débat existant entre Pierre de Savoie et Jean de Rue, fils de feu seigneur Rodolphe, fut terminé par des arbitres que présida l'évêque de Lausanne. Leur sentence porta que le château et mandement de Rue serait remis en gage à Pierre de Savoie jusqu'à réparation du dommage que celui-ci avait éprouvé, dommage qui fut estimé 20,000 marcs d'argent[2].

L'évêque de Lausanne, qui avait déjà donné à Pierre de Savoie mainte preuve de condescendance ou de faiblesse, ne se contenta pas, à la mort d'Aimon de Faucigny, de lui accorder le fief dont son beau-père avait été investi[3]; il consentit même à lui laisser, sa vie durant[4], la moitié de la juridiction temporelle que son église possédait dans la cité, dans le bourg et dans la banlieue de Lausanne, l'évêque considérant, dit l'acte du 10 août 1260, son illustre cousin Pierre de Savoie[5] comme le seigneur le plus capable de protéger et d'enrichir l'église de Lausanne[6].

Il paraît évident que le prélat sacrifiait une partie de ses droits pour sauver le reste.

Bientôt l'évêque de Lausanne ajouta aux concessions qu'il avait faites jusqu'ici, de gré ou de force, à Pierre de Savoie, celle du droit de marché qu'il avait dans la ville d'Yverdon[7]. — Pierre tenait à faire l'acquisition de cette ville. Amédée de Montbelliard, seigneur de Montfaucon, la lui céda bientôt à prix d'argent[8].

[1] P. 61.

[2] Ch. du 10 juin 1260. Kopp, p. 253 et suiv.

[3] « Titulo successoris uxoris sue, filie Aimonis domini Fuciniaci. » Ch. du 10 janvier 1259 (pour 1258, vieux style). Kopp, II, 2, ou L. IV, p. 254 et la note 2.

[4] Naturellement jusqu'à la mort du cédant : « ad vitam nostram, » dit l'évêque.

[5] Inutile de chercher l'origine de cette parenté fictive. C'est encore ici le cas de dire que « *Tous gentilshommes sont cousins.* » Voir ci-dessus, p. 19, note 4.

[6] Voy. la charte dans les M. D. S. R. t. VII, p. 56.

[7] Ch. du 27 mai 1260.

[8] Ch. du 5 juillet 1260.

Les armes et la politique de Pierre de Savoie n'avaient pas été moins heureuses dans le Vallais qu'à l'occident et au nord du Léman. Aussi l'abbé de Saint-Maurice, en remettant à Pierre l'anneau d'or (en 1250), le salua-t-il du nom glorieux de Conquérant des terres du Chablais et du Vallais [1].

Cependant la paix était souvent troublée dans cette contrée. L'église épiscopale de Sion avait dans la vallée du Rhône des fiefs et des alleux qui touchaient à ceux du comte de Savoie; celui-ci, en revanche, en possédait dans le Haut-Vallais qui touchaient aux fiefs de l'évêque. De là de fréquentes guerres, des conflits qui, comprimés par les armes, éclataient plus violents à la première occasion. — A l'époque où nous sommes parvenus, Pierre de Savoie et Henri de Rarogne, évêque de Sion, désirant mettre un terme à des débats sans cesse renaissants et funestes aux deux partis, convinrent de faire un traité qui aurait pour objet l'échange de leurs seigneuries dispersées et comme enclavées les unes dans les autres. D'après cet accord, l'évêque céda à Pierre de Savoie, entre autres biens, tout ce qu'il possédait dans le village et dans la paroisse de Montreux [2] près de Chillon, et généralement tout ce qu'il avait de droits temporels dès la Morge (rivière qui sépare le haut et le bas Vallais) jusqu'aux cités de Lausanne et de Genève, se réservant les hommages du comte de Savoie et du comte de Genevois (vassaux de l'évêque pour leurs possessions dans le Vallais). Pierre de Savoie, à son tour, renonça en faveur de l'évêque de Sion à tous ses droits sur le territoire vallaisan, dès la Morge jusqu'au fond du Haut-Vallais [3].

Quinze jours après ce traité, le 23 septembre 1260, Pierre de Savoie ordonna à ses châtelains de Moudon et de Rue de garder, protéger et défendre le couvent d'Hautcrêt et ses dépendances, qu'il avait pris sous sa protection spéciale [4]. Cet acte

[1] « Tu Petre comes victoriosus terrarum Chablasii et Valesii. »

[2] « Mustrus. »

[3] Ch. du 5 sept. 1260, dans les Archives d'histoire suisse (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, t. II, p. 201-208, et dans le Recueil de documents (*Urkunden*) publié par le Rév. P. Sig. Furrer, Sion, 1853, p. 77-81.

[4] La charte qui établit le fait important que nous venons de signaler, n'est plus aux archives cantonales à Lausanne, parmi les titres d'Hautcrêt. Elle est déplacée ou égarée. Dans l'Inventaire analytique on en trouve le contenu en ces termes : « 1260. Lendemain de Saint-Maurice. Mandement de Pierre de Savoye « à ses châtelains de Moudon et de Rue, leur enjoignant en l'administration de la justice la garde et dé-

de suzeraineté est d'autant plus remarquable que Pierre de Savoie, cadet de famille et simple chevalier[1], mais homme puissant dans le comté de Vaud, fit dans cette province, en 1260, exactement ce qu'y avaient fait Guillaume II, comte de Genevois, et Berthold IV, duc de Zæringen, celui-ci en 1157, celui-là en 1225; Berthold, dans sa dignité de vicaire ou d'avoué impérial, Guillaume apparemment en qualité d'officier du vicaire de l'Empire, recteur de la Bourgogne (qui était alors un des fils de l'empereur[2]). Le comte Guillaume était alors revêtu d'une autorité assez analogue à celle qu'avait exercée Berthold IV relativement à Hautcrêt[3]. Nous avons déjà dit que le couvent d'Hautcrêt et d'autres monastères étaient considérés comme relevant immédiatement de l'Empire, du moins au temporel. Le haut dignitaire laïque qui les assurait de sa protection spéciale était donc ou vicaire ou avoué du roi des Romains, ou lieutenant du vicaire impérial. Pour apprécier le Mandement de Pierre de Savoie, du 23 septembre 1260, il faut se rappeler que ce prince avait été investi par le comte de Waldeck, l'*alter ego* du roi Guillaume en Germanie, du protectorat de toute la Bourgogne[4]; qu'en 1260, il jouissait de la faveur de son neveu Richard de Cornouailles, roi des Romains, qui, à coup sûr, ne l'aura pas dépossédé de la haute confiance dont il avait été honoré sous le règne précédent. Enfin, ne perdons pas de vue que sous le règne de Rodolphe de Habsbourg, noble Richard de Corbière, bailli du roi dans la Bourgogne et en même temps avoué de Lausanne[5], accorda à l'abbaye de Monteron (et sans doute à d'autres monastères) la haute protection que d'autres officiers royaux avaient jadis assurée aux couvents d'Hautcrêt et d'Hauterive[6].

Déjà Pierre de Savoie, consolidant de plus en plus son pouvoir dans la province qu'il avait conquise par les armes et plus encore par une habile politique, aidée de

« fense spécielle du couvent de Hautcrêt et de toutes ses appartenances. » — Cp. la charte de l'an 1225 dans le Cartulaire d'Hautcrêt, M. D. S. R. t. XII, 2e part. p. 60.

[1] Pierre était, à la vérité, comte de Richmond, mais ce titre ne lui conférait aucun droit sur le continent.

[2] Voy. p. 45.

[3] Cp. p. 52.

[4] Voy. p. 64.

[5] En 1284 et 1285. ap. Kopp. II, 2, ou L. IV, p. 412, note 4.

[6] Voir au Cartul. de Montheron, dans les M. D. S. R. t. XII, 3e part. p. 71, et l'Avant-propos (intéressante introduction) de M. de Gingins, p. IX.

l'or de l'Angleterre, y avait établi un bailli [1]. Le 4 avril 1263, il confirma dans cet office Hugues de Palésieux, son vassal.

Ce que Pierre fit dans le comté de Vaud, il l'avait fait dans le Genevois [2], il y avait établi un bailli et un juge [3]. Le bailli représentait le prince absent; le juge (*iudex*) jugeait en tel lieu où siégeait la cour de justice du prince ou du souverain.

Dans la contrée qu'on pouvait appeler le *pagus waldensis* ou le Pays de Vaud proprement dit, lequel s'étendait de l'Aubonne à la Veveyse, du Léman au lac d'Yverdon et jusqu'à la Glane qui se jette dans la Sarine, Pierre de Savoie avait établi, comme au château du comte, à Genève, un châtelain dans chaque châtellenie ou juridiction inférieure. Elles étaient au nombre de cinq ; savoir, celles de Moudon, des Clées, d'Yverdon, de Rue et de Romont. Le pays de Vaud comprenait, en outre, les terres de l'évêque et celles du chapitre de Lausanne, avec les droits qui en dépendaient.

A chaque retour que nous faisons dans l'histoire du comté de Genevois, nous sommes témoins d'une nouvelle crise. Le moment n'est pas éloigné où le vainqueur procèdera au démembrement de cet état.

Déjà en 1254 Henri, troisième fils de feu Guillaume II, comte de Genevois [4], seul frère laïque du comte régnant Rodolphe, avait fait, on ne sait pourquoi, hommage à Pierre de Savoie, sauf la fidélité à laquelle il était tenu envers le comte Rodolphe, son frère aîné [5]. Comme si ce n'eût pas été assez d'un puissant antagoniste tel que Pierre de Savoie, un proche parent du comte Rodolphe, son cousin germain, s'allia contre lui à son ambitieux adversaire. On se rappelle que le comte Guillaume II, après avoir partagé, dès l'an 1219, l'autorité avec son frère Humbert, avait succédé à celui-ci, au préjudice de Pierre et d'Ebal, ses neveux, fils d'Humbert L'aîné des

[1] « Baillivus in Vaudo. »
[2] Ou inversément.
[3] Voy. M. D. G. t. VII, p. 248, note 121.
[4] Guillaume II mourut le 25 novembre 1252.
[5] La charte d'hommage du 29 novembre 1254 (dans les M. D. G. t. VII, p. 311) dit simplement que Henri de Genevois devint l'homme lige de l'illustre seigneur Pierre de Savoie, sciemment et volontairement, *spontaneus et ex certa scientia*, formule qui, dans cette charte, comme dans celle de 1244 touchant la Gruyère, et dans une foule d'autres, signifie que le nouveau vassal ou le cédant a subi l'impérieuse loi de la force ou de la nécessité.

deux frères étant mort en 1250, Ebal, protestant contre l'acte de 1219, qui avait fait du comté de Genevois un fief de l'évêque au profit de son oncle, chef de la branche cadette ; Ébal, disons-nous, revendiqua, à son tour, le comté de Genevois, dont il se disait le légitime héritier. Il refusait à son cousin le titre et la dignité de comte, et ne le désignait que par son nom de famille, l'appelant *Rodolphe de Genevois*[1]. Sa réclamation n'ayant pas été accueillie, Ébal céda, en 1259, par actes passés à Londres, à son cousin Pierre de Savoie, aux dépens duquel il avait peut-être vécu en émigré, tous les droits qu'il avait hérités de son père et de son frère au comté de Genevois, pour les exercer contre Rodolphe et ses frères[2].

On peut, sans nuire à la réputation de Pierre de Savoie, présumer qu'en se faisant céder les droits d'Ébal, ou en les acceptant, il comptait s'en prévaloir au besoin. Il se contenta, pour le moment, de faire consentir le comte Rodolphe à ce que la donation d'Ébal et d'autres sujets de contestation fussent soumis à un arbitrage. La sentence des arbitres, prononcée le 19 mai 1260[3], ne statua pas sur le legs d'Ébal en faveur de Pierre. Il n'en fut même plus question, pensons-nous, lorsque celui-ci, aussi peu scrupuleux à l'égard des droits de la branche aînée de Savoie, que l'avait été Guillaume II de Genevois à l'égard de ses neveux, eut pris en mains les rênes du gouvernement. Les arbitres imposèrent à Rodolphe, comte de Genevois, l'obligation de payer à Pierre de Savoie une somme considérable pour frais de guerre, etc. Il fut décidé que, jusqu'au paiement de cette somme, Pierre de Savoie garderait en nantissement tout ce que la maison de Genevois possédait entre le Rhône dès Seyssel « *en sus* » (en haut) jusque vers Lausanne, en passant par le chemin de Cluse. C'était remettre à Pierre de Savoie non-seulement ce que la sentence arbitrale de 1250 lui avait accordé, mais encore tout ce qu'elle avait laissé au comte et excepté de la *gagerie*, notamment, dans le pays de Vaud, tout ce que le comte de Genevois et ses frères avaient en fiefs et en « *endomeneures* », à Jolens, à Prilly, à Lausanne, à Pully, à Grandvaux et à Grandchamp[4]. Depuis, Agnès, que son père avait instituée légataire universelle de sa seigneurie[5], fit un tes-

[1] « Rodolphum de Gebennis. »

[2] Voy. les chartes du 4 et du 12 mai 1259, dans les M. D. G. t. VII, p. 312. Cp. *ibid.* p. 233 et suiv.

[3] Voir cet acte dans les M. D. G. t. VII, p. 313.

[4] M. D. G. t. VII, p. 234-235, et p. 313 et suivantes.

[5] Agnès dit, en parlant de son père Aimon de Faucigny : « Cuius hereditas in solidum ad me, tanquam

tament par lequel cette princesse légua à son mari les deux tiers et à sa fille unique Béatrice, femme de Gui, dauphin de Viennois et d'Albon, le reste de sa succession [1].

Le jeune comte Boniface étant mort au commencement de juin de l'an 1263, son oncle Pierre, sans s'inquiéter des droits des enfants de Thomas, son frère aîné, mit la couronne de Savoie sur sa tête. Malheur à qui eût fait mine d'y toucher! Alors le comte de Genevois devint son vassal, à raison des biens qu'il tenait du comte de Savoie, et qui consistaient dans les châteaux de Cusey et de Charrosse, avec leurs mandements dans la partie de la seigneurie d'Aubonne possédée autrefois par Guerric, et dans le péage de Saint-Maurice. Le 19 août 1263, le comte Rodolphe lui rendit foi et hommage, sauf la fidélité qu'il devait à l'empereur, à l'évêque de Genève partout (*ubique*), à celui de Lausanne pour ce qu'il possédait dans le territoire de l'évêque, et au dauphin de Viennois pour ce qu'il tenait de lui [2].

Rodolphe, comte de Genevois, ne survécut pas longtemps aux nouveaux revers de sa maison. Il mourut vers la fin de mai 1265 [3], laissant à son fils aîné, Aimon, des dettes encore plus considérables que celles qu'il avait héritées de son père, un pouvoir affaibli, une maison humiliée par ses ennemis, bref un état malade qui suivait mollement une pente fatale.

Un des adversaires les plus actifs et les plus heureux de la maison de Genevois, l'évêque Aimon de Grandson, avait précédé dans la tombe le comte Rodolphe, dont il avait abaissé le père au rang de comte vassal de l'église épiscopale de Genève. Toutefois, tant que ce prélat vécut, Pierre de Savoie, bien que maître du château de la cité, soit de la maison forte du comte, n'avait pas accru sensiblement son pouvoir dans cette ville [4]. Il convenait à Pierre de ménager l'évêque, parce que celui-ci appartenait à l'illustre famille des Grandson, famille puissante dans le pays de Vaud, considérée en Angleterre, et attachée, dans la Bourgogne transjurane, au parti sa-

ad heredem legitimum, noscitur parvenisse. » Guichenon, Hist. de Savoie, *Preuves*, p. 78 et 79, cité par M. Mallet, M. D. G. t. VII, p. 200, note 48.

[1] Testament du 17 oct. 1262, dans Guichenon, *ibid.*

[2] M. D. G. t. VII, p. 235, et l'acte d'hommage des XIV cal. de sept. 1263. *Ibid.* p. 315.

[3] Voy. M. D. G. t. VII, p. 236 et la note 108.

[4] M. D. G. t. VII, p. 237.

voisien[1]; parce que l'évêque Aimon, en contribuant à l'abaissement de la maison de Genevois, avait, en quelque sorte, favorisé l'élévation de la maison de Savoie. Il semblerait donc qu'il dût exister entre l'évêque Aimon et Pierre de Savoie une espèce de solidarité, ou tout au moins une bonne intelligence, fondée sur une communauté d'intérêts. A la mort d'Aimon de Grandson (1260), Pierre put agir avec moins de réserve[2]. Le nouveau prélat, Henri, prieur de Saint-Alban de Bâle, n'avait pas les moyens de lui résister. D'ailleurs, plus se prolongeait l'état de possession des fiefs que le comte de Genevois avait engagés à son redoutable rival, plus aussi croissait l'ascendant de Pierre de Savoie dans Genève. Après s'être élevé lui-même à la dignité de comte de Savoie, ce prince entreprit d'établir son pouvoir dans la cité. Usant habilement des ressources que mettaient à sa disposition l'expérience qu'il avait acquise, et sa fortune et son génie, Pierre compta bientôt de nombreux partisans dans Genève, et il parvint à faire avec les citoyens (*cives*), c'est-à-dire, avec les gens de la cité, un traité particulier, qui, sans lui conférer aucune autorité au préjudice de l'évêque, lui donnait mieux que cela, le *protectorat* des citadins. Ceux-ci, en se plaçant sous sa protection spéciale, sous sa garde armée, s'engageaient, de leur côté, à lui donner aide et secours au besoin. De plus, cette protection n'étant pas gratuite, tournait au profit du prince qui l'accordait. Quoique le traité fait avec les bourgeois de Genève en 1263, ne reçût jamais de la part de ceux-ci une sanction définitive[3], il n'était pas moins une sérieuse atteinte portée à l'indépendance et à l'autorité de l'évêque, outre qu'il tendait à effacer de plus en plus les comtes de Genevois du souvenir des populations[4].

Le comte de Savoie ne bornait pas son ambition à exercer un protectorat sur les gens de la cité, sujets de l'évêque, il réclamait, comme seigneur de Faucigny, divers droits de fief et de justice qui jadis avaient été cédés à l'évêque. Il réclamait aussi la *justice du sang*[5], ou le droit de glaive dans la ville de Genève, « plus les

[1] L'adhésion des Grandson au parti savoisien résulte de divers actes, par exemple du traité d'Évian, de 1244. Il est vrai que l'évêque Aimon avait eu, au commencement de son épiscopat, une guerre sérieuse à soutenir contre Thomas comte de Savoie. Voy. p. 45-46.

[2] Voy. M. D. G. t. VII, p. 237 et suiv.

[3] Modifié en 1264, le *Traité de garde* fut complétement annulé en 1267.

[4] Voy. M. D. G. t. VII, p. 241-249.

[5] « Merum imperium, quod vulgo iusticia sanguinis appellatur. »

« droits que l'évêque avait acquis du sire de Gex, en 1261 [1]; le tout comme pro-
« venant du comte de Genevois, et comme faisant ainsi partie des droits qui lui
« avaient été remis en gage par la sentence de 1250. »

Des amis communs étant survenus comme amiables compositeurs, il fut convenu, au mois d'août de l'an 1267, que Pierre et sa femme Agnès renonceraient à toutes les prétentions qu'ils avaient formées en leur qualité de seigneurs de Faucigny; que Pierre, tant qu'il serait en possession du gage obtenu par la sentence de 1250, abandonnerait les réclamations qu'il avait faites, à raison des droits du comte de Genevois, que la dite sentence lui avait hypothéqués; que pour assurer la paix, le comte de Savoie renoncerait au traité de garde.

Pierre voulut bien consentir à cet accord moyennant la somme considérable de 2,250 L. genevoises, que l'évêque dut lui payer [2].

C'est ainsi que justice était faite au prélat.

L'évêque Henri mourut peu de temps après avoir conclu ce traité onéreux. Il eut pour successeur Aimon de Menthonay.

Le 6 mai 1268 le comte Pierre fit son testament public. Dans cet acte solennel, il accorda aux enfants du comte de Genevois une remise de 2,000 marcs sur 10,000 qu'ils lui devaient aux termes de la sentence arbitrale de 1250. Générosité illusoire! Aumône humiliante et sans utilité réelle! Sans nous permettre de juger des intentions d'un créancier, qui à l'article de la mort allége la charge d'un débiteur qu'il a ruiné, nous demanderons s'il est probable que Pierre de Savoie, après avoir si longtemps sacrifié à l'ambition d'acquérir de la gloire et de fonder un état puissant, ait sérieusement pensé à faciliter aux comtes de Genevois le moyen de s'acquitter et de recouvrer les châteaux, les fiefs et les domaines dont il les avait dépossédés?

Pierre n'ignorait pas que les comtes de Genevois, abattus par lui-même, par les évêques et par les barons de Faucigny et de Gex, ne pouvaient plus se relever, qu'ils étaient aussi incapables de payer huit mille marcs que d'en acquitter dix mille. D'ailleurs, Pierre entendait que son successeur fût saisi de la gagerie.

[1] Voy. M. D. G. t. VII, p. 239 et suiv.

[2] Voy. M D. G. t. VII, p. 249-251, et la charte du 23 août 1267. *ibid.* p. 318.

Le comte Pierre fit deux parts principales de ses Etats et de ses domaines. Voici comment :

Il institua sa fille unique Béatrice, femme de Gui ou Guigues, dauphin de Viennois, héritière de tout le territoire qu'il possédait dans le Genevois, et dans le pays de Vaud jusqu'à Montreux (qu'il avait acquis de l'évêque de Sion par l'acte d'échange de 1260) et dans l'Allemagne [1] ; c'est-à-dire, dans notre opinion, que Pierre léguait à sa fille tout ce qu'il avait de fiefs ou de droits acquis et de gages dans le comté de Genevois, notamment le château de Genève, et, dans le comté de Vaud, non-seulement le pays roman, mais encore ce qu'il possédait dans la partie alemannique du diocèse de Lausanne, dans la contrée qui s'appelait le *Waudum Theutonicorum* [2]. En d'autres termes, le comte Pierre donnait à Béatrice tout ce qu'il avait acquis dans le pays de Vaud, et tous les fiefs compris dans la gagerie dont il avait été saisi par la sentence arbitrale prononcée dix-huit ans auparavant. En faveur de l'interprétation que nous donnons de cette partie du testament de Pierre, nous pouvons citer l'acte de restitution des dits fiefs par Béatrice, en 1282, acte sur lequel nous reviendrons. — Le comte Pierre laissait à son frère Philippe, comte de Bourgogne [3], le comté de Savoie, qui dès longtemps lui était destiné [4]. Mais huit jours après la publication de ce testament, le 14 mai, deux jours avant sa mort, le comte de Savoie, cédant à des considérations d'un autre ordre, fit à Pierre-Châtel un codicille qui modifia ses premières dispositions, en assurant à son frère Philippe ses droits au château de Genève et à divers autres fiefs [5].

La comtesse Agnès, veuve du comte Pierre, dont elle avait été la compagne intelligente et fidèle, fit le 9 août, l'avant-veille de sa mort, un nouveau testament, par lequel elle institua sa fille unique, la dauphine Béatrice, son héritière univer-

[1] « In tota Terra nostra quam habemus in Gebennesio, et in Vuaudo usque ad Mosternensem, et in Alemania... » Testament du comte Pierre, dans Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. IV. *Preuves*, p. 75.

[2] Dans une charte datée de Lucens, le 12 mai 1276. Voir Kopp, II, 2, ou L. IV, p. 300, note 6.

[3] Philippe, sans avoir pris les ordres sacrés, jouissait depuis trente ans des prébendes ou bénéfices ecclésiastiques, et portait depuis vingt ans le titre d'archevêque élu de Lyon, lorsqu'il s'avisa de rentrer dans la vie laïque. Il épousa, environ un an avant la mort du comte Pierre, Alice, comtesse palatine de Bourgogne, veuve de Hugues de Châlons et mère de la seconde femme d'Hartmann le jeune, comte de Kibourg. Philippe en prit le titre de comte de Bourgogne.

[4] Voy. M. D. G. t. VII, p. 255, et la note 128.

[5] M. D. G. t. VII, p. 256. Voy. le codicille du 14 mai 1268. *Ibid.* p. 321.

selle, sauf les legs qu'elle fit à sa sœur Béatrice, dame de Thoire et Villars, et à Simon de Joinville sire de Gex, pour assurer l'héritage de sa fille. Celle-ci prit dès lors le nom de dame de Faucigny [1].

Les dispositions du comte Pierre et de sa femme Agnès ne purent pas garantir leur fille contre les passions et les convoitises ambitieuses qui s'élevèrent contre elle. Il s'en suivit une espèce de guerre de succession, qui tourna au profit du comte de Savoie. Nous laissons aux lecteurs le soin de suivre, dans l'ouvrage de M. Mallet, les détails pleins d'intérêt que lui ont fournis ses recherches et les observations qu'ils lui ont suggérées, nous bornant, pour le but que nous nous proposons, à en extraire la partie où sont retracées les principales vicissitudes qu'ont éprouvées les comtes de Genevois. — Nous ne pensons pas que Béatrice, fille du comte Pierre, ait jamais été mise en possession de ce que son père lui avait légué dans le pays de Vaud. Tout ce qui constituait ce pays et les fiefs compris dans la sentence de 1250 échurent en fait, et peut-être immédiatement, au comte Philippe [2]. Ce que nous avançons est d'autant plus probable que ce prince confirma Hugues de Palésieux comme bailli de Vaud [3], et qu'il établit un juge du Genevois et du pays de Vaud [4].

La domination du comte de Savoie embrassait alors le pays de Vaud, et s'étendait de là sur Morat et sur Gumminen, entre Berne et Morat, sur la Sarine, lieu important, que le roi Richard avait cédé par acte du 11 décembre 1259 à son oncle Pierre de Savoie. Ces deux endroits (Morat et Gumminen) et Payerne, ville que Pierre avait dès longtemps acquise, donnèrent lieu à des hostilités entre le comte Philippe et Rodolphe de Habsbourg. Lorsque celui-ci eut été élevé au trône impérial

[1] « Domina Fuciniaci. » Voy. M. D. G. t. VII, p. 257 et suiv.

[2] Cp. M. D. G. t. VII, p. 285. Je tiens à déclarer que M. Ed. Mallet me paraît être là-dessus de mon opinion. Dans une lettre que ce savant m'a fait l'honneur de m'écrire (en 1853), il soupçonne que le pays de Vaud échut en fait au comte Philippe, malgré le testament de son frère; « mais, ajoute-t-il, cela n'est pas, à ma connaissance, diplomatiquement démontré. »

[3] Hugues de Palésieux apparaît comme bailli de Vaud de la part du comte Philippe, dans une charte de 1270 (Kopp, *Urkunden*, II, p. 106), et dans une autre du 10 décembre 1271.

[4] On rencontre en 1273 (9 décemb.), « Iohannes de Alavardo iudex in *Gebennis* et *Vaudo* pro illustri viro domino Philippo Sabaudie et Burgundie comite. » M. D. S. R. t. Ier, 2e part. p. 177. — En 1278 (26 juin) « Guillelmus Iuvini, iudex in *Gebennis* et *Waudo*, » de la part du même prince. M. D. S. R. t. III, p. 517. — En 1278 (3 décembre), « Guillelmus Iuvini iudex in Chablasio et *Waudo*, » pour le même prince. *Ibid.* t. XII, 2e part. (Cartul. d'Hautcrêt), p. 117.

(le 29 septembre 1273), il exigea du comte de Savoie, devenu son vassal, la restitution de ces trois places, qui appartenaient à l'Empire.

Le roi Rodolphe, jaloux de maintenir les droits et les prérogatives de l'Empire, n'était pas moins attentif à s'entourer des grands feudataires, dont la présence ajoutait à l'éclat de la dignité royale. Invité par le souverain pontife, qui séjournait alors à Lyon [1], à se rapprocher de lui, afin d'aviser au moyen de vaincre l'obstination que mettait le comte de Savoie et de Bourgogne à méconnaître la suzeraineté du roi, Rodolphe désirait voir au nombre des grands de sa cour le supérieur du diocèse de Lausanne, l'évêque Guillaume de Champvent, qui, depuis la fin de 1273, au plus tard [2], occupait le siége devenu vacant par la mort de Jean de Cossonay. Rodolphe, à la prière de l'évêque, et par l'intermédiaire de l'archevêque de Mayence, archichancelier de l'Empire, autorisa Gérard de Grandson, Élu de Verdun, l'un de ses princes, à mettre l'évêque Guillaume en possession des fiefs que l'église de Lausanne tenait de l'Empire, sous condition, toutefois, qu'à la première occasion l'évêque paraîtrait en personne devant le roi, pour recevoir solennellement de sa main les régales, et lui en rendre foi et hommage [3]. L'Élu de Verdun satisfit sans délai au vœu de l'évêque et à l'ordre du roi. L'acte de cette investiture provisoire fut dressé au prieuré d'Étoy, entre Aubonne et Rolle, le 18 août de l'an 1275 [4].

Le roi des Romains en s'avançant avec une armée considérable se proposait de contraindre le comte de Savoie et de Bourgogne à restituer les terres qu'il conservait au mépris des droits de l'Empire. Les hostilités furent différées par l'entrevue solennelle que le roi des Romains eut à Lausanne avec le pape Grégoire X, et par

[1] Ch. datée de Lyon, 1er décembre 1274. Kopp, *Gesch.* I, p. 99, note 3. II, 2, ou L. IV, p. 299, note 1.

[2] Guillaume de Champvent fait expédier une charte en qualité d'évêque, le 9 décembre 1273. Voyez M. D. S. R. t. Ier, 2e part. p. 177.

[3] Ch. datée de Bâle, le III des ides (11e jour) d'août 1275, dans un Vidimus de la fin de l'an 1286, délivré par Aimon du Quart, alors prévôt de l'église de Lausanne (depuis 1304 évêque de Genève), et Guillaume (de la Sarra), trésorier de la dite église.

[4] Charte annexée à la précédente, dans le même Vidimus.

L'événement remarquable que nous venons de rapporter méritait d'autant plus d'être enregistré, que les Annales vaudoises n'en font pas mention. Il est raconté dans l'Histoire de l'Empire et de la Confédération suisse, par M. Kopp (*Gesch.*, etc. II, 2, p. 300), à qui nous avons eu le plaisir de communiquer les deux chartes dont on vient de lire la substance. Ajoutons que M. Kopp connaissait avant nous l'existence de ces précieux documents, par le *Régeste* de M. le Dr Böhmer. On les trouvera à la suite du présent mémoire.

la consécration de la cathédrale [1], qui venait d'être réédifiée. L'entrevue du chef de l'Église et du chef de l'Empire annonçait le retour de l'harmonie entre le trône et l'autel, le rétablissement de la bonne intelligence, si longtemps interrompue, entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle [2]. Le comte de Savoie ne vint pas à Lausanne rendre hommage au roi des Romains. Ce fut une faute. Il négligea l'occasion de se réconcilier avec le chef de l'Empire, et de contribuer au rétablissement de la paix. Sa conduite égoïste, impolitique, affaiblit son parti et diminua son crédit. Elle contribua sans doute à l'élection de Robert de Genevois (oncle du comte régnant), alors prévôt de l'Église de Lausanne [3], qui, à la mort d'Aimon de Menthonay, arrivée quelques semaines après l'entrevue du roi Rodolphe et du souverain pontife [4], fut élevé au siége épiscopal de Genève. Cette nomination, faite par le Chapitre, annonçait un retour de l'opinion vers l'antique maison de Genevois; c'était un acte d'opposition directe contre la domination savoisienne [5]. L'influence du roi des Romains ne fut peut-être pas tout à fait étrangère à l'élection de l'évêque Robert. Nous verrons bientôt que le roi Rodolphe était favorable à la maison de Genevois, qui avait été si maltraitée par la maison de Savoie.

A son retour des duchés autrichiens, où sa présence avait été nécessaire, Rodolphe, après avoir fait en vain à son adversaire des propositions de paix reposant sur le principe de l'*intégrité* de l'Empire, résolut de forcer Philippe à restituer à la Couronne les places qu'il réclamait en vain depuis neuf ans. La guerre fut poussée avec vigueur : « *Entre le Roy de Almaigne et le Counte de Savese a grant gerre,* dit « un contemporain, *et ount la gent le Rei gaste* (dévasté) *grant partie de la tère le* « *Counte* [6]. » Ceci se passait en 1281.

Pendant cette guerre, plusieurs petits souverains se liguèrent pour rentrer en possession des biens dont le comte de Savoie ou son frère Pierre les avait dépouil-

[1] Le 19 octobre 1275.
[2] M. D. G. t. VII, p. 278.
[3] M. D. G. t. VII, p. 279 et la note 162.
[4] L'évêque Aimon de Menthonay mourut le 26 novembre 1275.
[5] M. D G. t. VII, p. 280.
[6] Paroles du messager qui annonça au roi d'Angleterre la mort d'Hartmann, fils chéri du roi Rodolphe, qui, fiancé à la princesse Jeanne, fille du roi Édouard, venait de périr dans le Rhin, le 21 décembre 1281. Kopp, t. II, 2, ou L. IV, p. 351, note 2. Cp. M. D. G. t. VII, p. 284.

tion et la garde du roi des Romains [1], d'autre part, l'appel que le monarque adressa au comte de Genevois, son féal, pour lui recommander de prendre la défense des droits de l'Empire contre le comte de Savoie.

« Rodolphe par la grâce de Dieu roi des Romains, toujours auguste, au noble (Amédée) comte de Genevois sa grâce et tout bien. Voulant reprendre à nous et faire rendre à la Couronne les droits et les biens de l'Empire, que dès longtemps le comte de Savoie retient injustement, et de plus venger les injures faites à nos fidèles, nous avons marché contre lui avec une nombreuse armée. Nous poursuivrons notre entreprise jusqu'à ce que, Dieu aidant, nous l'ayons amenée à bonne fin. Nous te requérons, par la fidélité que tu dois à nous et à l'Empire, de te préparer afin que tu puisses nous aider à reconquérir les droits et les biens arrachés à l'Empire, et punir les injustices commises envers nos fidèles. Nous ne t'abandonnerons pas dans la défense de tes droits, et, s'il le faut, nous t'enverrons cent cavaliers. Nous ne ferons pas de paix avec le comte de Savoie sans t'y comprendre avec la justice et les droits que tu réclames. Donné au camp de Payerne, le 10 des calendes de juillet, la dixième année de notre règne [2]. »

Cette lettre est d'autant plus remarquable, que (de même que le rescript adressé en 1124 par l'empereur Henri V à Aimon Ier, dit comte de Genève) elle montre le rapport qui existait entre le comte de Genevois et l'Empire, qu'elle condamne les actes de spoliation dont les comtes de Genevois et d'autres vassaux de l'Empire avaient été l'objet de la part des princes de Savoie, et qu'elle promet au comte Amédée l'assistance royale dans la défense de ses droits.

La ville de Payerne s'étant rendue (en décembre), après un siége de sept mois, la paix fut conclue sans délai. Philippe restitua à l'Empire la ville de Morat et Gumminen, ainsi que l'avouerie de Payerne et les droits qui en dépendaient [3].

Le comte Amédée de Genevois fut-il compris dans le traité de paix, conformément à la promesse du roi? Il n'est pas question de lui dans la lettre royale qui annonce à tous les fidèles de l'Empire l'heureuse issue de la guerre et la restitution à la couronne des places que le comte de Savoie avait retenues [4]. L'acte même du traité de paix conclu avec Philippe n'est pas connu. Il devait mentionner aussi

[1] Voy. M. D. G. t. VII. *Explicat. et additions*, p. 41.

[2] Ch. du 22 juin 1283, dans le second Recueil de documents (*Urkunden*, etc.) publié par M. le prof. Kopp. p. 117, n° 43. Voy. *Gesch. der eidgen. Bünde*, t. II, 2, ou L. IV, p. 360 et suiv.

[3] Voy. la lettre patente du roi Rodolphe, du 27 décembre 1283. Kopp, *Urkunden*, p. 117, n° 44, et *Gesch. der eidgen. Bünde*, t. II. 2e part., ou L. IV, p. 364.

[4] Voir la lettre patente citée dans la note précédente.

Moudon et une bonne partie de la Bourgogne jurane (spécialement du comté de Vaud) que le roi, d'après le témoignage d'un chroniqueur, avait conquises sur le comte de Savoie, qui les possédait au préjudice de l'empire romain [1]. — On peut douter que le comte de Genevois ait obtenu la justice et les droits qu'il réclamait. Nous oserions affirmer qu'on ne lui rendit pas les fiefs que son aïeul et son père avaient engagés à Pierre de Savoie. La gagerie ou l'hypothèque ne donnant que le droit de possession ou de jouissance, et non celui de propriété, on avait apparemment résolu de surseoir à toute décision à l'égard de la gagerie jusqu'à ce que le comte de Genevois eût acquitté sa dette, ou qu'il en eût obtenu la remise. Or, le comte de Savoie n'était pas homme à lui faire un pareil cadeau. L'eût-il voulu, il ne le pouvait pas. Le comte de Genevois ne retira sans doute aucun avantage des succès du roi, auxquels il avait peut-être contribué en répondant par une levée de boucliers à l'ordre que Rodolphe lui avait adressé. Il fut oublié; disons mieux, il fut sacrifié aux exigences d'une politique intéressée. Après avoir été arrêté (lui ou son armée) sept mois devant Payerne, le roi des Romains était trop heureux de recouvrer les trois places pour la conquête desquelles il avait fait avancer une armée nombreuse. Il abandonna le pays de Vaud au comte de Savoie, vassal dangereux, qu'il lui importait de ménager autant que le permettaient la dignité de l'Empire et l'honneur de son chef. Les données que nous fourniront certains documents de la fin du treizième siècle [2], concourent avec le renseignement du chroniqueur qu'on vient de citer à nous confirmer dans notre opinion. Il est d'ailleurs certain qu'au milieu de l'année 1285, dix-huit mois après la paix de Payerne, le comte Philippe était encore en possession du château du comte, à Genève, où il avait son châtelain [3]. Si le traité de 1283 ne lui rendit pas le château de ses pères,

[1] Suivant Gotfr. d'Ensmingen, le roi Rodolphe aurait soumis à son autorité « opida Murten, Guminam, Milthun (*Milden*, *Moudon*) et maximam partem Burgundie, quam possedit comes de Savoi contra imperium Romanum. » Si ce renseignement est exact, dit M. Kopp (*Geschichte der eidgen. Bünde*, II, 2, p. 364, note 2), le roi rendit, par le traité de paix, au comte Philippe, la ville de Moudon et d'autres fiefs.

[2] Voir ci-dessous, p. 85, 87 et 88.

[3] Charte du 2 juin 1285, dans les M. D. G. t. VII, p. 345. « Nos Aymo de Setenay castellanus Gebenn. pro excellenti viro Dno. Ph(ilippo) illustri comite Sabaudie, etc. » — Voir les comptes des châtelains du château de Genève, publiés par M. Ed. Mallet, *ibid.* p. 322 et suivantes. Ces comptes vont jusqu'à l'année 1287.

ce château à la possession duquel était attachée, dès l'origine, la dignité de comte de Genevois, à coup sûr il ne lui rendit pas non plus le comté de Vaud.

La conférence dont nous allons parler prouve de reste que le traité de 1283 n'avait pas remis le comte de Genevois en possession des fiefs et des droits qui constituaient la gagerie de l'an 1250.

Le comte Philippe mourut au milieu du mois d'août de l'an 1285, sans avoir déclaré positivement lequel de ses deux neveux, d'Amédée ou de Louis, il désignait pour lui succéder [1]. Le vieux prince n'eut pas sitôt fermé les yeux qu'Amédée, l'aîné des deux frères, s'empara du trône et de toute la succession de son oncle. Cette manière de trancher une question délicate, dont la décision était remise à la sagesse du roi et de la reine douairière d'Angleterre, montra de l'énergie chez le jeune prince qui reçut dans la suite le nom de Grand, mais elle unit contre lui des seigneurs dont Amédée avait compromis les intérêts en coupant le nœud gordien. Pas plus tard que le onzième jour du mois de septembre suivant eut lieu, à Châtillon-sur-Arve, une conférence entre Amédée comte de Genevois, Gaston vicomte de Béarn, son parent [2], et la femme de celui-ci, Béatrice dame de Faucigny [3], parente du comte de Genevois. Dans cette conférence, Gaston ratifia la restitution faite en 1282 par sa femme au comte de Genevois, des fiefs hypothéqués en 1250 à Pierre de Savoie par le comte Guillaume et son fils aîné, Rodolphe de Genevois [4]. Le comte de Genevois, à son tour, s'engagea envers Gaston à le défendre, le protéger, lui, sa famille et ses biens, et à l'aider au besoin contre ses ennemis [5].

Afin de parer le coup dont il était menacé, le comte de Savoie se jeta dans Genève avec un corps de troupes, et se fit jurer fidélité par les citoyens. Ceux-ci lui promirent de garder et de défendre sa personne ainsi que le château qu'il possédait dans Genève [6]. Aussitôt l'évêque Robert s'éleva contre l'audacieuse usurpation du prince savoisien. Il appela à son aide l'évêque de Lausanne, Guillaume de Champ-

[1] Voy. M. D. G. t. VII, p. 289. t. VIII, p. 83 et 98.

[2] Feu le comte Aimon de Genevois, frère aîné du comte Amédée, veuf d'Agnès de Montfaucon, décédée en 1278, s'était remarié en 1279 à Constance, fille aînée de Gaston vicomte de Béarn. M. D. G t. VII, p. 282.

[3] Béatrice, dame de Faucigny, ayant perdu, en 1269, son mari Gui ou Guigues VII, dauphin de Viennois, s'unit en secondes noces, en 1273, à Gaston, vicomte de Béarn. *Ibid.*

[4] Charte du 11 septembre 1285, dans les M. D. G. t. VIII, p. 219.

[5] M. D. G. t. VIII, p. 87.

[6] Le château du comte de Genevois.

vent, qui depuis longtemps avait des griefs contre la maison de Savoie. Amédée jugea prudent de traiter avec l'évêque de Genève, par l'intermédiaire de celui de Lausanne et d'autres arbitres. Ce traité rétablit l'état de choses antérieur au brusque envahissement du comte de Savoie. Le châtelain, à qui était confiée la garde du château du comte, à Genève, dut jurer de respecter les droits de l'évêque ; le châtelain épiscopal du château de l'Ile dut, à son tour, faire le même serment à l'égard du comte [1].

Louis de Savoie avait promis au roi Rodolphe service et fidélité. Celui-ci, de son côté, avait salué Louis du titre de *comte de Savoie*, même avant le décès de Philippe [2]. Le comte Amédée V avait donc en son frère un rival qui comptait sur l'appui du roi des Romains. Louis de Savoie, ne pouvant hériter du comté, réclamait sa part dans les successions paternelle et maternelle, et dans celles de ses oncles, les comtes Pierre et Philippe. Il paraîtrait que Philippe lui avait destiné le pays de Vaud par un acte particulier du 17 décembre 1284 [3]. Louis fit la guerre à son frère pour en obtenir ce qu'il revendiquait comme son bien, et il fut secondé par Amédée comte de Genevois [4]. Dans ce temps, le roi des Romains visitait Lausanne et Fribourg. Sa présence dans la Bourgogne transjurane peut avoir encouragé Louis de Savoie et son allié. Elle peut avoir accéléré le traité qui mit fin à la guerre. La décision du différend qui s'était élevé entre les deux frères fut remise, suivant l'usage, à des arbitres qui, réunis à Lyon, prononcèrent le 14 janvier 1286, dans l'église des Templiers, en présence d'une nombreuse noblesse et de plusieurs dignitaires ecclésiastiques, une sentence, dont nous rapportons ce qu'elle a de plus essentiel en ce qui concerne l'objet de ce mémoire.

« Il y aura désormais paix, accord et bonne amitié entre les deux frères.

« Le comte fera remise de ses ressentiments à ceux qui ont adhéré au parti de son frère Louis, à l'exception du sire de la Tour [5], d'Amédée comte de Genevois, et de leurs aides.

[1] Voy. M. D. G. t. VIII, p. 91 et suiv. et le traité du 29 sept. 1285. *Ibid.* p. 219 et suiv.

[2] Ch. du 12 juillet 1285, dans le second Recueil de documents publié par M. Kopp (*Urkunden*, II, p. 121). Cp. M. D. G, t. VIII, p. 83-84.

[3] M. D. G. t. VII, p. 289, note 175, et t. VIII, p. 98.

[4] Voir la charte datée d'Avenches, le 1er décembre 1285, dans les M. D. G. t. VIII, p. 222-223. Le comte de Genevois, en s'alliant à Louis de Savoie, espérait-il que celui-ci ferait la conquête de la couronne de Savoie, et qu'il lui restituerait le château de Genève et le comté de Vaud?

[5] Humbert, seigneur de la Tour-du-Pin et Coligny. Son père Albert avait rendu foi et hommage à Pierre

« Louis de Savoie, de son côté, renoncera à tout acte de vengeance contre ceux qui ont défendu la cause de son frère.

« Le comte Amédée cèdera à son frère Louis, pour lui et ses héritiers ou successeurs à perpétuité, tous ses droits sur le château de Pierre-Châtel et, dans le pays de Vaud, sur les châteaux des *Clées*, d'*Yverdon*, et sur celui de *Cudrefin* que feu le comte Philippe avait racheté des héritiers de Hugues de Palésieux. Le comte Amédée remettra à son frère les dits châteaux et leurs dépendances libres de toute dette, ainsi que ceux dont les noms suivent, à savoir les châteaux de *Biolay*, de *Moudon*, de *Romont*, de *Rue*, et, dans le Vallais, ceux de Saillon et de Conthey, les uns et les autres avec leurs mandements, droits, justices, vassaux, hommages, terres, etc. Il en sera de même de tous les fiefs et hommages de vassaux nobles et non nobles, ainsi que de tous les immeubles que le comte de Savoie possédait entre l'Aubonne et la Veveyse, excepté les fiefs du comte de Gruyère, ceux de Châtel et de Cossonay, et tels autres fiefs qui, en vertu de contrats faits par ses ancêtres, sont inséparables du comté de Savoie. Amédée cèdera de plus à son frère tous les droits que lui ou ses prédécesseurs les comtes Pierre et Philippe et d'autres ancêtres avaient acquis sur les châteaux, villages (ou villes) et terres, dès Romont en bas vers l'Allemagne [1].

« Louis rendra foi et hommage à son frère Amédée en sa qualité de comte de Savoie, à raison des châteaux qu'il vient d'acquérir, notamment des châteaux du pays de Vaud [2]. »

Cette prestation établit un rapport de dépendance de Louis de Savoie envers le comte Amédée, soit du pays de Vaud envers la Savoie.

Louis de Savoie devint ainsi, en 1286, Seigneur du Pays de Vaud. Ce pays était administrativement divisé en châtellenies.

Louis établit pour bailli de Vaud sire Rodolphe de Billens, à qui succéda Pierre de la Tour, seigneur de Châtillon en Vallais.

de Savoie à raison du château de La Tour. Humbert, qui avait épousé Anne, fille de Béatrice, comtesse de Viennois et d'Albon et dame de Faucigny, et pris le titre de dauphin, depuis que son fils Jean avait été désigné par Béatrice pour lui succéder à la place de son propre fils le dauphin Jean, qu'elle venait de perdre, Humbert, disons-nous, était prêt à rendre foi et hommage à la dite dame Béatrice (fille de Pierre comte de Savoie), conformément à l'autorisation que lui en avait donnée le testament du comte Pierre, mais il le refusait au comte Amédée V, dont il devint un formidable rival. C'est pourquoi il fut exclu avec le comte de Genevois du traité de paix et de réconciliation que firent les deux frères Amédée et Louis de Savoie. Voy. Kopp, II, 2, ou L. IV, p. 445 et suiv. Cp. M. D. G. t. VII, p. 287-288.

[1] M. Kopp (*Gesch.* II, 2, ou L. IV, p. 382, note 2) pense que le comte Amédée a en vue Payerne, Morat et Gumminen, lieu que, dans un contrat passé le 5 août 1291, après la mort du roi Rodolphe, les deux frères Amédée et Louis se proposent d'occuper par indivis soit en commun. Au reste, dans le contrat du 5 août 1291, il s'agit « de castris, villis et fortaliciis de Paterniaco, de Mureto et de *turre de Broy.* » Voy. Kopp, *Urkunden*, II, p. 125.

[2] Voir le traité du 14 janvier 1286 dans les M. D. G. t. VIII, p. 224 et suiv. et l'analyse de cet acte, *ibid.* p. 99 et suiv., ainsi que dans l'Histoire de l'Empire et de la Conféd. suisse (*Geschichte*, etc.), par M. Kopp, t. II, 2, ou L. IV, p. 381 et suiv.

Il n'y avait plus de COMTÉ DE VAUD. Cet ancien comté venait d'être démembré, ou plutôt divisé en deux parties, dont la plus grande, sous le nom de Pays, de Seigneurie ou de Baronie de Vaud, subit une nouvelle forme.

Le comté de Gruyère et les seigneuries de Châtel-Saint-Denis et de Cossonay restèrent fiefs immédiats de la couronne de Savoie [1].

Les auteurs du traité du 14 janvier 1286 disposèrent des châteaux, terres et fiefs qui avaient constitué la gagerie de 1250 sans faire mention du comté de Genevois. Comment expliquer ce silence?

Six mois après la conclusion de ce traité le roi des Romains prit une résolution que l'on peut envisager en quelque sorte comme une sanction du concordat du 14 janvier 1286. Le roi Rodolphe, considérant les importants services que la maison de Savoie avait rendus aux rois ses prédécesseurs, et les mérites de son féal, Louis de Savoie, envers l'Empire, lui accorda, en augmentation du fief que d'ailleurs il tenait de l'Empire [2], la faculté ou l'autorisation d'établir et de lever un péage dans ses châteaux, mandements et territoires de Moudon, d'Yverdon et de Romont, à savoir douze deniers de tout char, de tout attelage à deux chevaux ou d'autres bêtes de trait qui transporteraient au marché du blé ou du vin; six deniers d'un char à un cheval, et deux deniers de toute bête de somme chargée de blé ou de vin. En retour de cette faveur, Louis de Savoie accorderait aux contribuables saufconduit et bonne justice [3], etc.

Le comte de Savoie, désireux d'augmenter sa puissance, était en guerre avec l'évêque de Genève [4], avec le dauphin Humbert et leurs partisans. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette guerre, qui a d'ailleurs été racontée par des historiens habiles et consciencieux [5]. La chute du château de l'Ile, lequel tomba en 1287 au

[1] Voir le traité cité ci-dessus, dans les M. D. G. t. VIII, p. 225. Quant à la Gruyère, comparez ci-dessous p.87.

[2] « Quod alias a nobis Romanoque Imperio tenere dignoscitur. »

[3] Ch. du 24 juillet 1286, ap. Kopp, *Urkunden*, II, p. 122. *Gesch.* II, 2, ou L. IV, p. 385.

[4] L'évêque Robert, oncle du comte de Genevois, étant mort (le 14 janvier 1287), le comte de Savoie poursuivit la guerre contre son successeur Guillaume de Conflans, en homme décidé à satisfaire son ambition.

[5] Voir les ouvrages de MM. Kopp (*Gesch.* II, 2, ou L. IV, p. 445 et suivantes) et Mallet (M. D. G. t. VIII, p. 107 et suivantes).

pouvoir du comte de Savoie, qui en faisait le siége, fut le signal de la cessation ou plutôt de l'interruption des hostilités. Un premier traité de paix fut conclu à Annemasse, le 18 novembre 1287, par deux médiateurs [1], entre le comte de Savoie et le dauphin. Le comte de Genevois devait être compris dans la paix générale. Le surlendemain (20 novembre) fut conclu un traité spécial entre Amédée comte de Savoie et Amédée comte de Genevois. Les deux rivaux s'accordèrent comme il suit, à savoir :

« Que le comte de Genevois rendrait, pour lui et ses successeurs, foi et hommage au comte de Savoie, à raison du château de Charrosse et de ses dépendances, comme avaient fait ses ancêtres à l'égard des princes de Savoie. Il reconnaîtrait tenir de la Savoie, en augmentation de fief, plusieurs autres châteaux, ceux de Graissieu, de Seysans, la Bastie de Grandmont et Arby. Le comte de Genevois tiendrait en fief du comte de Savoie le château de Genève et celui de Baleison, si toutefois ces deux châteaux lui appartenaient en propre; si au contraire ils étaient fiefs de l'Église [2], le comte de Genevois, de l'aveu de l'évêque et du chapitre de la cathédrale, en ferait hommage au comte de Savoie. Dans l'un et l'autre cas, Amédée de Genevois aiderait des dits châteaux le comte de Savoie, sauf le droit de l'Église [3]. »

Oublié du roi des Romains qui, après l'avoir requis de prendre les armes contre la maison de Savoie, et lui avoir promis justice et restitution de ses droits [4], l'abandonnait à sa destinée; pressé par les arbitres et par le comte de Savoie, qui avait un puissant parti dans Genève, le comte de Genevois se hâta de rendre à son ancien adversaire l'hommage qu'il exigeait de lui [5].

« Il semble étrange de voir le comte de Savoie, qui était alors en possession du « vieux château de Genève, s'en faire céder éventuellement la seigneurie féodale

[1] Guillaume de Valence, archevêque de Vienne, et Perceval de Lavagna, sous-diacre et chapelain du pape, vicaire général en Toscane, oncle maternel du comte de Savoie.

[2] Singulière question, du moins en ce qui concerne le château du comte, à Genève, qui, dès l'origine, était indépendant de l'évêque et de son église. Cp. p. 18 et 47. La révolution de 1219 aurait-elle fait de ce château un fief de l'évêque, au mépris de la suzeraineté de l'Empire? L'incertitude touchant la mouvance du château de Genève, cette ignorance réelle ou affectée prouve que la question de savoir si le dit château était (depuis 1219 : il ne pouvait exister aucun doute quant au temps antérieur) fief de l'évêque ou plutôt de la couronne, pouvait au moins être douteuse. M. Mallet, après avoir admis que le comte de Genevois était de tout temps vassal de l'évêque à raison de son comté, ne pouvait considérer le château du comte, à Genève, que comme étant un fief de l'Église. M. D. G. t. VIII, p. 122.

[3] Ch. du 20 nov. 1287. Kopp, *Gesch.* t. II, 2, ou L. IV, p. 451. M. D. G. t. VIII, p. 121 et suiv.

[4] Ch. du 22 juin 1283. Ci-dessus, p. 80.

[5] Ch. du 21 novembre 1287. Kopp, *Gesch.* II, 2, ou L. IV, p. 451.

« par le comte de Genevois, qui en était dessaisi. Mais le moment de la restitution « de ce château, simplement remis en gage, pouvait arriver, et le prince savoyard « profitait de l'occasion favorable pour se mettre en mesure d'en conserver, dans « ce cas, le domaine direct supérieur. »

« Les conditions qui viennent d'être exposées attestent que le vaincu, le comte « de Genevois, subissait, dans ses dures exigences, la loi du vainqueur ; car il était « obligé de soumettre à la suzeraineté de son adversaire des châteaux qui n'y avaient « jamais été sujets, et dont l'un, celui de Genève, était l'antique berceau de sa « famille, son manoir principal et héréditaire, auquel étaient attachés son rang et « son titre. Il avait fait des efforts malheureux et inutiles pour se soustraire à la « suprématie de son rival, et le joug qu'il avait vainement cherché à rompre s'ap- « pesantissait fatalement sur lui et sur sa maison [1]. »

M. Mallet, à qui sont empruntées les réflexions pleines de justesse qu'on vient de lire, nous apprend qu'Amédée comte de Genevois fut remis en possession de son château de Genève, vers la fin de 1288 ou au commencement de 1289, lorsque le comte de Savoie eut en mains le château de l'Ile, considéré comme la clef de Genève, vu qu'il commandait le passage du Rhône [2]. Mais les comtes de Savoie avaient mis trop d'importance à la possession de ce château pour qu'Amédée V consentît à le restituer d'une manière définitive au comte de Genevois. Nous verrons qu'il ne tarda pas à le reprendre.

Quant au comté de Vaud, il ne fut plus question de le rendre à son ancien seigneur. On a vu [3] que la majeure partie de cette province fut cédée à Louis de Savoie ; qu'une autre portion, notamment le comté de Gruyère proprement dit, resta fief immédiat de la Savoie. Amédée V étant à Genève, probablement au château de l'Ile, y régla ce qui concernait la Gruyère. Pierre comte de Gruyère et son petit-fils Rodolphe, héritier présomptif du comté, y vinrent lui rendre foi et hommage, le 18 avril 1289, à raison de leurs châteaux de Gruyère, de Montsalvens, de Château-d'Œx et du Vanel avec leurs dépendances [4], à l'exception toutefois de quelques

[1] M. D. G. t. VIII, p. 122-123.
[2] M. D. G. t. VIII, p. 197.
[3] P. 85.
[4] Ch. du 18 avril 1289. En voir l'analyse dans notre Histoire du comté de Gruyère.

fiefs. Pierre et Rodolphe prêtèrent au comte de Savoie foi et hommage lige [1], et reprirent de lui les dits châteaux à titre de fief lige [2]. L'acte d'hommage et d'investiture, muni des sceaux du comte de Savoie et de l'évêque de Genève, confirma et rendit permanent un état de choses qui avait déjà existé, au moins provisoirement, sous les prédécesseurs immédiats d'Amédée V. Le fief lige, dont il s'agit dans ce document, était un fief en raison duquel, indépendamment de l'acte de foi et hommage, le vassal était tenu d'aller à la guerre et de s'acquitter en personne des services militaires qui étaient dus au seigneur. On sait que Rodolphe III, comte de Gruyère, obligé par l'ordre du 29 juin 1250 [3] de rendre à Pierre de Savoie, tant que durerait la gagerie, les devoirs féodaux auxquels il était tenu envers le comte de Genevois, avait pris part à l'expédition de Pierre contre Fribourg [4]. Or, le comte de Gruyère s'étant acquitté en personne des devoirs militaires envers Pierre de Savoie, en vertu de l'ordre précité, il résulte de là qu'il les devait auparavant au comte de Genevois, que celui-ci était par conséquent naturel suzerain du comte de Gruyère, et de plus du comté de Vaud, dont celui de Gruyère faisait partie.

L'acte du 18 avril 1289 régla définitivement la question de vassalité du comte de Gruyère.

Nous avons dit que le roi des Romains avait abandonné son féal, le comte de Genevois, dans sa détresse, et qu'il ne tarda pas à reconnaître l'occupation, la prise de possession du pays de Vaud par Louis de Savoie, en autorisant celui-ci à établir un péage dans les mandements de Moudon, d'Yverdon et de Romont. Peut-être n'avait-il délaissé qu'à regret l'infortuné comte de Genevois. Il semblerait qu'avant de quitter l'arène de la vie, le chef de l'empire romain voulût réparer un tort envers son vassal, ou le dédommager en quelque sorte des pertes qu'il avait éprouvées. Six semaines avant sa mort, le 3 juin 1291, le roi Rodolphe accorda deux lettres patentes au comte de Genevois. Dans l'une, considérant les nombreux services par lesquels l'illustre Amédée comte de Genevois [5] avait signalé sa fidélité au roi et à

[1] « Fidelitatem ligiam. »
[2] « Feodum ligium. »
[3] Voy. ci-dessus, p. 59.
[4] Voy. ci-dessus, p. 63-64.
[5] « Vir spectabilis Amedeus comes Gebennensis. »

l'Empire, Rodolphe lui concède, pour lui et ses héritiers à perpétuité, tous les fiefs devenus vacants par la mort de son frère Aimon, et relevant de l'Empire [1].

Il y avait dix ans que le comte Aimon était mort. — La reconnaissance du roi était bien tardive!

Par la seconde lettre patente, du même jour, le roi Rodolphe, exaltant les mérites du comte Amédée, lui accorda l'autorisation de percevoir un impôt de toute espèce de céréales qui passerait sur son territoire pour être vendue au marché, ainsi que de toute bête de somme ou de trait. En retour de ce droit, Amédée veillerait à la sûreté de la route royale, et donnerait un saufconduit aux marchands qui passeraient sur ses terres. En reconnaissance de la dite faveur royale, le comte et ses successeurs rendraient foi et hommage au roi des Romains et aux princes qui occuperaient le trône après lui [2].

Depuis le traité définitif conclu le 19 septembre 1290 à Asti, entre l'évêque de Genève et le comte de Savoie [3], le comte de Genevois s'étant uni au dauphin pour surprendre Genève et s'en rendre maître par un coup de main, Amédée V s'empara du château de Genève ainsi que du château de Corbière, à trois lieues de la cité, appartenant au comte de Genevois [4]. La paix fut rétablie par un traité que firent les comtes de Savoie et de Genevois, le 10 décembre 1293. Il fut décidé :

« Que le traité fait à Annemasse, le 18 novembre 1287, serait maintenu; qu'en conséquence il y aurait entre les deux parties bonne et perpétuelle paix;

« Que le comte de Genevois serait à jamais fidèle au comte de Savoie comme à son seigneur; qu'il l'aiderait de tout son pouvoir et de toutes ses terres, excepté de celles qu'il tenait d'autres seigneurs;

« Qu'il ne pourrait faire avec les citoyens de Genève aucune alliance nuisible au comte de Savoie, dont il devait défendre les droits dans la ville;

« Que le comte de Genevois s'entendrait avec les citoyens de Genève pour obtenir du comte de Savoie la restitution de son château de Genève [5], etc. »

Voilà donc le comte de Genevois soumis envers celui de Savoie à une sujétion féodale plus absolue que jamais. Son influence dans Genève est annulée. D'ancien

[1] Ch. du 3 juin 1291. Kopp, *Urkunden*, II, p. 124, nº 55. Voy. *Gesch.*, II, 2, ou L. IV, p. 461.
[2] Ch. du 3 juin 1291. *Ibid.* nº 56. Voy. *Gesch.* l. c.
[3] M. D. G. t. VIII, p. 185 et suiv.
[4] *Id. ibid.* p. 203.
[5] Ch. du 10 décembre 1293, dans les M. D. G. t. VIII, p. 272 et suiv. Voy. *ibid.* p. 204-206.

suzerain il devient l'auxiliaire et le défenseur des droits de son rival. Afin d'assurer sa position à l'égard du comte de Genevois, Amédée comte de Savoie, après avoir obtenu de la dauphine Béatrice, dame de Faucigny, la suzeraineté sur les châteaux de Faucigny, Bonne, Monthoux, Bonneville, etc., ainsi que sur divers fiefs, avec leurs dépendances [1], se fit encore céder par elle tout ce qu'elle avait de l'autre côté du Léman [2]. « Enfin, un contrat du 31 août 1297 stipula les conditions du futur mariage de Guillaume, fils du comte Amédée de Genevois, avec Agnès, l'une des filles du comte de Savoie. A cette occasion, Amédée de Genevois assura sa succession à Guillaume ou au fils aîné qui naîtrait de ce mariage [3]. »

La maison de Savoie venait de contracter une nouvelle alliance matrimoniale avec la maison de Genevois, moins en vue de rendre à celle-ci son ancienne splendeur que d'augmenter sa propre puissance et de la consolider. On prévoyait le jour où le comte de Savoie soutiendrait que le comté de Genevois devait lui revenir en entier comme descendant de ceux qui l'avaient anciennement possédé [4]. L'alliance de 1297 n'empêcha pas les vieilles rancunes d'éclater de nouveau, pas plus que les liens du sang qui jadis unissaient les comtes Thomas et Guillaume Ier, n'avaient pu bannir la discorde et la guerre. La maison de Savoie s'élevait sur les ruines de sa rivale. Celle-ci, loin d'oublier ses revers, épiait l'occasion de les réparer. Mais en vain ; elle subit sa destinée.

En possession du pays de Vaud et d'une partie du Genevois, la maison de Savoie aspirait à la conquête ou à l'héritage de tout le comté. Ce fut le but vers lequel ses souverains dirigèrent constamment leurs efforts, et grâce à une suite presque non interrompue de princes ambitieux et prudents, habiles, courageux, persévérants, la monarchie de Savoie finit par s'agrandir de la province voisine dont ses premiers fondateurs avaient préparé la sujétion. Depuis le contrat de 1297, le comté de Genevois n'eut plus qu'un siècle d'existence. En 1401, ce grand fief tout entier devint une province de la maison de Savoie.

[1] Ch. du 26 mai 1293. dans les M. D. G. t. VIII, p. 276 et p. 207.
[2] Ch. du 29 avril 1294. Voy. *ibid.* p. 208.
[3] *Ibid.* p. 208.
[4] Voy. l'*Art de vérif. les dates*, t. XVII, p. 147.

FIN.

APPENDICE.

Nous réunissons, dans cet appendice, quelques documents authentiques et inédits (à l'exception de la pièce apocryphe n° V), qui confirment certains faits établis dans notre Mémoire, et pourront intéresser encore à d'autres égards les amis le l'Histoire nationale.

Nous regrettons de ne pouvoir donner la charte de l'an 1192, dans laquelle, d'après le témoignage de J. de Muller, le comte Amédée (II) porte le titre de comte des Genevois et des Vaudois [1]. Nous espérions la trouver à Fribourg. M. le colonel Daguet, archiviste d'État, nous a écrit qu'elle n'existe pas dans le riche dépôt confié à sa garde [2]. En revanche, nous devons à l'obligeance de cet habile archiviste les deux chartes intéressantes que nous publions sous les nos III et IV.

Ce petit recueil est suivi d'une Table généalogique des comtes de Genevois qui sont mentionnés dans le cours de notre ouvrage.

[1] « Der Titel *comes Gebennensium et Valdensium* ist in einer *Urkunde* von 1192, » a dit le célèbre auteur de l'Histoire de la Conféd. suisse, t. Ier, p. 370, note 57 (édit. allem. de Leipz. 1825.)

[2] Lettre du 1er juin 1854.

I.

Guillaume, fils d'Amédée Ier comte de Genevois, du consentement de son fils Humbert, donne à l'église de Saint-Maire, à Lausanne, une femme avec ses fils et ses filles à lui appartenant, et confirme la cession d'autres personnes des deux sexes, que Ionaca, femme d'Ulric, avait faite à la dite église, en vertu d'une donation de la part de son mari. Guillaume confirme aussi aux religieux de Saint-Maire la possession des dons qui lui ont été faits par des hommes dont il est le seigneur.

Lausanne, 1177, août 28.

Arch. cant. de Fribourg, Tit. de l'Évêché, n° 1, sur parchemin.

(Ego Willelm)us filius Amedei comitis Gebn. cogitans de remedio | (animarum parentum) meorum concedo ecclesie sancti Marii Lausann. uxorem | (Andree matricularii) cum filiis et filiabus suis qui ad me pertinebant, | et filios et filias Petri de Bollens fabri, quos pro elemosina mariti sui Uldrici | uxor eius Ionaca laudantibus filiabus suis iamdudum eidem ecclesie concesserat, | ut eos predicta ecclesia deinceps in pace et absque ulla perturbatione posside- | at et nullus eandem ecclesiam super hoc amplius inquietare presumat. Conce- | do eciam predicte ecclesie et canonicis ibidem Deo seruientibus, ut si aliquis de ho-| minibu snostris eidem ecclesie de facultatibus et de possessionibus suis tradiderit, con- | cesserit, contulerit, libere et cum bona uoluntate nostra habeant, possideant. | Hoc autem feci bona fide et sine ullo malo ingenio Lausanne in manu | Petri eiusdem ecclesie prioris, anno ab incarnatione Domini M°. C°. LXX°. VII°. die | dominica, luna XXVII, laudante Umberto filio meo, et cartam fieri precepi | et ad maioris signum certitudinis et firmitatis sigillo meo sigillari | sub his testibus, Poncius sacrista Gebnn. Willelmus de Buetges, Durandus ca- | (no)nicus..... nus de Quintinnei, Iacobus filius Umberti de Albona. Ni- | .... Petrus de Uillens.

Ce titre, corrodé aux endroits que nous avons essayé de rétablir entre deux crochets, est du reste un morceau de belle paléographie. Il porte au revers l'indication succincte du contenu de l'acte. Cette indication, dont le premier nom a disparu, sauf le dernier trait, est d'une écriture assez semblable à celle du texte, mais un peu plus petite. La voici :

« (Willelm)*i filii amedei comitis gebenn.... de uxore andree matricularii de b(er)chie et filiorum. p. hab'. de Ballens.* »

Cet acte, que nous avons trouvé l'année dernière aux Archives du canton de Fribourg, est un monument historique d'autant plus précieux qu'il comble une lacune sensible dans la série des chartes relatives aux comtes de Genevois, et qu'il sert à rectifier une erreur considérable que, sans cette pièce, le critique le plus habile n'eût pas pu découvrir. Au moyen de ce document, on peut établir avec certitude qu'en 1177 Guillaume I[er] n'était pas encore comte de Genevois, que cette dignité appartenait alors à son père Amédée I[er], qui en était revêtu depuis 1137, et qui figure en qualité de *comes Gebennarum* dans une autre charte de 1177, publiée dans le Recueil diplomat. du canton de Fribourg, t. I[er], n° 1, et dans une de l'an 1178, éditée par Guichenon, dans la *Bibl. Sebus.* cent. I, ch. 54.

Ici se présente une difficulté qu'il faut trancher. M. Ed. Mallet a publié, dans le t. II des M. D.G., entre autres pièces intéressantes, quatre documents qui se terminent comme il suit :

N° XIV, p. 37. « Actum est hoc Do. Alexandro presidente sancte romane ecclesie, Frederico imperatore, Ardutio Gebenn. episcopo, *Willelmo comite*, mense junio, anno ab incarnatione Domini nostri Ihesu Christi M°. C°. LXX°. »

N° XV, p. 39. « Testes sunt *Amedeus filius comitis.* Actum anno dominice incarnationis M°. C°. LXX°. VII°. Friderico Romanorum imperatore regnante. Alexandro tercio sedis apostolice presidente. »

N° XVI, p. 42. « Ego G. scripsi — hanc cartam mense junio, die sabbati. Actum est hoc Do. Alexandro presidente sancte romane ecclesie, Frederico imperatore, Ar(dutio) Gebenn. episcopo, *Willelmo comite*, anno ab incarn. Dom. I. Ch. M[mo]. C[mo]. LXX[mo]. VIIII°. »

N° XIX, p. 46. « Testes... *Amedeus filius comitis*... Patratum est hoc Do. Celestimo pres. sacr. eccles. rom., Henrico imperatore, *Willelmo comite*, mense aprili, die Iovis, an. M°. C°. LXXXX°. »

Ajoutons à ces fragments l'extrait d'une charte du 8 sept. 1192, communiquée en entier dans les M. D. G. t. IV, p. 14, sous le

N° IV... « Ipso *Amedeo nobilissimo comite de Gebenna* concedente... *Amedeus filius eius* confirmavit patris beneficium. — Anno ab incarnatione Domini M°. C°. XC°. II°. indictione octava, epacta VII[a]. concurr. VI, luna XXX[a]. sexto yd. septembris. In claustro de Paierno. »

Remarques.

1° La charte du 28 août 1177, que nous publions ci-dessus, prouve que la date de celle que M. Mallet a produite sous le n° XIV est incomplète, qu'au lieu de M°. C°. LXX°. il faut lire M°. C°. LXX°. VIII°, ou VIIII°. Cette charte a été faite environ dans le même temps que les deux actes désignés sous les n[os] XV et XVI.

2° Par *Amedeus filius comitis* de la charte n° XV, il faut nécessairement entendre Amédée, frère cadet de Guillaume (I[er]) et fils puîné d'Amédée I[er], alors comte régnant.

3° *Amedeus filius comitis* de la charte n° XIX est le troisième fils du comte Guillaume I[er], qui régnait encore en avril 1190, fut remplacé par son frère Amédée en 1192, et recouvra son comté, dont il était encore le souverain en 1195.

4° Enfin, *Amedeus filius comitis* de la charte n° IV est le fils puîné d'Amédée (II), qui régna quelque temps à la place de son frère aîné Guillaume I[er].

II.

HUMBERT, comte de Genevois, assiste d'office à une convention passée entre Roger, évêque de Lausanne, et Rodolphe Ier, comte de Gruyère.

Riaz, 1195 ou 1196.

Arch. cant. à Lausanne. Invent anal. vert. sur parchemin.

Rog(erius), Dei gratia Lausannensis episcopus. — Sciant tam presentes quam futuri quod dominus Rodulfus comes de Gruerj et filii sui Willelmus, Petrus et Rodulfus, Agnes comitissa et filie sue omnes — guerpiverunt quicquid habebant vel calumpniabantur in villa de Bullo et in appendiciis eius, etc. Huic conventioni interfuerunt Willelmus de Blonaj, Nantelmus de Escublens, Vmbertus de Pont, Willelmus de Orsenens, canonici Lausannenses, VMBERTUS *comes Gebenn(ensis)*, Vldricus de Corberiis, Petrus, Vldricus et Vmbertus fratres de Escublens, Lodoycus dapifer, Giroldus frater eius, Cono maior de Curtilli, Rodulfus maior de Bullo, Petrus de Willens, Guido et Falco fratres, milites, Girardus de Burgo, Willelmus Gutturosus, burgenses. Datum est hoc in uilla de Rota in Ogo.

Parmi les personnages qui figurent dans cette charte, que nous publierons en entier dans le Cartulaire du comté de Gruyère, il en est un qui aide à fixer l'époque de son expédition et le commencement du règne du comte Humbert. C'est Nantelme d'Écublens, chanoine de Lausanne. Nantelme figure dans une charte de l'an 1200 en qualité d'évêque de Sion et de prévôt du chapitre de Notre-Dame de Lausanne. (Voy. M. D. S. R. t. VI, p. 206-207). Successeur de l'évêque Eudes, qui avait porté la mitre pendant deux ans (de 1194 à 1196), Nantelme d'Écublens fut élevé à l'épiscopat de Sion en 1196. — Guillaume Ier, père d'Humbert, apparaît encore en 1195 en qualité de comte de Genevois. (Voy. le Cartul. d'Oujon, ch. n° 2, p. 6.) C'est donc dans le court intervalle entre le décès de Guillaume Ier, qui était encore comte en 1195, et l'élection de Nantelme à l'évêché de Sion, en 1196, dans l'une de ces deux années, qu'Humbert, fils de Guillaume Ier, devint comte de Genevois.

III et IV.

1° GUILLAUME II, comte de Genevois, du consentement de son fils RODOLPHE, et en présence de plusieurs seigneurs et chevaliers, confirme à l'abbaye d'Hauterive la possession de divers fonds de terre, situés au lieu dit Les Faverges, dans la paroisse de Saint-Saphorin (Lavaux), et dans plusieurs autres localités du comté de Vaud, n'importe que ces biens soient mouvants du fief ou de l'alleu du dit comte.

2° Notification de l'acte précédent par GUILLAUME (d'Écublens), évêque de Lausanne.

Lausanne, 1225, février 19.

Arch. cant. de Fribourg, Tit. d'Hauterive, M. n°s 3 et 4 sur parchemin.

A.

Cum per mutationes rerum et successiones temporum, que fiunt a mortalibus ab humana memoria elabuntur, ni literarum apicibus annotentur, Ego (Will(el)mus comes Geben(nen)sis notum facio presentibus et futuris, quod cum domus de Altaripa teneret quasdam possessiones in parrochia Sancti Simphoriani, videlicet a Leffaverges, et in aliis locis, que de feodo meo esse noscebantur, unde eas ad manum meam revocare volebam, demum spiritu Dei compunctus, propter favorabilem religionem eiusdem domus, et redemptoris intuitu, de consensu Rodulfi, filii mei, dedi et concessi predictas possessiones dicte domui, in manu Iohannis abbatis, in predictis locis, sive ubicunque sint, de quibus predicta domus Alteripe investita erat in die huius concessionis, in comitatu Waldensi, sive essent de feodo meo sive de allodio, libere, quiete et pacifice imperpetuum possidendas. Huius rei testes sunt D^{nus} Rodulfus de Rota, Rodulfus cognatus eius, Iohannes D^{nus} de Prengins, Umbertus de Wolflens, Will(el)mus de Palaisuez, Will(el)mus de Fruencia, Will(el)mus de Albiez, Rodulfus de Albiez, Petrus dapifer de Rota, Petrus de Chablie, milites, Will(el)mus Marescallus, Iohannes de Giez. Quod ut ratum et firmum permaneat presens scriptum sigilli mei munimine feci roborari. Actum Lausanne anno incarnationis dominice M^{o}. CC^{o}. XXIIII°. XI°. kl. martii.

B.

Will(el)mus, Dei gratia Lausannensis episcopus, omnibus scire volentibus rei geste memoriam. Sciant quorum scire interest, quod cum domus de Altaripa teneret

quasdam possessiones in parrochia sancti Simphoriani, videlicet a Leffaverges, et in aliis locis, que de feodo Will(el)mi comitis Gebenn(ensis) esse noscebantur, verum eas ad manus suas revocare volebat, demum spiritu Dei compunctus, propter favorabilem religionem eiusdem domus, et Redemptoris intuitu, predictus W(illelmus) comes, de consensu Rodulfi filii sui, dedit et concessit predictas possessiones iam dicte domui in manu Iohannis eius abbatis, in predictis locis, sive ubicunque sint, de quibus sepedicta domus Alteripe investita erat, in die huius concessionis, in comitatu Waldensi, sive essent de suo feodo sive de alodio, libere, quiete et pacifice imperpetuum possidendas. Huius rei testes sunt Rodulfus Dnus de Rota, et Rodulfus cognatus eius, Iohannes Dnus de Prengins, Umbertus de Volflens, Will(el)mus de Palaisuez, Will(el)mus de Fruencia, Wil(el)mus de Albiez, Rodulfus de Albiez, Petrus dapifer de Rota, Petrus de Chablie, milites, Will(el)mus Marescallus, Iohannes de Giez. Quod ut ratum et firmum permaneat, presens scriptum, ad preces dicti W(illelmi) comitis, sigillo nostro fecimus roborari. Actum Lausanne, anno Domini M°. CC°. XXIIII°. XI. kl. martii. Datum per manum Rodulfi de Fruencia, cancellarii nostri.

L'une ou l'autre de ces deux chartes serait-elle le document de l'an 1224 (vieux style), d'où J. de Muller a inféré que la maison de Genevois avait l'administration du comté de Vaud [1] ? Nous le pensons, sans oser, toutefois, l'affirmer.

Nous présenterons en faveur de notre opinion les considérations suivantes :

1° Le comte de Genevois confirme à l'abbaye d'Hauterive la jouissance des biens qu'elle possède soit à Saint-Saphorin, soit dans quelque autre partie du comté de Vaud, que ces biens soient dans la mouvance du fief du comte, ou qu'ils lui appartiennent en propre.

2° Par fief du comte, il faut entendre, nous semble-t-il, le fief suzerain, qui relevait de la couronne, ou qui avait pour supérieur immédiat le recteur de la Bourgogne, vicaire impérial; c'est-à-dire, le comté de Vaud lui-même, et non pas tel ou tel fief relevant de l'évêque de Lausanne. Celui-ci, remarquons-le, ne confirme pas la faveur accordée par le comte de Genevois à l'abbaye d'Hauterive; il la notifie simplement à ses diocésains.

3° Les témoins de la charte de concession émanée du comte de Genevois sont des seigneurs du comté de Vaud, ses vassaux ou ses hommes liges, dans les seigneuries desquels se trouvaient, selon toute apparence, les biens dont le comte confirme la possession à la maison religieuse d'Hauterive.

4° De ce qui précède, il semble résulter que, dans la charte du 19 février 1225 (pour 1224), le comte de Genevois agit, non en qualité de seigneur dont la concession eût demandé, pour être valide, la confirmation d'un suzerain dont il eût été le vassal, mais en qualité de supérieur laïque du comté de Vaud, dont il exerçait l'administration.

[1] Voir ci-dessus, pag. 51, note 3.

V.

Prétendue élévation du soi-disant « comte-évêque » de Lausanne au rang de prince de l'Empire par le roi Rodolphe en 1273.

Rudolphus de Habsburg, Rex Allemanniæ, Romanorum Imperator, ad perpetuam posteris seculis memoriam. Notum sit, quod ad instantiam Ss. D. Gregorii Papæ X, ipsa die Consecrationis ecclesiæ beatæ Mariæ Lausannensis ab ipso nobis adstantibus factæ, speciali affectu in reverendos devotos Episcopos dictæ ecclesiæ propensi, utpote de Romano Imperio semper bene meritos, dilectum nobis reverendum devotum Ioannem de Cossonay, Episcopum et Comitem Lausannensem, eiusque successores in perpetuum creavimus et stabilivimus Principem Romani Imperii nostri, posterorumque successorum nostrorum, ut sedeant cum Principibus Romani Imperii, suffragiorumque activorum ius habeant in electionibus, præstito per eum iuramento, Imperii iura se successoresque suos defensurum atque defensuros, atque si opus futurum esset, de suo subministraturos, nec non omnia ut fideles Romano Imperio Principes præstituros ; quare ipsum, omnesque eiusdem Ecclesiæ Prælatos et Comites cum omnibus suis pertinentiis, feudis et bonis in tutelam protectionemque nostram suscipimus, ut in perpetuum gaudeat et gaudeant titulo et prærogativis Principum Romani Imperii, mandantes, ne quis contra hanc concessionem nostram perpetuo valituram attentare quidquam valeat. Datum Lausannæ, IV Calendas Octobris, anno Christi MCCLXXIII. Regni nostri III, Indictione I.

Rodulphus
Kunix *Cancell.*

Nous avons un motif particulier de reproduire la pièce qu'on vient de lire, c'est qu'elle attribue au supérieur du diocèse de Lausanne la double dignité de *comte-évêque*. Cette pièce, dont quelques écrivains de renom, Gerbert (dans sa Crypta Nov. Append, p. 139) ; Muller (dans son Hist. de la Conféd. suisse, édit. de Leipz. 1825, t. Ier, p. 546, note 151) ; et le prince Lichnowsky (Hist. de la maison de Habsbourg, I, p. 139 et 421, note 106), ont parlé comme d'un acte authentique, a été déclarée apocryphe par l'abbé Fontaine, dans sa Dissertation [1], par M. le Dr Bœhmer, *Regest. Rud.* 211, et par M. le prof. E. Kopp, dans

[1] Dissertation historique et critique pour fixer l'époque de l'entrevue du pape Grégoire X et de l'empereur Rodolphe de Habsbourg à Lausanne, pendant laquelle s'est fait le sacre de la cathédrale de cette ville, par M. l'abbé Fontaine, archidiacre de l'évêché de Lausanne et chantre en dignité du chapitre de Fribourg. — Fribourg en Suisse, MDCCXCI, in-8o. — Voir les pages 33-40 de cette dissertation.

son Histoire du Saint-Empire romain et de la Conféd. suisse, t. Ier, p. 890, t. II, 2e partie, ou L. IV, p. 300, note 2.

L'abbé Fontaine a le premier contesté l'authenticité de ce document. Nous réunissons ici les arguments de ce savant, ceux de M. Kopp et les nôtres, qui en démontrent la fausseté :

1° Ce prétendu diplôme est daté du 28 septembre 1273, c'est-à-dire de la veille du jour où Rodolphe de Habsbourg fut élu roi des Romains. C'est bien à l'année 1273 que répond l'indiction I, mais seulement jusqu'au 23 septembre inclus. L'indiction césarienne, dont les empereurs d'Occident ont fait usage, commençait le 24 septembre; en sorte qu'au 28 sept. 1273 répondait l'indiction II. Suivant ce diplôme, le roi Rodolphe aurait conféré à l'évêque de Lausanne la dignité de prince de l'Empire, à la demande du pape Grégoire X, et le jour même de la consécration de la cathédrale de Notre-Dame, c'est-à-dire le 19 octobre 1275. Supposé que le clerc ou le copiste ait écrit MCCLXXIII au lieu de MCCLXXV; cette dernière année serait, en effet, la troisième du règne de Rodolphe, en comptant toutefois du jour de son élection, non du jour de son couronnement. Mais cette supposition ne lèverait pas toutes les difficultés : resterait à concilier le 19 octobre avec le 28 septembre; chose impossible. En maintenant la leçon du 28 sept. 1273, on se trouve dans un autre embarras. A cette époque, le pape Grégoire était encore à Florence. L'évêque promu à la dignité de prince de l'Empire aurait été Jean de Cossonay. Or, en 1275, ce prélat n'existait plus. Nous connaissons une charte de l'évêque Jean de Cossonay, du mois de mai 1273 [1]. On en possède une du 9 décembre de la même année, où intervient son successeur Guillaume de Champvent [2]. Jean de Cossonay était donc mort entre le mois de mai et le mois de décembre de l'an 1273. Ainsi, la date assignée aux faits dont il est question dans la pièce que nous examinons est déjà une preuve convaincante de sa fausseté.

2° La désignation d'un évêque par son nom de famille était, en diplomatique, entièrement contraire à l'usage.

3° Il faut en dire autant de la désignation d'un roi ou d'un empereur. On sait que Rodolphe, ayant été promu à la dignité royale, quitta le nom de Habsbourg, qui passa à ses fils.

4° Jamais Rodolphe ne prit le titre de roi d'Allemagne, mais toujours celui de roi des Romains.

5° Jamais il ne se para du titre d'empereur, titre que le chef de l'Empire ne portait qu'après avoir reçu la couronne impériale des mains du pape. Rodolphe, par des motifs très-honorables, n'ambitionna pas ce titre. Il mourut le 15 juillet 1291 sans avoir été couronné empereur.

6° Dans le même acte, l'évêque de Lausanne est qualifié *comte*, titre qui lui eût conféré des attributions qu'il n'avait pas [3]. Si le supérieur du diocèse de Lausanne eût été comte, le diplôme suivant n'eût point omis ce titre.

7° L'élévation de l'évêque de Lausanne au rang de prince de l'Empire est une invention absurde. Ce grand dignitaire ecclésiastique était, par son rang, prince ou grand feudataire du roi ou de l'empereur à raison des fiefs régaliens qu'il tenait du chef de l'Empire, son suzerain. Dans le diplôme qui suit, l'évêque de Lausanne est appelé par le roi : Notre cher prince, « *princeps noster dilectus*, *in ceterorum nostrorum et Imperii principum generosa caterva coruscans.* »

8° Enfin, la signature et le contreseing sont contraires à l'usage de l'époque supposée où notre docu-

[1] C'est un acte par lequel Jean, évêque de Lausanne, révoque plusieurs droits qu'il avait autrefois concédés à la ville de Lausanne. « Datum anno MCCLXX tercio. mense maii. » Arch. du canton de Vaud, Baill. de Lausanne, Lay. 73, n° 85.

[2] « Guillermus Dei gratia Lausannensis episcopus..... Datum et actum in domo espiscopali de Ochie (Ouchy) die Sabati post festum beati Nicholai anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo tertio. » M. D. S. R. t. Ier, 2e part. p. 177-184.

[3] Voir à cet égard notre Mémoire sur les Comtes de Genevois.

ment aurait été expédié. Lorsque le chancelier était nommé dans un diplôme, son nom y paraissait avant la date. Parmi les nombreux diplômes du roi Rodolphe, il n'en est aucun qui porte le nom du prince à la fin, en forme de signature.

Le document que nous avons reproduit est une pièce fabriquée avec si peu d'adresse, que l'auteur n'est parvenu qu'à faire ressortir son ignorance en diplomatique et sa fourberie.

VI.

1° Rodolphe, roi des Romains, favorable aux vœux de l'évêque de Lausanne et aux sollicitations de l'archevêque de Mayence, son archichancelier, charge l'Élu de Verdun d'investir, de sa part, le dit évêque de Lausanne des fiefs régaliens, et de recevoir de lui la prestation d'hommage et de fidélité, bien entendu qu'à la première bonne occasion ce prélat se rendra auprès du roi, pour recevoir des mains de S. M. l'investiture des fiefs régaliens, et lui rendre foi et hommage à raison de ces droits.

Bâle, 1275, août 11.

2° Notification de l'Élu de Verdun, portant que l'investiture ordonnée par le roi des Romains a reçu son exécution.

Etoy, 1275, août 18.

Arch. cant. à Lausanne, Vidimus de 1286, sur parchemin (endommagé).

Nos Aymo de Quarto [1], prepositus ecclesie Lausann(ensis), et W(illelmus) [2], thesaurarius eiusdem ecclesie, notum facimus vniuersis quod nos vidimus et inspeximus diligenter de verbo ad verbum quasdam litteras non corruptas nec in aliqua sua parte | viciatas, quarum vna sigillata est sigillo serenissimi domini R(odolphi) Dei gratia nunc Romanorum regis semper augusti, et altera sigillata est sigillo venerabilis patris in Christo G(irardi) [3], divina permissione quondam Verdunensis Electi. Quarum prime tenor talis est. |

A.

Rudulphus, Dei gratia Romanorum rex semper augustus, venerabili Verdunensi Electo principi suo primo gratiam suam et omne bonum. Romani Imperii

[1] Aimon du Quart (nom d'un château près d'Aoste, sur la route d'Ivrée), évêque de Genève de 1304 à 1311.
[2] Guillaume de La Sarra.
[3] Girard de Grandson.

pulchritudo consurgens antiquitus et fundata mirifice super immobile funda-|mentum exelle(n)cie prerogativa qua viguit, columpnis meruit stabiliri stabilibus et egregiis edificiorum iuncturis indissolubiliter adornari. Inter q(uas) quidem inclitos principes ad tocius machinam operis suppor- | tandam precipue vt columpnas voluit pociori prestantia preminere, vt quo fecundius gratie priuilegiis insigniri se senciunt, eo amplius debeant erga Romanum imperium se in obsequiose vicissitudinis redhibicione | gratuita ceteris preclarere. Sane G(uillelmus) [1] venerabilis Lausannensis episcopus, princeps noster dilectus, in ceterorum nostrorum et Imperii principum generosa caterva coruscans, pergrate deuocionis insignia culmini nostro | dilucide presentata, beniuolencie nostre gratiam sibi plenarie vendicauit. Nos suis rationabilibus desideriis grato concurrentes affectu, nec non Maguntini archiepiscopi principis et archican- | cellarii nostri karissimi supplicationibus inducti, sinceritati tue committimus et plenariam damus presencium serie potestatem quod a predicto Lausannensi episcopo vice nostra recepto fidelitatis et ho- | magii debiti iuramento, regalia feoda sua sibi nomine nostro concedas et ipsum cum sollempnitate quam decet investias de eisdem. Ea tamen interposita pactione quod quum cito commodior sibi facultas | ad (-fuerit regiam) debeat visitare (presentiam), feoda prenotata de manu nostra et ceptro [2] regio suscepturus et iuraturus similiter debiti nobis homagii iuramentum. Hinc est quod vassalis et ministerialibus sub interminatione gratie nostre damus presentibus in mandatis quatenus | de regie p. testatis f. tor. concedimus, devote de cetero pareant, humiliter obediant et intendant. In cuius rei testimonium presens scriptum (nostre Maiestatis sigillo) | iussimus communiri. Datum Basilee iij Idus Augusti, indictione tertia, regni nostri anno secundo.

Item tenor alterius littere talis est :

B.

(Nos Girardus div)ina permissione Virdunensis Electus uniuersis presentem litteram inspecturis salutem eternam in Domino. Cum serenissimus ac magnificus

[1] Guillaume de Champvent.
[2] sceptro

(Dnus Rodolphus, Dei) | gratia Romanorum rex semper augustus ded(erit) nobis potestatem recipiendi vice et auctoritate sua a venerabili in Christo patre W(illelmo) Dei gratia episcopo Lausannensi fidelitatis et homagii debiti (iuramentum) | feoda sua nomine eiusdem domini regis eidem concedendi ac inuestiendi eundem ea solle(m)pnitate qua decet de eisdem, Nos a prefato venerabili patre fidelitatis et homagii debiti (iuramentum) | auctoritate prefati domini regis recepimus, eidem venerabili patri regalia feoda suo [1] concedentes ac inuestientes eiusdem domini regis nomine eundem solle(m)pnitate qua decet | interposita pactione quod quam cito commodior sibi facultas adfuerit regiam debeat visitare presentiam, feoda prenotata de manu sua et ceptro regio suscepturus et iu(raturus similiter homagii) | debiti regie magnitudini iuramentum. In cuius rei testimonium presentes litteras sigillo nostro sigillauimus. Datum aput Estues [2] die dominica proxima post festum Asumptionis b(eate Marie virginis) | anno Domini M°. CC°. septuagesimo quinto.

In quorum visionis testimonium Nos predicti prepositus et thesaurarius ecclesie Lausannensis sigilla nostra presentibus duximus apponenda. Datum feria quinta [3]. Omnium sanctorum, anno Domini M°. CC°. octogesimo sexto.

[1] sua
[2] Etoy, entre Aubonne et Rolle.
[3] Le 31 octobre ou le 7 novembre, suivant qu'il y avait *ante* ou *post* festum O. S.

L'impression de ce Mémoire de M. le professeur Hisely, membre correspondant de l'Institut Genevois (*Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire*), a été votée par cette Section dans sa séance du 28 avril 1854.

ERRATA.

Page 28 note 1 ligne 6 quio bliti *lisez* qui obliti
» 30 ligne 19 Berthold, de Neuchâtel, *lisez* Berthold de Neuchatel,
» 57 » 11 et p. 61 ligne 3 Champrent *lisez* Champvent.
» 20 » Celestimo *lisez* Celestino.

ADDITION.

Depuis l'impression de notre Mémoire sur les Comtes de Genevois, nous avons eu connaissance de deux pièces importantes qui se rapportent à notre travail. L'une, inédite, postérieure d'un jour à celle dont nous avons donné la substance à la p. 37, vient à l'appui de ce qui a été dit à la p. 4, deuxième alinéa, et modifie l'opinion exprimée à la p. 30, ligne 5 d'en bas. L'autre est un document imprimé de 1192, où le comte de Genevois porte en même temps le titre de comte des Vaudois. Nous donnons le texte de la première charte et un court extrait de la seconde:

I.

Sentence du conseil impérial de Frédéric Ier, qui condamne GUILLAUME Ier, comte de Genevois, par contumace, et le met au ban de l'Empire, à cause des méfaits et des dommages qu'il a commis envers l'église de Lausanne.

Casal, 1186, mars 2.

Haller, *Collect. diplom.*, in-4°, p. 181. Msc. à la Bibl. de Berne [1].
Ruchat, *Hist. génér. de la Suisse*, t. V. Msc. *Ibid.* [2]

Fridericus, Dei gratia Romanorum imperator et semper augustus, universis Imperii fidelibus, ad quos presens pagina pervenerit, gratiam suam et omne bonum. Imperialem decet maiestatem in rebus variis gratiam moderari et vindictam, ut fidelibus ad vota pro servitiis respondeat, et culpas rebellium digna ultionis animadversione compescat. Ea propter notum facimus universitati vestre quod nos Vuilhelmum comitem Gebennensem bampno maiestatis nostre subiecimus pro maleficiis et dampnis que ecclesie Lausannensi dignoscitur intulisse. Cum enim in presentia nostra pro eisdem excessibus ter citatus legitime fuisset, et venire et satisfacere contempsisset, iudiciario ordine lata est in eum sententia bampni nostri et publicationis eius, tam in rebus quam in persona. Quocirca vobis mandamus et sub

[1] Communiqué par M. M. de Sturler, chancelier d'État, à Berne.
[2] Communiqué par M. l'abbé Gremaud, curé desservant à Écharlens.

obtentu gratie nostre ac debito fidelitatis firmiter et districte precipimus, quatenus iam dictum comitem tanquam bampnitum et publicum hostem habeatis, et ecclesie Lausannensi in recuperatione bonorum suorum constanter adsistentes, ipsum comitem in rebus et persona persequi non desistatis, sciturì profecto quod qui in persecutione eius tepuerint iram indignationis nostre se noverint graviterincur risse. Huius rei testes sunt Hermannus Monasteriensis episcopus, Albertus Vercellensis episcopus, Milo Taurinensis episcopus, Bonus-Johannes Vercellensis advocatus, Warnerius de Bollandia, Robertus de Dona, et Uldricus de Iudenburg, et alii quam plures. Datum apud Casale sancti Evasii, anno incarnationis dominice millesimo centesimo octuagesimo sexto, indictione quarta, sexto nonas martii.

II.

GUILLAUME Ier comte de Genevois et de Vaud, donne au prieuré de Talloire des dîmes et des immeubles situés dans le territoire d'Annecy.

Annecy-le-Vieux, 1192.

Bibiotheca Sebusiana. Cent. I, n° LXVIII.

... Ego WILERMUS, *Gebennensium et Valdensium comes,* ad exemplar prædecessoris mei Aymonis (*lisez* AMEDÉE. Voir ci-dessus, la ch. n° I, de 1177, et la ch. de 1153 dans la *Bibl. Sebus*. Cent. II, n° LII). Talviriensi monasterio d. p. decim. etc. donatione confirmavi, apud Annecia cum vetus. — Hanc donationem *Humbertus,* filius meus, laudavit. Facta est hæc carta anno incarnationis dominicæ MCLXXXXII. Indict. X. Epacta IV. Concurrente III. Celestino summo pontifice, Henrico Romanorum imperatore.

Il est resté dans notre Mémoire les fautes suivantes à corriger :

Page 17, note 1, 30 mai, *lisez* 14 mai.
» 18, ligne 8 d'en bas, 26 octobre, *lisez* 28 octobre.
» 31, note 1, Stokemflub, *lisez* Stockerenflub.
» » » Boltingen, *lisez* Bollingen.
» 44, note 2, le 8 janvier, *lisez* le 15 janvier.
» 53, ligne 3 d'en bas, septième fils, *lisez* sixième fils.
» 56, ligne 5 » frère, *lisez* père.
» 63, ligne 9, Belp, *lisez plutôt* Belfaux (de Belfo).

TABLE

DES

COMTES DE GENEVOIS

MENTIONNÉS

DANS LE MÉMOIRE DE J.-J. HISELY.

AIMON Ier.

. . . .

GÉROLD.
1080.

AIMON II.
1099 — 1124...

AMÉDÉE Ier.
1137 — 1178.

GUILLAUME Ier, comte en 1179, dépossédé en 1192, comte en 1195.	AMÉDÉE (II), sir de Gex, comte de Genevois en 1192, 8 septembre.

HUMBERT. comte dès 1195 ou 1196, jusqu'en 1220.	GUILLAUME II. comte dès le 10 octobre 1219 jusqu'au 25 nov. 1252.

RODOLPHE.
1252 — 1265.

AIMON III. 1265 — 1280.	AMÉDÉE II (III). 1280 — 1308.

GUILLAUME III.

MÉMOIRE

SUR LA COMPOSITION DES

CHRONIQUES DE SAVOIE

ET

SUR LEURS RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE DE GENÈVE ET DE LA SUISSE

JUSQU'AU TREIZIÈME SIÈCLE,

Par Eusèbe-H. Gaullieur,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'ACADÉMIE DE GENÈVE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'INSTITUT GENEVOIS.

(Lu à la Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire de l'Institut Genevois, dans la séance du 31 mai 1854.)

MÉMOIRE

SUR LA

COMPOSITION DES CHRONIQUES DE SAVOIE

ET

SUR LEURS RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE DE GENÈVE ET DE LA SUISSE

JUSQU'AU TREIZIÈME SIÈCLE.

L'histoire, écrite sous forme de légendes et de chroniques, a subi des chances et des destinées bien diverses. Après avoir formé, dans les siècles qui précédèrent la renaissance des lettres, presque toute la littérature de l'ancienne langue française, elle fut exposée au seizième siècle à une violente réaction. Un grand mouvement, dirigé essentiellement contre le moyen-âge, s'accomplit alors. On revint peu à peu au goût des écrits de l'antiquité, et les savants s'indignèrent contre ces récits naïfs, mélangés de fables et de traditions populaires, qui avaient fait les délices de leurs pères. Au lieu de ces chroniques, où les faits sont exposés sans beaucoup d'ordre et de liaison, on voulut des histoires générales, à la manière des anciens, et on emprunta aux écrivains de la Grèce et de Rome non-seulement leur style et leur manière, mais aussi leur méthode. On commença par altérer la forme native et primitive des anciens narrés, et on les mit dans ce qu'on appelait alors le *beau langage*. Ce discrédit fut défavorable aux vieilles chroniques [1]. Dépréciées, négligées,

[1] Si l'on veut se faire une idée de la dépréciation subie par les chroniques, à mesure qu'elles ont été remaniées par des auteurs plus modernes, on n'a qu'à comparer la *chronique originale de Savoie*, qui ouvre la collection des écrivains dans les *Monumenta historiæ patriæ* de Turin, avec la même chronique telle que la publièrent Champier d'abord et ensuite Paradin. Le sens s'altère en même temps que le texte.

elles ne furent recueillies et conservées dans les trois derniers siècles que par quelques rares amateurs dont le goût taxé de gothique et de barbare, était un objet de plaisanterie pour leurs contemporains.

Aujourd'hui, on semble revenu à des idées plus justes, plus équitables et plus raisonnables. C'est le tour des histoires dites politiques et philosophiques de subir une dépréciation considérable. On paiera au poids de l'or un exemplaire ancien des chroniques de Saint-Denis, de Froissard, de Monstrelet ou de Champier, et l'on donnera pour quelques sous toutes les volumineuses compilations de Du Haillan, de Dupleix, de Velly. C'est à peine si l'on fera grâce aux histoires de Mézeray, du Père Daniel, d'Anquetil, où, à défaut d'une grande originalité, on trouve au moins beaucoup de bon sens et nulle affectation des anciennes formes classiques. D'où vient ce changement dans nos goûts en fait de littérature historique? C'est qu'on a reconnu, après un ample et consciencieux examen, qu'il n'est pas de chronique, si absurde qu'elle paraisse au premier abord, qui n'offre de l'intérêt dans les détails. Les chroniques servent de contrôle à l'histoire telle qu'on la veut aujourd'hui, c'est-à-dire appuyée de preuves authentiques, de diplômes, de chartes et de documents originaux. Telle de ces pièces d'archives, qui paraîtra d'abord contraire à toutes les données reçues en fait d'histoire locale, s'explique, s'interprète et se justifie par quelques lignes d'une vieille chronique, expression de l'idée populaire des anciens temps, et qui, à son tour, fut longtemps dédaignée comme un ramassis de fables bizarres. Les chroniques sont de nos jours réhabilitées. On les consulte, non

Excellente et complète dans le texte primitif, cette Chronique, bien qu'abrégée et dépouillée de beaucoup de digressions par Champier, a cependant encore chez lui la valeur d'une source historique. Elle devient plus tard chez Paradin confuse, platte et presque inlisible. Cet écrivain croyait pourtant faire merveilles en mettant en style de la fin du seizième siècle un document écrit d'abord vers la fin du treizième.

Ce qui, pour nous, donne à la *Chronique de Savoie* et à celle de Champier la valeur d'une source originale, c'est qu'elles furent écrites l'une et l'autre avant la réformation. On sait quel caractère nouveau ce grand événement imprima à la nationalité de Genève, à sa politique, à ses relations vis-à-vis de la Savoie. Celle-ci traite dès lors Genève en ennemie capitale, et Genève lui rend bien cette antipathie dans les écrits de ses historiens, et, entre autres, dans ceux de ses premiers chroniqueurs, Bonivard, Savion, Roset et d'autres.

Les Chroniques de Savoie, composées à une époque où l'on ne pouvait pas même entrevoir la réforme, et la portée de cette révolution, auront donc toujours une valeur essentielle quand il s'agira d'examiner quelles étaient les relations et les rapports de la maison de Savoie avec Genève et la Suisse romande dans les siècles antérieurs au seizième.

comme source de l'histoire, mais comme contrôle ou contre-épreuve des sources. On ne leur prodigue plus des éloges exagérés comme dans les quatorzième et quinzième siècles; mais on ne les dédaigne pas non plus comme au dix-septième et au dix-huitième. On a reconnu qu'il n'est aucun de ces ouvrages qui ne fournisse des notions utiles, des faits certains, des traditions populaires ou nationales que l'on chercherait vainement dans des livres plus parfaits quant à la forme et à la méthode. Ces réflexions nous étaient suggérées récemment par la lecture de l'un des ouvrages les plus connus parmi les nombreux volumes sortis de la plume de Symphorien Champier, le plus fécond des anciens rédacteurs de chroniques du quinzième siècle. Ses œuvres, d'après la liste qu'en donne Niceron et qui est loin d'être complète [1], sont au nombre de cinquante-quatre, parmi lesquelles celles d'histoire sont fort recherchées [2], et surtout la Chronique de Savoie.

Champier était originaire de Saint-Saphorin ou Symphorien-le-Château, dans le Lyonnais. Après avoir étudié la médecine à Paris et à Montpellier, il s'attacha comme médecin à Antoine, duc de Lorraine, qui l'emmena avec lui en Italie en 1509. Il assista à la bataille de Marignan, et, au retour de ses voyages, il se fixa à Lyon, où il était un des douze conseillers échevins en 1520 et en 1523. Marié à Marguerite de Terrail, proche parente du fameux chevalier Bayard, il ne manquait aucune occasion de publier cette alliance, et il se faisait représenter dans ses livres à genoux avec sa femme, devant l'image du martyr Saint-Symphorien, revêtu d'une robe de docteur et avec l'écusson de ses armes parties de celles du Terrail. Ce fut aussi pour cette raison qu'il publia une vie de Bayard [3] dont on fait assez de cas comme source contemporaine.

Les *Chroniques de Savoie*, achevées en 1515, furent imprimées à Paris en 1516 [4].

[1] *Niceron*, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, tome XXXIII, p. 239.

[2] Outre les Chroniques de Savoie, Symphorien Champier a rédigé le *Recueil des Chroniques d'Austrasie*, un livre sur les *origines de Lyon* (*de Claris Lugdunensibus*), une *Dissertation sur le royaume des Allobroges*, *Gallia Celtica*, une *Généalogie des princes de Lorraine*, un *Traité de la Monarchie des Gaules*, etc., etc.

[3] *Les gestes, ensemble la vie du preux chevalier Bayard, avec sa généalogie*, etc., etc. Lyon sur le Rhosne, l'an de grâce 1525, petit in-8°. Il en existe plusieurs autres éditions.

[4] Voici le titre tout au long : « LES GRANDS CHRONIQUES *des gestes et vertueux faicts de très-excellents Catholiques, illustres, victorieux et vertueux Princes des Pays de Savoie et Piémont*, tant en la sainte terre de Jérusalem, comme ès lieux de Syrie, Turquie, Égypte, Italie, Suisse, Daulphiné et autres plusieurs pays; lesquelles ont été achevées l'an mil cinq cent et quinze, par Simphorien Champier, Conseiller et

Par tous les titres que prend l'auteur, on voit qu'il était attaché à la fois à la maison de France, de laquelle descendait Charles d'Anjou, duc de Calabre; à celle de Lorraine dont ce prince avait hérité du chef de sa mère; et à la maison de Savoie dont était sortie Louise, mère de François I[er], à laquelle il dédie son livre. Aussi commence-t-il, selon l'usage de ces sortes d'ouvrages, par une ample généalogie de la maison de France et de tous les princes qui en descendaient jusqu'au moment où il écrivait, c'est-à-dire à la première année du règne de François I[er].

Toutes les opinions fabuleuses sur l'origine des Français, sur Francus, fils d'Hector, et les autres héros des Illustrations des Gaules et des histoires de Troie sont rapportées là par le menu. Toute cette partie du livre forme comme un hors d'œuvre destiné seulement à préparer ce qui fait l'objet principal du travail de Symphorien Champier. Elle ne nous offre donc pas grand intérêt, non plus que la dédicace à la très-noble et illustre princesse Madame Loyse de Savoie, dans laquelle Champier, selon l'usage du temps, trouve moyen de parler des Égyptiens, des Grecs, de Platon, d'Aristote, de Théophraste et d'autres illustres anciens. Nous citerons pourtant les chapitres « sur l'antiquité des Allobroges que l'on dit présen-« tement Savoie, Piémont, Provence et Dauphiné; comment les Allobroges furent « nommés Savoisiens et comment leurs ducs ont été conjoints avec ceux du sang « de France. »

Champier prétend, d'après des chroniques antérieures et manuscrites, que ce pays a reçu son premier nom d'un descendant d'Hercule nommé *Allobrox*, « qui

Premier Médecin de très-haut Prince Monseigneur Anthoine, Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar; composées à l'honneur et gloire de très-haute et très-excellente Princesse Madame Loyse de Savoie, mère du Très-Chrétien et très-excellent Roy de France François, Premier de ce nom, et imprimées à Paris l'an 1516. »

Petit in-folio gothique à deux colonnes, avec figures en tailles de bois. On remarque au verso du titre un privilége accordé pour deux ans à J. de la Garde, à la condition de ne vendre chaque exemplaire que huit sols Parisis. Dans la plupart des ventes des grandes bibliothèques du dernier siècle et du commencement de celui-ci, les *Grands Chroniques de Savoie* se payaient un prix modique. Nous avons noté les ventes suivantes: La *Vallière*, 16 fr.; *Méon*, 12 fr.; *Hibbert*, 1 liv. 14 sh.; *Gaignat*, 4 fr. 12; de *Préfond*, 24 fr.; *Dufay*, 8 fr.; *Soubise*, 16 fr. avec la chronique de Paradin; *Filheul*, 12 fr.

Aujourd'hui, un bel exemplaire de la Chronique de Champier vaudrait 250 fr. Celui du baron de *Grenus*, auquel il manquait des feuillets, s'est vendu 53 fr. Nous avons vu des exemplaires avec un titre moins long et moins ample, qui portent cette indication: « *Nouvellement imprimées à Paris pour Jehan de la Garde. Cum privilegio.* Ce titre porte l'écu de Savoie gravé sur bois.

« fit construire et fonder plusieurs cités ès pays et régions des Alpes dans toute leur « épaisseur depuis le pied des monts Apennins approchant Italie jusqu'au fleuve du « Rhône, et dans toute leur longueur depuis le fleuve du Rhin jusqu'à la Méditer- « ranée. » Ce fut le fils d'Allobrox, nommé *Rom*, qui bâtit sur l'Isère la ville de Romans près de Valence [1].

« Dans la suite, les Allobroges prirent le nom de *Savoisiens*, et leur pays s'appela « *Savoie* ou *Sabaudia*, qui vaut autant à dire comme SALVA-VIA, c'est à entendre *vie* « *sauve*, ou autrement *chemin de sûreté*, pour ce que les Savoysiens ont toujours « gardé et maintenu bonne justice en leurs terres et seigneuries ; car là où est bonne « justice chacun a toujours vie sauve et trouve chemin sûr. Et aussi le mot *Savoie* « veut dire *voie salutaire*, parce qu'on peut en toute sûreté traverser ces montagnes » vu l'honnêteté et l'hospitalité des habitants. » Ainsi le nom de Savoisien ou Sa- « voyard serait une espèce de sobriquet honorable comme celui qui fut, dit-on, « donné aux Francs à cause de la franchise de leur caractère [2].

[1] Il n'est pas une de nos villes qui n'ait dans la chronique ou dans la tradition son origine fabuleuse. Ainsi, des lieutenants de César, Bellicius, Annicius et Sextilius fondèrent Belley, Annecy et Seyssel. Montmélian était le Mont d'Émilien (*Mons Emilianus*), et Chambéry le Champ de Bérius (*Campus Berii*). Le mont et le château de Valère en Vallais devaient leur origine à *Valerius*, guerrier romain, ou à *Valéria*, dame romaine. Genève remontait à *Gennabus*, descendant en ligne directe de Priam. Jusqu'à des temps assez avancés, ces traditions se maintinrent, mais en prenant un caractère plus vague. Aux noms propres on substituait une existence remontant à un temps immémorial. C'est ainsi qu'on lit en tête des *Franchises de Genève :*

> « *On ne pourroit, au vray dire estimer*
> *Le jour ne quand premier furent construites;*
> *Car par devant qu'oncques on feist intimer*
> *Lois d'Empereurs, ils ont été escriptes.* »
> (*Pictet*, le fléau de l'aristocratie genevoise.)

Les légendes pieuses intervenaient aussi dans la construction des villes ou des châteaux. De là tant de maisons, de ponts, de grottes, de vallons qui portent dans nos montagnes le nom de quelque saint, du diable ou des fées.

[2] On lit dans le *Cabinet des Grands* de Gédéon Pontier (Paris, 1681) :

« La Savoie fut appelée de ce nom comme qui dirait *Sauve Voie* ou *Bon Chemin*, et ce depuis qu'elle fut purgée de plusieurs brigands et meurtriers qui rendaient les chemins dangereux et impraticables; ou bien d'un village nommé *Sabatie*, que Ptolémée plaça dans les Alpes; ou, enfin, de *Sabaudus*, archevêque d'Arles, qui la fit catholique. »

Le fait est qu'aucune des étymologies du mot *Savoie* n'est bien satisfaisante. Ammien Marcellin l'appelle *Sapaudia*, et, après l'invasion barbare, on trouve indifféremment *Saboja*, *Savoia*, *Savoyia*, *Ager Savoyensis*, *Burgundia Sabaudica*. Dans un acte des archives de Maurienne de l'an 1010, on trouve « *Humbert comes in agro Savoyensi*, » et dans la fondation du prieuré du Bourget en 1030 : « *Amedeus comes Savogie.* »

Il y a toujours eu, dit Champier, de grandes relations entre les deux peuples français et savoisien, et entre les maisons de leurs souverains. Entre autres, « c'est « du très-renommé prince *Amé-Dieu*, premier duc de Savoie, qui depuis fut appelé « *Pape Félix*, que sont successivement venus les deux rois Charles VIII et Fran- « çois Ier, du côté des très-nobles dames Charlotte, femme du roi Louis XI, et Ma- « dame Loyse, femme de Charles, comte d'Angoulème et mère de François Ier. »

Après ces remarques généalogiques, qui sont accompagnées de tables qui les justifient, Symphorien Champier arrive enfin à l'histoire ou, selon quelques-uns, au Roman de la maison de Savoie [1]. Il est important de remarquer d'abord que le mot *Roman* ou plutôt *Roumant* n'a pas toujours eu la signification qu'on lui donne aujourd'hui, celle d'un livre composé de fictions. Primitivement on entendait par là un ouvrage écrit dans la langue vulgaire ou romane par opposition à la langue primitive des Francs qui était la langue teutonique. *Roman* ou *Welsche* était en fait d'idiome ou de dialecte tout ce qui dénotait une origine latine, italienne, gauloise ou celtique, et l'adjectif *Teutch* ou *Teutske* s'appliquait, au contraire, à la langue des populations germaniques, franques, allemaniques et gothiques. Il faut se rappeler, en effet, que les Francs ont été plusieurs siècles dans les Gaules avant d'y parler le français. Quand cette dernière langue se forma et commença à avoir une littérature, on s'en servit d'abord pour composer des histoires destinées à l'amusement des seigneurs féodaux qui avaient oublié l'idiome primitif des Francs et qui tenaient à honneur l'ignorance du latin. On qualifiait donc alors de *Romans* des livres que leurs auteurs donnaient bel et bien pour des histoires véridiques, quoique, par l'effet de l'ignorance des temps, elles fussent amplement mêlées de fables. C'est l'affaire de l'historien de démêler dans ces compositions le vrai du faux. *Le roman du Rou*, par exemple, qui contient les chroniques de Normandie, fournit, au milieu de contes incroyables, des données que l'on chercherait vainement ailleurs sur l'établissement des Normands en France.

Nous ne parlons pas de la tradition qui raconte que la Savoie aurait reçu son nom de *Sabbatus* ou Saturne, et qui fait dériver le mot Dauphiné (*Delphinatus*) du temple de Delphes. Des Gaulois, après avoir pillé ce trésor de la confédération grecque, seraient venus partager leur butin dans les Alpes et auraient été les premiers Dauphinois. (Voyez Chorier, Histoire du Dauphiné, tome Ier, p. 708.)

[1] Lenglet Dufresnoy a mis la *Chronique de Savoie* de Champier dans sa bibliothèque des Romans. Dans le catalogue de Filheul (éclaircissement 48), ce livre est placé en tête des 130 volumes précieux, formant la collection des anciens *Romans historiques*.

Avant d'entreprendre l'extrait des faits les moins connus des chroniques de Savoie de Champier, il convient de faire remarquer aussi l'extrême connexion qui existe entre l'histoire de la Savoie et celle de notre patrie dans les temps anciens et au moyen-âge [1]. Dès les temps de César, nous trouvons les Allobroges mêlés avec les Helvétiens. A part la nature alpestre et l'identité de climat et de mœurs des deux pays, une foule d'événements contribuèrent, après l'époque romaine, à mêler ces deux histoires. La Savoie et l'Helvétie occidentale ou romande firent partie des deux royaumes de Bourgogne et de l'empire de Charlemagne. Au douzième et au treizième siècles, alors que la Suisse n'existait pas encore comme nation, la majeure partie des contrées qu'elle renferme aujourd'hui faillirent plusieurs fois être englobées dans l'établissement naissant des princes de Savoie. Qui pourrait dire ce qui serait arrivé si Pierre de Savoie, que l'on s'est plu à nommer le *Petit Charlemagne*, ne fût pas mort en 1268 quelques années avant l'avénement à l'empire de son adversaire Rodolphe de Habsbourg? Si celui-ci ne se fût pas trouvé là, par un décret providentiel, pour mettre fin au grand interrègne durant lequel l'Allemagne s'affaissait, ce qui contribua puissamment à dégager l'Helvétie du néant où elle était plongée, n'est-il pas probable que les États de Pierre de Savoie, qui étreignaient déjà

[1] Nous sommes d'autant plus obligés de recourir, pour les temps anciens de notre histoire, à celle des pays voisins, avec lesquels nous étions en contact, que les chroniques originales et antiques n'abondent pas chez nous. Presque toutes les chroniques suisses datent du quinzième et du seizième siècle. Les traditions qu'elles rapportent sont presque toujours, pour les siècles antérieurs, défigurées et altérées. Si des chroniques, comme celle de Jean de Winterthour, de Justinger, peuvent être envisagées à la rigueur comme des sources originales de l'histoire suisse, puisque ces auteurs racontent parfois ce qu'ils ont vu, on ne pourrait sans s'égarer étrangement donner la même valeur aux chroniques de Melchior Russ, d'Etterlin, de Tschudi, et encore moins à celles de Stumpf, de Rahn, de Wursteisen, de Stettler, et autres écrivains du seizième siècle.

Pour la Suisse romande en particulier, la *Chronique du Pays de Vaud* (imprimée d'abord à Lyon en 1614, puis à Lausanne en 1672) n'est qu'une compilation indigeste d'une chronique antérieure qui devait exister, selon Gregorio Leti, au château de Prangins, et dont Ruchat dit avoir vu un exemplaire manuscrit, daté de 1280, dont on a dès longtemps perdu la trace. Nous dirons ailleurs quelques mots sur cette chronique perdue de Prangins.

Genève n'a pas non plus de chroniques originales pour l'époque du moyen-âge. Bonivard et Roset, en composant les leurs, ont presque constamment manqué, pour les temps antérieurs à la réforme, de documents originaux. Ils ignoraient la plupart de ceux qui existent ou il n'était pas dans l'esprit de leur temps de les utiliser. Cette tâche a été entreprise dès lors par de laborieux amis de notre histoire nationale.

les évêchés de Lausanne, de Genève et de Sion, auraient fini par absorber aussi celui de Bâle et peut-être d'autres contrées de l'Helvétie allémanique [1]?

En étudiant les sources de l'histoire de la maison de Savoie, nous étudions donc celles de notre propre histoire. C'est ce qui nous a engagé, entre autres recherches, à examiner les matériaux dont Symphorien Champier s'est servi pour composer ses chroniques, car cet écrivain ne fut qu'un compilateur qui mit en œuvre avec une certaine naïveté, mélange d'habileté et de maladresse qui est propre aux écrivains du commencement du seizième siècle, des chroniques et des histoires écrites dans les siècles précédents. La littérature historique de la Savoie n'est pas beaucoup plus riche que la nôtre en sources écrites, autres que les diplômes et les pièces d'archives, et elle manque d'annalistes et de chroniqueurs originaux. Cela tient, sans doute, à la civilisation relativement tardive de cette contrée, située sous un climat si rude et qui était encore à demi-barbare quand l'Italie et la France avaient déjà fait bien des progrès dans les lettres et les arts [2].

La France, entre autres, avait déjà produit Grégoire de Tours, Joinville, Froissard, Monstrelet, que la Savoie ne comptait encore aucun historien. L'Église et les monastères, bien que ceux-ci fussent nombreux dans les vallées savoisiennes, n'ont pas fourni non plus dans les temps reculés des annalistes remarquables. La France avait ses grandes chroniques de Saint-Denis, l'Helvétie même, qui dépendait des Francs, comptait parmi ses annalistes Marius d'Avanche, Frédegaire, et l'anonyme du couvent de Saint-Gall; l'Angleterre pouvait citer Béde et Matthieu Paris; l'Allemagne, Dithmar, l'annaliste saxon, Lambert d'Aschaffenbourg, et tant d'autres, quand la Savoie n'avait encore aucun chroniqueur original.

[1] La politique de la maison de Savoie fut constamment basée sur un plan uniforme d'agrandissement conçu dans le silence de la solitude et mis en exécution dans des circonstances favorables. Dans une succession de trente-cinq souverains de la même dynastie, elle a maintenu pendant plus de huit siècles son autorité au milieu des secousses les plus violentes. D'abord resserrés et presque inconnus dans les montagnes de la Maurienne, l'alliance avec l'héritière du marquisat de Suze leur fournit les moyens de dominer les petites contrées voisines. Sachant ensuite mettre à profit toutes les guerres relativement à la position géographique de leurs États, situés partie en deçà, partie en delà des Alpes, ils en ouvrirent ou fermèrent à leur gré les passages suivant que l'exigeaient leurs intérêts. (*Grillet*, Introduction au Dictionnaire des départements du Mont-Blanc et du Léman.)

[2] S'il est vrai, à certains égards, que ce soient les petits pays qui sont dotés des plus grandes histoires, il est certain en revanche que ce ne sont guère que les grands pays qui possèdent des chroniques réellement originales, embrassant avec une certaine étendue toutes les annales de la nation.

A la vérité, on a souvent parlé d'une grande chronique des moines d'Hautecombe; mais ce document, qu'on assurait être riche en faits importants et en détails intéressants, n'a jamais pu être produit. Il est même douteux qu'il ait jamais existé, ou qu'il ait eu l'importance qu'on lui attribue si gratuitement. La chronique que l'on donne pour venir de cette abbaye n'est rien moins que capitale comme source de l'histoire.

Cette petite chronique latine d'Hautecombe[1], qui a été écrite dans les dernières années du quinzième siècle, au jugement des éditeurs très-experts de la grande collection *des monuments de l'histoire de la maison de Savoie*, ne renferme qu'une maigre et sèche nomenclature, parfois même inexacte, des princes de cette famille, à commencer par un Gérard ou Giraud, « qui, dit-elle, n'était pas même comte, mais seulement officier des rois de Bourgogne et d'Arles[2]. » Les moines d'Hautecombe, monastère de l'ordre de Citeaux, agrandi sinon fondé en 1125 par Amé III, avaient intérêt à conserver les notices des princes qui étaient leurs bienfaiteurs, et qui avaient désigné leur église pour être le lieu de leur sépulture. Mais, ces faits une fois enregistrés, qu'importait à ces religieux le reste du monde et même de leur pays? Pour eux, le monde finissait aux limites de leur couvent. « L'individualisme, les divisions portées à l'extrême sous une apparence d'unité, qui sont les traits caractéristiques du moyen-âge, ne se rencontrent nulle part, à cette époque, à un plus haut degré que dans les écrits sortis des cloîtres[3].

Les historiens à la suite des princes, les chroniqueurs aux gages des têtes couronnées, qui forment une seconde catégorie de chroniqueurs, entrent déjà dans plus de détails que les chroniqueurs monastiques. Bien qu'attachés spécialement

[1] *Chronica abbatiæ Alticumbæ*, pages 672 à 678 des *Monumenta historiæ patriæ*. Tome III. Turin, 1840, in-folio.

[2] *Giraudus non fuit comes* sed officialis Regum, primo quidem Bosonis deinde Rodulfi, quibus mortuis cessavit regnum Arelatense et Iuranense; tunc surrexerunt Comitatus duo, Maurianensis et Albonensis. In Mauriana fuit Comes primus Humbertus *Blancis Manibus*, etc., etc.

[3] Guichenon, dans la préface de son *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, parle d'une autre chronique d'Hautecombe rédigée en français. « Elle est, dit-il, en parchemin, collée et clouée sur des ais dans la chapelle des princes de Savoie, et son titre est tel : « *S'ensuit la généalogie des Illustres Seigneurs Comtes de Savoie jadis, leurs prospérités, accroissement d'hommes et titres de biens et aussi de leurs adversités.* » Elle finit à l'an 1391 et n'est proprement qu'un abrégé de l'autre.

Cette chronique française d'Hautecombe est égarée depuis longtemps, au dire de M. Promis, car personne n'en a plus fait mention depuis Guichenon.

à un personnage royal ou princier, ils sont obligés de le suivre dans les principaux faits de guerre et dans les négociations politiques auxquelles ce personnage se trouve lié. L'histoire acquiert déjà un peu plus d'ampleur avec cette sorte d'écrivains. Les chroniques de cette seconde espèce sont aussi assez rares et elles sont venues assez tard chez nos voisins de Savoie[1]. Il en existe pourtant deux ou trois qui appartiennent à la première moitié du quinzième siècle, et c'est à celles-là que Simphorien Champier a emprunté presque littéralement la sienne, qui parut au commencement du seizième.

La plus ancienne, qui est écrite en français, se termine à la mort du comte Rouge ou le *Roux* (Amé VII) en 1391. Elle semble avoir été composée sous le successeur de ce prince, Amé VIII, le solitaire de Ripaille, qui fut connu dans le monde chrétien sous le nom de Félix V. On sait que ce personnage remarquable et intéressant à plusieurs égards, le *bizarre Amédée* de Voltaire, encouragea les arts et les lettres. Quand il eut changé, avant sa retraite, sa couronne de comte contre une couronne ducale, le désir de faire de ses Etats une monarchie de quelque importance dans la balance politique de l'Europe le tint très-fermement. Il s'entoura de gens lettrés, et il engagea quelques-uns d'entre eux à écrire l'histoire de Savoie.

L'ancienne chronique, appelée ordinairement les *Chroniques de Savoie,* et qui ouvre la série des écrivains nationaux dans les *Monumenta historiæ patriæ*, pourrait bien être un produit de ces encouragements. Il faut distinguer soigneusement dans cet ouvrage le corps des chroniques proprement dites et les parties qui y ont été annexées postérieurement, tant au commencement qu'à la fin. On connaît les auteurs de ces additions, mais on n'a pu faire que des conjectures sur celui du corps des chroniques qui forment la partie capitale de l'œuvre. Jean de Tournes, dans son supplément de l'*Histoire de Savoie de Guillaume Paradin*, édition de 1602, appelle ces chroniques primitives « la *Chronique de M. de Langes*, » uniquement parce que le président de Langes, à Lyon, en possédait un exemplaire, qui était loin d'être le seul connu de son temps. Guichenon, pour son compte à lui, en avait deux. « Elle est écrite, dit-il, en vieux gaulois, en forme de roman, par un auteur « incertain qui vivait du temps du comte Verd (Amé VI). Elle est faite avec beaucoup

[1] L'importance relativement assez médiocre de l'établissement monarchique de Savoie, pendant tout le moyen-âge, ne comportait guère les fonctions d'un annaliste officiel ou d'un chroniqueur en titre.

« de simplicité et sur d'anciennes traditions, mais l'auteur n'y a mis que fort peu « de dates, ce qui cause beaucoup d'obscurités et d'étranges anachronismes. »

M. Promis a fort bien prouvé, dans la préface dont il a fait précéder cette chronique, dans les *Monumenta historiæ patriæ*, qu'elle fut écrite longtemps après cette époque, et probablement à celle où Amédée VIII obtint le titre de duc. Perrinet Dupin, auteur d'une chronique postérieure, connue sous le nom de « *Chronique du comte Rouge,* » quand il parle de son devancier, l'auteur des *Chroniques de Savoie*, l'appelle *Cabaret*. Maintes fois, dans la chronique de Perrinet Dupin, on voit revenir ces expressions : « *comme dit Cabaret*, » ou « *selon les escrits Cabaret,* » ou bien : « *si que dient les escrits de cils que dessus vous ay dit et nommez Cabaret*[1]; ou bien encore : « *si que Cabaret dit,* » ou « *selon le mémorial Cabaret,* Au chapitre dix-septième, Dupin dit que le roi de France portait une grande amitié au comte Rouge, à cause de la parenté, « *selon que dict Cabaret à la fin du second chapitre sur les instructions qui à moy sur ce ont été données*[2].

[1] Voyez entre autres les chapitres 35, 40 et 42.

[2] Perrinet Dupin était un français que Guichenon a fait à tort natif de Belley et domestique du comte Rouge dont il a écrit la chronique. De meilleurs renseignements ont prouvé qu'il était de la Rochelle, et qu'il vint en Savoie sous le règne du duc Louis et de la belle duchesse Anne de Chypre, à laquelle il dédia, en 1448, un roman de chevalerie intitulé *Philippe de Madien ou le Chevalier à l'épervier blanc*, imprimé à Paris en 1527. On lit dans la dédicace : « A la grâce de vous très-excellente et puissante princesse Anne, « fille du Roy de Chypre, Duchesse de Savoie, Princesse de Piémont, Comtesse de Genève, etc., se recom- « mande vostre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur Perrenet du pin natif de la ville de la Ro- « chelle au royaume de France. »

En 1476, Perrinet Dupin fut créé secrétaire ducal, avec charge de composer les chroniques de Savoie, par Yolande de France, duchesse régente en Savoie pour Amédée IX *le bienheureux*. S'il a écrit des chroniques antérieures au règne d'Amédée VII, elles sont perdues. Celle de ce prince, autrement appelée *la Chronique du Comte Rouge*, est fort ample. Elle ne compte pas moins de 94 chapitres. On n'en connaît qu'un exemplaire ancien écrit sur parchemin et conservé aux archives de Turin. C'est une amplification de 27 chapitres de la vie d'Amé VII, telle qu'on la lit dans la *Chronique* antérieure dite *de Cabaret*. Perrinet Dupin, français naturalisé en Savoie et nouveau dans le pays, interrogeait à droite et à gauche les maisons religieuses et les archives des maisons nobles pour composer son ouvrage. Il accueillait aussi toutes sortes de traditions populaires. Dans quelques parties sa chronique est écrite avec une certaine chaleur et offre presqu'un intérêt dramatique. M. Cibrario, dans la préface de son *Histoire de la Monarchie de Savoie*, nous a transmis sur Dupin un document très-curieux et qui nous montre comment procédaient au quinzième siècle les historiens aux gages des princes. C'est une supplique que Perrinet adresse à la duchesse Yolande pour que les officiers ducaux lui fournissent des matériaux. Il vaut la peine de transcrire quelques passages de cette requête :

Enfin, le même Dupin, dans son chapitre XXX, cite un fait en l'accompagnant de cet éclaircissement : « *si que dient les escrits faits par maistre Cabaret, second chapitre d'iceux.* » Or, ce même fait se trouve précisément consigné à la fin du second chapitre de la vie d'Amédée VII, dans les chroniques primitives de Savoie. Il semble résulter de tout cela que Cabaret est, au moins pour partie, le rédacteur, sinon l'auteur, de ces chroniques que Champier n'a fait qu'abréger en les mettant dans un style un peu plus moderne. Quant à l'état de ce personnage et le temps où il vivait, on a fait plusieurs conjectures. Selon les uns, *Cabaret* ne serait qu'un surnom donné à quelque clerc ou auteur inconnu[1],

« Affin que ainsi hautement je puisse parler que vos nobles œuvres méritent, et que le cuer de moy désire, de bénigne grâce vous plaise commander à Messire Jehan Faure qu'il façe un mémoire de tout ce que savez à l'aumentation du pays de Savoye, touchant le rachètement de Gex, l'acquisition de Villars aussi de Fribourg, les alliances de Berne, les termes qu'ils ont tenus à vous reçevoir en leurs villes, ensemble tous les autres biens que votre haute conduite a pourchassé par deça, car je ne puis prophétiser, ne véritablement besoigner sur les choses que point n'ay veuhes se par vous ne suis instruit. »

« Ja pièça, ma très redoubtée Dame, vous ay fait présenter un mémorial touchant les instructions à moi nécessaires sur les faits de Notre Sainct Père (Felix V) et en la conclusion je disois que Mgr le président des comptes étant à Rypailles m'avait dict que si votre bon plaisir était comander ou lui escrire, il ferait ces instructions puis me les enverrait. »

Plus bas, Perrinet Dupin énumère toutes les difficultés qu'il rencontre dans l'accomplissement de sa mission. On sait, en effet, que le président des comptes lui faisait attendre longtemps ou même lui refusait le paiement de ses appointements d'historien qui étaient de cent cinquante florins petit poids.

« Ma plus que souveraine dame, dit-il, je suis gentilhomme et de bon hostel, et si ay la mercy Dieu et vous de quoi honnêtement vivre es parties dont je suis ; pour ce vous supplie si votre plaisir est que je procède au dit œuvre, que me soyez eydante à avoir les Instructions susdites, car autrement je suis certain que nul ne me eydera. J'aime mieux moy en aller que injustement mangier votre pain. »

Enfin, un autre passage très-curieux est celui où l'on voit l'historiographe combattu entre son désir de dire la vérité et la crainte de s'attirer des mauvaises affaires dans ces temps où la publicité était chose absolument inconnue :

« Ceux qui aider-me pourraient, dit-il, doubtant que je ne dye vérité, m'empeschent et me reculent. »

« Item je vous supplie, Ma très redoubtée dame, que me veuillez tenir les termes que en France, Angleterre et autres hostels royaux, on tient à ceux qui font leurs chroniques, c'est assavoir qu'ils ne montrent leur œuvre à nul, car tel pourrait voir l'œuvre que je fais, qui mal content de ce que je dirois de luy ou des siens, me pourrait à quelqu'homme incogneu, sans ce que on sût d'où ni de par qui il viendroit, moi faire transchier bras et jambes ou mander en l'autre monde..... Je qui désire vivre et n'ai pas vouloir de encore mourir aymerois mieux moy en aller cependant que jay jambes qui me peuvent porter, que attendre tant qu'on me les m'eût transchées. »

Le bon Perrinet était, on le voit, homme de précaution. Il voulait bien écrire l'histoire, mais à la condition que nul ne la lirait que la personne royale dont il avait reçu mission. Telle était l'époque, et il ne faut pas trop s'étonner si la lumière a tant de peine à se faire sur ces siècles de la vie de nos aïeux.

[1] Dans la *Bibliothèque historique de la France*, par Lelong et Fontette, il est fait mention d'un auteur

M. Promis est tombé, à ce qu'il nous semble, dans une étrange erreur, quand il infère d'un passage de la *Chronique du comte Rouge*, de Dupin, que Cabaret était un homme de guerre au service d'Amé VII. Voici ce passage (chapitre XXXIX, *Le mandement et harmée que fist le conte Rouge, remettant messire Edouard en l'éveschié de Syon)* : « Du pays de Savoye se vindrent illec en très gent et fres-« que arroy multitude de cadez épris de hault hardement, entre lesquelx Cabaret « nommé, le sire de la Chambre, aussi celuy de Myoland, Entremons; mes ap-« penne porent estre les dessus dicz arrivez que on ne veist de Vaux venir le « conte de Gruieres, messire Roel son fils, puis le seigneur de Granczon, mes-« sire Guillaume de Tannay, messire Nicod de Blonay, etc., etc. »

Qui ne voit que c'est ici une énumération faite par l'auteur, et qu'il faut lire, au lieu de *Cabaret nommé*, simplement *Cabaret nomme*, en supprimant l'accent et la virgule. Le rédacteur de la chronique n'aurait certes pas inscrit son modeste nom en tête d'une liste où figurent les plus grandes maisons nobles du pays.

Au reste, peu importe de savoir quel était ce personnage. Ce qui est plus intéressant, c'est de connaître comment s'y prenait l'écrivain tel quel, plus ou moins qualifié, qu'un prince du quinzième siècle chargeait de composer une histoire ou chronique de ses faits et de ceux de ses devanciers. « Si l'histoire, dit Bossuet, était « inutile aux autres hommes, il faudrait encore la faire lire aux princes. » Au siècle de Louis XIV, en effet, cette science, qui avait été très-longtemps comme une sorte de monopole à l'usage de ceux qui gouvernaient les nations, commençait à intéresser d'autres classes de personnes que celles qu'on appelait proprement *les politiques*. Mais, dans les siècles précédents, l'histoire était regardée comme une branche

appelé Jean d'Oronville, Picard, dit *Cabaret*, et pauvre pélerin, qui a écrit une histoire de Louis II, duc de Bourbon, arrière petit-fils de Robert, comte de Clermont, fils de Saint-Louis. Cette histoire, composée en 1429, et imprimée en 1612 à Paris, est une chronique des guerres des Français contre les Anglais, Flamands, Sarrazins, pendant les règnes de Jean, de Charles V et Charles VI, rois de France. *Cabaret* ou *Pélerin* dit qu'il écrivit cette chronique sur ce qui lui avait été dit par le sire Castelmorant, « qui n'avait presque point quitté le dit duc, et par le commandement d'iceluy duc. »

Il se pourrait que le Cabaret de la Chronique de Savoie fût le même que celui de l'Histoire de Louis de Bourbon. Les dates, la nature des écrits, le mode de composition concordent assez. Rien de plus naturel que de supposer qu'un prince de la maison de Savoie, qui était assez souvent mêlé aux affaires de France, de Flandres et d'Angleterre, eût amené dans ses États un de ces historiens nomades comme il en existait beaucoup alors, pour composer les chroniques de sa famille sur des matériaux qu'on lui fournirait et dans un esprit qu'on lui indiquerait. Cela expliquerait la confusion de bien des noms propres.

du grand art de la diplomatie et réservée pour les cours et les cabinets des souverains. Quand le gouvernement de Venise instituait un historiographe, quand Charles VII chargeait un moine de Saint-Denis d'écrire les annales de France, il était entendu qu'on leur fournirait avec discrétion les matériaux nécessaires, mais sous le sceau du secret. Ces historiens devaient prêter un serment terrible de ne rien révéler de ce qu'ils avaient vu dans les archives et de réserver leurs compilations pour l'usage exclusif de ceux qui les employaient. Il en était probablement ainsi en Savoie où nous trouvons, en 1476, Perrinet Dupin, ci-dessus nommé, en possession de cette charge de chroniqueur officiel, dans laquelle il avait peut-être remplacé notre inconnu Cabaret. Nous voyons très-bien comment procédait Dupin : Quand il voulait s'assurer de l'exactitude d'un fait, le comparer avec la tradition ou la rumeur publique, il dressait une liste des points sur lesquels il voulait être édifié [1], et, à force de sollicitations, d'importunités même, il parvenait à

[1] Les archives de la chambre des comptes à Turin renferment des pièces qui peuvent servir à nous éclairer sur ces informations demandées au gouvernement par l'historien en titre de la maison de Savoie. En général, pour ce qui s'était passé au midi des Alpes, l'écrivain, qui résidait à Turin, était assez au fait. Mais pour les affaires de *par-delà*, c'est-à-dire celles de Savoie et des pays au nord des Alpes, il y avait plus de difficultés.

Voici quelques points des instructions demandées par Perrinet Dupin *pour les Chroniques de Savoie touchant les faits de notre Saint-Père* (Félix V) :

1° Est nécessaire que le dit Dupin soit instruit des armes faites à Bourg par Messire Otte (Othon) de Grandson et le signeur de Tavay (Estavayer), desquelles armes le seigneur de Manton a un extrait. (L'importance attachée par l'historien officiel au fameux duel d'Othon de Grandson et de Girard d'Estavayer est un fait à constater. Nous y voyons la preuve que c'était une affaire politique.)

2° Item convient que au dit Dupin soit escript l'an que le comte Pierre de Genève mourut.

3° Item aucuns dient que après cette mort pape Clément, père du dit comte Pierre, après lui tint et posséda le dit comté de Genève, et d'autres disent qu'icelluy comte donna le dit comté au fils de sa sœur aînée? Quel est le vrai de cest ici fait?

4° Item requiere Dupin que lui soit escript l'an que Humbert de Villars, le fils dessus dit, comte de Genève, mourut.

5° Item aucun dient que le susdit Humbert de Villars, usant de volonté plus que de bon conseil, en son vivant donna aux ducs de Bourgogne et de Bourbon assavoir à Bourbon Embérieu, le Chatelar et Erenau, et à Bourgogne Montroyal, Mateffelon, Alban, Brion et Sardon qui mouvaient du chef de Savoye, par le porchas de messire Pierre Andrevet, signeur de Courseu, et de ung nommé François de Russin, lors escuyer du roy de France; requiert être adcertennez de la vérité et de l'an que ces choses furent.

6° Item est nécessaire que Dupin saiche à quel titre le comte Amé après qu'il a prins nom de duc de Savoie, fit guerre au duc de Milan; quels gens de ses sujets l'accompagnèrent en cette guerre; et que on dye de Bresse vinrent tieulx et tieulx, et de Vaux tieulx seigneurs accompagnés de tieux, chevalliers et escuyers portant tieux enseignes et devises. Ces choses sont licites de savoir et de escrire pour l'honneur

vaincre enfin l'obstination des gens de chancellerie qui cherchaient d'abord à éconduire le malencontreux historien, le traitaient d'homme dangereux, presque de charlatan, lui contestaient l'utilité et même la moralité de ses fonctions, comme aussi le paiement de ses appointements. Quoi d'étonnant si, en présence de ces difficultés, quand les documents des archives étaient trop souvent lettre morte même pour l'historiographe en titre, le malencontreux écrivain se jetait dans les récits fabuleux, les digressions puériles, les contes et les traditions populaires dont il formait tant bien que mal sa chronique! Il prenait ses renseignements où il pouvait, et d'ailleurs il voulait autant amuser qu'instruire.

des nobles qui souventes fois employent une grande part de ce qu'ils ont pour eux mettre en point, si qu'ils puissent honorablement servir leur prince.

7° Item et supposé que Dupin soit informé de la manière comment le comté de Genève parvint au duc de Savoie, toutefois lui convient-il savoir l'an que le duc donna à son second fils Louys le titre de comte de Genève.

8° Item est convenable de savoir l'an que le premier duc de Savoie commença édifier le chasteau de Thonon et aussi les ans de toutes les religions et églises qu'il a fondées en son temps.

9° Item l'an que le premier duc de Savoie laissa la vie active pour prendre la contemplative en son hotel de Ripaille.

10° Item convient de savoir si le père du duc Loys était en son ermitage quand il fut eslu pape par le concile à Bâle, ou se il était à Bâle, quels gens l'accompagnèrent, le parement des chevaux, les noms des cardinaux et prélats étant en celui-temps à Bâle, et si iceux prélats lui vinrent pas à la rencontre.

11° Item est convenable savoir l'age que Madame la duchesse Yolande de Savoie avait au temps de sa venue.

12° Item à quel titre furent promeues deux guerres qui furent en Bresse de la dernière desquelles Vymiers fut hars (brûlé.)

12° Item Dupin demande l'an que notre susdit Saint-Père manda en Escoce demander fille du roy Escossois en femme pour le comte Louis de Genève, et la cause pourquoi sans perfection de mariage elle fut renvoyée en son pays.

13° Item convient savoir l'an et la cause pourquoi notre dit Saint-Père, au temps que le duc Louis avait la guerre dans le Millanois, fit guerre à ceux de Fribourg, qui furent les capitaines, les exploits que gensd'armes firent tant d'une part que de l'autre, s'il y eut point d'assaut, rencontre ou courrerie, escuyer par hautes armes acquérant nom de chevaliers, cadets de haute valeur surmontés ne emprisonnés; le nom de celui qui en cette guerre étoit commis à porter le grand enseigne de Savoie et comment en cette besogne il se contint; aussi la conclusion de celle guerre avec le proffit qui en revint.

14° Item l'an que notre Saint-Père après la guerre de Fribourg passa delà les monts vers le duc Louis son fils, qui lui donna couleur d'y passer, aussi l'an qu'il vint.

Et des choses dessus dites requiert Dupin être instruit au long et par la plus vraie manière que faire se pourra.

Ces demandes d'informations sont au nombre de 56 dans le livre de M. Cibrario. Nous avons tenu à citer les plus intéressantes pour notre histoire.

Perrinet Dupin, par exemple, avait grande envie de bien faire. Il avait un certain sens d'historien. Il frappait à toutes les portes pour obtenir des renseignements. Il comprend, on le voit, la dignité de l'histoire, et il voudrait bien aussi la faire comprendre aux nobles dont elle rapporte les actions, « et qui souvent emploient « une grande part de ce qu'ils ont pour honorablement servir leur prince. »

S'agit-il d'une guerre, il veut savoir « comment les places furent prises ; si ce « fut par composition, par siége longuement tenu ou par assaut. »

Si ce fut par assaut, il demande « les noms de ceux qui y furent vaillants et « premiers entrants ès dites places ; la résistance faite par ceux de dedans, et si le « duc de Savoie fut en personne à ces actions de guerre. » Naturellement la partie extérieure et d'apparat joue le rôle le plus important dans ces sortes de narrés. S'agit-il du mariage d'Anne de Chypre avec Louis de Savoie, Perrinet Dupin veut « nécessairement être instruit de la seigneurie voisine et étrangère qui vint à icelles « nopces, le triomphe et le mistère qui à icelles furent faits, les robes et les pare- « mens, le service des mets et la composition d'entremêts, l'assiette des princes « et princesses, et s'il y eust tournois, quels chevalereux faits et quels furent les « joustances et auxquels on donna le prix. »

Il s'enquiert ensuite « de l'an de nativité de messeigneurs les enfans, car le « registre de Haute Combe n'en parle point. » Naturellement pour ce qui est des qualités des princes, il n'ose s'en rapporter à lui-même. « Il serait convenable, « écrit-il, que à deux mots on me fit mention des vertus de Madame la duchesse « et de la diligence qu'elle fit d'acquérir l'amour du peuple avec le profit du pays. »

Quand il s'agit d'un point délicat, comme, par exemple, de l'abdication du duc Amédée VIII, élu pape par le concile de Bâle, le chroniqueur redouble de précautions. Il sent que la matière est ardue, et il demande discrètement conseil. « Il con- « vient m'escrire la cause que le très-juste pape susdit, meu à dévotion, par laquelle « il voulut le papal résigner, et combien de temps il son siége posséda. »

« Item supplie que à messeigneurs du Conseil plaise bien adviser et sincèrement « décider si après la très-bénigne, très-humble, très-catholique, charitable et dé- « vocieuse résignation susdite, qui de trop est plus à louer et réputer pour desprès « des exaltassions mondennes, que n'est le desprès que fit le preudomme Saint- « Bernardin mettant trois mitres d'eveschiés sous la plante de ses pieds. Doit-il

« dire que notre Saint Père, soi désistant d'estre Pape, ait pris titre de légat pour « triompher en son pays, ou si de ce il doit se taire et le laisser quérir à ceux qui « le vouldront savoir. Aux cas que aux nobles discrétions de messeigneurs du « conseil semble que Dupin doive de ce titre de légat parler, il supplie qu'il leur « plaise faire escrire les instructions pour honorablement traiter de si difficile « matière. »

« Enfin, quant aux choses de nouvelle date survenues depuis le trespas de nostre « dit Saint Père, Dupin s'en taist pour le présent. » Celles-là, en effet, l'historien pouvait plus facilement en avoir connaissance, et, d'ailleurs, on comprend que, prudent comme il était, il n'avait pas grande hâte de les enregistrer et de les traiter, « car, dit-il, tel pourrait être mal content de ce que je dirois de lui ou des « siens, et comme je désire vivre et n'ay pas vouloir de encore mourir, j'aime« rois mieux moy en aller pendant que j'ay jambes qui me peuvent porter, que « attendre qu'on me les eût transchées ou qu'on m'eût mandé en l'autre monde. »

Maintenant que nous connaissons les procédés du faiseur de chroniques, revenons à celle de Savoie qui n'a guère été connue que depuis que Simphorien Champier l'eut livrée à l'impression. Nous savons que le corps de l'ouvrage est probablement d'un certain Cabaret. Mais dans les anciens manuscrits, antérieurs au travail de Champier, ce corps est précédé d'une tête ou première partie qui lui fut ajoutée après coup, et voici comment :

L'auteur primitif s'était contenté de remonter à l'année 968 de notre ère, c'est-à-dire au règne de Othon II, troisième empereur de la maison de Saxe et petit-fils d'Henri l'Oiseleur. Il faisait descendre de cette origine saxonne, qui certes serait déjà fort ancienne et fort respectable, la maison ducale de Savoie par le moyen de Bérold, petit-fils de cet empereur, neveu de l'empereur Othon III, et père d'*Humbert* ou *Hupert aux Blanches mains*, premier comte en Maurienne. Mais alors que tout roi de France devait, d'après les chroniques, descendre au moins du roi Priam, on sent que cette généalogie ne pouvait suffire à leurs voisins, parents et alliés, les princes de Savoie. Il existait donc entre les historiens officiels une sorte d'émulation. Tous n'avaient pas la sollicitude louable de Perrinet Dupin. Un officier de Philippe, comte de Bresse et depuis duc de Savoie, Jean Servion, voulant être agréable à son maître pendant sa détention au château de Loches, où

il fut enfermé deux ans par ordre de Louis XI [1], imagina d'amplifier, d'illustrer et de reculer la chronique de Savoie. Non content des origines saxonnes des comtes de cette maison, déjà environnées de tant de fables dans la chropique de Cabaret, il s'attacha à les faire remonter jusqu'à un certain Ezeus, roi de Cologne, en l'an 242 de l'ère chrétienne. Cet Ezeus, qui vivait sous la domination de l'empereur Gordien, épousa la reine Hélène, « et bien qu'il fut Sarrazin, ce nonobstant, il « maintenait justice à un chacun. Après qu'il entendit l'ordre de la foy chres- « tienne, il fut moult catholique, vrai justicier, cruel à punir les mauvais, doux « et miséricordieux en cas de pitié. » « Il eut un fils nommé Thésée » qui nasquit tout bossu, et l'estait si fort que quasi la bosse passait la tête. « Cet enfant ayant été donné en garde à des nobles du pays de vers le Rhin et Saxogne, il arriva que ces dits nobles parlèrent devant lui, étant à la chasse, de la belle Yzobie, fille de l'empereur Valérien. « Et ainsi que Théseus les oyt parler il leur print à demander : « *messeigneurs de quoy parlez-vous?* » Et un chivallier arrogant, fier et orgueilleux, lui dist : « *Sire Bossu que vous en peut-il challoir?* » « El lors Theseus « de grand despit si s'évertua et estendit sur son chival, et réclama Dieu et nostre « Dame tellement que leur grâce s'espandit dessus luy et incontinent il devint « beau et droit et tel qu'il n'y eust en sa compagnie nul plus bel jeune (homme) « que luy. » Ce miracle ayant confirmé les parents du prince dans leur foi, ils l'envoyèrent à *Constantinople* avec force joyaux, or et argent. Il entra dans cette ville déguisé en marchand orfèvre, et fit présenter à la belle Yzobie un aigle d'or de grande dimension, dans laquelle il s'était logé en tapinois. La princesse reçut cet aigle avec plaisir et dit à son père : « *Voicy un beau parement pour ma chambre,* « *tout propice à poser mes vestements quand je me déshabille de vers le soir.* » Et l'empereur répondit : « *Vous l'avez tout trouvé.* »

« Or quand la belle Ysobie fut endormie, et ce fut vers le minuit, lors yssit (sortit) Theseus hors de son aigle, et quand il eut fermé le guinchet bien subtilement, il s'approcha et dit moult doucement : « *Madame, n'ayez peur, et souffrez* « *que vostre serviteur vous die aucune chose pour vostre honneur et bien.* » Et la

[1] D'avril 1464 au mois d'avril 1466. Voyez sur les causes de cette détention, ordonnée par le roi de France de concert avec le duc Louis de Savoie, père de Philippe détenu, *Guichenon*, tome II, page 168 (histoire généalogique de la maison de Savoie, édition de 1778.)

belle Ysobie s'escria à haute voix et fit tellement grand effroy que ung chacun se leva et mesme l'empereur. Et cependant Theseus se raboutta en son aigle, referma son guinchet et se tint tout coi. »

« L'empereur fit allumer luminaires, torches et fallots, et se print à chercher partout et sous lit et sous couverture, et n'ayant rien trouvé, il dit : « *Par foy, ma belle fille, vous songiez ou aviez quelqu'imagination, dormez vous et soyez à la bonne nuict.* » Les luminaires demeurèrent comme si se fust jour, et le bon Theseus dut rester toute la nuit et le lendemain en son aigle. »

« La nuit suivante, quand Ysobie et ses demoiselles furent endormies, il issit de rechef et vint vers la princesse et lui dist : « *Dame n'ayez peur, et ne doubtez de rien jusqu'à ce que vous sachiez qui je suis.* » Et Ysobie jeta un grand plaint et dist : « *A Dieu, qui estes-vous?* » Les femmes ayant entendu le plaint cherchèrent partout, mais rien ne trouvèrent. Et la princesse dit en basset (tout bas) quand elles furent rettraittées : « *En nom Dieu, se il vient plus je ne crierai plus, mais parleray à luy.* » Theseus eut grand joie entendant ces paroles, *car il ne dormait pas*, et yssit de rechief et dit à la princesse : « Qu'il vous plaise d'être de-
« main de jour toute seule en cette chambre, et vous saurez lors qui je suis. Et
« afin que vous n'ayez plus peur de moy ni de rien, je vous donne icy un annel
« si riche que plus ne peut, et sachez que je suis fils de roy et votre prisonnier
« dans votre aigle d'or, sy me pouvez faire morir et vivre. »

On devine facilement le reste de l'historiette. La conclusion se trouve à la fin du texte de la chronique : « Cy finit l'histoire Ezeus, le roi de Colongne et de son
« fils Theseus qui nasquit bossu et puis devint droit, et comme il prit Ysobie la
« fille de l'empereur rommain et comme il parvint jusqu'à la seigneurie de Saxogne
« dont sont issus les yllustrissimes seigneurs de Savoie[1]. » C'était là en effet qu'il en

[1] Ce conte étant rapporté tout au long et avec tous ses épisodes, dans les *Monumenta historiæ Patriæ* de Turin, nous avons cru pouvoir en donner une idée sans manquer à la gravité de l'histoire. Les nombreux détails que nous omettons sont spirituels et amusants.

(Voyez *Monumenta historiæ patriæ*, tome Ier des historiens, pages 9 à 44.) Il fallait, par ces histoires merveilleuses, flatter les prétentions des princes de Savoie qui, depuis le mariage du duc Louis avec Anne de Chypre, avaient des vues sur plusieurs pays à l'Orient, comme Chypre et Jérusalem. On sait aussi qu'une branche de la maison de Savoie fut la souche des princes d'Achaie et de Morée. Une princesse de Savoie, Anne, fille du comte Amé V, épousa à Constantinople Andronic Paléologue et mourut en Grèce.

fallait venir, et voilà comme on écrivait parfois l'histoire à la cour des princes bien peu de temps avant la renaissance des lettres. On comprend pourquoi Champier, qui vivait sous François Ier, alors que l'esprit de critique et d'examen commençait à prévaloir dans les matières d'érudition et de littérature et après la chute de l'empire d'Orient, a supprimé et regardé comme nulle et non avenue toute cette préface fabuleuse des chroniques de Savoie. Il restait bien encore assez de choses étranges à narrer dans la partie qu'il voulait exploiter, et qui remontait environ à l'an mil de notre ère.

On sait qu'il est peu de points aussi embrouillés et aussi controversés, dans l'histoire du moyen-âge, que celui de l'origine des comtes, puis ducs, puis enfin rois de la maison de Savoie. Guichenon, qui a consacré un immense ouvrage à la généalogie de cette famille, a fini par renoncer à l'éclaircir, et après avoir débattu toutes les opinions, il conclut par adopter comme la plus assurée celle qui fait descendre Bérold, fondateur de cette dynastie, de la maison de Saxe, « bien qu'il « reste toujours incertain, dit-il, de quelle branche de cette souche saxonne ce « Bérold était issu. » Au fait, c'est peut-être encore la donnée la plus probable. Réellement presque tout le monde était plus ou moins Saxon ou du moins avait quelque peu de sang saxon dans les veines lors du démembrement de l'empire carlien ou carlovingien. Charlemagne, en domptant, en transplantant et en incorporant cette nation, qui emporte bien plus l'idée d'une race que celle d'un peuple, avait mis du saxon dans toute l'Europe centrale et occidentale. « *Saxonicis generis vir*, » disent à tout moment les historiens des Gaules, en parlant des hommes entreprenant et habiles qui partout supplantèrent les faibles descendants de Charlemagne. La mère de Charles de Chauve, premier roi de France, Judith de Bavière, était saxonne. Eudes, fils de Robert le Fort, comte d'Anjou, qui détrôna Charles le Simple, était Saxon [1]. Cette race hardie était mêlée à tout le mouvement euro-

Ces récits de la chronique avaient pour but et jusqu'à un certain point pour résultat d'accoutumer les sujets à unir par la pensée l'idée de leurs princes avec l'idée d'un puissant empire lointain. On ne croyait pas alors en Occident que la fin de l'empire romain de Constantinople fut si prochaine, et on avait déjà vu de simples comtes francs occuper ce trône.

[1] Voyez *Scriptores rerum francic. Tom. IX, p. 136*. On appelait *Saxon* tout ce qui, en face du peuple, n'appartenait ni au monde Gallo-romain, ni aux peuples des premières invasions Barbares, Goths, Franks, Vandales et Huns.

péen. Pourquoi donc le premier comte héréditaire dans cette contrée alpestre, démembrée de l'empire de Charlemagne, qui fut le berceau de la dynastie de Savoie, n'aurait-il pas été Saxon ou d'origine saxonne? On peut le supposer sans cependant s'évertuer à faire descendre cette dynastie des premiers rois ou empereurs électifs en Allemagne, les Othon, ducs de Saxe. A la vérité, cette origine germanique n'est pas admise par les historiens qui veulent établir la prépondérence des ducs de Savoie, princes de Piémont, ducs de Gênes et rois de Sardaigne, dans la Péninsule italique. Il convient nécessairement pour légitimer ces prétentions, plus raisonnables et d'une réalisation plus désirable, que tant d'autres ambitions; il convient, disons-nous, de trouver à la maison royale de Savoie un indigénat italien. Le plus moderne, le plus judicieux et le plus éminent sans contredit des historiens de cette maison, M. le sénateur Cibrario a établi cet indigénat d'une manière très-savante, très-spécieuse, et qui, au fond, est aussi satisfaisante, aussi victorieuse que toute autre. On sait que, dans ces difficiles matières de généalogie, il ne faut pas être trop sévère et trop difficile. M. Cibrario estime donc que le fabuleux Bérold de la Chronique de Savoie, souche des premiers comtes de ce pays, n'est autre qu'Othon Guillaume, comte de Haute-Bourgogne ou de Franche-Comté, fils d'Adalbert et petit-fils de Bérenger, rois d'Italie après la disparution des princes carliens, et, enfin, père d'Humbert aux Blanches mains, premier comte authentique en Maurienne. « Il résulte de là, dit-il, que la maison de Savoie, par la grande puis-
« sance et domination qu'elle a exercée en Italie dès le onzième siècle, est la plus
« antique souche aujourd'hui existante des princes italiens, la seule dans laquelle
« coule encore le sang de rois *italiens* d'Italie, Bérenger Ier, Gui, Bérenger II et
« Adalbert [1]. » Le célèbre généalogiste d'Hozier, suivi par Las Cases dans son atlas historique-généalogique, fait descendre la maison de Savoie de Boson, roi d'Arles et de Provence. Cette opinion est confirmée par des hommes les plus experts dans l'investigation des titres de notre ancienne histoire, M. le baron de Gingins-La

[1] « Mentre s'aspettano documenti che forniscano la prova directa di quanto ho esposto, parmi di poter conchiudere che il patre d'Umberto Biancamano e Otton Guglielmo, figliuolo d'Adalberto, nipote di Berengario II, re d'Italia; et che quindi la casa di Savoia che pel dominio avuto fin dal Secolo XI di si nobil parte d'Italia, e la piu antica stirpe che viva di principi Italiani, e anche la sola, nelle cui vene trascorre il sangue di Berengario I, di Guido, di Berengario II, e d'Adalberto, re d'Italia, italiani. »
(*Storia della monarchia di Savoia*, Tom. Ier. pag. 40.)

Sarra, qui vient tout récemment d'émettre son hypothèse sur cette question des origines de la maison de Savoie [1]. Il la fait aussi descendre directement de Boson, roi de Bourgogne et d'Arles en 887, et d'Hermengarde, fille de Louis II, empereur et roi d'Italie, arrière petit-fils de Charlemagne. Assurément il ne saurait se trouver rien de plus illustre. Cette généalogie appartient à un système fort ingénieux et appuyé sur de très-savantes recherches, d'après lequel M. de Gingins fait des descendants de Boson une dynastie qu'il appelle les *Bosonides*.

Après cette digression, qui n'est peut-être pas tout à fait hors de propos, puisqu'il s'agit d'un procès encore pendant ou du moins qui n'est pas définitivement jugé, nous revenons à notre Champier. Quant à lui, il admet en plein la provenance saxonne des princes de Savoie, comme il appert du titre du chapitre par lequel il entre en matière, et qui est intitulé de *Othon Empereur et premier Duc de Savoie* [2]. Voici le résumé de son narré :

[1] Voici comment M. de Gingins établit cette généalogie :

1. *Boson*, élu roi de Provence en 879, épouse Hermengarde, fille de l'empereur Louis II.
2. Leur fils *Louis l'Aveugle*, roi de Provence et d'Italie, empereur en 901.
3. *Charles Constantin*, fils de Louis l'Aveugle, comte et prince de Vienne.
4. *Humbert* (Hupertus), comte en Viennois en 971, fils de Charles Constantin et souche présumée de la maison de Savoie.

[2] Observez encore une fois que Champier suit chapitre par chapitre l'ancienne chronique manuscrite de Cabaret, en modifiant les expressions et en rajeunissant le style. On pourrait faire une étude philologique très-intéressante sur cette différence entre le style de la chronique originale et celui de Champier. Nous citerons seulement les deux textes au commencement du chapitre II :

Chronique manuscrite.

« Ung iour advint que lempereur allaist visitant les cites de sur le Rin, et quand il eut chevauchié toute jour, et il fût au voulloir daller couchier, et il cuyda trover ses reliques, et *lannel de Saint Mauris* quil lavait accoustume de porter sur ly continuellement, il ne les trova point. Lors s'avisa et ly recorda qu'il les avait hobliées et laissées soubs le coussin de son lict, s'y fust mal contant, et lors il appela Berauld son nepveu et ly dist : *beau Nyes jay hoblié mes reliquez et mon anel de Saint Mauris, sous le chief de mon lict ; et car je ne moy fie fors de vous à les aller querre, je vous prie que les vulliez aller querre*, etc., etc. »

Chronique de Champier.

« Advint un jour que l'empireur Othe III alloit visiter les citez assises sur le fleuve du Rhin. Et tant chevaucha que la nuit fut venue. Quand vint le soir au coucher iceluy empereur cuyda trouver aucunes dévotes et saintes reliques qu'il avait par bone coustume de porter toujours dessus luy. Mais adonc ne les trouva point dont il fut moult courroucé. Par quoy manda tantôt son neveu Berold auquel il dist : *Monte à cheval et chevauche toute nuyt, afin que diligemment me puisses icy apporter mes reliques qne jay oubliées dessus le coissin de mon lict*, etc., etc. »

« La race de Charlemagne était éteinte, ou du moins ses derniers descendants s'étaient trouvés incapables de porter la couronne impériale en Occident ; les princes de la maison de Saxe en étaient en possession par le choix des électeurs de l'empire en Allemagne. Trois d'entre eux, nommés *Othon*, furent successivement revêtus de cette suprême dignité. Le second eut deux fils, dont l'aîné fut l'empereur Othon III ; le cadet, nommé Hugues, eut trois enfants, Frédéric, Ulrich et Bérold ou Bérauld, ou Berthold, lesquels, après la mort de leur père, furent mis sous le régime et gouvernement de l'empereur leur oncle. « Ce dernier neveu, Bérold de Saxonne,
« fut tellement estimé en toutes les affaires et bons conseils, que l'empereur l'ai-
« mait sur tous chèrement. Et pour cette cause fut par luy ordonné régent et gou-
« verneur en tous ses pays, car il était dextre et savant, tout preux et bien apprins
« ès armes. Et ceci fut environ l'an de Notre Seigneur neuf cents et nonante
« huit ans. »

Ce monarque ayant résolu d'aller visiter les villes de l'empire situées sur le Rhin, il voulut que Bérold l'accompagnât dans ce voyage. Ils partirent après avoir pris congé de l'impératrice qui parut fort affligée de ce voyage. Dès le soir de la première journée, l'empereur s'aperçut qu'il avait oublié dans son château de précieuses reliques, et entre autres l'anneau de Saint-Maurice qu'il portait toujours avec lui [1]. Il envoya son neveu Bérold pour les quérir. Celui-ci, quelque diligence qu'il fit, ne put arriver qu'au milieu de la nuit dans la résidence impériale. « Il entra dans la chambre de l'empereur, et vint au lit où l'Empérière était. Et comme il cherchait, mist la main jusque dedans le lict, et d'adventure trouva et sentit une grant barbe dont il fut moult esmerveillé, et dist tantôt à l'Empérière : « Dame qui est celui qui gist avec vous ? » Respondit la dame : « C'est l'une de mes femmes. » En bonne foy, dist Bérold, je ne vis oncques femme qui portast une plus grande barbe. Et adhonc, comme plein de fureur et yre, tyra son épée du fourreau

[1] Dans un autre endroit la chronique se contredit au sujet de l'anneau de Saint-Maurice. Elle suppose que, déposé comme une relique précieuse dans le monastère de ce nom en Vallais, il en fut enlevé par le comte Pierre de Savoie moitié par force et moitié par persuasion, et qu'il devint dès lors le talisman des princes de Savoie. On sait, en effet, que dans le cours du moyen-âge, les comtes de Savoie firent plusieurs fois à l'abbaye de Saint-Maurice des emprunts forcés quand ils étaient à court d'argent pour quelque entreprise importante. C'est ainsi que disparurent plusieurs des objets précieux qui étaient, disait-on, des présents de Charlemagne à la royale abbaye.

et occist le chevallier à la grand barbe et l'Empérière, femme de son oncle. Puis print les reliques et s'en retourna devers l'empereur, et, en les luy baillant, lui dist : Pleust à Dieu, sire, que vous eussiez envoyé un autre que moy faire ce message ! « Comment va (dit l'empereur) y a-t-il rien que de bien ? » — « Oui, dit-il, car quand je fus à la porte de vostre chambre, en heurtant à l'huys, il se ouvrit, et moi cherchant vos reliques, trouvai le maitre d'hotel de l'Empérière en votre lieu, et alors moy voyant cette desloyauté, je fus tant esmeu de mal talent, que les ay occis et mis à mort tous deux. » « Adhonc à ces paroles fut tant esprins l'empereur de « griève et amère fureur que à peine il ne cheut tout pasmé d'angoisse. Puis « après dist en souspirant : « Certes, beau neveu, je suis amèrement courroucé de « la desloyauté que a fait ma femme envers moy, et Dieu scait et cognoit que j'ay « esté loyal envers elle depuis que l'eus espousée. Mais puisqu'ainsi est qu'elle m'a « fait si grande faute, je suis très content de cette pugnition. » Les barons moult « esbahis de ce grand crime et excès confortèrent l'empereur en disant que d'une « telle femme il ne lui devoit guere challoir. Et incontinent se mit en chemin le dit « empereur et entra dans la cité de Couloigne où il séjourna plusieurs jours etant « en grand pensement du prédit cas ainsi advenu. »

Probablement l'affaire en serait restée là si l'impératrice défunte n'eût eu un père et des frères. « Mais ce père, le vieil comte des Monts [1] dit à ses quatre fils, Chrétien, Henri, Conrad et Louis : « Allez vous fault devers l'empereur Othe et lui dictes qu'il fasse justice de son neveu Bérold pour l'homicide que villainement il a fait en la personne de votre noble sœur, sa femme. » Les quatre frères demandèrent le combat contre Bérold, et l'empereur à son grand regret fut obligé de l'accorder. Il eut lieu à outrance. Les deux plus jeunes des fils du comte furent tués et les deux autres s'enfuirent vers leur père. La guerre continua entre parents, « mais l'empereur voyant la grande perte et dommaige que cela faisait aux affaires « de l'empire, » travailla à un accord et pacification des deux côtés. Par ce traité « bonne amour et paix perpétuelle fut establie entre les enfants du comte des Monts et les ducs de Saxe ; mais Bérold dut vuider hors des parties d'Allemaigne sans y pouvoir retourner devant l'espace de dix ans accomplis. » Ce fut alors que ce jeune

[1] De Mons.

seigneur, condamné à un exil non mérité, « se mit en chemin pour chercher son « avanture comme homme de noble courage. » C'est dès ce moment qu'il appartient à l'histoire de Savoie et qu'il figure comme fondateur de la famille des comtes de ce pays dans les chroniques et dans l'histoire.

I.

Chronique de Bérold.

« Messsire Bérold [1], au départir de la région d'Allemaigne, entra aux marches de Bourgogne, en la langue gallique, le long d'une des provinces qui s'appelle le pays de Vuauds [2], et s'y reposa une nuit à un chastel nommé les Clés [3], en Vaudz. De là il vint, chevauchant à bas, dans le pays de Genevois et s'arrêta à Genève sur le Rhosne. Puis lui et sa compaignie entrèrent en une ville nommée Saissel estant sur ce même fleuve, là où il fut assez bien reçu. Et quand le seigneur de Saissel sçut qu'il était neveu de l'empereur, il le vint visiter et le mena logier au chastel. Et comme Bérold désirait oyr des nouvelles de ce dit pays, le seigneur de Saissel lui dit : « Monseigneur, sachez que en ce pays sont tous signoriez divisés. » Il lui dit aussi « que par son conseil il ne passât pas auprès du château Culle dont il estoit assez prochain, s'il ne voulait estre desrobé, prins et retenu

[1] Bérold ou Berchtold pourrait bien être le Gérold ou Giraud de la Chronique d'Hautecombe, « *qui ne fut pas comte, mais officier de Boson et des rois de Bourgogne.* »

« En écartant tout ce qu'il y a de fabuleux dans la chronique, en la réduisant à sa plus simple expression, il reste acquis, selon M. Cibrario, qu'un prince étranger, de sang royal, s'enfuit et vint en Bourgogne où, par son mérite, il sut se faire un état considérable. » Cela paraît d'autant plus vrai qu'aucun peuple n'aime à donner à ses souverains une origine étrangère. Reste à savoir si ce prince venait d'Allemagne et sortait de la race du fameux Saxon Witikind, l'adversaire de Charlemagne, ou si c'était, comme le veut M. Cibrario, Othon Guillaume, fils d'Adalbert, roi fugitif d'Italie, adopté par Henri le Grand, duc de Bourgogne et qu'on appelait dans ce pays l'*Étranger* à cause de son origine italienne.

[2] *En la marche de Vaudz*, dit la chonique manuscrite.

[3] Les Clées, sur l'Orbe, jadis passage considérable d'Helvétie en Bourgogne, et dont le château fut démoli par les Suisses en 1475. On y voit encore une tour curieuse qui avait été naguère achetée par un ecclésiastique anglais, lequel y avait placé une partie de la bibliothèque de l'historien Gibbon.

par les larrons et pillards d'iceluy château qui iniquement destroussaient et occioient les marchands et autres passants, dont ils gastoient tout le pays et y faisaient moult grands dommaiges [1]. » Comment, dit messire Bérold, d'où peut procéder cet outraige et qui est celuy qui tient ce château maulgré tous ceux du pays. « Certes, dit le seigneur de Saissel, la forteresse est par droit et raison au roi Bozon d'Arles ; mais celuy qui le tient avec aucuns barons qu'il assembla, l'emblèrent de nuict a ja longtemps. Et si nous mènent tant malement que nous ne osons ouvrir nos portes pour la doubte d'eux. » Lors se appresta messire Bérold pour yssir hors de la ville de Saissel, et mist ses gens en bonne ordonnance et envoya tout son bagaige devant les gardes du chasteau qui pour ce virent venir sur le chemin grands chariots tous chargés de biens lesquels furent tantost choisis et cogneus du cappitaine d'icelluy chasteau qui moult fut dolent de ce que la nuict précédente il avait envoyé une partie de ses gens en certains pillages. Mais par convoitise de gaigner le capitaine dévala hastivement de son chasteau avec ses pillards. Le preux chevalier messire Bérold vint frapper avec ses gens parmi ce capitaine et ses gens qui très vaillamment se deffendirent. Mais peu y valut leur deffense, car ils furent tous destruits et desconfits. Bérold remit le château de *Culle* [2] en la garde du seigneur de Seissel, et il se rendit auprès de Bozon, roi d'Arles, qui envoya au-devant de

[1] Ce château est nommé le *chastel Culla de Monveran* dans la chronique originale. Aucun historien ancien n'en fait mention, disent les éditeurs des *Monumenta historiæ Patriæ*, non plus que des faits attribués à cette occasion à Bérold. *Culle* est aujourd'hui un petit village sur les bords du Rhône, près de Seyssel et en face des eaux d'Aix. La topographie de cette localité se rapporte tout à fait à celle de la Chronique. C'est à Culle qu'aboutit la première section du chemin de fer de Genève à Lyon. Les Sarrasins, d'après M. Reynaud, y auraient eu une station.

Il est facile de reconnaître dans le récit de la Chronique de Savoie tous les caractères d'une occupation sarrazine, que Bérold aurait fait finir en expulsant ces brigands du château de Cule. On sait combien leurs stations étaient nombreuses dans les Alpes.

[2] D'après Delbène (*de regno Burgundiæ*) les Sarrazins seraient demeurés en Savoie bien plus longtemps qu'en tout autre pays. Ils persistaient à s'y maintenir quand déjà ils avaient été détruits ou chassés en France et en Helvétie. Le château de Cule, sur les bords du Rhône, en face de Seyssel, aurait été un de leurs principaux établissements, et ils en auraient été chassés en 970 par un guerrier saxon que Delbène appelle Giraudus, qu'il regarde comme la souche de la maison de Savoie. Guichenon fait observer que le château de Cule n'a été édifié que beaucoup plus tard. M. Reinaud (*Invasion des Sarrazins*) dit que ces pillards s'étaient ménagés en Savoie, en Piémont et sur les bords du Rhône une ou plusieurs forteresses d'où ils dirigeaient leurs nombreuses expéditions et qui leur servait d'asile au besoin, Fraxinet, près de Casale, le grand Saint-Bernard, Cule, etc.

lui ses chevaliers. « Et pleurent moult au roy les contenances du chevalier Bérold, c'est pourquoi il le fist cappitaine de son armée par la mer pour aller contre les Genevois (Gênois) [1]. »

« Ce commun peuple de Gènes voyant que le roi d'Arles et les Bourguignons les étaient venus assaillir à grand puissance, fit à savoir au duc (doge) et à la seigneurie qu'ils étaient d'opinion que l'on prît à leur aide les quatre lignages, c'est assavoir Flesch, Espinole, Orie et Grimauld, lesquels gouvernaient fort à Gennes [2]. » Un combat naval eut lieu au port Holy (Prot holi), dans lequel Bérold eut tout l'avantage. Mais le roi d'Arles fut bien fort navré dans la bataille pour laquelle chose lui convint retraire aux ports de Provence. Et en très-grande diligence arrivèrent au port de Marseille où le roy fut médiciné de ses plaies. Et de là s'en allèrent voguant la mer jusqu'à Arles où les citoyens les reçurent en grand honneur. Mais le roy Bozon ne voullut croire ses physiciens et fit plusieurs excès tellement que sa plaie apostuma. Pourquoi bientôt après lui convint mourir dont messire Bérold fut très-dolent, car il n'avait laissé aucun héritier de son corps qui deust régner aprè lui.

Les chevaliers et escuyers de Bozon prièrent Bérold « de faire demourance avec eux jusqu'à temps qu'ils eussent fait venir Rodolphe, frère germain du feu roi, gouverneur d'Arles, lequel fut son héritier [3]. Bérold entra au service du nouveau

[1] Cette guerre maritime faite aux Gênois, dès avant que l'établissement premier de la maison de Savoie fut constitué, avait pour but, dans l'esprit du chroniqueur et des instructions que sans doute il avait reçues, de légitimer une conquête future de cette république commençante, si les circonstances le permettaient. De bonne heure maîtres de Nice, les princes de Savoie convoitèrent aussi Gênes qui a fini par leur appartenir. Quand Amé VIII (Félix V) se démit du pontificat, il fit de grands efforts pour avoir dans sa légation Milan et Gênes. Or, on sait qu'alors un chef ecclésiastique avait bien des moyens et des chances de devenir prince temporel.

[2] Les quatre illustres maisons gênoises de *Fiesque* ou *Fieschi*, de *Spinola, Doria* et *Grimaldi*, prétendent faire remonter leur origine jusqu'au delà de l'an 1000 de notre ère.

[3] On a justement remarqué avec quelle facilité le souvenir des faits et la mémoire des dates se perdaient dans les siècles reculés où les manuscrits étaient rares et où l'on n'avait pas encore l'usage de l'imprimerie. Ceux même qui avaient pris part aux événements étaient parfois fort embarrassés, quelques années après, de fixer leur date précise, comme aussi la succession des princes. Chacun sait que le roi Boson mourut en 887, qu'il fut remplacé par son fils Louis, encore enfant, sous la tutèle de sa mère Hermengarde, et que le dernier roi d'Arles fut Hugues, qui décéda, en 947, après avoir cédé la Provence à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, afin que celui-ci le laissât en paix sur le trône d'Italie. Ces guerres maritimes contre les Genevois ou Gênois et les autres expéditions de Berold ne sont donc qu'un tissu de fables et d'anachronismes.

roi et lui fut d'un éminent secours dans une nouvelle guerre contre les Gênois qui voulaient prendre leur revanche par terre. Ils s'étaient avancés par le Piémont jusqu'aux marches de Maurienne. « Messire Bérold chevaucha le contremont sur la rivière de l'Ysère jusques assez près du fleuve d'Arch, et il mit en fuite les Genevois, qui étaient commandés par le comte de Suze, jusqu'au passage qui vulgairement est appelé le Mont de Pierre. Et monseigneur Bérold regardant le pays qui moult étroit estait, et les hautes montagnes de tous costés, pensa de faire aucune sûreté au dit pays pour luy et pour ses gens. Et en levant le chief du côté d'Aiguebelle, il vit un passage au milieu d'une grande vallée, et à l'entrée de la Maurienne avait un roc haut, rond et aspre à monter. Le lieu lui plut moult grandement et si se mit à y édifier un chastel qu'il appela la *Charbonnière* [1]. Cependant, la plus hardie partie des ennemis étant revenue pour tenir les roches près de St-Jean de Maurienne, Bérold les pourchassa, les desconfit et monta sur un haut roch assez près du camp d'où il les avait chassés, et illec fit bastir et édifier une très-bonne forteresse qu'il appela *Hermillion* [2]. Quant aux Piémontois et Genevois, ils délogèrent tout outre sans s'arrêter jusqu'à ce qu'ils furent sur la roche au pas de d'Auzoys. Et monseigneur Bérold les suivit jusqu'au Bourget où il laissa partie de ses gens. Et lui s'en retourna de nuit avec le reste, suivit le contremont de la rivière d'Arch et arriva au soleil levant entre Auzoys et Termignon où illec passa. Il y eut alors une très-rude bataille qui dura depuis l'heure de tierce jusqu'à l'heure de vèpres. Messire Bérold pourchassa les ennemis jusqu'à Lanlebourg, et poursuivis en leur fuite en cette montagne du Mont Senix, ils furent quasi tous morts et déconfits. Depuis cette leur déconfiture ils ne se purent bonnement relever pour aucunement nuire et faire grevance au

[1] Charbonniéres, ancien fort à l'extrémité méridionale de la Maurienne, fut certainement, avec le château de Suze, le lieu qu'habitèrent les premiers comtes de Savoie. Ces deux points fortifiés défendaient l'entrée et la sortie de l'Italie. C'est ce qui valut à ces princes le titre de marquis ou défenseur des marchers d'Italie (*Marchio in Italiâ*). Le château de Charbonnière dominait la petite ville d'Aiguebelle qui obtint des priviléges considérables et devint comme le chef-lieu de cet État naissant. On battait à Aiguebelle la monnaie comme sous le nom de *Solidi Maurianenses*.

Le plus ancien titre où il soit fait mention du château de Charbonnière est de l'an 1043, où on lit : *actum infra Castrum qui Carboneria dicitur*. Les Charbonnières étaient an moyen-âge des espèces de fortifications avec fossés et remparts. Voyez Ducange au mot *Carbonaria*.

[2] Hermillon était une seconde position plus en avant dans la Maurienne, près de Saint-Jean.

noble roy Rodolphe d'Arles, ne plus outre usurper en son pays de Maurienne [1]. »

« Bérold commanda faire une chapelle près du lieu où la desconfiture avait été, dessus le village de Credières, en l'honneur de Dieu, de la Vierge et du benoit Saint-Laurens. Et puis il fit honnestement retourner les bons habitants bourgeois, marchands et laboureurs qui injustement avaient été déchassés de leurs demeures. Et dès lors ordonna tenir bonne justice en tout le pays, de sorte que tous estrangiers, allant et venant, pèlerins, marchands pouvaient passer par là seurement et sans nul empeschement.

Cependant les marquis de Suze et de Saluces, les comtes de Piémont et de Cavenois (Cannavaix), tentèrent de revenir à la charge et assemblèrent tous leurs gens au lieu de Novalaise [2]. « Mais Bérold les défit encore au Pas-de-l'Échelle, et ayant été obligés de se retirer à Aiguebelle, ils demandèrent paix qui leur fut accordée. » Alors Bérold se trouva seigneur d'un domaine considérable dans les Alpes qui a fait la base de tous ceux que possède encore sa descendance. « Il fit venir d'Allemaigne auprès de lui sa femme Katelline, et aussy son beau fils Humbert, et à leur venue furent invitez et semonds les nobles ses voisins qui firent joustes et grandes fêtes à Pentecoste. Et les dames appelèrent le fils de messire Bérold, qui mérita bien avoir le prix, mais qui y renonça en faveur d'un de ses voisins seigneurs, *Humbert aux Blanches mains*, parce qu'il avait les plus belles mains que l'on pût trouver à homme, lequel nom il porta tous les jours de sa vie. Messire Bérold maria et fit espouser ses chevalliers et escuyers saxons à des dames veuves et pucelles de tous

[1] Le nom de Maurienne était en usage dès le sixième siècle (voy. les *Historiens des Gaules*, t. II, p. 11), et c'est à tort qu'on le fait dériver des Maures et Sarrazins qui occupèrent longtemps ce pays. D'après le roman de Garin le Loherain, Thierry, prince de Maurienne, pressé par quatre rois sarrazins, eut recours au roi de France (Pepin) qui descendit le Rhône avec ses guerriers jusque près de l'Isère. Ils trouvèrent les Sarrazins dans une vallée nommée *Valprofonde* et les exterminèrent.

La chronique substitue à ces étrangers d'inoffensifs Gênois, qui ne passèrent jamais le Mont-Cenis, afin de justifier, comme des représailles, les tentatives des comtes de Savoie contre Gênes.

Le jésuite Pineda fait venir le nom de Maurienne de *Marius*. Il prétend que ce général franchit le Mont-Cenis (*Via Mariana*) pour aller combattre les Cimbres qu'il acheva d'exterminer en Maurienne.

[2] Les éditeurs des *Monumenta historicæ Patriæ* ont fait justement la remarque que ces comtes de Piémont, ces seigneurs de Saluces n'existèrent jamais. Toute cette partie de la chronique est arrangée avec assez d'art pour expliquer d'une manière naturelle la prise de possession des hardis fondateurs de la puissance savoisienne sur les deux versants des Alpes.

états qui à marier estoient, et aux mariés il donna rentes, terres et possessions tant en Maurienne comme au Viennois.

Durant ces jours, le roi Rodolphe d'Arles vint à maladiser desquinancie et mourut sans avoir lignée de son corps, parquoy survint le royaume en l'empereur lequel laissa messire Bérold recteur de Viennois [1], comme il estait auparavant. »

Peu après, Bérold fut lui-même atteint d'une grave maladie à Arles, dont il cogneut approcher sa mort. Pour ceste cause fit venir son fils, ses chevaliers et barons jusqu'à son lit, et il leur dist en cette manière : « Mes frères et loyaux amis j'ay été avec vous en ces pays l'espace d'un longtemps, et par votre noble prouesse avons par plusieurs faits d'armes honorablement gaigné et conquis le pays de Maurienne où anciennement les Romains vouloient faire finer la vie d'aucuns haulx hommes qui leur étaient contraires, laquelle terre appelaient la *Morianne* pour ce qu'ils les y faisaient *morir* [2]. Mais la Dieu grâce et bonne mercy par vostre vaillante hardiesse l'on peut bien maintenant dire et nommer cette contrée le *Pays des Vivants,* car le pays est habité et laborable et chascun y peut passer en vraie sûreté, dont humblement rend grâce à Dieu et à vous merci et louange.

« Je vous recommande ma très-loyalle femme et mon fils Humbert qui cy est. Et après que messire Bérold eut fait ses recommandations à Dieu, à ses bons amis et à son fils, il se confessa en très-grande dévotion et rendit son dévot esprit. Il régna l'espace de vingt et huit ans. » Dolentes lamentations furent faites de son

[1] Aux onzième et douzième siècles, les empereurs d'Allemagne étaient souvent, pour les pays extrêmes de l'ancien empire carolingien, des êtres de raison, des chefs abstraits auxquels le monde se rattachait par habitude et par un certain besoin d'ordre et d'hiérarchie. On les faisait intervenir dans les chroniques comme le *Deus ex machinâ*, quand cela devenait nécessaire pour expliquer les faits obscurs et douteux. Les grands vassaux se servaient de l'empire comme d'une égide ou d'un épouvantail. Toutes les usurpations se légitimaient au moyen d'une investiture impériale, au moment même où les empereurs étaient impitoyablement dépouillés par les ducs et les comtes, à l'aide du conflit survenu entre les papes et les empereurs. On ignore souvent dans des pays d'empire le nom et la famille de l'empereur régnant. C'est ce qui explique l'ignorance des chroniqueurs français et italiens en fait de chronologie de l'empire d'Allemagne.

[2] La chronique originale ajoute : « Et ceux qui y furent de Rome mandez en exil furent les premiers qui y firent *provins* et plantèrent la vigne, dont encore sont appelés les *Provanes* et portent les armes escartellés de la colonne et du provain. » Cette nouvelle étymologie du nom de Maurienne, pays dont les Romains auraient fait un lieu de déportation ou d'exil, est curieuse à noter.

trépas de tous les barons et seigneurs, nobles dames et damoyselles et généralement du peuple, car il était pieux, libéral, aimant paix et bonne justice.

II.

Chronique d'Humbert aux Blanches mains [1].

L'empereur Henri de Bohême [2], lequel avait succédé à Othon, fut moult dolent en apprenant la mort du neveu de son prédécesseur. Il manda à son fils Humbert que incontinent vint à Rome où il se trouvait, et considérant que maintenant un chacun pouvait passer tranquillement en tirant d'Italie en Gaule, il reçut très-amiablement le susdit Humbert et l'establit comte de Maurienne, tellement qu'il lui donna ce pays en propre héritage et droicte succession de postérité.

Le marquis de Suze voulut encore tenter contre le nouveau comte la fortune des armes. Mais cette guerre fut bien glorieuse pour Humbert aux Blanches mains [3]. L'un des chevaliers du marquis de Suze, fatigué de ces guerres, dit à ce prince : « Vous savez comment avons longuement eu la guerre avec messire Humbert de Maurienne et auparavant avec son père, et voyez que votre pays est par là fort apauvri. Ce comte est preux et hardi chevalier, pourquoi je conseillerois que vous

[1] Avec la chronique d'Humbert aux blanches mains, nous sommes encore dans l'âge héroïque de l'histoire de Savoie, mais les faits acquièrent plus de vraisemblance. Ainsi, selon M. Menabréa (*Montmélian* et les *Alpes*), cet Humbert était un allemand, Upert, lieutenant de Conrad le Salique, qui fut envoyé dans nos contrées pour vaincre la résistance des dynastes bourguignons, lesquels ne voulaient pas reconnaître la cession que Rodolphe III de Bourgogne (le Fainéant) avait faite de son royaume à l'empereur d'Allemagne; Upert, Hubert ou Humbert, vainquit la ligue de ces seigneurs, qui étaient Oddo, comte de Champagne, Gerold, comte de Genève (*princeps hujus regionis*), l'archevêque de Lyon et l'évêque de Maurienne. Puis, pour punir Gérold, il lui aurait enlevé son comté dont il aurait donné l'investiture à l'évêque de Genève, ce qui serait l'origine de ces éternels démêlés entre ces deux puissances, le comte et l'évêque. Gérold aurait reconquis une partie de son comté à titre de fief, mais en se reconnaissant l'homme-lige de l'évêque, reconnaissance qui faisait le désespoir de ces comtes de Genevois.

[2] L'empereur Henri II, arrière petit-fils de Henri l'Oiseleur.

[3] Cette nouvelle guerre est aussi fabuleuse que la précédente. Ce marquis de Suze n'a pas existé, comme le font remarquer les éditeurs des *Monumenta historiæ patriæ*. La chronique semble d'ailleurs avoir attribué à Bérold plusieurs faits qui seraient plus faciles à expliquer en les donnant à son fils le comte Humbert.

lui donnissiez vostre fille à mariage. Ce conseil fut moult plaisant et agréable au marquis. Par quoi la paix fut faite; puis l'évesque de Suze épousa solennellement la demoiselle Adelize, fille du marquis de Suze, au comte Humbert en la cathédrale de cette ville. Et ainsi le comte Humbert fut marquis de Suze en Italie à cause de sa femme après la mort du marquis son père. Et pour mieux avoir connaissance des gens de ce pays, le comte demeura au dit marquisat un espace de temps durant lequel la comtesse et marquise Adelize enfanta un beau fils qui fut nommé en baptême *Amé* à la requête des haults hommes de la seigneurie qui l'aimèrent moult pour sa beauté et ses bonnes mœurs, et ils auraient bien voulu le retenir pour leur seigneur si leur père eust été content. Mais il ne le leur voulut laisser et le fit mener à Hermillon en Maurienne où ils demeurèrent longtemps avec la comtesse en toute liesse et amour.

Le comte Humbert règna vingt ans et tint ses pays en bonne paix. Il mourut en l'an de grâce mil XLVIII et fut enseveli en l'église cathédrale de Saint-Jean de Maurienne. Ainsi laissa son fils Amé lequel était déjà parcreu et bel damoysel [1].

[1] La naissance d'un fils du nom d'*Amé* ou Amédée, et la sépulture d'Humbert aux blanches mains dans l'église de Saint-Jean de Maurienne, sont à peu près les deux seuls faits bien authentiques de la chronique de ce prince, premier comte de sa maison. Humbert, du reste, ne décéda pas en 1048, mais en 1056. Son existence est démontrée d'une manière plus certaine que par les chroniques dans plusieurs documents authentiques, mais qui ne lui prêtent pas les mêmes actions. Il exerça l'autorité de comte dans les quartiers de Salmorenc, près Grenoble, de Savoie, de Maurienne, et de Belley. M. Cibrario veut aussi qu'il ait tenu, mais non à titre héréditaire, le comté des *Equestres* ou de Nyon (Civitas Equestris) au nord de Genève, qui s'étendait depuis le torrent de la Versoie jusqu'à Grandson, des rives du Léman au lac de Neuchâtel, l'un qui baigne le pied des Alpes et l'autre le pied du Jura. M. Cibrario se fonde sur un acte de l'an 1008, où le comte Humbert reçoit en qualité de comte une démission de biens donnés vingt-deux ans auparavant par Marinus, prêtre, au monastère de Romainmotier. Ce qu'il y a de certain, c'est que si Humbert de l'acte de 1008 est Humbert aux Blanches mains, ce comte ne transmit pas à ses successeurs la juridiction sur le comté des *Equestres*. Il se passa encore des siècles avant qu'il vînt à la maison de Savoie par les acquisitions et les conquêtes du comte Pierre. Au reste, tout ce qui concerne ce comté des *Equestres* ou *Enquestres* est aussi obscur et hypothétique que ce qui a trait à l'évêché de Nyon, dans la même contrée, lequel, dépendant du métropolitain de Besançon, aurait été transféré à Belley. Nous avons essayé de résoudre quelques-unes de ces questions dans notre *Mémoire sur Jules César et les Romains dans leurs rapports avec l'histoire de Genève et d'Helvétie*. (Bulletin de l'*Institut Genevois*, tom. I[er], nº 4.

Quant au mariage du comte Humbert avec Adelise de Suze, ce qui peut avoir donné lieu à la chronique de le rapporter, c'est qu'Oddon, fils puîné d'Humbert aux Blanches mains, épousa Adelaïde, comtesse de Turin. Les comtes de cette ville étaient nommés vulgairement en Italie *marquis de Suze*. Cette alliance contribua à jeter les fondements de la domination savoisienne au sud des Alpes.

III.

Chronique du premier Amé, appelé Cauda, second comte en Maurienne.

« Le comte Amé eut forte guerre, mais d'un autre côté que ses devanciers. En ce temps-là, le comte Girard de Bourgogne et le comte de Lorraine, tous deux puissants, étaient en lutte ouverte. Lors Amé de Maurienne dit à ses compaignons : « Je me donne grand honte d'estre jà tout en âge comme je suis, et non être encore parti hors de mon pays pour voir le monde comme ont fait mes antécesseurs. » Quand le comte de Bourgogne sut que le comte Amé faisait pour partir grand amas de gens, il le fit prier de venir en une bataille qui était assignée entre lui et le comte de Lorraine. Octroya Amé de bon cœur cet aide au comte de Bourgogne qui le fit festoyer par la comtesse et par une belle-fille qu'il avait à marier et qui était belle demoiselle [1]. Le terme venu du jour où la bataille était asseurée, le comte de Mascon mena la première bataille de l'armée de Bourgogne et le comte de Maurienne la seconde, et la tierce le comte de Bourgogne. Le comte de Mascon fut si fort oppressé par les Lorrains et Barrois qu'il tomba mort à terre. Mais le comte Amé fit reculer les batailles du comte de Lorraine, entra dedans, et ceux de la Maurienne firent de nobles faits d'armes. En la presse fut occis le comte de Lorraine. Et le comte de Bourgogne, qui déjà avait eu peur, reprint cœur et courage. Alors les Lorrains se mirent tantôt en fuite, et le comte Amé, qui avait été fait nouveau chevalier avant la bataille, frappa après des éperons de telle manière que peu échappèrent d'iceux qu'ils ne fussent morts ou prins. »

« Quand les batailles des Lorrains furent ainsi vaillamment rompues et descon-

[1] Cette guerre entre les comtes de Bourgogne et de Lorraine n'est pas plus historique que la plupart des faits précédents, non plus que le mariage du comte Amé avec Jeanne de Bourgogne. Selon Guichenon, Amé épousa *Adila* ou Adèle, dont l'extraction est inconnue. Le voyage d'Amé à Rome, à la suite de l'empereur, est aussi révoqué en doute par la plupart des historiens, et, par conséquent, aussi l'anecdote de la queue que nous rapportons ci-après.

La chronique porte la mort d'Amé à l'an 1076, parce qu'elle omet dans la généalogie et la suite des comtes Odon, époux d'Adelaïde, comtesse de Turin, par laquelle le Piémont commença de venir sous la domination de Savoie, et leur deux fils Pierre et Amédé II.

fites, les deux comtes de Maurienne et de Bourgogne s'en allèrent à Salins au château de Bracon où était la comtesse de Bourgogne et sa noble fille. Environ quinze jours après le comte Amé voulut retourner en ses marches. Pourquoi le comte Girard lui commença à dire : « Je veux, s'il vous plait, avant que partiez, que vous « me demandiez tel guerdon comme il vous plaira. » « Je vueil, dit le comte de « Maurienne, que s'il vous plait me donner votre fille Jehanne en mariage. » Adhonc fut le comte Girard content, et la fête des noces passée, Amé emmena la comtesse Jehanne en son pays de Maurienne où elle eut un beau-fils appelé Humbert pour l'amour et recordation de son grand-père.

Or advint en iceluy temps que l'empereur Henri partit de Bavière où il était duc pour se faire couronner à Rome. Si manda au comte Amé qu'il allât par devers lui pour l'accompaigner [1]. Pour laquelle chose Amé assembla belle baronnie et grande compagnie. Il arriva ung jour qu'étant à Vérone à son conseil l'empereur manda le comté Amé qui menait toujours avec lui toute sa compagnie. Et Amé heurta à l'huys de ce lieu comme il avait coutume. Lors demanda l'empereur qui c'était? A quoi respondit un chevalier en disant : « C'est le comte de Maurienne qui mène après lui une si grande queue de gens que merveilles. » Laissez-le entrer, dit l'empereur, et sa queue demeure dehors. « Le comte ayant entendu cela respondit comme par despit et dédain : « Si ma queue n'entre avec moi, je n'y entrerai jà, puisque *queue* appelez. « Que dit-il, dit l'empereur? Il dit, sire, que si sa queue n'entre en votre chambre il n'y entrera jà. Laissez-le entrer (dit-il) lui et sa queue et tous ceux qu'il lui plaira. » Et depuis toute sa vie on appela icelui comte « *le comte Amé qui*

[1] On sait que ce fut sous Henri II, que le royaume de Bourgogne fut réuni à l'empire après le décès de Rodolphe III, mais on sait aussi combien cette réunion fut combattue par les seigneurs de la Bourgogne jurane. Il est à supposer que l'empereur Henri chercha à se ménager dans ce conflit l'appui des nouveaux comtes de Maurienne. Il en avait d'ailleurs besoin pour que ces seigneurs, gardiens de passages importants dans les Alpes, ne gênassent point ses communications avec l'Italie où il passa deux fois (en 1004 et en 1014). C'est dans ce premier séjour dans la péninsule qu'il résida à Vérone et se fit couronner à Pavie roi des Lombards; c'est dans le second que Benoit VIII, pontife, qui lui devait son rétablissement, le couronna empereur à Rome. Henri revint en Allemagne par la Bourgogne.

Quant à la question de Savoie, le comte Amé accompagna l'empereur en Italie, elle est restée douteuse. Mais il est certain qu'il tint son parti.

Le choniqueur insistera toujours sur les bonnes relations entre les empereurs et les comtes de Savoie, et pour cela l'origine germanique de ces princes lui est fort utile. Ce système servira plus tard aux plans politiques de la maison d'Humbert aux Blanches mains.

mène grand queue. » Le comte Amé demeura longtemps à Rome avec l'empereur qui l'honora grandement Moult difficilement il voulut le laisser retourner en Maurienne. Mais enfin s'en vint le dit comte en son marquisat de Suze où il séjourna longtemps en ordonnant des besoignes et affaires, et de là passa en sa comté de Maurienne où il vesquit moult noblement, craint et aimé de ses voisins. Et rendit son esprit à Dieu l'an de Jésus-Christ mil septante-six. Et laissa après lui son fils Humbert qui tint tous ses pays et seigneuries.

IV.

Chronique d'Humbert second.

Ce prince, qui fut surnommé *Humbert le Renforcé*, parce qu'il était grand et fort, n'était pas le fils, mais bien le petit-fils du comte *Amé à la Queue*. La chronique nous apprend comment il réduisit « ung petit Banneret, seigneur de Briançon, qui avait élevé près des marches de Maurienne ung péage merveilleux. Et pour ce que les marchands étaient oppressés de payer en celluy endroit, ils vinrent vers le comte Humbert et lui dirent : « Nous voudrions bien que le passage et seigneurie fût à vous avec les pays et environs. » Et lors leur dit le comte Humbert : « Bien mes amis, je manderai vers lui et saurai pourquoi il a ainsi fait mettre ce péage sus. » Adonc il fit escrire lettre, et quand le seigneur de Briançon les eût leues, il se commença de rire et dict au messaigier : « Va à ton seigneur et dis lui que s'il passait par cy je luy ferois payer le péage aussi bien à lui-même comme aux aultres. » Le comte recevant icelle réponse dit : « Je fais vœu à Dieu que j'y passerai sans payer et lui rompray son péage. » Lors il porta ses engins devant la roche de Briançon, mais comme le lieu étoit très-fort, il s'en alla contremont la Tharentaise au mont de Colombre, jusques à l'encommencement de Hysère et fit tant qu'il mit en sa subjection tout le pays où encore n'y avait de seigneur, mais le plus fort gastoit et foulloit le plus foible. Quand le sire de Briançon vit que cestuy dominoit quasi tout le pays, il fut esbahy et fict appoinctement au comte Hum-

bert de telle manière, qu'il abaissa le péage et fit hommage de sa terre au dit comte [1].

La chronique nous apprend encore comment Humbert II épousa Laurence, fille du seigneur du comtat Venaissin. « Comme il se dilectoit moult à chasser, il alloit aucune fois voler [2] environ le pays de ce comte qui le festoya en son domicille, et fit venir Laurence sa fille, laquelle plut tant au comte Humbert qu'il la demanda en mariage. Et fut faicte la feste à Charpentras. De ce mariage naquit un très-beau fils, lequel fut nommé Amé, lequel gouverna ses pays après lui, environ l'an mil cent et neuf.

[1] La conquête de la Tarentaise par Humbert II, telle qu'elle est rapportée par la chronique, est un fait possible et probable. Il est conforme à la tradition, mais ne repose sur aucun document, non plus que la présence de ce comte à la première croisade, rapportée par la chronique de Godefroy de Bouillon.

En général, pour tout ce qui se rapporte aux croisades et expéditions d'outre mer, les chroniques de Savoie confondent facilement un prince avec l'autre, ceux qui allèrent en Orient et ceux qui ne sortirent pas de chez eux. Le but, en multipliant ces traditions de la guerre sainte, était toujours d'ouvrir une porte à la succession éventuelle de quelque trône lointain. D'après Besson et les historiens ecclésiastiques, la Tarentaise, quoique entièrement dépeuplée en 996, fut donnée par Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, à l'archevêque et à l'église de cette contrée, ancien comté de l'empire de Charlemagne. Les comtes de Savoie commencèrent à y exercer de l'autorité dans quelques districts vers l'an 1080. Ils tentèrent, comme à Lausanne et à Genève, de déposséder le prélat, qui finit par renoncer au titre de comte et à la souveraineté. On comprend que l'évêque de Maurienne, n'ayant pas comme d'autres évêques, ses voisins, une ville importante et populeuse pour résidence, ait été vaincu plus vite dans une lutte plus inégale. Le comte devait avoir meilleur marché de populations disséminées et d'un prélat qui ne trouvait pas un très-fort appui dans ses attributions municipales et dans l'élément romain demeuré persistant dans les cités du royaume de Bourgogne jurane, comme Genève, Sion et d'autres.

Dans les premiers siècles du moyen-âge, il était rare qu'un château dominant un passage quelque peu fréquenté n'eût pas son péage. Dans l'origine, il fallait le consentement de l'empereur pour en obtenir un; mais quand l'autorité impériale déclina, ces péages ne furent plus qu'une oppression de la force et de l'avarice. Le péage des sires de Briançon, qui domine encore l'entrée de la Tarentaise, avait dans toute la contrée un odieux renom.

Les péages qui appartenaient au prince étaient plus régulièrement administrés, et rapportaient des sommes considérables dont il était tenu un compte exact. Ainsi, le péage de Villeneuve, à l'extrémité du lac Léman, en quatre-vingt-deux semaines commencées à la mi-septembre 1284, enregistra le passage de 7,307 ballots de marchandises, qui, en majeure partie, allaient à Genève où en venaient. (*Cibrario*, delle finanze della monarchia di Savoia.)

[2] *Voler*, chasser au vol, au faucon.

V.

Chronique d'Amé II [1], et comment il deffit en bataille le comte de Genève.

C'était aussi un homme gros de membres et grande personne et très-fort. Si le prièrent ses gens, barons et chevaliers qu'il se voulsit marier avec damoiselle Clarence, fille au comte de Genève, et fut le mariage tant avant que l'on tint le mariage pour faict. Mais le comte de Genève y trouva quelque chose à dire, dont le comte Amé eut despit et jura qu'il n'aurait jamais alliance avec le comte de Genève. Pour laquelle chose fut traité son mariage avec damoiselle Guygonne, fille du comte d'Albonnois [2], dont le comte de Genève fut moult courroucé et marry, et là encommença haine et mal veillance entr'eux qui puis dura moult longuement [3].

La comtesse Guigonne fut longtemps sans avoir lignée de son corps, dont elle et son seigneur étaient moult dolents. « J'ay espérance, dit la dame, que s'il vous plaist vouer à Dieu de fonder une religion de preudhommes de l'ordre de frère Bernard, abbé de Clervaux, que Dieu nous donnera lignée. » « Voyez, ma mie, dit le comte, je voue à Dieu que je le feray. » Et aussy il ne tarda guère qu'elle conçut, et ils eurent successivement plusieurs enfants jusqu'au nombre de huit,

[1] Amé III, d'après les documents authentiques.

[2] Le comte d'Albon, seigneur du Viennois.

[3] C'est ainsi que l'on voit intervenir pour la première fois dans la chronique ces comtes de Genève sur l'origine desquels elle n'a garde de s'étendre. Elle évite même de les désigner par leurs noms propres. Dans l'esprit du chroniqueur, cette lignée est sacrifiée d'avance, et les comtes de Genève ne sont mis en avant que pour faire ressortir la supériorité de ceux de Savoie, leurs heureux compétiteurs. D'après l'histoire cependant, le comté de Genevois (*Pagus Ginevensis*) qui comprenait l'Albanais (Alby, Albens, Rumilly, Annecy) et le Chablais (*Caput lacense*, tête du lac), primait de beaucoup le comté de Maurienne qui n'était point compris dans l'ancienne Savoie et qui servait de repaire aux Maures ou Sarrazins. Turpin, chroniqueur de Charlemagne, parle de Regnier ou Rayner, qui était comte de la province ou du *pagus* de Genève, l'une des principales divisions du premier royaume de Bourgogne dont le roi Gundobald fut l'organisateur. Le fils de ce Reynier, nommé Olivier, fut l'un des preux de Charlemagne et accompagnait ce grand roi à Roncevaux. Ici, comme on le voit, la chronique, mais une chronique plus désintéressée que celle de Savoie, reprend son empire. Les historiens font généralement remonter la souche des comtes de Genevois dynastes puissants chez eux et dans l'Helvétie occidentale, à Rathbert, qui vivait en 880 et dont la maison s'éteignit tout à la fin du quatorzième siècle (en 1394) dans la personne du célèbre pape d'Avignon, Robert de Genève, selon les uns, et un peu après, selon d'autres.

dont trois princes, dont les deux cadets furent voués à l'état ecclésiastique. Le comte Amé délibéra de fonder une abbaye de Bernardins, comme il avait promis de le faire [1].

Au temps de ce comte advint que le duc Henri de Boëme [2] fut élu empereur. Et après qu'il eut pris sa première couronne en Allemaigne, vint prendre possession d'Arles, parce que ce royaume lui appartenait à cause de l'empire. Le comte Amé alla devers lui et l'empereur lui demanda de l'accompagner jusqu'à Rome pour ce qu'il avait peu de gens qui entendissent le langage et les coustumes des pays d'Italie, et pareillement pour ce qu'il se doubtoit trop des Français à cause d'aucunes divisions qu'il avait avec eux. Si le comte Amé lui octroya de bon cœur et le conduisit par le comté d'Albonnoys et par celuy de Venaissin, jusqu'à Arles et de là à Milan et à Rome.

Mais pendant que le comte Amé était en Italie, le comte de Genève portait trop mal patiemment l'outrage que le comte de Maurienne lui avait fait, et disoit que la femme qu'il avoit épousée étoit de plus petit état que sa fille n'estoit, et de moindre lignée et seigneurie. Pour laquelle chose se partit de Genève à tout grand compaignie et entra au pays de Maurienne, et prit toutes les places et chasteaux car nul ne luy empeschoit [3]. Quand le comte Amé sceut ces nouvelles, il eut le cœur gros et courroucé et il dit à l'empereur : « Sire, si je fusse en mon pays de Maurienne, le comte de Genève ne fut pas tant hardy. Pourquoy je vous supplie qu'il vous plaise me donner congé et aussi aide contre luy. » Lors respondit l'empereur : « Certes, comte Amé, mon amy, je suis moult dolent se vous avez dommage estant à mon service. Et quant à ce que je vous donnasse ayde contre le comte de Genève, je ne le vous sauroys bailler, car il est mon subjet vassal, sy dois-je estre juge de vos différents et débat. Mais demandez quelque chose que faire puisse et le feray, car votre bon et loyal service nous y oblige.

Le comte se agenouilla moult humblement et dit : « Sire, un petit don vous requiers moult volontiers. » — Or, demandez, dit l'empereur. — Sire, dit le comte

[1] Amé III fonda Hautecombe en 1125, et Saint-Sulpice dans le Bugey en 1130.

[2] Henri V.

[3] Et mit à sac deux chasteaux au comte de Sorche et avait fait beaucoup de meaulx. (*Chronique de Cabaret.*)

Amé, par le bon régime et gouvernement que en Maurienne fit et exerça le preux chevalier Bérold de Saxonne mon prédécesseur, l'empereur Henry de Boesme fit son fils comte de cettuy pays duquel sommes descendus. Si conquestèrent par leurs vaillances les terres que je tiens sous l'empire jusqu'aujourd'hui. Si est vérité, sire, que vous avez aucunes contrées joignant à mes terres qui ont nom Savoye et Beaujoys, lesquelles n'ont nul régiment et sont aujourd'hui gouvernées par ung, demain par un autre, et tant qu'il y règne peu de raison et encore moins de justice en telle manière que les marchands et les pélerins y sont pillés et destroussés. Si que peu de gens sont qui par illec passent et osent passer. Dont les plusieurs dient et appellent ce pays la male voye et je suis bien informé que peu ont valu à vos prédécesseurs les rentes de celles contrées [1]. Pourquoy je vous supplie qu'il vous plaise de le moy donner et je feray tant au plaisir Dieu que le pays aura nom « Sauve voie. » Lors lui respondit l'empereur : « Si vous eussiez requis chose plus grande que cela, certes vous l'eussiez eu, pourquoi je vous en octroye le don et vous en fais comte et seigneur [2]; sous telle condition que ce titre que je vous octroye sera dosrénavent votre premier titre de nom. Et le promit le comte Amé de Savoie et de Maurienne, et parvint en très-grande diligence en son pays.

[1] Et sy n'a vallue celle terre nulle chose du monde ny à vos prédécesseurs ny à vous. (*Chronique de Cabaret.*)

[2] Le voyage du comte Amé III à Rome est encore un fait probable et auquel la chronique assigne un motif tout naturel. Il est certain, en effet, que les princes de la maison de Savoie firent à plusieurs reprises payer aux empereurs d'Allemagne, quand ceux-ci se rendaient en Italie, le libre passage à travers les défilés des Alpes qu'ils occupaient. C'est ainsi que dans la querelle des Investitures, quand le fameux Henri IV vint en Italie avec sa femme Berthe, pour se faire relever de l'excommunication fulminée contre lui (1076), Amé II, frère de l'impératrice, reçut le chef de l'empire avec des égards qui n'étaient pas dus seulement au rang et à la parenté. De concert avec Adelaïde, sa mère, marquise de Suze, Amé demanda à l'empereur la cession du vieux Chablais et du Bas-Vallais, qui jusqu'alors avaient formé, de Vevey à Martigny, un apanage de l'abbaye de Saint-Maurice, dont les comtes de Maurienne devinrent les gardiens ou *advocati*. On sait comment l'avouerie menait à la souveraineté.

Ce qui se fit au voyage de Henri IV put très-bien se renouveler au passage de l'un de ses successeurs. La position et les motifs étaient les mêmes. Les princes de Savoie étaient les maîtres des passages de la Savoie et du Vallais durant les longs démêlés des papes et des empereurs. Ils le faisaient sentir aux uns et aux autres, selon les temps.

En général, à côté des anachronismes et des fables dont sont remplies les chroniques, on est frappé du côté pratique, raisonnable et sensé que l'on peut trouver à beaucoup de faits qu'elles relatent. Nous avons déjà dit avec quelle facilité on intervertissait les règnes des princes et les dates des événements à cette époque reculée où l'on ne consignait à peu près rien par écrit.

Là il fit un grand amas de ses gentilshommes et requit les comtes d'Albonnois et de Venecin, ses parents et alliés. Et tantôt après se mit en chemin pour aller dommaiger les peuples et pays de Genève. Mais quand le comte de Genève le scût il le vint rencontrer sur le col de Thamys proche Ayguebelle. Sy convinrent les trois comtes de Savoie, d'Albonnois et de Venaisin de ne faire qu'une bataille pour ce que la place étoit trop étroitte. Quant au comte de Genève il avait déjà fait deux batailles avec une aile. L'une de ses batailles conduisait le comte de Nidonne [1], et le comte de Genève l'autre, qui dit au comte de Nidonne : « Beau frère, ils sont nostres. Il n'y a plus que de les assaillir roidement. » Le comte de Nidonne vint lors prendre moult fièrement le costé du comte d'Albonnays qui se retira en arrière auprès du noble comte Amé qui ne se esmouvoit fort de rien. Si se mit au premier front avec ses gens qui rebuttèrent les gens du comte de Nidonne jusqu'à la bataille des autres ses nuysans. Et le comte de Genève voulut les rallier de franc courage et se mit au front devant le comte Amé. Et là y eut une dure meslée et de grands coups d'espée donnés sur les heaulmes des deux parties. Le comte Amé de Savoye eut l'honneur de ceste journée. Un chevalier de Romme, nommé messire Nicolas de Coullongne, amy du comte Amé [2], d'une hache qu'il tenait frappa si très-durement le comte de Genève qu'il le rua par terre. Alors la bataille de ceux de Genève se rompist incontinent à cause de la mort et déconfiture de leur seigneur.

Le comte Amé fit ensevelir ceux qui estoient morts en grand nombre et les navrez fit porter en lieu de repos pour les faire saner et guérir. Puis chevaucha courageusement jusqu'au pays de Genève, guerroyant toujours et détruisant tout le pays autour, et assiégea une forteresse appelée *Satenay* [3], laquelle il assaillit moult

[1] *Nydoe*, *Nidaw* (Chronique de Cabaret.), petite ville à l'extrémité du lac de Bienne, dans le canton de Berne. Nidau, démembrement de l'ancien comté de Neuchâtel, n'avait pas de comtes particuliers au commencement du douzième siècle, époque où aurait eu lieu cette bataille. A quel titre d'ailleurs les comtes de Nydau auraient-ils aidé ceux de Genevois? Peut-être le chroniqueur a-t-il confondu *Nydow* avec Nyon (Nevidunum). Cela serait plus probable géographiquement, mais pas davantage historiquement. Peut-être aussi que la chronique, écrite peu de temps après la bataille de Laupen (1339), dans laquelle le comte de Nidau avait joué le premier rôle à la tête de la noblesse d'Helvétie, et où assistait un prince de Savoie, croyait nécessaire de faire intervenir un comte de cette maison dans toute action héroïque, le nom de Nidau étant devenu populaire et passant de bouche en bouche. Enfin, ce vasselage supposé d'un comte de Nidau peut servir à montrer quel rôle important jouaient les comtes de Genève dans l'Helvétie occidentale.

[2] Un chivallier rommain, monseigneur Nicolas de Coulompne, qui était venu au service du comte Amé. (Chronique de Cabaret.)

[3] *Satetnay* (Chronique de Cabaret). *Satignacum*, Satigny, ne paraît pas avoir de rapport avec ce lieu.

aspremenl jusqu'à tierce fois. Quand le chastellain sut de certain que son seigneur le comte de Genève étoit mort, et vit bien qu'il n'attendait nul secours, il rendit tantost ce lieu de Satenay qui le fit jecter par terre et raser. Et aussi fit-il pareillement du chasteau de Curillon [1] par dépit du comte de Genève, lequel lui avoit abattu un chastel en Maurienne et un autre vers Ayguebelle [2]. Et quand le comte Amé eut ainsi guerroyé, il se retira vaillamment en sa comté de Savoie, et en prit la possession et y mit notables officiers. Et puis comme juste et bon prince fit justicier tous les larrons consentans aux robberies qui se faisaient en ce pays, si que chacun put aller seurement en ce pays de Savoye, comme il fut dès lors appelé au lieu de *Malevoye* [3]. Après quoy le comte Amé III fonda en Beaujoys l'abbaye de Saint-Bernard de Clervaux sous le nom du bon confesseur Saint-Supplice, et une abbaye au col de Thamys en la place où ses barons et chevaliers estaient ensépulturés, laquelle il appela la *Station des âmes* [3] Vers ce temps, le pape et l'empereur

[1] *Cornyllion*. (Chronique de Cabaret.)

[2] Il n'est fait mention de cette guerre d'Amé III avec le comte de Genève dans aucun acte ni dans aucun historien important. Il eut d'un autre côté de grandes guerres avec le dauphin de Viennois (Gui VII) et avec Louis le Gros (Louis VI), roi de France, qui lui prit même une partie de ses États. La chronique ne fait nulle mention de ces faits acquis à l'histoire. C'est que, rédigée au temps où les maisons de France et de Savoie avaient des alliances intimes, les chroniqueurs de cour avaient ordre d'effacer ces souvenirs, et comme il fallait bien que l'humeur belliqueuse d'Amé III se fut exercée sur quelqu'un, on lui donnait pour adversaire malheureux le comte de Genève. Cela servait en même temps à entretenir le public du quatorzième siècle dans l'idée que les droits de la maison de Savoie sur Genève étaient très-assurés et très-antiques. Le peuple comprenait mieux que l'on prît un pays par des batailles que par des négociations embrouillées, ou par des acquisitions partielles, successives et contestées, telles que celles par lesquelles on voit s'agrandir la domination de Savoie.

Le comte de Genève, contre lequel cette campagne aurait eu lieu, serait Aimon II, qui fut tuteur d'Amé III pendant sa minorité, conjointement avec Gisèle de Bourgogne sa mère, ou bien Amé I[er], comte de Genève en 1150. Tout porte à croire que la bataille du col de Tamié doit être transportée à Montmeillan où eut lieu en effet une affaire très-chaude, en 1140, entre Gui, dauphin du Viennois, et Amé III. Gui y fut blessé mortellement.

La manière dont la chronique explique l'investiture donnée par l'empire, aux comtes de Maurienne, de terres vagues et incultes en Savoie, est conforme à ce qui se passa en d'autres lieux dans des cas analogues, aux termes du droit féodal. Durant tout le moyen-âge, les princes de Savoie aimèrent à se faire forts de leur qualité de grands vassaux de l'empire germanique, dont le contact et la force absorbante étaient pour eux moins à redouter que le voisinage et l'influence immédiats de la France. Toutes ces histoires de la chronique ont donc leur portée et leur but qu'on ne saurait méconnaître. L'empereur était un suzerain commode pour les premiers comtes de Savoie, et ceux-ci étaient des vassaux très-utiles pour l'empereur toutes les fois qu'il s'agissait de l'Italie.

[3] L'abbaye de Tamié, fondée dans une gorge sauvage de la montagne de Faverges, par saint Pierre,

eurent avis d'envoyer une armée pour conforter les frères de la religion contre les Sauriens et les Turcs. Sy fut eslu le comte Amé de Savoie pour estre chief et cappitaine de cette armée, avec laquelle il entra au port de Brandis (Brindes) en Calabre. Et tant nagèrent que après plusieurs journées arrivèrent en l'isle de Rhodes où ils trouvèrent le grand maistre tout desconforté. Tous ensemble s'en allèrent vers Acre où firent grand prouesse contre les armes turquesques. Cependant quand le comte vit qu'il n'avait pouvoir de faire lever le siége d'Acre, il retourna à Rhodes où les frères de la Religion demandèrent au comte Amé de porter les armes de la religion en mémoire de sa prouesse. Le comte étant retourné à Rome [1], demanda à l'empereur licence de porter les dites armes. L'empereur lui répondit : Si vous commande et prie que tout ainsi que en vos armes propres avez porté la croix blanche sur le champ vermeil, qui sont les armes de Dieu notre Seigneur, que vous et les votres par succession en mémoire de cette victoire pourrez porter les armes de la noble chevalerie de Rhodes, non délaissant pour ce les armes qui premièrement et jadis vous furent données par l'empire. Et en outre veuil que vous soyez nommé le premier comte de l'Empire [2], et après vous Humbert, votre fils.

archevêque de Tarentaise en 1132, et dotée par les sires de Chevron, eut part aux bienfaits d'Amé III, selon les annales de Citeaux. (*Grillet*, dictionnaire historique de la Savoie. V. *Tamié*, et *Cibrario* au règne d'Amé III.)

[1] Amé III (l'Amé II de la chronique) prit la croix à Metz, selon quelques historiens, en présence du roi de France, Louis VII le *jeune*, son neveu. Il mourut à Nicosie en 1148. Mais sa victoire sur les Sarrazins au siége d'Acre (!), la mort du grand maître de Rhodes, alors que cet ordre n'existait pas encore, et ce qui est dit de la manière dont il prit pour armes la croix rouge en champ d'argent, qui ne se trouve dans l'écu de Savoie que depuis Amé IV, sont autant d'embellissements fabuleux. Tous ces récits étaient faits pour préparer et légitimer l'influence de la maison de Savoie dans le Levant, au temps d'Anne de Chypre, femme de Louis, duc de Savoie et fils d'Amé VIII (1450). Les récits des chroniqueurs prenaient facilement racine dans les imaginations naïves et dans les esprits ignorants du quinzième siècle.

Plus tard, vers 1620, un auteur tragique, Borée, tenta à son tour de populariser les exploits imaginaires et réels des princes de Savoie. C'est ainsi que dans ses *Princes victorieux*, tragédies françaises, on trouve *la victoire de Béral, premier duc, sur les Genevois* (*Génois*) *par le commandement de l'empereur Othon, son oncle;* et aussi *Amé le Grand, comte de Savoie*, ou *Rhodes subjuguée sur l'empereur Othman*. Lyon, 1627, in-8°. Le principal mérite de ces œuvres dramatiques est leur rareté. On ne les trouve que dans les collections de quelques amateurs qui veulent tout avoir.

[2] « Cy est assavoir que quand le comte accepta les dites armes, il ne voullut point renoncer aux armes de son patrimoine de Saxogne qui sont un champ d'or à quatre fasses de sable et ung chappelet de sinople à petites coronettes du bout d'en haut de l'escu traversant jusqu'à l'autre bout dessous. Et ainsi ne fit-il pas aux armes lesquelles furent données par l'empereur à monseigneur Bérauld qui furent un aygle de sable membré et couronné de gueules en ung champ d'or. Sy est assavoir que les successeurs de la noble

VI.

Chronique de Thomas, fils du comte Humbert[1], et comment le comte de Genève ne luy voulut donner sa fille.

L'État de Savoie était bien triste à l'avènement de Thomas Ier, parce que son père, le tiers Humbert le *Saint*, fondateur des abbayes d'Aulps, d'Hautecombe et de beaucoup de monastères, avait abandonné les choses de la terre pour songer uniquement au ciel. « Chascun vouloit gouverner pour son singulier prouffit » Le comte de Bourgogne vint en Savoie pour garantir son petit-fils et sa fille Germaine qu'il avait mariée au comte Humbert. Et quand il repartit, alors que le comte Thomas fut en âge de cognoissance, il vint d'Anessy à Genève où le comte Guy de Genève le reçut avec moult grand appareil. La comtesse sa femme et Béatrix la belle, sa fille, vinrent à cette même heure que le comte de Bourgogne et le comte Thomas arrivérent à Genève, et il y eut en cette ville feste plenière, joustes, beordis, danses, morisques et momeries. Le comte Thomas en dansant avec Béatrïx s'en amoura d'elle, tellement qu'il en fut féru tout oultre. Vénus la déesse d'amour lui estouppa les yeux tellement qu'il se print à dire à la belle Béatrix : « Madame, ma« mour et tout mon bien, votre beauté ma sy espris que ne sais que faire doye, sy « vous supplie que de moy veuillez avoir mercy. » Et ainsi dancèrent plusieurs tours, et quand ils furent assis elle luy respondit : « Monseigneur mon cosin taysez-

ligne de Savoie peuvent porter pur, assemblé ou écartelé des trois armes ou enseignes. » (*Chronique de Cabaret.*)

A l'époque où ces chroniques de Savoie étaient rédigées, le duc Amédé VIII postulait ou venait d'obtenir la thiare. Il importait au chef de la maison de Savoie, pour capter et obtenir les suffrages des électeurs allemands dans le concile de Bâle, d'insister sur ses origines germaniques. C'était un titre de recommandation comme dans d'autres temps les origines italiques. De là l'insistance sur les ayeux saxons des premiers comtes de Savoie et toute la légende de Bérold. Au reste, comme nous l'avons fait observer, cette origine n'est pas plus improbable qu'aucune des douze ou treize autres que l'on donne à cette maison, si l'on commence par se mettre d'accord sur la valeur du mot *Saxon*. Aujourd'hui, ces ancêtres saxons pourraient au besoin aider à l'alliance des princes de Savoie avec la couronne britannique, qui a été portée aussi par des rois saxons. Mais ces sortes de sympathies n'ont plus la même valeur.

[1] Nous omettons la Chronique du comte Humbert III, le *Saint*, qui n'a pas un rapport immédiat avec l'histoire de Genève et de l'Helvétie occidentale, pour arriver tout droit à celle du comte Thomas, son fils, qui s'y rattache de très-près.

vous, Mais s'il est ainsy que vous m'aymiez, sy me faites demander à monseigneur pour votre espouse, et quand ainsy sera, je vous promets que l'accorderay volontiers. » Et lors le comte Thomas luy dit : « Or ça, ma dame et mon tout, jamais je n'auray autre espouse senon vous. »

Quand chacun fut retrait, le comte Thomas ne pouvait dormir, se viroit, tournoit et soupiroit durement. Le comte de Bourgogne qui moult sage étoit luy dit : « Que ne dormez-vous ou laissez dormir les autres. » A quoi répartit le comte Thomas : « Monseigneur et mon père, je suis tellement espris de la fille du comte de Genève que ne sais que devenir. » Et son beau père le conforta et lui dit : « Dormez et sy soyez certain que c'est la femme que vous aurez. » Après l'office de la messe le comte de Bourgogne dit au comte Guy : « Mon cousin, sy voyez ma nièpce votre fille, laquelle est prompte de marier ; sy ne vois où mieux la puissiez mettre et poser que à mon beau-fils le comte de Savoie. »

Le comte Guy, qui sage était, mais moult fier et hautain, le remercya et lui dit : « Monseigneur, ne le feroys pour rien, car son grand père occist mon père sur le col de Thamis. Et si par vostre amour ne fust, il ne se partiroit hors de ma comté qu'il ne sceut bien comment. »

Le comte de Bourgogne, qui était caut et malycieux, ne lui fist pas grand paroles. Il entretint la fête tant que le comte Thomas peut estre trois ou quatre lieues loing, et prit congé du comte Guy de Genève, disant à part à la belle Beatrix : « Ne soyez mal contente, car il ne vous ha pas hobliée. » Et s'en tira tout droit à Salins en Bourgogne.

En ce temps-là mourut et trespassa la royne de France. Et après son deuil fait, le roy envoya une grande ambaxade au comte Guy de Genève pour qu'il lui donnât sa fille à femme. Le comte fut moult joyeux et s'en alla droit à Paris, où furent ordonnés les signeurs pour aller querre la belle espouse dont l'un fut le comte de Champagne et l'autre le comte Baudoin de Flandre. Ils arrivarent à Annessy où furent bien festoyés de la comtesse et de sa belle-fille. Cependant le comte Thomas fit une armée secrette avec un moult saige chevallier, monseigneur Jehan de Salins. Il la fit mettre en embusche et parla à son conseil ainsi : « Sachez que entre moi et la fille au comte de Genève a telles convenances, car je luy ay promis que jamais n'aurai autre femme qu'elle, et elle m'a consenty disant qu'elle m'aurait plus agréable qu'aucun

autre. Et maintenant son père la veut mener au roy de France; mais j'ai entreprins que ainsi ne sera. »

Tous les conseillers furent de sa contraire opinion, disant qu'il allait prendre guerre et débat à l'encontre de la couronne de France. Thomas leur répondit : « Si je entreprend chose dont mal me vienne, vous n'en pourrez être chargé. » Et puis sans plus attendre il monta sur son cheval et tira sa voye. Il vint en ung bois auprès de Rossillion où étoient déjà les fourriers de l'espouse. Ayant mis sa trouppe en bel arroy, issit du bois auprès d'une vallée où ils rencontrèrent toute la compaignie. Le comte Thomas la main à l'espée vint prendre le comte Guy par le giron et lui dit : « Rendez-vous, comte de Genève, car vous este pris. » Mais aux Français ils ne touchèrent. Lors le comte de Genève dit : Pourquoi me prenez-vous et que vous ai-je fait? Alors le comte Thomas : Plus que vous ne cuydez, car vous vouliez donner ma femme, votre fille, à autre mari que moi. Et le comte Guy répondit: « Votre femme! qui la vous ha donnée? Le comte Thomas repartit : « Or ly demandez si ainsi est. » Et le comte dit à sa fille : Qu'en dites-vous? Et elle lui répondit : Monseigneur quand il vous pleut, je serois contente de l'avoir.

Et le comte Guy ne sut que répondre. Lors lui fit le comte Thomas donner la foy et le bailla à Jehan de Salins. Et puis chevauchèrent jusqu'à Rossillion où furent les noces là célébrées en présence des ambassadeurs du roy de France. Longtemps tint le comte Thomas le comte Guy en ses prisons, mais à la requête de sa fille il le délivra, mais voyre par tel moyen qu'il devint homme du comte de Savoye, et ly promit fidélité, et de tenir son pays en hommaige et de son fief tant par ly que par les siens.

Quand le roy de France apprit la chose, il dit à ses conseillers qui lui rapportèrent le cas : « Puisqu'ainsi est, raison est que nous soyons contens. » Et de fait le comte Thomas lui avait envoyé le signeur d'Aix et le président de Savoie pour expliquer la chose. Mais le roy ajouta : « Ce nonobstant le comte Thomas nous a fait autre desplaisir, car il a pris le comte Guy de Genève comme il venoit à notre service. » Lors respondit le signeur d'Aix : « Sire, à vous de droit n'en appartient la cognoissance, ains à l'empereur. » Pour laquelle cause le roy ne seut plus que répondre et s'en démist.

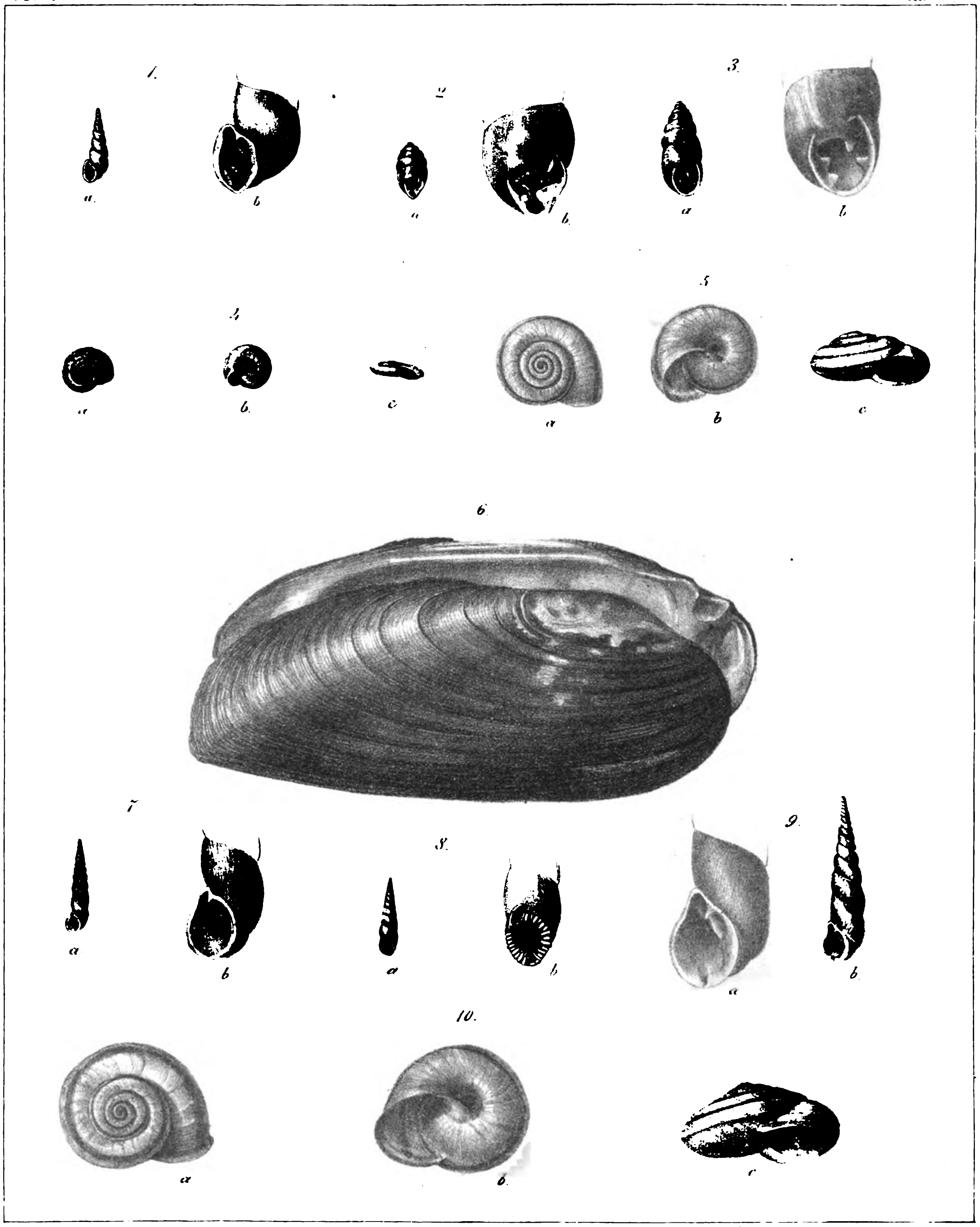
Pour abrégier, du vouloir Dieu le comte Thomas eut de la comtesse Béatrix huit

fils mâles et deux filles, dont le premier des fils eust à nom *Amé*, le secondième *Humbert*, le troisième *Thomas*, le quatrième *Guillaume*, le cinquième *Amé*, le sixième *Pierre*, le septième *Boniface* et le huitième *Philippe*, et les deux filles furent *Beatrix* et *Marguerite*. Et à cause que Dieu lui préserva sa lignée, il fit rebastir la grande Chartrosse qui toute brûlée estoit.

Le comte Thomas conquit après cela moult terres en Piémont. Ceux de Pignerol se donnèrent à luy. Il prit encore Vigon, Carignan où il fit édifier de moult beaux chastels. Puis voulut mettre le siége devant Turin. Mais pour le grand travail qu'il avait eu à conquester et gaigner pays, il fut prins à Moncaillier d'une grave maladie, de laquelle il trépassa dévotement. Et fut sépulturé en l'abbaye de Sainct-Michel près de Villiane au marquisat de Suze. Et délaissa Amé, premier de ses huict fils, son héritier [1].

[1] La chronique de Thomas Ier, par laquelle nous terminons ce mémoire, est comme les précédentes un mélange de vrai et de faux. Si, d'un côté, les auteurs qui ont le plus de critique révoquent en doute l'enlèvement de Béatrice de Genève, qui aurait été fiancée à un roi de France (lequel ne pourrait être que Philippe Auguste, Louis VIII ou Louis IX), il est certain, en revanche, que Thomas Ier épousa en premières noces *Béatrice* de Genève, et en secondes noces Marguerite de Faucigny. C'est du premier de ces mariages que sont issus, d'après della Chiesa, le marquis de Saint-Thomas et M. Cibrario, les neuf enfants mâles du comte Thomas (car la chronique omet Aymon, seigneur du Chablais). C'est aussi à cette nombreuseet belle lignée qu'il faut remonter pour trouver l'origine des grandes alliances et de la prospérité des princes de Savoie. On sait assez qu'une des filles du comte Thomas Ier, *Béatrice*, qui épousa Bérenger, comte de Provence, fut mère de quatre filles qui portèrent les quatre premières couronnes de la chrétienté : 1° Léonore, femme d'Henri III, roi d'Angleterre; 2° Marguerite de Provence, qui épousa Saint-Louis; 3° Béatrice, épouse de Charles d'Anjou, roi de Naples, et 4° Sanchie, femme de Richard de Cornouailles, empereur d'Allemagne. On voit par là que le chroniqueur a pu, sans trop s'égarer, supposer un roi de France fiancé à la fille d'un comte de Genève.

Les chroniques du comte Amé et de ses frères, qui viennent ensuite, notamment celle du comte Pierre, dit le *Petit Charlemagne*, n'ont plus qu'un rapport lointain avec ce mémoire, qui a pour objet essentiel de montrer comment ces chroniques primitives se composaient. Les autres, qui ont un caractère plus historique, ont été commentées ailleurs. Nous leur avons consacré un mémoire qui fait suite à celui-ci et qui compare les chroniques de Savoie avec les documents authentiques, esssentiellement sous le rapport des histoires de la Suisse et de Genève, depuis le treizième siècle jusqu'au commencement du quinzième, soit jusqu'à l'avènement d'Amé VIII, (le pape Félix V.) Ce mémoire est inséré dans les archives pour l'histoire suisse. (*Archiv für Schweizerische Geschichte.*) Tome X. Zurich, 1854.

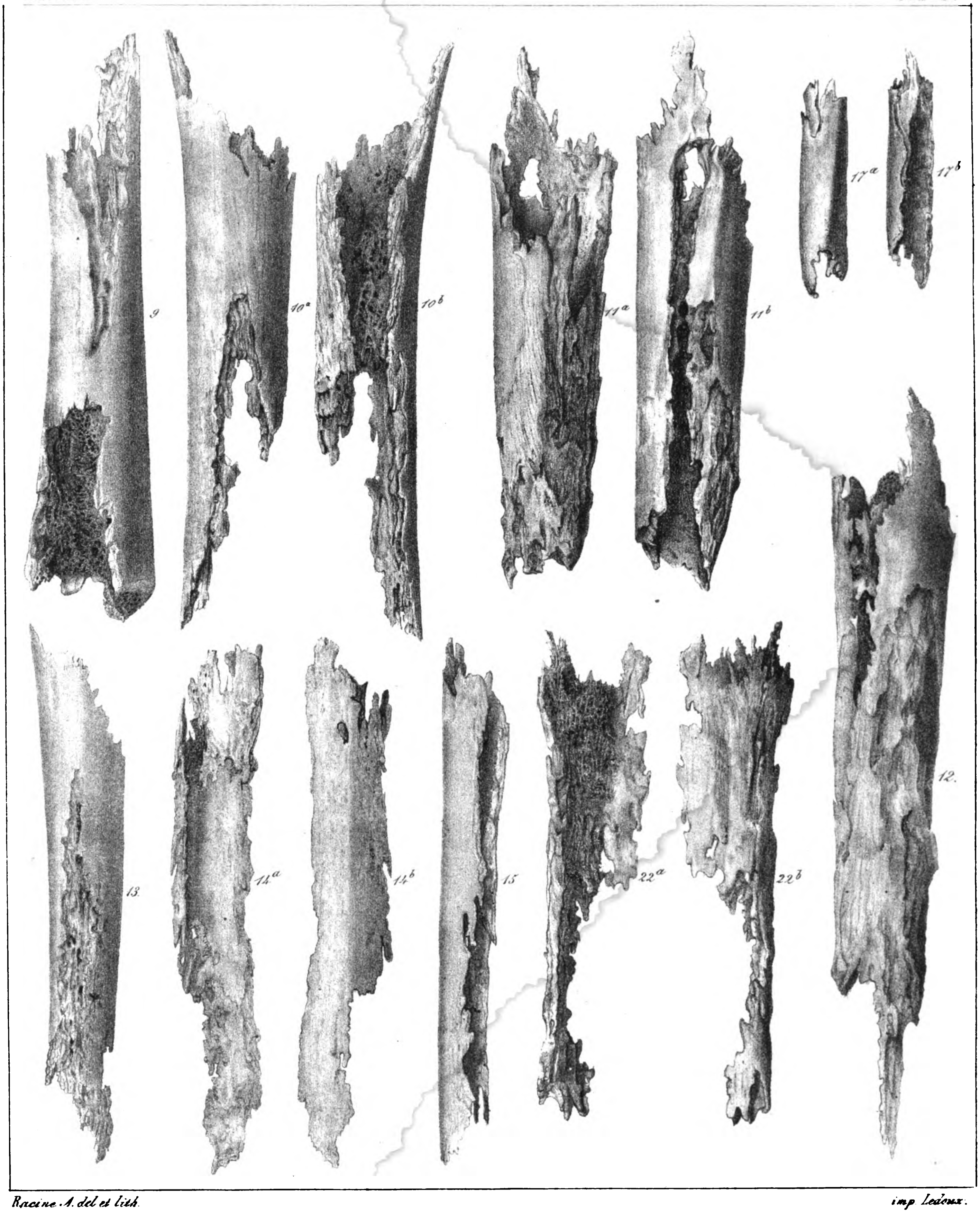


imp. Lemercier.

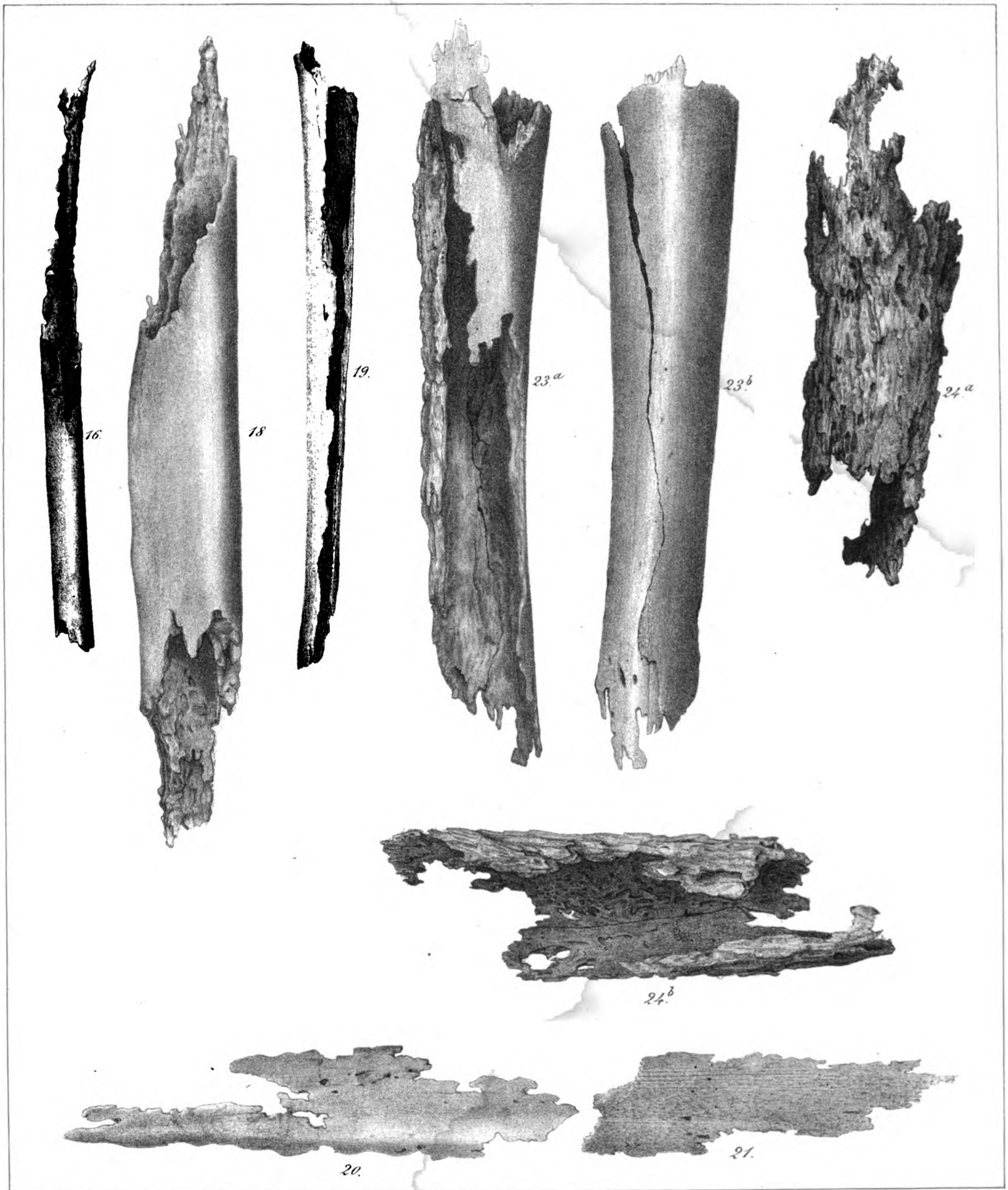
1. Clausilia disjuncta 2. Bulimus Cespitum. 3. B. tetrodon. 4. Helix translucida. 5. H. Joannis. v. minor. 6. Unio. 7. Clausilia rupicola. 8. C. Serrulata. 9. C. Huet. 10. Helix Joannis v. major.



Racine A. del. et lith. imp. Ledoux.



Racine A. del et lith. imp Ledoux.



Racine A del et lith.

imp. Ledoux

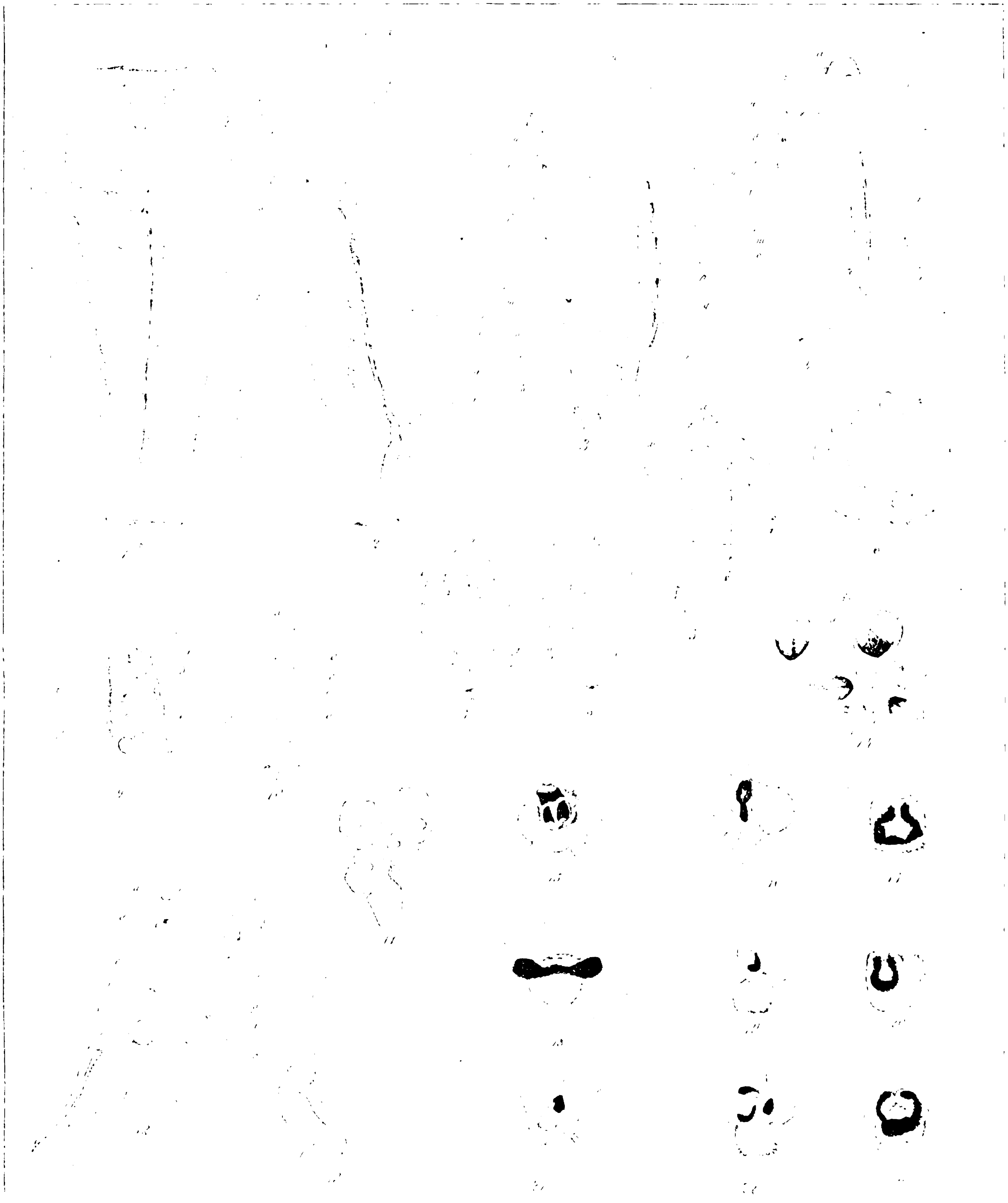
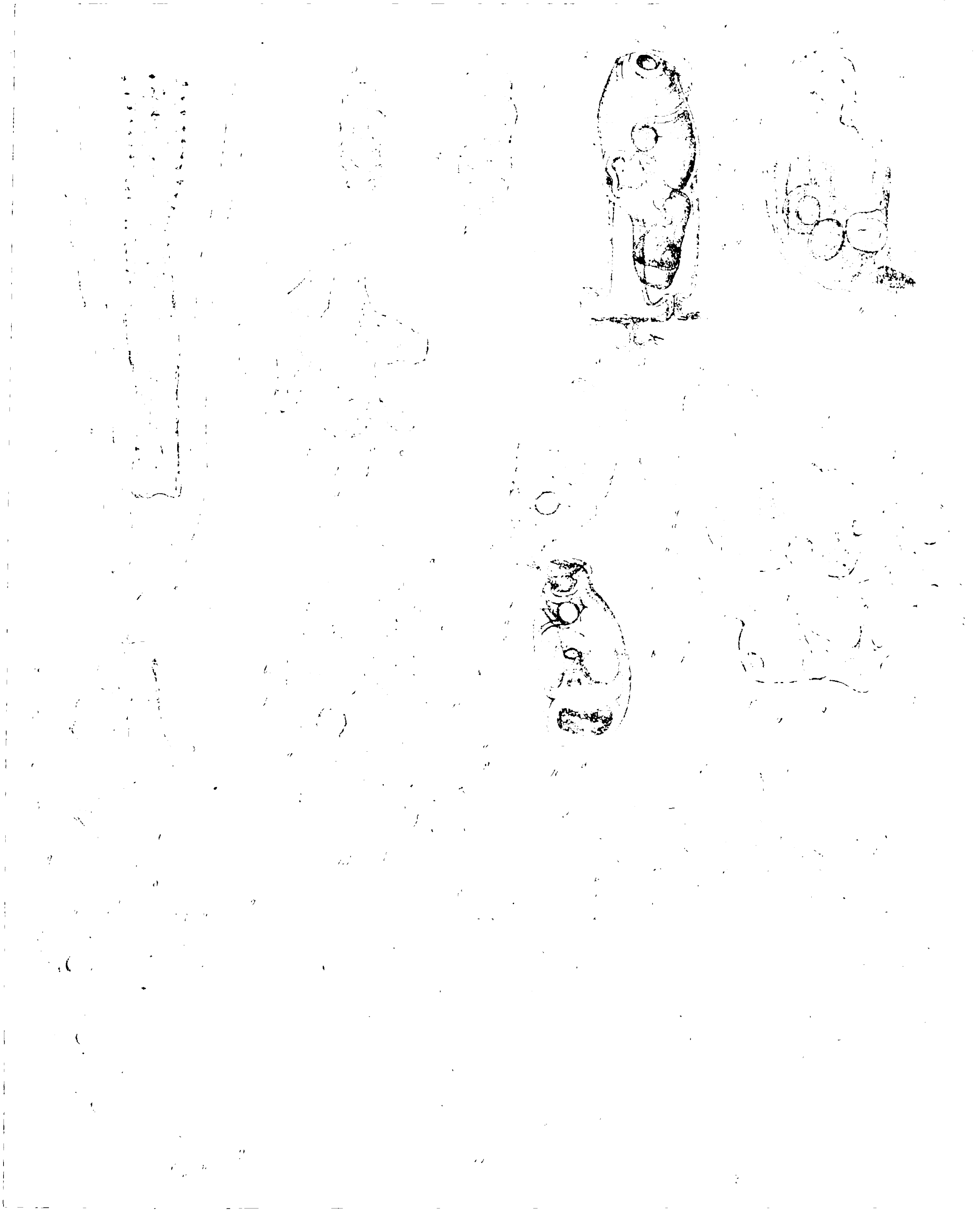


Fig. 1-8, 15-17 ... [illegible]
Fig. 14. Auchenia rubra. C.Vogt ... [illegible]
Fig. 22 et 23 ... [illegible]



Tab. 7.



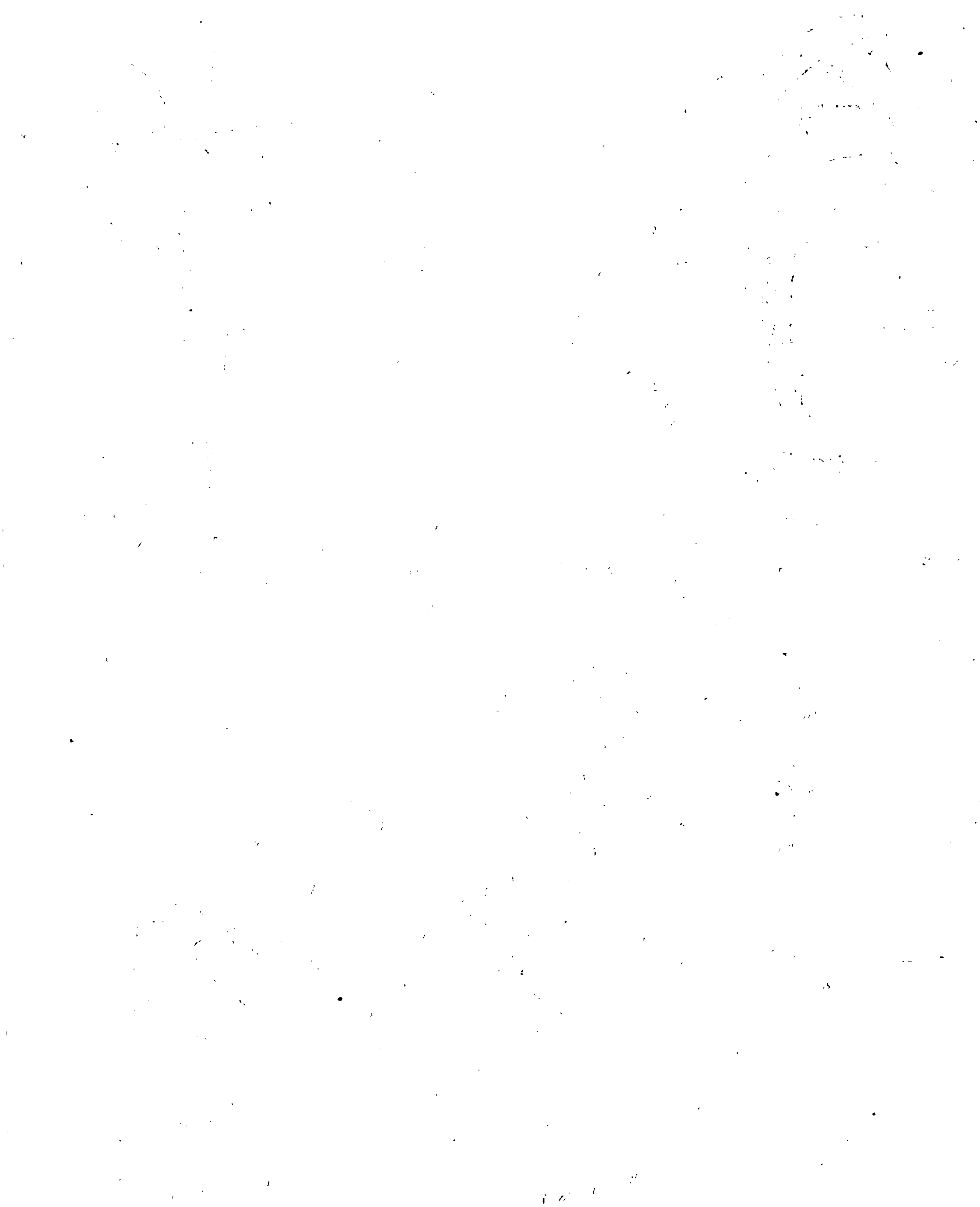


Fig 1 et 2. Salpa pinnata Fig 3-13. Anchinia rubra C.Vogt.

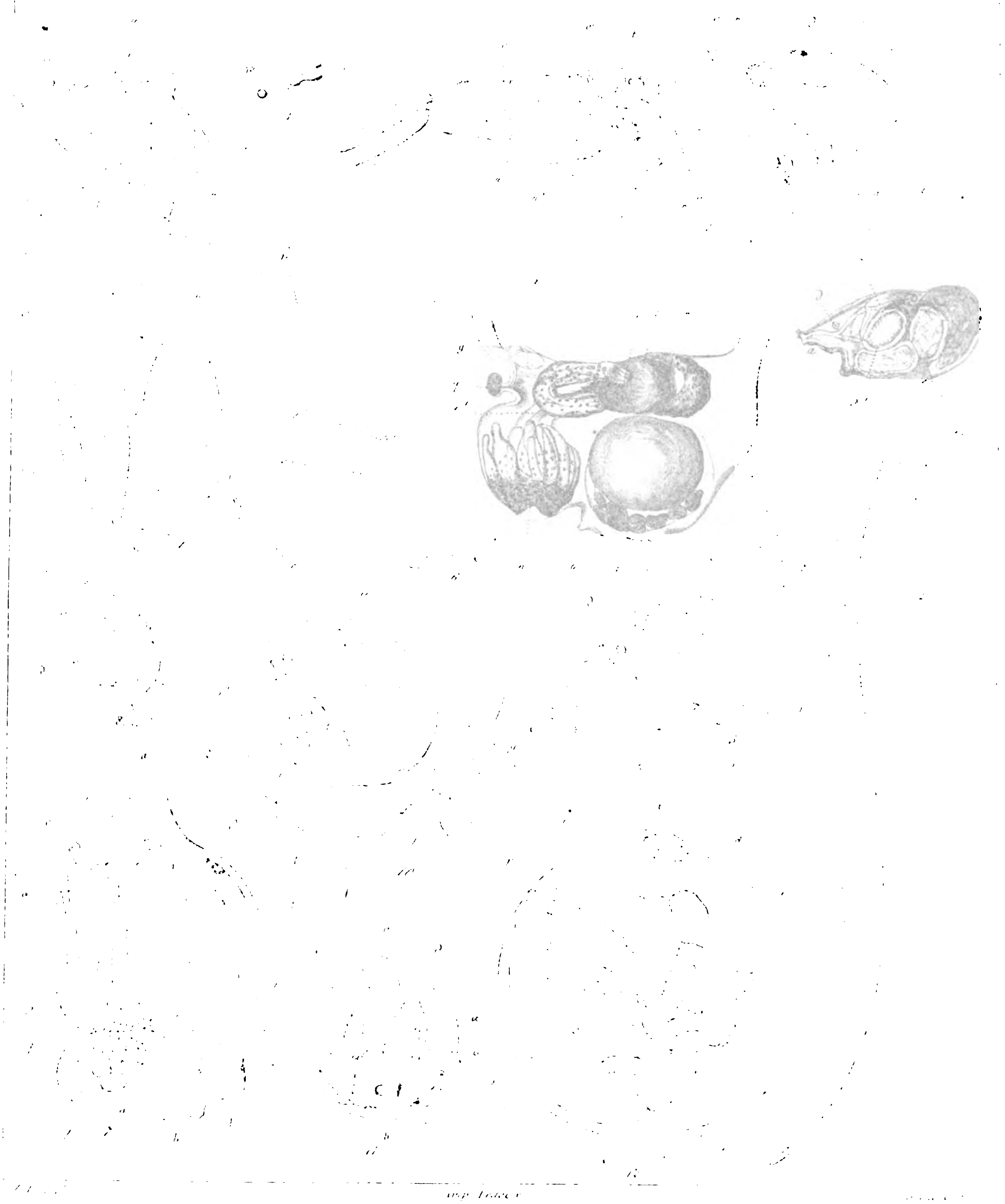


Fig. 1_3. Appendicularia furcata C. Vogt. 4_6. Appendicularia longicauda. C.V. 7_12. Pyrosoma gigas Les.